

I
(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1860-1861.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1858,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1861.

II.

III

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858	
Note sur le compte des opérations de l'année 1858	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1858	11— 29
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1858	30— 51
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858	32— 35
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858	34— 35
COMPTES DES BUDGETS	
Note sur les comptes des Budgets	38
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1857</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1857	40— 54
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1857	55— 61
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1857	63— 83
Budget de l'exercice 1857 Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	86— 87
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	88— 99
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1857 Recettes	101—157
— — — — — Dépenses	159—257
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par le Cour des Comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1857, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1856 inclusivement	289— 295
Résultat général du Budget de l'exercice 1857	296
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1857	297
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1858</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1858	300— 305
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués	305—315
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858	313—355
Budget de l'exercice 1858 Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1859	336—357
— — — — — Compte provisoire des dépenses au 1 ^{er} janvier 1859	358—345
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1858, au 1 ^{er} janvier 1859	346

Compte des opérations sur les exercices clos de 1853 à 1857.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1853 à 1857	348 — 352
Exercice périmé de 1853. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	353 — 357
Exercices en cours d'apurement de 1854 à 1857. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	359 — 367

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1858.

Note sur le compte de trésorerie	370 — 378
État général des recettes et des paiements de l'année 1858	380 — 381
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1858	382 — 445

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 1858.

Note sur le compte de la dette publique pour l'année 1858	448 — 469
Annexes au compte de la dette publique pour l'année 1858	470 — 515



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1858, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1^o COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1857, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1858, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits, et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1850 à 1856 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1858, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1858, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matérielles formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquelles les recettes et les dépenses de l'année 1858 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matérielles constatées dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE pour l'année 1858. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.

Le compte des opérations de l'année 1858 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1858 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1857, montaient à fr. 72,405,205 80

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858, se sont élevées à fr. 434,406,552 54 c',

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets. fr. 187,377,914 86 $\frac{1}{2}$

Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances. 82,317,650 95 $\frac{1}{2}$

Idem de ses créances actives 15,904,956 99 $\frac{1}{2}$

Mouvements de fonds entre les comptables des Finances. 178,805,869 72 $\frac{1}{2}$

Total de la recette. . . fr. 434,406,552 54 434,406,552 54

Le compte des Finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de fr. 506,811,556 34

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1858, s'élèvent à fr. 421,951,821 92 c',

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution	fr. 149,920,685 29	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	697,055 69	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances	84,361,744 65	
Idem de ses créances actives	8,127,484 02½	
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances	178,835,852 26½	
TOTAL de la dépense.	fr. 421,951,821 92	421,951,821 92

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1858, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble fr. 84,859,754 42

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 506,811,556 34

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1857.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1858, sur les contributions et revenus de l'exercice 1857, s'élevaient à	fr. 6,065,499 22	
Les modifications apportées en 1858, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de	1,954,201 27	
Il restait ainsi réellement à recouvrer, à ladite époque, une somme de	7,999,705 49	
Les recouvrements effectués pendant l'année 1858 n'ayant été que de	7,058,065 27	
le Budget de l'exercice 1857 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. 941,638 22	

Exercice 1858.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1858 ont été fixés à	fr. 155,788,958 97½	
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	150,319,849 59½	
Et, au 31 décembre 1858, il restait à recouvrer	fr. 5,469,109 38	

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1858, s'élèvent à la somme de fr. 157,377,914 86½ c,

SAVOIR :

Exercice 1857	fr. 7,038,065 27	} 157,377,914 86½
— 1858	150,319,849 59½	

DÉPENSES.

Exercice 1857.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1857, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1858, d'après le compte de l'année précédente. fr. 55,525,465 56

De cette date au 31 octobre 1858, il en a été liquidé et ordonné pour 28,587,602 66

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le Trésor se sont élevées à fr. 61,913,068 22

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 60,756,221 69

il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1857, pour solder les dépenses, une somme de. fr. 1,176,846 53

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation. . fr. 788,035 20

Sur ordonnances d'ouverture de crédit. 588,811 33

fr. 1,176,846 53

Exercice 1858.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1858, à la charge de l'exercice 1858, s'élèvent à fr. 116,165,548 56

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de 89,195,463 60

Et, au 31 décembre 1858, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à. fr. 26,971,884 96

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1855 à 1856, pour une somme de fr. 1,222,842 98

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1857, en a constaté, au 31 octobre 1858, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de . . . 1,176,846 53

En sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à fr. 2,399,689 51

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1858, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1855, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1858, ayant été de . . . 697,033 69

au 31 décembre 1858, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à. fr. 1,702,653 82

SAVOIR :

Sur l'exercice 1854.	 fr.	20,715 87
— 1855.		60,658 29
— 1856.		799,417 42
— 1857.		821,842 24
TOTAL.	 fr.	<u>1,702,633 82</u>

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1858, un total de fr. 150,626,740 98 c'.

SAVOIR :

Exercice 1857.	 fr.	60,736,221 69	} 150,626,740 98
— 1858.		89,193,465 60	
Exercices clos.		697,055 69	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1858, un excédant de recette de fr. 6,751,175 88 $\frac{1}{2}$ c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées.	 fr.	157,377,914 86 $\frac{1}{2}$
Dépenses effectuées et justifiées.		<u>150,626,740 98</u>
Excédant de recette conforme à celui qui est ultérieurement consigné dans le compte de trésorerie.	 fr.	<u>6,751,175 88 $\frac{1}{2}$</u>

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1858, les mouvements et les résultats ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à fr.	82,517,630 95 $\frac{1}{2}$
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à	<u>84,561,744 65</u>
Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de fr.	<u>2,044,113 69 $\frac{1}{2}$</u>

Ce dernier terme se décompose ainsi :

1 ^o Excédant des remboursements sur les émissions de bons du trésor, fr.	2,557,703 66
2 ^o Accroissement des autres créances passives, de	493,589 96 $\frac{1}{2}$
Somme pareille à la diminution constatée ci-dessus, de fr.	2,044,113 69 $\frac{1}{2}$

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de fr.	15,904,956 99 $\frac{1}{2}$
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	8,127,484 02 $\frac{1}{2}$
Le résultat des opérations de l'année 1858 les a ainsi diminuées de fr.	7,777,452 97

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1858, se résument de la manière suivante :

<i>Recettes.</i>	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues fr.	348,350 »	
	Versements opérés dans la caisse de l'État	178,457,519 72 $\frac{1}{2}$	
			178,805,869 72 $\frac{1}{2}$
<i>Dépenses.</i>	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues fr.	348,350 »	
	Versements antérieurs à 1851 (<i>ancien mode</i>) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	865 65	
	Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 (<i>nouveau mode</i>), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	178,486,636 61 $\frac{1}{2}$	
			178,835,852 26 $\frac{1}{2}$

Le solde au commencement de ladite année 1858, a, par conséquent, été diminué de fr.	29,982 54

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1 ^{er} janvier 1858, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de . . . fr.	72,405,203 80
A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . .	84,859,734 42
Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de . . . fr.	12,454,530 62

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1858.	
	au 1 ^{er} janvier 1858.	au 1 ^{er} janvier 1859.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts.	8,146,786 52	8,245,575 77	98,587 45	•
Caissier de l'État	26,075,402 41	45,170,242 55	19,096,840 12	•
Agents du trésor dans les provinces	6,770,151 55	6,254,277 47	•	515,855 86
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	51,414,885 74	25,189,840 65	•	6,225,045 09
	72,405,205 80	84,859,754 42	19,195,427 57	6,740,800 95
			12,454,550 02	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1858.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1858, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets.	6,751,175 88½	•
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements)	•	2,557,705 66
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	405,580 96½	•
Diminution des créances actives	7,777,452 97	•
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds	•	20,982 54
Augmentation de l'encaisse des comptables	•	12,454,550 62
	15,022,216 82	15,022,216 82

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1858.



COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1858.

Numéraire	fr.	27,687,114 17
Pièces de dépense		
chez les comptables	fr.	13,503,205 89
en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministé- riels et de la Cour des comptes		51,414,885 74
	Fr.	72,405,205 80

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1857.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1858.	MODIFICATIONS apportées, en 1858, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1858.	RESTE A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	2,221,450 67	104,152 88	"	2,587,274 88	28,517 07
Enregistrement et domaines.	223,807 43	50,807 06	"	125,871 35	150,743 76
Péages.					
Enregistrement et domaines	5,558 60	615 01	"	5,560 56	785 25
Travaux publics.	510,272 31	"	"	510,272 31	"
Capitaux et revenus.					
Travaux publics.	1,101,052 48	101,844 35	"	1,170,578 67	26,518 16
Enregistrement et domaines.	245,083 00	8,287 15	"	61,555 29	102,015 85
Trésor public.	727,447 05	56,671 76	"	784,118 79	"
Remboursements.					
Contributions directes	6,854 25	172 40	"	7,026 72	"
Enregistrement et domaines.	532,727 57	20,106 85	"	77,705 55	484,221 07
Trésor public	600,650 60	1,485,478 16	"	2,055,881 28	50,256 48
	5,974,882 05	1,934,204 27	"	6,967,443 08	941,638 22
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	90,616 20	"	"	90,616 20	"
	6,065,490 22	1,934,204 27	"		
		1,934,204 27			
	7,000,705 40			7,058,065 27	941,638 22

TIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1857.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1858.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1858.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1858. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédits.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Exercice 1853.					
Ministère de l'Intérieur	"	2,100 "	2,100 "	"	"
— des Travaux publics	"	10,520 "	12,920 "	5,400 "	"
Exercice 1854.					
Ministère des Travaux publics	"	518 55	518 55	"	"
Exercice 1855.					
Ministère de l'Intérieur	"	1,000 "	1,000 "	"	"
— des Travaux publics	6,576 55	146,663 99	152,960 54	280 "	"
Exercice 1856.					
Ministère de la Justice.	"	597 80	597 80	"	"
— des Affaires Étrangères	1,752 19	15,424 06	7,100 41	"	9,976 84
— de l'Intérieur	"	52,219 81	42,692 31	9,527 50	"
— des Travaux publics	16,591 76	211,187 22	247,038 66	10,740 32	"
— de la Guerre.	"	60,582 40	50,141 38	10,441 02	"
— des Finances.	"	4,853 28	4,267 78	585 50	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dettes publiques	4,775,101 47	7,261,203 17	11,999,855 41	56,460 25	"
Dotations. {	Sénat	"	5,600 "	"	"
	Chambre des Représentants.	92,058 60	48,011 38	140,969 08	"
	Cour des comptes	6,539 80	6,645 32	15,205 21	"
Ministère de la Justice.	2,040,347 89	4,159,746 00	5,967,586 58	218,508 21	"
— des affaires Étrangères	770,013 06	246,070 24	1,608,575 55	7,507 75	"
— de l'Intérieur	1,450,654 10	1,583,801 79	2,192,879 70	242,741 70	378,834 49
— des Travaux publics	3,424,115 72	4,104,148 57	7,412,070 16	116,185 13	"
— de la Guerre	20,306,845 68	649,557 48	21,024,780 79	21,600 57	"
— des Finances.	42,056 86	8,175,862 78	8,215,085 50	1,754 54	"
Non-Valeurs et Remboursements	28,687 84	2,028,627 92	2,041,444 02	15,870 84	"
A REPORTER.	33,058,257 61	38,587,602 66	60,541,479 05	605,500 01	388,811 53

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1857.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1858.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1858.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1858. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	55,038,257 01	28,587,602 00	60,541,470 03	695,560 01	388,811 55
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 20 décembre 1851.	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	485 04	"	485 04	"
	Travaux à la Meuse, ayant pour objet :				
	a De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	10,007 26	"	10,007 26	"
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	252 50	"	252 50	"
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	285 "	"	285 "	"
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat.	640 "	"	640 "	"
	Construction de prisons	50,700 "	"	50,700 "	"
	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.				
	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations				
	Maisons et loges des gardes-route	800 "	"	800 "	"
Chemin de fer (Loi du 25 avril 1855.)	Extension du matériel des transports				
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet				
A REPORTER. fr.	55,110,451 41	28,587,602 00	60,615,655 83	695,560 01	388,811 55

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

L'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1857.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1858.	DROITS constatés par ORDONNANCES pendant l'année 1858.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1858. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	53,110,454 41	28,587,602 06	60,615,655 85	695,500 01	588,811 55
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).	128,554 44	"	50,469 15	92,005 29	"
Ministère des Travaux publics.					
(Loi du 7 juin 1855).					
Élargissement de la 2 ^{me} partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . .	108 50	"	108 50	"	"
Loi du 12 mars 1856. Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Hleyst	2,172 11	"	2,172 11	"	"
Amélioration des ports et côtes	97 50	"	97 50	"	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	251 87	"	251 87	"	"
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	11,948 06	"	11,780 06	168 "	"
CHÉMIN DE FER et lignes télégraphiques (loi du 11. 1856) Matériel de transport	59,642 07	"	59,642 07	"	"
Extension des lignes télégraphiques.	40 90	"	40 90	"	"
Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.	8,908 95	"	8,756 95	252 "	"
Dépenses sur les crédits alloués par les lois votées dans le cours de l'exercice.					
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	5,265 87	"	5,265 87	"	"
	53,525,465 56	28,587,602 06	"	788,055 20	588,811 55
	61,013,068 22		60,756,221 09	1,176,846 55	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.			
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1858.			
	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1858	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1858	RESTE A RECueillir, au 1 ^{er} janv. 1859, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES			
Impôts.			
Contributions directes, douanes et accises	79,195,700 58	77,638,354 81	1,557,351 77
Enregistrement et domaines	50,870,657 21	50,678,008 55	201,048 88
Réages.			
Enregistrement et domaines	4,600,215 64	4,687,206 03	5,007 50
Travaux publics	4,707,258 40	4,642,712 02	154,525 37
Marine	122,405 00	122,405 00	"
Capitaux et revenus.			
Travaux publics	23,008,846 48	21,868,785 31	1,140,061 17
Enregistrement et domaines	5,954,688 72	5,714,986 06	219,701 76
Trésor public	2,450,525 86	1,842,703 08	607,822 78
Remboursements.			
Contributions directes	140,600 55	154,491 88	6,108 65
Enregistrement et domaines	1,051,816 74	505,945 08	525,871 66
Trésor public	1,815,942 50 $\frac{1}{2}$	871,512 13 $\frac{1}{2}$	942,430 37
	155,065,820 05 $\frac{1}{2}$	140,707,782 45 $\frac{1}{2}$	5,358,038 20
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843 . .	687,070 70	375,909 52	111,071 18
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au Trésor . .	56,067 62	56,067 62	"
	155 788,058 07 $\frac{1}{2}$	150,510,849 59 $\frac{1}{2}$	5,409,109 38

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1858.			
	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1858.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1858.	RESTE à RECOURIR, au 1 ^{er} janv. 1859, sur les DROITS CONSTATÉS.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Exercice 1856.			
Ministère de la Guerre	2,500 "	"	2,500 "
Exercice 1857.			
Ministère de l'Intérieur	16,400 "	2,000 "	14,400 "
— des Travaux publics	21,002 14	21,076 00	286 05
— de la Guerre	1,080 "	1,080 "	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dettes publiques	50,136,877 25	25,529,557 22	4,807,520 05
Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"
Dotation de l'héritier présomptif du trône	500,000 "	500,000 "	"
— de son Altesse Royale le comte de Flandre	150,000 "	150,000 "	"
Dotations	258,020 69	258,020 69	"
Sénat	25,500 "	25,500 "	"
Chambre des Représentants	451,280 25	575,284 54	75,005 71
Cour des comptes	143,557 57	143,557 57	"
Ministère de la Justice	9,963,205 59	8,285,020 05	1,680,184 76
— des Affaires Étrangères	2,180,051 02	1,400,004 00	680,086 95
— de l'Intérieur	6,879,094 05	5,484,905 11	1,594,189 84
— des Travaux publics	10,850,864 27	17,861,528 20	1,989,556 07
— de la Guerre	52,066,110 05	15,956,773 35	16,109,557 52
— des Finances	4,191,459 21	4,000,226 94	101,212 27
Non-Valeurs et Remboursements	964,085 86	951,425 86	52,662 "
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)	2,624 18	2,624 18	"
A REPORTER	110,557,477 08	83,659,800 10	26,897,610 08

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1858.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1858.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1858.	RESTE À FAVER, au 1 ^{er} janvier 1859, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . fr.	110,557,477 08	85,659,866 10	26,897,610 98
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère des Travaux publics. (Suite.)			
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	109,541 01	107,541 01	2,000 "
Travaux à la Meuse, ayant pour objet :			
a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	501,064 03	500,785 33	279 10
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	620 "	620 "	"
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	31,410 76	31,338 31	81 25
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	57,800 28	17,424 05	40,385 23
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.	18,971 65	18,971 65	"
Construction de prisons	206,605 84	206,605 84	"
Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel			
Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations			
Maisons et loges de gardes-route	78,879 54	78,879 54	"
Extension du matériel des transports			
Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).	51,178 94	7,170 88	24,008 06
Ministère des Travaux publics.			
(Loi du 7 juin 1855.)			
Élargissement de la 2 ^e partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bachholt	84,078 07	84,078 07	"
A REPORTER. . . . fr.	111,477,744 78	84,513,530 14	26,964,214 64

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — L'EXERCICE 1858.

		DROITS coulés ET ORDONNANCES pendant l'année 1858	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1858	RESTE À PAIER, au 1 ^{er} JANVIER 1859, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances etc.
RÉCAPITULATIF		fr 111,477,744 78	84,515,580 14	26,962,164 64
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État</i>				
Ministère des Travaux publics (Suite)				
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)		11,242 15	11,242 15	•
Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855)		90 50	90 50	•
Loi du 12 mars 1856	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	405,888 36	405,517 01	371 35
	Amélioration des ports et cotes	256,805 15	256,785 15	20 •
	Approfondissement du canal de Grand à Bruges, en vue de mettre le bant d'un de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	377,264 65	377,075 58	189 25
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi, comprise entre la 1 ^{re} écluse et la Sambre canalisée	88,124 68	87,970 40	154 28
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendie et Wares (loi du 31 décembre 1856)		25,607 50	25,607 50	•
Circuit de fret des trains (loi du 1 ^{er} janvier 1859)	Matériel de transport	1,548,197 55	1,548,197 55	•
	Matériel de traction	750,955 50	750,955 50	•
	Routes et doubles voies	45,152 75	45,152 75	•
	Extension des lignes télégraphiques	55,718 80	55,687 80	31 •
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes	546,245 26	541,828 57	4,416 69
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)		548,065 70	548,065 70	•
— Creances diverses (loi du 21 décembre 1857)		256,261 20	256,040 24	221 05
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</i>				
Loi du 5 mai 1858	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liege à Maestricht	8,562 66	7,945 35	617 31
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendie	58,252 98	58,252 98	•
	Payements à faire aux sieurs Bisschoffsheim et Oppenheim, et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, en suite de condamnations judiciaires	804 60	750 •	54 60
A REPORTER		fr 115,825 938 87	88,855,515 71	26,970,423 16

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1858.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1858.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1858.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1859, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT . . . fr.	115,825,058 87	88,855,513 71	26,970,425 16
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Suite des dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère des Travaux publics. (Suite.)			
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858.)	500 »	500 »	»
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut (loi du 1 ^{er} juillet 1858).	338,900 60	337,440 80	1,450 80
	116,163,348 56	89,195,463 60	26,971,884 96

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recette en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	12,030,300		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	10,789,683 75	
			Coupons d'intérêts, etc.	11,927,040	45,275,084 54
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	9,017,460 61		
	Recette pour le compte des correspondants du Trésor	Divers services publics	7,785,485 56 $\frac{1}{2}$		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	310,786 81	18,530,806 64 $\frac{1}{2}$	82,317,030 05 $\frac{1}{2}$
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,425,624 27		
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	18,313,040 07		
	Recette en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers)				15,904,038 00 $\frac{1}{2}$
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)					178,805,860 72 $\frac{1}{2}$
					277,028,437 67 $\frac{1}{2}$

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1853.	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition fr.	1,200 30	} 29,188 01
	Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette au compte du Budget de l'exercice 1858	27,987 65	
— 1854.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1857	Service ordinaire. 60,827 37 Services spéciaux. "	} 60,827 37
— 1855.	Idem.	Service ordinaire. 30,377 55 Services spéciaux. 534 20	
— 1856.	Idem.	Service ordinaire. 166,945 15 Services spéciaux. 42,178 14	} 209,124 27
— 1857.	Idem.	Service ordinaire. 540,143 05 Services spéciaux. 8,861 24	
		Fr.	697,055 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers.	15,401,000 .	} 47,811,588 .	84,561,744 05
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats. . . 10,719,811 90 1/2 Coupons d'intérêts, etc. . . 11,864,585 74 1/2			
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	9,825,000 35	} 18,114,302 97		
	Divers services publics	7,555,446 54			
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	520,850 02			
	Dépense pour le compte des correspondants du Trésor	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,420,305 51	} 18,435,755 08	
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.			
Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances					
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)				8,127,484 02 1/2	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense).				178,835,832 26 1/2	
				271,325,080 94	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Contributions et revenus publics .	Exercice 1857 fr.	7,058,005 27	} 157,377,014 86½
	— 1858	150,510,840 50½	
Opérations de trésorerie . . .	Recettes en augmentation des créances passives.	82,517,650 05½	} 178,805,869 72½
	— en atténuation des créances actives	15,004,056 00½	
	Mouvements de fonds entre les comptes des finances	178,805,869 72½	
TOTAL DE LA RECETTE. fr.		434,400,562 54	
Report des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1858.		72,405,205 80	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		506,811,556 54	

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} janvier 1859.

Numéraire.	Fr.	43,800,174 °
Pièces de dépense	Chez les comptables	12,805,719 77
	En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	25,189,840 65
		57,995,560 42
		84,850,734 42

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1858.

<i>Dépenses publiques.</i>	Exercice 1857.	Fr.	60,756,221 00	
	— 1858		89,103,465 00	150,020,740 98
	Exercices clos		697,055 60	
<i>Opérations de trésorerie</i>	Payements en atténuation des créances passives			84,301,744 65
	— en augmentation des créances actives			8,127,484 02½
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances			178,855,852 26½
TOTAL DE LA DÉPENSE.				Fr. 421,051,821 02
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1859				84,850,734 42
TOTAL GÉNÉRAL.				Fr. 506,811,556 34

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. Exercice 1857		2,304,301 00	538,012 02
— — — 1858		77,772,826 00	40,162,745 04
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	" "
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats Coupons d'intérêts, etc.
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses	" "
		Divers services publics	" "
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	" "
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	4,049,601 00 780,220 06
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	4,658,242 88 2,046,558 03
		Recettes en atténuation des créances actives (Remboursements par divers)	" 1,541,100 "
		Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	" 90,100 "
		TOTAL DES RECETTES fr.	88,872,073 13 45,888,638 45

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.	
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		
			Ancien mode.	Nouveau mode.		
1,480,850 08	"	"	"	2,068,782 00	740,218 01	7,058,003 27
20,511,408 25	952,652 41	"	"	1,754,818 15	205,508 10½	150,519,840 50½
"	"	"	"	12,630,500 "	"	12,630,500 "
"	"	"	"	"	10,780,685 75	10,780,685 75
"	"	"	"	"	11,927,040 "	11,927,040 "
"	"	"	"	"	9,917,460 61	9,917,460 61
"	"	"	"	1,492,717 42	6,202,768 14½	7,785,485 56½
"	"	"	"	510,786 81	"	510,786 81
2,858,102 22	130,535 05	"	865 65	2,570,188 51	18,100 52	10,425,624 27
10,010,248 16	"	"	"	"	"	18,515,019 07
"	"	"	"	8,705,270 45½	5,568,560 54	15,904,956 99½
258,250 "	"	178,457,519 72½	"	"	"	178,805,869 72½
"	"	"	865 65	20,021,009 18½	"	"
45,024,940 30	1,072,188 06	178,457,519 72½	20,021,051 85½		45,468,148 75	434,406,552 54

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. Exercice 1857	}	10,282,175 45	2,776,973 00	•	•
— Exercice 1858					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		1,780 12	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers	•	•	•	•
	Remboursements d'effets à payer. { Dispositions faites chez le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la dette publique. { Mandats	•	•	•	•
		•	•	•	•
		•	•	•	•
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	•	•	•	•
	Divers services publics	•	•	•	•
	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor. { Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	•	•	•	•
		•	•	•	•
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	49,553 01	•	•	•
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances. { Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	4,344,751 21	3,206,005 39	10,884,997 08	•
Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers.		•	•	•	•
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	Fonds remis	•	90,100 •	258,250 •	•
	Récépissés de versement produits en dépense.	75,881,697 •	40,059,542 80	53,877,489 22	1,067,038 41
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		88,559,965 70	40,112,421 28	45,020,736 30	1,067,038 41

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

Caisier de l'Etat		Administration du trésor public		TOTAL des PAIEMENTS	DIFFERENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1858, du particulier des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépenses en cours de régularisation sur les budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes		MONTANT des PAIEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1858
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Recépissés et versements concernant les profits réalisés sans l'intervention des comptables et ainsi instructions les recettes	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées	
09,931,351 21	10,955		30,151,659 49	143,162,072 24	6,707,011 05	"	140 920,685 29
667,278 92			27,987 65	697,055 69	"	"	697,055 69
13,401,000 "			"	13,401,000 "			13,401,000 "
10,719,241 71½	"		570 19	10,719,811 90½	"	"	10,719,811 90½
	8,301,070 00	"	5,505,515 08½	11,804,585 74½	"	"	11,804,585 74½
"	9,825,990 35	"	"	9,825,990 35	"	"	9,825,990 35
1,265,434 50	6,074,518 56	"	17,003 50	7,339,446 54	"	"	7,339,446 54
320,280 14		"	570 78	320,850 92	"	"	320,850 92
0,166,628 46	"	"	4,250,858 14	10,456,010 61		20,714 10	10,429,305 51
"			"	18,435,755 68		"	18,435,755 68
"	601,150 "		7,526,554 02½	8,127,484 02½		"	8,127,484 02½
"	"		"	548,350 "		"	548,350 "
"	"	865 65	29,621,069 18½	178,467,509 26½		"	178,467,509 26½
134,478,185 03½	24,882,484 57	865 65	29,621,069 18½		6,767,611 05	26,714 10	
150,560,670 60½		20,621,034 83½	45,408,148 75	415,710 02½ 97	6,740,806 95		421,951,821 52

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1888.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1888
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	5,850,044 70	"	"	88,872,975 15
— de l'enregistrement et des domaines	1,869,093 25	"	"	45,888,638 45
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	411,864 02	"	"	45,024,049 59
Comptables de l'administration de la marine	13,084 55	"	"	1,072,188 06
Cassier de l'État.	20,075,402 41	"	"	178,457,519 72½
Administration du trésor public.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	"	"	29,621,034 83½
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	0,770,131 33	31,414,885 74	45,408,148 75
	34,220,188 73	6,770,131 33	31,414,885 74	454,406,552 54

RATIONS DE L'ANNÉE 1858.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1858.

TOTAL au 31 décembre 1858	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1858	EXCÉDANT que présentent, d'après le tableau qui précède, les pièces régularisées sorties en dépense, sur les paiements effectués par les comptables pendant l'année 1858	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1859.			Observations.
			En cours DE RÈGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
94,725,917 85	88,359,905 70	•	•	•	6,165,952 04	
47,758,651 70	46,112,421 28	•	•	•	1,646,210 42	
45,456,815 61	45,020,756 50	•	•	•	416,077 51	
1,080,172 41	1,067,038 41	•	•	•	10,151 •	
204,550,922 15½	159,560,079 60½	•	•	•	45,170,242 55	
26,621,954 85½	29,621,954 85½	•	•	•	•	
85,653,165 82	45,468,148 75	6,740,806 05	25,189,840 65	6,254,277 47	•	
506,811,550 54	415,210,024 07	6,740,806 05	25,189,840 65	6,254,277 47	55,415,010 30	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1858, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'Administration du Trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État

Bruxelles, le 1^{er} décembre 1859

Le Directeur général du trésor public,
VAN KERKHOVE

Arrêté par le Ministre des Finances.
FRERE-ORBAN

(37)

COMPTES DES BUDGETS.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1858, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1857;*

2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1858.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1858, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

Compte des opérations de l'année;

Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui des opérations sur les exercices clos, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte, qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures prises, en 1858, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.**

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1857 a eu lieu le 31 octobre 1858.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1858, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1857.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1857 au 31 octobre 1858), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1857 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1856, *Moniteur* n° 306, à. fr. 159,604,990

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 158,604,990	»
Fonds spécial	1,000,000	»
ENSEMBLE.	fr. 159,604,990	»

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . . fr. 155,056,047 56

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 25 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 146.	fr. 37,715 551 08
— des Dotations, du 22 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 146.	4,042,022 75
— du Ministère de la Justice, du 15 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 15.	12,211,882 »
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 157	2,155,851 »
— du Ministère de l'Intérieur, du 31 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94.	7,759,111 70
— du Ministère des Travaux publics, du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94.	24,489,585 96
— du Ministère de la Guerre, du 25 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 85	55,586,720 07
— du Ministère des Finances, du 22 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 146	10,927,525 »
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 25 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 146	2,148,000 »
ENSEMBLE.	fr. 155,056,047 56

Le Budget de l'exercice 1857 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de ressources de. fr. 4,568,942 44

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 159,604,990 » ont été augmentées :

1° Par l'article 2 de la loi du 21 avril 1858, *Moniteur* n° 113, qui alloue un crédit de 1,100,000 francs, pour couvrir les dépenses résultant de la fabrication, dans les prisons, de produits pour l'exportation, en 1857, d'une somme égale à ce crédit fr. 1,100,000 »

2° Par l'article 3 de la loi du 8 juillet 1858, *Moniteur* n° 212, du produit présumé du chemin de fer de Mons à Manage cédé à l'État, ci. 1,050,000 »

3° Du produit des ventes opérées en 1857 de titres de la Dette publique, à 2½ p. 0/0, mis à la disposition du Trésor par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci 45,147 82

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1857 se sont élevées, en définitive, à (1) fr. 141,798,157 82

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires	140,754,990 »	} 141,798,157 82
— extraordinaires	1,043,147 82	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 155,036,047 56 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de fr. 308,704 90 c, pour les annulations opérées par les lois des 6 mars et 8 juillet 1858, à 5,726,401 19

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de 1,525,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1853, 1854, 1855 et 1856, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction de fr. 261,523, pour les annulations opérées par la loi du 6 mars 1858, ci. 1,313,065 67

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert au

A REPORTER. fr. 143,400,514 42

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 143,400,514 42

présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, après déduction de 300,000 francs, conformément à la loi du 4 mars

1858, ci 17,609,547 79

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1857 présentaient finalement

un total de ⁽¹⁾ 161,070,062 21

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	142,075,514 42	} 161,070,062 21
Services spéciaux	18,994,547 79	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1857, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 141,798,157 82
Dépense	161,070,062 21
Excédant de dépense	fr. 19,271,924 39

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 6,320,000 21 c., à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 4,033,008 13 c., reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1858, ci 2,284,992 08

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1852, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1857, et définitivement prescrites au profit du Trésor, en vertu de l'article 36 de la loi de comptabilité fr. 34,342 02

fr. 2,319,334 10

et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1856, ci 10,265,406 65

d'où il résulte un accroissement de charges de fr. 7,946,072 55

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1857 s'élevait, en définitive, à fr. 27,217,996 94

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer,
à fr. 141,798,137 82

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
sent les ressources du Budget, s'élèvent à fr. 147,766,228 05

Les recouvrements effectués en atténuation de ces
droits n'ont été que de 146,824,589 83

et il est resté à recouvrer fr. 941,638 22

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liqui-
dation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi
qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.		DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS RENTENT A RECOURER.
			A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
Impôts	Accises	"	"	28,517 07	28,517 07
	Enregistrement et domaines. . . .	7,368 75	"	152,175 01	159,743 76
Péages.	Idem.	767 25	"	18 "	785 25
Capitaux et revenus	Travaux publics	"	"	26,518 16	26,518 16
	Enregistrement et domaines. . . .	550 82	"	101,665 01	102,015 83
Remboursements	Idem.	2,979 41	"	481,241 66	484,221 07
	Trésor public	"	"	50,256 48	50,256 48
				929,971 99	
		11,666 25	929,971 99		941,638 22

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la plus grande partie de ce dernier solde
représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au
compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de
l'art. 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
ci fr. 141,798,137 82
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci 146,824,589 83

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant
l'exercice ont été supérieures aux évaluations de fr. 5,026,452 01

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures ALY ÉVALUATIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	5,715,678 29	"
	{ Enregistrement et domaines.	100,105 25	"
<i>Peages</i>	{ Enregistrement et domaines	"	62,080 51
	{ Travaux publics	156,457 90	"
	{ Marine	200 55	"
<i>Capitaux et revenus.</i>	{ Travaux publics	"	279,066 50
	{ Enregistrement et domaines	971,719 51	"
	{ Trésor public	155,088 50	"
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes.	11,462 61	"
	{ Enregistrement et domaines.	157,786 79	"
	{ Trésor public	229,045 54	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES		5,401,554 89	511,980 90
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		"	126,095 98
		5,401,554 89	168,082 88
Excédant des recettes sur les évaluations		fr 5,010,452 01	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Il s'ensuit que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

DÉPENSE

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 142,075,514 42

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1857 montent à. 137,399,251 11

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 136,314,849 87

Et il reste à payer ou à justifier pour solde fr. 1,084,381 24

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

Ordonnances en circulation et à payer	fr.	693,569 91
Dépenses à justifier et à régulariser sur		
ordonnances d'ouverture de crédit { des Affaires Étrangères (report		
liquidées sur les Budgets des Ministères { de l'exercice 1856)	9,976 84	388,811 33
{ de l'Intérieur (exercice 1857)	378,834 49	
Ensemble la somme ci-dessus de	fr.	<u>1,084,381 24</u>

Les ordonnances en circulation dont il vient d'être parlé, peuvent être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1862, époque de leur déchéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant de ces ordonnances, dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêt ou d'opposition, qui, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Quant à la somme de fr. 388,811 33 c', sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intérieur, elles doivent être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, par application de l'article 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, qui a pourvu à l'exécution des articles 17 et 23 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Suivant le vœu dudit article 88, des explications doivent être insérées dans le présent compte au sujet du retard qu'a éprouvé la justification et la régularisation des dépenses auxquelles la somme précitée a été employée.

Par ses dépêches des 9 février et 4 mai 1860, n° 9577, M. le Ministre des Affaires Étrangères se borne à faire connaître qu'une ordonnance de régularisation pour la somme de fr. 9,976 84 c' a été soumise à la Cour des comptes le 4 février 1860, et, qu'à la date de sa dépêche du 4 mai suivant, il n'avait pas encore été statué sur cette ordonnance.

Par sa dépêche du 1^{er} mai 1860, M. le Ministre de l'Intérieur informe que la somme de fr. 378,834 49 c', restant à justifier sur le Budget de son Département, à la clôture de l'exercice 1857, forme le montant des crédits supplémentaires alloués par les lois des 3 janvier et 9 juillet 1858, pour subvenir aux dépenses des fêtes du 25^{me} anniversaire de l'inauguration du Roi, et qu'il n'a pas été possible de fournir en temps utile la justification des dépenses imputées sur ces crédits par les causes suivantes :

1^o Que les liquidations n'étaient pas terminées à l'époque de la clôture de l'exercice;

2^o Que les fournisseurs, et notamment les architectes, qui avaient reçu le montant de leurs comptes sur des reçus provisoires, avaient négligé, malgré les démarches les plus actives et de nombreuses lettres, de remplacer ces reçus provisoires par des pièces comptables en règle. Qu'indépendamment de ce motif, on doit se rappeler que, conformément au vote des Chambres, les trois premiers crédits ont dû être répartis au marc-le-franc entre tous les fournisseurs indistinctement; que les architectes, comme les autres, avaient reçu ainsi les $\frac{10}{11}$ du montant de leurs honoraires; que, par le dernier vote de la Chambre, ces honoraires ayant été réduits de 50 p. %, il a fallu exiger le remboursement de ce qui avait été payé en trop, remboursement auquel les architectes se sont d'abord refusés; que ce n'est qu'après beaucoup de démarches que l'on est parvenu à obtenir la restitution de la part de quelques-uns, tandis que d'autres sont encore en demeure; que, de plus, il y a eu des saisies-arrêt qui ont empêché l'apurement de plusieurs comptes, jusqu'à ce que la validité de ces saisies ait été prononcée, et qu'il en existe encore une.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci	fr. 142,075,514 42
comparés aux dépenses liquidées, ci	157,595,251 11
présentent sur celles-ci un excédant de.	fr. 4,676,283 31

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, Savoir :

1° Au Budget de la Dette publique :

CHAP. I^{er}. *Service de la dette.*

ART. 17. Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes	195,511 41

CHAP. III. *Fonds de dépôt.*

ART. 26. Intérêts de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.	14,404 84
ART. 27. Intérêts des consignations.	24,504 85

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. VIII. *Marine. — Pilotage.*

ART. 37. Remises à payer aux pilotes, et autres dépenses relatives au pilotage	52,797 05
ART. 45. Primes d'arrestation aux agents, et vacations des experts et agents chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants.	5,587 56

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 17. Remises proportionnelles et indemnités	70,606 55

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 50 Remises des receveurs. — Frais de perception	52,467 92

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I^{er}. *Non-Valeurs.*

ART. 4 Non-Valeurs sur les redevances des mines . . . fr.	5,602 77

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	66 75
ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut	703,655 59
ART. 12. Trésor public — Remboursements divers.	41,798 98
ART. 13. Postes. — Remboursements des postes aux offices étrangers.	58,912 66
ART. 14. Déficit des divers comptes de l'État.	2,048 52
	812,085 07

A REPORTER. fr. 4,676,283 31

REPORT. . . . fr. 4,676,283 31

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci fr. 1,225,964 99

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à fr. 5,902,248 30

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1855, transférées conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité :

Dotations	250,000 »	
Ministère des Travaux publics.	7,055 71	
	<u> </u>	257,055 71

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1855 :

Ministère des Travaux publics.	155 74

d. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1856 :

Ministère des Affaires Étrangères.	544 98	
— des Travaux publics	6,263 03	
— de la Guerre	163 68	
— des Finances	412 50	
	<u> </u>	7,186 19

e. Sur les dépenses de l'exercice 1857 :

Dette publique fr.	566,568 36	
Dotations. {		
Sénat	11,240 »	
Chambre des Représentants	14,857 51	
Cour des comptes	532 75	
	<u> </u>	26,630 26
Ministère de la Justice	426,425 56	
— des Affaires Étrangères	118,577 77	
— de l'Intérieur.	132,789 85	
— des Travaux publics	1,099,218 37	
— de la Guerre	931,790 89	
— des Finances	296,937 91	
Non-Valeurs et remboursements	554,574 80	
	<u> </u>	3,755,115 57

TOTAL des crédits à annuler. fr. 4,017,489 21

A REPORTER. fr. 4,017,489 21

REPORT. fr. 4,017,489 21

2^e portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, Savoir :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1855 :

Ministère de l'Intérieur fr. 2,800 »

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1854 :

Ministère des Travaux publics. 524 19

c. Dépenses arriérées de l'exercice 1855 :

Ministère des Travaux publics 177,884 58

d. Dépenses arriérées de l'exercice 1856 :

Ministère de la Justice	fr. 12,955 60	
— de l'Intérieur.	23,971 »	
— des Travaux publics.	118,412 63	
— de la Guerre	9,215 06	
		164,554 29

d. Dépenses de l'exercice 1857 :

Dette publique	fr. 672,530 »
Ministère de la Justice	171 »
— de l'Intérieur.	86,528 96
— des Travaux publics.	756,715 40
— de la Guerre	23,670 67
	1,539,216 03

Total des crédits à transférer à l'exercice 1858, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci fr. 1,884,759 09

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 5,902,248 30

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1857, s'élevaient à une somme de fr. 18,994,547 79

A REPORTER. fr. 18,994,547 79

REPORT. fr. 18,994,547 79

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1856 . fr.	17,669,547 79
Crédits votés dans le cours de l'exercice	1,325,000 »
fr.	18,994,547 79

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1857, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. 8,891,907 80

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1858, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 8,799,442 51

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour. 92,465 29

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1857, ci fr. 8,891,907 80

on trouve un excédant de crédits de. fr. 10,102,639 99

qui a été transféré à l'exercice 1858, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 14 janvier 1858.)

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1857 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	136,314,849 87	} 145,114,292 58
Services spéciaux.	8,799,442 51	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire. fr.	1,084,381 24	} 1,176,846 53
Services spéciaux.	92,465 29	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice fr. 146,291,138 91

REPORT. fr. 146,291,138 91

REPORT. fr. 146,291,138 91

2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1853.	fr.	257,053 71
— — — 1854.	"	"
— — — 1855.		133 74
— — — 1856.		7,186 19
— de l'exercice 1857		<u>3,755,115 57</u>

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte. fr. 4,017,489 21

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1858 :

a. Suivant l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1853 . fr.	2,800 "	
— — — 1854 . .	324 19	
— — — 1855 . .	177,884 58	1,884,759 09
— — — 1856 . .	164,534 29	
— de l'exercice . . . 1857 . .	1,539,216 03	

b. Suivant l'art. 31 de la même loi (services spéciaux) 10,102,639 99

Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 11,987,399 08

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de fr. 162,296,027 20
Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 161,070,062 21

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour. . fr. 1,225,964 99

Les états litt. M à U, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1857, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées.	fr. 146,824,589 85
Dépenses liquidées et ordonnancées	146,291,158 91
Excédant de recette.	533,430 92

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 6,520,000 21 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 4,035,008 15 c, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1858, ci fr. 2,284,992 08

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1852, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1857, et définitivement prescrites au profit du Trésor 34,342 02

Fr. 2,319,334 10

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1856, ci fr. 10,265,406 65

d'où il résulte un accroissement de charges de. fr. 7,946,072 55

L'exercice 1857 présente finalement un déficit de. fr. 7,412,621 65

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1857, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1857 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de fr. 27,217,996 94

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un déficit de fr. 7,412,621 65

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens. . . . fr. 5,026,452 01

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale, fr. 4,017,489 21
dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature 1,225,964 99

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent, sur les dépenses, qu'un excédant de fr. 2,791,524 22

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1858, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité fr. 1,884,759 09

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 31 de cette loi. 10,102,659 99

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1857, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de fr. 19,805,575 31

le déficit d'abord constaté se réduit, en définitive, à fr. 7,412,621 65

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1850 A 1856 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1857, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1850 à 1856 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-six exercices, dont les vingt et un premiers, ceux de 1850 à 1850, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de

2,765,299,254 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'accroissent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créées par des lois spéciales.

152,466,967 60

2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget

119,640,826 97

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales.

277,576,243 60

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 3,292,985,292 76

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de

2,887,944,848 58

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci fr.

174,358,660 76

2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci fr.

6,759,108 78

A REPORTER. . . fr 3,069,042,618 12 3,292,985,292 76

REPORT. fr. 3,069,042,618 12 3,292,983,292 76

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. fr. 351,334,863 49

3,400,377,483 61

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1857 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. fr. 1,574,588 67

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de 3,398,802,894 94

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. fr. 105,819,602 18

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 3,312,301,172 07 c', et ont ainsi dépassé les évaluations de fr. 19,317,879 31

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,322,566,578 72 c', sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de fr. 76,236,316 22

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de fr. 95,554,193 53

Et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de 10,265,406 65

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1857, comme résultat final de l'exercice précédent.

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDRYABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1856, Moniteur n° 366.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	Montant.
IMPOTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,044,527	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires	478,333	"	"
	2 — — pour non-valeurs	318,890	"	"
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout.	530,086	"	"
Personnel.	Principal	8,818,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires.	882,000	"	"
Patentes.	Principal	5,563,600	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	536,400	"	"
Redevances sur les mines.	Principal	520,000	"	"
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs	52,000	"	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	28,600	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques		875,000	"	"
— des tabacs		105,000	"	"
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,100,000	"	"
	— de sortie (—)	50,000	"	"
	— de transit (—)	10,000	"	"
	— de tonnage (—)	650,000	"	"
	Timbres	35,000	"	"
Accises.	Sel	4,050,000	"	"
	Vins étrangers	2,100,000	"	"
	Eaux-de-vie étrangères	225,000	"	"
	— indigènes	4,000,000	"	"
	Bières et vinaigres	6,400,000	"	"
	Sucres de canne et de betterave	4,500,000	"	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	3,000	"	"
	Timbres sur les quittances	15,000	"	"
	— sur les permis de circulation.	1,000	"	"
	Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	200,000	"	"
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	280,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles.	40,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels).	12,800,000	"	"
	Grefte (— 50 —)	275,000	"	"
	Hypothèques (— 26 —)	2,200,000	"	"
	Successions. (— 30 —)	8,500,000	"	"
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels).	1,600,000	"	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels).	125,000	"	"
	Timbre	3,250,000	"	"
	Naturalisations	5,000	"	"
	Amendes en matière d'impôts	150,000	"	"
	Amendes de condamnation en matières diverses	130,000	"	"
A REPORTER. . . . fr.		98,420,890	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1857.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,044,527	"					
478,555	"					
518,800	"	18,880,200	"	"	18,880,202 00	18,880,202 00
1,504,452	"					
550,086	"					
8,818,000	"	9,700,000	"	"	9,800,865 71	9,800,865 71
882,000	"					
5,365,000	"	5,700,000	121,205 45	"	5,820,044 48	5,820,044 48
556,400	"					
520,000	"					
52,000	"	600,000	"	"	665,472 47	665,472 47
28,600	"					
875,000	"	875,000	945,151 75	7,194 75	952,346 50	952,346 50
165,000	"	165,000	167,855	837	168,692	168,692
11,100,000	"	12,250,802 05	"	"	12,250,802 05	
50,000	"	110,562 05	"	"	110,562 05	
10,000	"	2,809 07	"	"	2,809 07	15,090,955 67
650,000	"	682,860 75	"	"	682,860 75	
55,000	"	58,091 05	"	"	58,091 05	
4,950,000	"	5,074,707 70	"	"	5,074,707 70	
2,100,000	"	2,245,246 54	"	"	2,245,246 54	
225,000	"	218,975 75	"	"	218,975 75	
4,900,000	"	5,875,185 94	"	1,001 11	5,872,092 83	
6,400,000	"	7,255,651 52	105 78	"	7,255,755 50	25,225,056 24
4,500,000	"	4,525,525 69	"	"	4,525,525 69	
5,000	"	17,794 05	"	"	17,794 05	
15,000	"	15,819	14 25	"	15,833 25	
1,000	"	1,125 13	"	"	1,125 13	
200,000	"	240,992 42	"	"	240,992 42	240,992 42
280,000	"	150,565 58	65,507 11	"	215,670 69	256,212 38
40,000	"	50,980 04	501 65	"	40,541 69	
12,800,000	"	13,060,486 02	204 99	"	13,060,691 01	
275,000	"	257,941 21	"	"	257,941 21	
2,200,000	"	2,590,444 59	"	"	2,590,444 59	
8,500,000	"	8,022,188 50	2,876 69	"	8,025,064 99	
1,600,000	"	1,575,807 66	22 57	"	1,575,830 05	
125,000	"	154,575 57	54 26	"	154,607 85	29,204,849 01
5,250,000	"	5,475,221 44	56,614 37	"	5,520,835 81	
5,000	"	2,500	"	"	2,500	
150,000	"	157,761	54 08	"	157,815 08	
150,000	"	160,117 70	"	"	160,117 70	
98,420,890	"	102,168,794 45	255,031 65	1,001 11	102,422,734 97	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1856, Moniteur n° 366.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.		98,420,890 »	»	»
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Rivières et canaux	3,100,000 »	»	»
	Routes appartenant à l'État.	1,720,000 »	»	»
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. . .	Taxe des lettres et affranchissements	4,250,000 »	»	»
	Ports des journaux et imprimés	320,000 »	»	»
	Droits sur les articles d'argent	45,000 »	»	»
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	85,000 »	»	»
	Recettes diverses	»	»	»
MARINE.				
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		110,000 »	»	»
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer		25,500,000 »	8 juillet 1858. (Monit. n° 212.)	1,050,000 »
Télégraphes électriques		280,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)		900,000 »	»	»
Forêts		950,000 »	»	»
Dépendances des chemins de fer		60,000 »	»	»
Établissements et services régis par l'État		200,000 »	»	»
Produits divers et accidentels		400,000 »	»	»
Revenus des domaines		250,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)		140,000 »	»	»
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.		755,000 »	»	»
— des actes des commissaires maritimes		50,000 »	»	»
— des droits de chancellerie		50,000 »	»	»
— des droits de pilotage.		525,000 »	»	»
— des droits de fanal.		80,000 »	»	»
— de la fabrication de monnaies de cuivre.		120,000 »	»	»
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises		250,000 »	»	»
Chemin de fer rhénan. — Dividendes		252,500 »	»	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale		270,000 »	»	»
A REPORTER. fr.		137,023,300 »	»	1,050,000 »

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1857.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
	98,420,890 .	102,168,794 45	255,051 65	1,091 11	102,422,754 97	
5,100,000 .	4,820,000 .	5,171,475 49	275 50	"	3,171,748 70	4,758,704 74
1,720,000 .		1,586,618 24	337 71	"	1,586,055 95	
4,250,000 .	4,700,000 .	4,271,603 84	65 65	"	3,703,409 98 (a) 508,201 40	4,856,457 90
520,000 .		438,818 51	"	"	438,818 51	
45,000 .		47,729 50	"	65 65	47,663 95	
85,000 .		75,819 25	"	"	75,819 25	
"		22,484 94	"	"	22,484 94	
110,000 .	110,000 .	110,200 55	"	"	110,290 55	110,290 55
24,550,000 .	24,850,000 .	24,067,555 75	101,844 55	"	24,169,400 10	24,576,411 77
280,000 .		407,011 67	"	"	407,011 67	
900,000 .	2,760,000 .	1,543,795 55	2,050 28	"	1,546,454 61	3,925,735 17
950,000 .		1,048,851 52	201 45	"	1,049,122 75	
60,000 .		100,700 58	30 56	"	100,737 14	
200,000 .		262,109 19	4,895 20	"	267,004 59	
400,000 .		680,266 52	557 06	"	680,625 58	
250,000 .		279,750 10	55 60	"	279,792 70	
140,000 .		140,203 51	56,671 76	"	196,985 07	
755,000 .	2,432,500 .	756,598 15	"	"	756,598 15	2,585,588 59
50,000 .		54,911 17	"	"	54,911 17	
50,000 .		56,756 50	"	"	56,756 50	
525,000 .		634,655 75	"	"	634,655 75	
80,000 .		106,891 97	"	"	106,891 97	
120,000 .		121,528 64	"	"	121,528 64	
250,000 .		50,521 09	"	"	50,521 09	
252,500 .		225,550 .	"	"	225,550 .	
270,000 .		405,852 27	"	"	405,852 27	
	138,075,590 .	142,812,506 00	422,515 55	1,156 74	145,233,925 69	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens (Loi du 30 déc. 1856, Moniteur n° 366)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES	
		Dates des lois	Montant
REPORT fr	157,025,500 "	"	1,050,000 "
REMBOURSEMENTS			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc	5,000 "	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000 "	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes (Déficit des comptables)	20,000 "	"	"
Récouvrements d'avances faites par les divers Départements	400,000 "	"	"
TRESOR PUBLIC			
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal, perçus sous réserve de remboursement sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York, le Levant et le Brésil	40,300 "	"	"
Récouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	765,000 "	21 avril 1858	1,100,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 "	"	"
Recettes accidentelles	100,000 "	"	"
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	65,000 "	"	"
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,800 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	3,500 "	"	"
	158,604,900 "	"	2,150,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX			
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	1,000,000 "	"	"
Produit de la réalisation de titres de la dette publique, appartenant au trésor		"	43,147 82
	1,000,000 "		43,147 82
REPORT DES TOTALS CI-DESSUS fr	158,604,900 "		2,150,000 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr	159,604,900 "	"	2,193,147 82

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations.
Total		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1857	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement ET FAVEUR DE L'EXERCICE	
	158,073,300	142,812,500 90	422,513 53	1,156 74		143,235,023 09
5,000	125,000	1,500 32	"	"	1,500 32	159,402 64
125,000		157,890 85	172 40	"	158,072 32	
20,000	420,000	510,384 41	"	"	510,384 41	1,062,007 86
400,000		522,420 62	20,196 83	"	551,625 45	
40,500		"	"	"	"	
1,865,000		765,000	1,435,241 68	"	2,108,241 68	
20,000	2,153,600	28,482 23	50,236 48	"	78,718 71	2,113,782 02
100,000		41,861 50	"	"	41,861 50	
65,000		60,460 40	"	"	60,460 40	
21,800		24,308	"	"	24,308	
5,500		1,182 55	"	"	1,182 55	
"	140,754,990	144,914,971 94	1,955,361 01	1,156 74	"	146,849,176 21
"	1,000,000	875,904 02	"	"	875,904 02	875,904 02
"	45,147 82	45,147 82	"	"	45,147 82	45,147 82
"	1,045,147 82	917,051 84	"	"		917,051 84
"	140,754,990	144,914,971 94	1,955,361 01	1,156 74		146,849,176 21
"			1,955,361 01	1,156 74		
"	141,798,157 82	145,832,023 78	1,954,204 27			147,766,228 05

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.**

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS	OBJET
		SERVICE ORDINAIRE
		—
		CRÉDITS TRANSIÈRES DES EXERCICES ANTERIEURS,
		POUR DES DÉPENSES ARRIÈRÉES
		Exercice 1853
Dotations	15 mai 1846 (art 30)	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.
Ministère de l'Intérieur	Id	Beaux arts — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers, concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils etc</i>
Ministère des Travaux publics	Id	Frais de restauration et grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren 7,055 71
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel 16,520 0
		Exercice 1854
Ministère des Affaires Étrangères	Id	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1854, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service sauf pour le service au delà du Cap Horn, frais divers
		<i>Ponts et chaussées</i>
Ministère des Travaux publics.	Id	Plantations des routes 694 69
		Plantations nouvelles le long des voies navigables 148 05

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	250,000 "	250,000 "	"		"	250,000 "
"	4,000 "	4,000 "	"		"	4,900 "
"	23,375 71	23,375 71	"		"	23,375 71
"	278,275 71	278,275 71	"		"	278,275 71
"	69,130 50	69,130 50	69,130 50	6 mars 1858. (Mém. n° 72)	69,130 50	"
"	842 74	842 74	"		"	842 74
"	60,973 24	60,973 24	69,130 50		69,130 50	842 74

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1855.
Ministère des Affaires Étrangères	15 mai 1846 (art. 50.)	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. — Frais divers
Ministère de l'Intérieur	Id.	Établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil. Beaux-arts. — Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 5,278 02
		Plantations de routes 0,005 11
		Escaut. — Entretien et travaux d'amélioration 567 41
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 7,174 09
Ministère des Travaux publics	Id.	Canal de Selzacte à la mer du Nord; construction de la quatrième et dernière section. — Complément de la dépense. 128,800 »
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. 554 »
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale. — Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale 182,058 57
		Exercice 1856.
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice	Id.	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments 4,185 75
		Continuation des travaux d'appropriation de la prison de Bruges. 10,094 30
		Achat et entretien du mobilier dans les prisons 1,125 »
		A. REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	85,520 »	85,520 »	85,520 »	6 mars 1858. (Monit. n° 72.)	100,520 »	»
»	35,000 »	35,000 »	35,000 »			»
»	1,000 »	1,000 »	»			1,000 »
•	331,415 00	331,415 00	»	»	»	331,415 00
»	432,935 00	432,935 00	100,520 »	»	100,520 »	332,415 00

»	16,003 12	16,003 12	•	»	»	16,003 12
»	16,003 12	16,003 12	»	»	»	16,003 12

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . fr.
		Exercice 1856 (suite)
Ministère des Affaires Étrangères	15 mai 1846 (art. 50)	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers; estalettes, courses diverses. 2,694 20
		Frais à rembourser aux agents du service extérieur, frais divers. 13,580 58
		Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1856, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service; frais divers. 91,872 50
		Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1855. 5,000 .
		Mesures relatives au défrichement des terrains incultes 614 00
		Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang 1,750 .
		Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855 22,180 .
		Troisième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national. 21,745 82
Ministère de l'Intérieur	Id.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport, subsides pour la restauration et pour la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc, travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique 900 .
		Ouvres d'art commandées à différents artistes 21,000 .
		Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden 8,000 .
		A REPORTER fr

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	10,003 12	10,003 12	"	"	"	10,003 12
.	112,150 08	112,150 08	91,872 50	6 mars 1858. (Non n° 72).	91,872 50	20,283 58
.	70,190 81	70,190 81	"		"	70,190 81
.	204,350 01	204,350 01	91,872 50		91,872 50	112,477 81

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr
		Exercice 1856 (suite).
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. fr. 205,869 00
		Plantations de routes 10,588 55
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 999 98
		Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles 895 •
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand. 913 00
		— — — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc 110 52
		— — — du canal de Charleroy à Bruxelles 275 •
		— — — de l'Escaut 559 80
		— — — de la Lys, dans les Flandres. 16,810 •
		— — — de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 70,177 18
		— — — de la Meuse, dans la province de Limbourg . . . 1,012 50
Ministère des Travaux publics.	15 mai 1846 (art. 30)	— — — de la Dendre. 13,133 50
		— — — de la Senne; loyer d'une maison éclusière à Vilvorde 749 99
		— — — du canal de Gand à Ostende. 877 90
		— — — du canal de la Campine, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers. . . . 6,825 89
		— — — du Moervaert 290 57
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. 458 40
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. 953 •
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration. . . . 7,895 23
		Port de Nieuport 976 27
		<i>Chemin de fer, postes, etc.</i>
		Matériel (billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles) 2,176 27
		Travaux et fournitures. 952 52
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. 38,778 20
		Matériel et fournitures de bureau 2,480 40
		Transport des dépêches 11,800 •
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1887.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	ou règlement définitif DU BUDGET.
"	204,550 01	204,550 01	91,872 50	"	91,872 50	112,477 51
"	486,518 89	486,518 89	"	"	"	486,518 89
"	600,668 00	600,668 00	91,872 50	"	91,872 50	508,796 40

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS	OBJET.
		REPORT. fr.
		Exercice 1856 (suite)
Ministère de la Guerre. . .	15 mai 1840 (art. 30)	Matériel de l'artillerie 33,015 78 Matériel du génie 02,250 50
Ministère des Finances . .	Id	Dépenses du domaine 6,442 . • Instances contre la ville d'Ath et le Collège du Pape à Louvain 1,026 78
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
	23 mai 1856. . . (<i>Monit</i> n° 146)	Budget primitif
	17 avril 1858 . . (<i>Monit</i> n° 111)	Augmentation du chapitre II, article 24 du Budget (rémunérations) . .
Dette publique	8 juillet 1858 . . (<i>Monit</i> n° 102)	Prime d'un demi pour cent allouée conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mai 1856 et de l'article 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857, aux détenteurs de titres de l'emprunt de 20 000,000 de francs, à 5 %, qui en ont accepté la conversion en rente à 4 1/2 (art. 25 ^{bis} du Budget
	8 juillet 1858 (<i>Monit</i> n° 212)	Credit ouvert à l'article 25 ^{bis} du Budget, sous la rubrique: « Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Man age. » . . .
	22 mai 1856. . . (<i>Monit</i> n° 146)	Budget primitif
Dotations.	8 avril 1857 . . (<i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit de 1,140,000 francs destiné à augmenter les traitements des employés de l'Etat inférieurs à 1,600 francs, rattachée aux chapitres II, III et IV, articles 4, 5 et 6 du présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi
	13 avril 1857 . . (<i>Monit</i> n° 15)	Budget primitif.
	8 avril 1857 . . (<i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux chapitres I, II, III, IV, VI et X, articles 2, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 17, 22, 40 et 62 du présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi par l'arrêté royal du 25 avril 1857 (<i>Moniteur</i> n° 118)
Ministère de la Justice . .	6 mars 1858. . . (<i>Monit</i> n° 60)	1° Frais d'impression du <i>Moniteur</i> , du <i>Recueil des lois</i> et des <i>Annales parlementaires</i> (augmentation du chapitre VI art. 10) . . . fr. 12,000 . 2° Frais d'entretien d'indigents étrangers ou belges dont le domicile de secours est inconnu (augmentation du chapitre IX, article 58) 60,000 . 3° Paiement des dépenses concernant l'exercice clos de 1856 et les exercices antérieurs (chapitre XIII nouveau, art. 65 à 76). 870,000 .
	21 avril 1858. . . (<i>Monit</i> n° 113)	Dépenses résultant de la fabrication, dans les prisons, de produits pour l'exportation en 1857 (augmentation de l'article 58 chapitre X)
		A REPORTER fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	690,668 90	690,668 90	91,872 50	"	91,872 50	598,796 40
"	95,266 14	95,266 14	"	"	"	95,266 14
"	7,468 78	7,468 78	"	"	"	7,468 78
"	793,403 82	793,403 82	91,872 50		91,872 50	701,531 32
37,715,351 08	"	38,503,577 08	105,354 90	8 juillet 1858 (Monit. n° 192)	195,354 90	38,308,222 18
"	30,000 "					
"	85,896 "	4,046,102 75	"		"	4,046,102 75
"	672,330 "					
4,042,022 75	"					
"	4,080 "					
12,211,882 "	"	14,320,842 "	"		"	14,320,842 "
"	66,960 "					
"	942,000 "					
"	1,100,000 "					
33,960,255 83	2,901,280 "	36,870,521 83	105,354 90		194,354 90	36,075,166 93

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS	CREDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
			REPORT. fr
Ministère des Affaires Étrangères	27 mai 1856 . . . (<i>Monit</i> n° 157)	Budget primitif	
	20 décembre 1856 (<i>Monit</i> du 8 janvier 1857, n° 8)	Augmentation des articles du Budget ci-après, savoir :	
		Article 40 } Personnel des paquebots à vapeur de l'Escad et d'autres bâtiments de l'Etat, et personnel à terre	155,125 67
		— 41 } Vivres	52,100 "
		— 47 Matériel et frais divers	50,000 "
		— 47 ^{ter} Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc	4,000 "
	26 mars 1857 . . . (<i>Monit</i> n° 103)	Prime due pour un service à voiles qui a été effectué entre Anvers et Istapa de Guatemala, dans le courant du mois de novembre 1854	
	8 avril 1857 (<i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux chapitres I, VII et VIII, articles 2, 26, 30, 40, 42, 43, 44 et 46 du Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi par l'arrêté royal du 11 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 115	
	10 avril 1857 (<i>Monit</i> n° 115)	Augmentation des articles du Budget ci-après, savoir :	
		Article 41 Vivres	7,000 "
		— 47. Matériel	08 503 "
		— 47 ^{ter} Construction d'une coque de bateau pilote destinée à la station d'Ostende	21,000 "
	31 mars 1857 (<i>Monit</i> n° 94)	Budget primitif	
	8 avril 1857 (<i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux chapitres I, XI, XIII, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, articles 2, 54, 60, 63, 75, 76, 83, 88, 90, 91 ^{ère} , 92 ^{ème} , 100, 108, 109, 112, 115, 123, 124, 125, 127 et 133 du Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 127	
Ministère de l'Intérieur	5 janvier 1858 (<i>Monit</i> n° 7)	Second crédit provisoire destiné à pourvoir aux dépenses des fêtes du 25 ^{ème} anniversaire de l'inauguration du Roi	
	21 avril 1858 (<i>Monit</i> n° 114)	Augmentation des articles 22, 28, 34, 52, 83, 102, 104, 115 et 135 du Budget, et dépenses nouvelles réparties sous les articles 144 à 148 nouveaux, chap. XXIV du même Budget	
	9 juillet 1858 (<i>Monit</i> n° 191)	Credit complémentaire destiné à pourvoir aux dépenses des fêtes du 25 ^{ème} anniversaire de l'inauguration du Roi	
	30 mars 1857 (<i>Monit</i> n° 94)	Budget primitif	
	8 avril 1857 (<i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux chapitres I, II, III et IV, articles 2, 4, 40, 50, 62, 66, 72, 77, 80, 84, 86 et 87 du Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 153	
Ministère des Travaux publics	4 mars 1858 (<i>Monit</i> n° 68)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1850 et antérieurs) et devant former un chap. IX nouveau, articles 94 à 130 du Budget	
	1 ^{er} juillet 1858 (<i>Monit</i> n° 188)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1855 et 1856) (augmentation des art. 131, 132, 133, 134 et 135, chap. IX)	
	Id	Pour couvrir les insuffisances qui présentent les allocations portées aux chap. II, art. 9, 13, 16, 24, 27, 29, 30, 33, 36, 43, 45, chap. III, art. 55, chap. IV, art. 60, 74, 75, 81, 89, chap. VI, art. 91 et chap. VIII, art. 93 du Budget	
			A REPORTER . . . fr

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
55,060,355 85	2,001,266 .	56,870,321 85	103,354 00		103,354 00	56,675,166 95
2,155,851 .	"					
"	241,225 67					
"	3,506 .	2,516,597 67	113,550 .	6 mars 1858. (Mon. n° 72.)	113,550 .	2,403,047 67
"	10,320 .					
"	96,505 .					
7,750,111 70	"					
"	61,680 .	8,587,735 98	"	"	"	8,587,735 98
"	300,000 .					
"	188,109 70					
"	78,834 40					
24,480,583 96						
"	307,200 .					
"	592,685 25					
"	86,866 67	25,453,042 42	"	"	"	25,453,042 42
"	176,708 54					
88,373,802 40	4,853,895 41	93,227,697 90	308,704 00	"	308,704 00	92,018,993 .

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . fr.
Ministère de la Guerre . . .	25 mars 1857 . . . (<i>Monit.</i> n° 83.)	Budget primitif.
	8 avril 1857 . . . (<i>Monit.</i> n° 102.)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux articles 2, 7, 14, 15, 16 et 19 du Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 28 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 125.
	4 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 137.)	Portions rattachées au présent exercice, savoir : 1° Sur le crédit de 2,500,000 francs, alloué par l'article 1 ^{er} de ladite loi, pour le matériel de l'artillerie (arrêté royal du 24 septembre 1857, <i>Moniteur</i> n° 502). 261,025 » 2° Sur le crédit de 1,460,000 francs, alloué par l'article 2, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie : Arrêté royal du 31 mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 156. . . 20,500 » — du 1 ^{er} juillet suivant, <i>Moniteur</i> n° 107. . . 1,357 86 — du 11 décembre suivant, <i>Moniteur</i> n° 351 4,270 » 26,138 86
	22 mai 1856. . . (<i>Monit.</i> n° 146.)	Budget primitif.
	8 avril 1857 . . . (<i>Monit.</i> n° 102.)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée au chapitre I, article 2. (<i>Administration centrale</i>); chapitre III, articles 14, 15, 16, 18 et 19 (<i>Administration des contributions directes, douanes et accises</i>); chapitre IV, articles 27 et 28 (<i>Administration de l'enregistrement et des domaines</i>) du présent Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 120. . .
Ministère des Finan-es . . .	8 avril 1857 . . . (<i>Monit.</i> n° 105.)	Augmentation du chapitre II du Budget, savoir : Article 1 ^{er} . Traitement des directeurs et agents du trésor. 3,500 » — 2. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents du trésor 1,000 »
	4 mars 1858. . . (<i>Monit.</i> n° 60.)	Prix et frais d'acquisition de biens enclavés dans la forêt de Soignes, dépense devant former le chap. VIII, art. 40 du Budget.
	8 juillet 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 102.)	Augmentation des articles 28 et 32 du chap. IV du Budget (<i>Administration de l'enregistrement et des domaines</i>).
	25 mai 1856. . . (<i>Monit.</i> n° 146.)	Budget primitif.
Non-Valeurs et Remboursements	8 avril 1857 . . . (<i>Monit.</i> n° 105.)	Frais résultant de la levée du séquestre apposé sur les biens du comte de Woesten-Rœit
	17 avril 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	Pour suppléer à l'insuffisance du fonds de Non-Valeurs de l'exercice 1857, à la disposition du Département de l'Intérieur (art. 1 ^{er} du Budget)

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATE DES LOIS.	TOTAL.	
88,373,802 40	4,853,805 41	93,227,607 00	308,704 00	•	308,704 00	92,918,903 •
35,586,720 07	•					
•	22, 080 •					
		33,896,861 03	•	•	•	33,896,861 03
•	288,061 86					
10,927,525 •	•					
•	667,680 •					
		11,642,992 11	•	•	•	11,642,992 11
•	4,500 •					
•	36,287 11					
•	7,000 •					
2,148,000 •	•					
•	79,601 71	2,303,601 71	•	•	•	2,303,601 71
•	76,000 •					
153,036,047 36	6,035,106 00	141,071,153 03	308,704 00	•	308,704 00	140,762,448 75

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1856,
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI DE COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	25 mars, 1855 . . .	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	4 juin 1855. . . .	Construction et aménagement d'écoles (partie restée disponible à la clôture de l'exercice 1856, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)
	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848	Canal de la Campine
	15 mai 1847. . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	21 avril et 24 mai 1848	Chemin de fer
Ministère des Travaux publics	4 juin 1850	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Construction de prisons
		Amélioration de la Dendre
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non repris par l'État
		A REPORTER. . . fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	643 05	643 05	•	•	•	643 05
•	244,558 20	244,558 20	•	•	•	244,558 20
•	273 00	273 00	•	•	•	273 00
•	121,570 47	121,570 47	•	•	•	121,570 47
•	5,855 58	5,855 58	•	•	•	5,855 58
•	23,780 54	23,780 54	•	•	•	23,780 54
•	11,181 95	11,181 95	•	•	•	11,181 95
•	445,708 20	445,708 20	•	•	•	445,708 20
•	2,514,001 87	2,514,001 87	•	•	•	2,514,001 87
•	402,540 95	402,540 95	•	•	•	402,540 95
•	227 84	227 84	•	•	•	227 84
•	1,242,512 42	1,242,512 42	•	•	•	1,242,512 42
•	545,189 47	545,189 47	•	•	•	545,189 47
•	50,554 04	50,554 04	•	•	•	50,554 04
•	150,668 66	150,668 66	•	•	•	150,668 66
•	951,826 85	951,826 85	•	•	•	951,826 85
•	27,695 50	27,695 50	•	•	•	27,695 50
•	444,428 01	444,428 01	500,000 •	8 mars 1858 . . (Monit. n° 70.)	500,000 •	144,428 01
•	6,727,655 02	6,727,655 02	500,000 •	•	500,000 •	6,427,655 02

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics (suite)		REPORT. fr.
	25 avril 1853 . .	Chemin de fer. { Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. Maisons et loges de gardes-routes. Extension du matériel des transports Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet
	7 avril 1854 . .	Extension des lignes télégraphiques.
	21 mai 1854. . .	Chemin de fer
	6 juin 1855. . .	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine
	7 juin 1855 . . .	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
	Id.	Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bucholt.
	Id.	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques.
	12 mars 1856 . .	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
	Id.	Amélioration des ports et côtes
	Id.	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	Id.	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1850.	Établissement de baies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	Id.	Chemin de fer et lignes télégraphiques. { Matériel de transport — de traction Routes et doubles voies Extension des lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	27 mai 1856 . . .	1 ^o Paiement à faire, par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'État par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes et d'un canal de Mons à la Sambre; 2 ^o Trimestre d'intérêts dû à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 3,799,365 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, et que l'État avait pris à sa charge, aux termes de l'article 1 ^{er} de la convention du 3 août 1855.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES ET PAR SUITE DE TRANSFERTS.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	au règlement définitif DU BUDGET.
"	6,727,653 02	6,727,653 02	300,000 "	"	300,000 "	6,427,653 02
"	376,617 77	376,617 77	"	"	"	376,617 77
"	2,883 52	2,883 52	"	"	"	2,883 52
"	760,210 52	760,210 52	"	"	"	760,210 52
"	17,000 "	17,000 "	"	"	"	17,000 "
"	15,767 66	15,767 66	"	"	"	15,767 66
"	240,342 87	240,342 87	"	"	"	240,342 87
"	119,973 50	119,973 50	"	"	"	119,973 50
"	1,734,000 "	1,734,000 "	"	"	"	1,734,000 "
"	622,507 07	622,507 07	"	"	"	622,507 07
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	214,000 "	214,000 "	"	"	"	214,000 "
"	100,000 "	100,000 "	"	"	"	100,000 "
"	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	820,000 "	820,000 "	"	"	"	820,000 "
"	180,000 "	180,000 "	"	"	"	180,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	782 86	782 86	"	"	"	782 86
"	17,960,547 79	17,960,547 79	300,000 "	"	300,000 "	17,660,547 79

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES
		DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
	21 mai 1854. . .	Chemin de fer
	50 mars 1857 . .	Chemin de fer. { Travaux faits sur la ligne de St-Trond à Hasselt. fr. 5,030 04
	19 décembre 1857.	Chemin de fer. — Créances diversus
		RÉCAPITULATION.
		1853. 278,275 71
		1854. 60,075 24
		1855. 452,055 00
		1856. 795,405 82
Service ordinaire.		Crédits transférés des exercices
		— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1856
Services spéciaux.		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement définitif du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES ET PAR SUITE DE TRANSFERTS.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	70,000 "	70,000 "	"	"	"	70,000 "
"	255,000 "	255,000 "	"	"	"	255,000 "
"	1,325,000 "	1,325,000 "	"	"	"	1,325,000 "
"	1,574,588 67	1,574,588 67	60,150 50	"	261,523 "	1,313,065 67
"	"	"	100,520 "	"	"	"
"	"	"	91,872 50	"	"	"
135,036,047 56	6,035,106 09	141,071,153 65	308,704 00	"	308,704 00	140,762,448 75
"	17,060,547 79	17,060,547 79	300,000 "	"	300,000 "	17,660,547 79
"	1,325,000 "	1,325,000 "	"	"	"	1,325,000 "
135,036,047 56	26,904,242 55	161,940,290 11	870,227 00	"	870,227 00	161,070,062 21

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.



BUDGET DE

Compte des recettes à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Litt. A.	Impôts.	Contributions directes, douanes et accises	69,385,890 "
— B.		Enregistrement et domaines	29,035,000 "
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines	4,820,000 "
— D.		Travaux publics.	4,700,000 "
— E.		Marine.	110,000 "
— F.	CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics.	24,850,000 "
— G.		Enregistrement et domaines	2,700,000 "
— H.		Trésor public.	2,452,500 "
— I.	REMBOURSEMENTS . . .	Contributions directes	128,000 "
— J.		Enregistrement et domaines	420,000 "
— K.		Trésor public.	2,135,000 "
			140,754,900 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843.		1,000,000 "
	Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au Trésor		43,147 82
			1,043,147 82
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.			140,754,990 "
			141,798,157 82
RECETTE A L'EXERCICE 1857 :			
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 6,520,000 21 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 4,055,008 15 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1858			2,284,992 08
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1852, conformément au compte d'apurement de cet exercice.			34,342 02
			144,117,471 92

L'EXERCICE 1857.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A REMPLIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour le RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1857	En 1858	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des RECOURS EMENTS.	
73,127,885 00	70,712,295 41	2,587,274 88	73,090,568 20	28,317 07	"	5,715,078 20	73,090,568 20
20,204,840 01	20,011,253 90	123,871 55	20,135,105 25	150,743 70	"	100,105 25	20,135,105 25
4,758,704 74	4,752,555 15	5,560 50	4,757,910 49	785 25	62,080 51	"	4,757,910 49
4,856,457 00	4,546,185 50	310,272 51	4,856,457 00	"	"	156,457 00	4,856,457 00
110 290 55	110,290 55	"	110,290 55	"	"	290 55	110,290 55
24,570,411 77	23,373,514 94	1,176,578 07	24,550,093 01	20,518 16	270,000 50	"	24,550,093 01
5,023,735 17	5,070,364 05	61,355 29	5,751,719 54	102,015 85	"	971,719 54	5,751,719 54
2,585,588 50	1,801,460 80	784,118 70	2,585,588 50	"	"	153,088 50	2,585,588 50
159,462 04	152,435 02	7,026 72	159,462 04	"	"	11,462 04	159,462 04
1,062,007 80	500 085 40	77,703 55	577,786 70	484,221 07	"	157,786 70	577,786 70
2,413,782 02	529,664 26	2,053,881 28	2,565,545 54	50,350 48	"	220,945 54	2,565,545 54
140,840,176 21	138,940,089 01	6,907,448 98	145,907,537 99	941,638 22	541,986 00	5,404,554 80	145,907,537 99

875,904 02	785,287 75	90,616 20	875,904 02	"	126,095 08	"	875,904 02
45,147 82	45,147 82	"	45,147 82	"	"	"	45,147 82
917,051 84	826,435 55	90,616 20	917,051 84	"	126,095 08	"	917,051 84
146,840,176 21	158,940,080 01	6,967,448 08	145,907,537 00	041,658 22	541,086 90	5,404,554 80	145,907,537 00
147,766,228 05	130,766,524 56	7,058,065 27	146,824,580 85	041,658 22	408,082 88	5,404,554 80	146,824,580 85
					5,026,452 01		
							2,284,002 08
							54,512 02
							149,145,925 05

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses	MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS accordés PAR LE BUDGET ordinaire et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1857	En 1858.	Total
	SERVICE ORDINAIRE					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité de l'État</i>					
	Exercice 1855.					
Litt IV	Dotations (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducalé)	250,000	°	°	°	°
— Q	Ministère de l'Intérieur	4 000	2,100 °	°	2,100 °	2,100 °
— R	— des Travaux publics	25,375 71	10,520	°	12,020 °	12,020 °
		278,275 71	18,420 °	°	15,020 °	15,020 °
	Exercice 1854					
— R	Ministère des Travaux publics	842 74	518 55	°	518 55	518 55
		842 74	518 55	°	518 55	518 55
	Exercice 1853					
— Q	Ministère de l'Intérieur	1,000 °	1,000 °	°	1,000 °	1,000 °
— R	— des Travaux publics.	551,415 90	155,507 58	157 04	155,060 54	155,117 58
		552,415 90	155,507 58	157 04	155,060 54	155,117 58
	Exercice 1856					
— O	Ministère de la Justice.	16,005 12	5,067 52	2,469 72	507 80	5,067 52
— P	— des Affaires Étrangères	20,285 58	19,958 60	2,762 35	7,199 41	9,961 76
— Q	— de l'Intérieur.	76,190 81	52,219 81	°	42,692 51	42,692 51
— R	— des Travaux publics	480,518 80	561,611 25	105,862 25	247,058 66	550,000 91
— S.	— de la Guerre.	95,266 14	85,887 40	25,505 °	50,141 58	75,416 58
— T	— des Finances	7,468 78	7,056 28	2,225	4,267 78	6,490 78
		701,551 52	520,810 84	156,022 52	551,057 51	488,559 66

L'EXERCICE 1857.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédant des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constaté à la date du 31 decem- bre 1857, et dont le transfert à l'ex. 1858 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS NÉCESSAIRES de l'exercice 1857.
•	•	250,000 •	•	•	250,000 •	•	•	•
•	•	2,800 •	•	•	•	2,800 •	•	2,100 •
3,400 •	•	7,055 71	•	•	7,055 71	•	•	16,520 •
3,400 •	•	250,855 71	•	•	257,055 71	2,800 •	•	18,420 •
•	•	524 10	•	•	•	524 10	•	518 55
•	•	524 10	•	•	•	524 10	•	518 55
•	•	•	•	•	•	•	•	1,000 •
280 •	•	178,018 52	•	•	133 74	177,884 58	•	153,507 58
280 •	•	178,018 52	•	•	133 74	177,884 58	•	153,507 58
•	•	12,035 60	•	•	•	12,035 60	•	3,067 53
•	0,976 84	344 98	•	•	344 98	•	•	10,938 60
0,527 50	•	23,971 •	•	•	•	23,971 •	•	52,219 81
10,740 52	•	124,077 66	•	•	6,265 03	118,412 63	•	361,641 25
10,441 02	•	9,378 74	•	•	163 68	9,215 06	•	85,887 40
565 50	•	412 50	•	•	412 50	•	•	7,056 28
31,274 34	0,976 84	171,720 48	•	•	7,186 10	164,534 20	•	520,810 84

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1857.	En 1858.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique.	58,508,222 18	57,505,044 00	25,407,640 26	11,990,835 41	57,407,475 67
	Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	.	2,751,522 75
	Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 .	500,000 .	500,000 .	.	500,000 .
— Y.	Dotations. Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre.	150,000 .	150,000 .	150,000 .	.	150,000 .
	Sénat	20,840 .	20,840 .	20,840 .	3,000 .	20,840 .
	Chambre des Représentants	452,020 .	458,062 40	297,002 51	140,060 08	458,062 40
	Cour des comptes	151,020 .	150,487 25	157,282 04	15,205 21	150,487 25
— O.	Ministère de la Justice	14,320,842 .	15,804,245 64	7,708,150 85	5,067,586 58	15,675,757 43
— P.	— des Affaires Étrangères.	2,405,047 67	2,540,854 20	1,524,770 00	1,008,575 55	2,535,346 54
— Q.	— de l'Intérieur	8,587,755 08	8,168,017 17	5,554,161 28	2,192,879 70	7,547,040 98
— R.	— des Travaux publics.	25,453,042 42	25,507,108 65	16,068,840 56	7,412,070 10	25,480,925 52
— S.	— de la Guerre	55,806,861 05	52,041,400 57	11,895,019 21	21,024,780 79	52,919,800 .
— T.	— des Finances	11,642,092 11	11,409,128 65	5,252,509 01	8,215,085 50	11,467,594 51
— U.	Non-Valeurs et Remboursements.	2,505,601 71	2,761,511 98	705,096 22	2,041,444 92	2,745,441 14
		140,762,448 75	156,606,084 14	75,650,501 48	60,020,042 60	155,656,654 08
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855)		645 05	.	.	.	.
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1856 du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)		241,558 20	215,579 26	84,844 82	56,460 15	121,513 97
Ministère des Travaux publics.						
Canal de Selzette, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)		275 00	.	.	.	.
Canal de la Campine (lois du 1 ^{er} mai 1847 et du 17 avril 1848)		121,570 47	76 91	76 91	.	76 91
A REPORTER. . . . fr.		306,848 70	215,456 17	84,921 73	56,460 15	121,590 88

L'EXERCICE 1857.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédant des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1857, et dont le transfert à l'ex. 1858 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1857.
56,469 23	"	1,038,698 36	254,421 08	254,421 08	566,308 36	672,550 "	"	57,505,944 90
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	11,240 "	"	"	11,240 "	"	"	20,600 "
"	"	14,857 51	"	"	14,857 51	"	"	438,062 49
"	"	532 75	"	"	532 75	"	"	150,487 25
218,508 21	"	426,506 36	"	"	426,425 36	171 "	"	15,804,245 64
7,507 75	"	118,577 77	56,384 39	56,384 39	118,577 77	"	"	2,340,854 20
242,741 70	378,834 49	210,118 81	"	"	152,789 85	86,328 96	"	8,168,617 17
116,185 13	"	1,855,053 77	"	"	1,009,218 57	756,715 40	"	23,597,108 05
21,600 37	"	935,461 56	"	"	931,700 80	23,670 67	"	32,041,400 37
1,734 34	"	206,937 91	125,074 45	125,074 45	206,937 91	"	"	11,469,128 65
15,870 84	"	354,574 80	812,085 07	812,085 07	354,274 80	"	"	2,761,511 98
660,615 57	378,834 49	5,202,329 60	1,225,064 90	1,225,064 90	3,753,113 57	1,530,216 05	"	136,606,084 14

"	"	645 05	"	"	"	"	645 05	"
92,065 29	"	31,178 94	"	"	"	"	31,178 94	213,570 26
"	"	275 06	"	"	"	"	275 06	"
"	"	121,293 56	"	"	"	"	121,293 56	76 91
92,065 29	"	153,392 59	"	"	"	"	153,392 59	213,456 17

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES VAIS — DROITS constatés et ordonnances et par des lois spéciales	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1857	En 1858	Total.
REPORT	fr	506,848 76	215,456 17	84,921 75	56,469 15	121,590 88
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>						
Ministère des Travaux publics. (Suite)						
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Luinhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)		5,855 58	•	•	•	•
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)		25,786 54	25,786 54	25,786 54	•	25,786 54
Canal de Selzette à la mer du Nord, entre S-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)		11,181 05	•	•	•	•
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut		415,708 20	145,701 71	145,218 67	485 04	145,701 71
Travaux à la Meuse, ayant pour objet						
a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège		2,514,061 87	740,774 17	750,768 91	19,007 20	740,774 17
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut		402,516 05	401,717 95	401,465 45	252 50	401,717 95
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende		227 84	227 84	227 84	•	227 84
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut		1,242,512 42	89,512 28	89,927 28	285 •	89,512 28
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur		545,169 47	50,542 88	50,542 88	•	50,542 88
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi, comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée		50,554 04	50,554 04	50,554 04	•	50,554 04
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat		55,968 46	55,968 46	55,968 46	640 •	55,968 46
Construction de prisons		951,826 85	725,151 01	674,451 01	50,700 •	725,151 01
Amélioration de la Dendre		27,695 50	27,695 50	27,695 50	•	27,695 50
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Nethe, non repris par l'Etat		144,428 61	42,186 44	42,186 44	•	42,186 44
A REPORTER	fr	6,427,655 02	2,522,251 70	2,522,523 55	107,845 05	2,450,169 50

Loi du 20 décembre 1857

L'EXERCICE 1857.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allou- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1857 et dont le transfert à l'ex 1858 a eu lieu conformément à la loi 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1857
92,005 20	"	153,302 59	"	"	"	"	153,302 59	215,450 17
"	"	3,835 58	"	"	"	"	3,835 58	"
"	"	"	"	"	"	"	"	23,780 54
"	"	11,181 03	"	"	"	"	11,181 03	"
"	"	208,000 49	"	"	"	"	208,000 49	145,701 71
"	"	1,564,287 70	"	"	"	"	1,564,287 70	749,774 17
"	"	629 "	"	"	"	"	629 "	401,717 95
"	"	"	"	"	"	"	"	227 84
"	"	1,152,800 14	"	"	"	"	1,152,800 14	89,512 28
"	"	308,640 59	"	"	"	"	308,640 59	38,542 88
"	"	"	"	"	"	"	"	50,534 04
"	"	103,700 02	"	"	"	"	103,700 20	35,968 46
"	"	206,605 84	"	"	"	"	206,605 84	725 131 01
"	"	"	"	"	"	"	"	27,695 30
"	"	102,242 17	"	"	"	"	102,242 17	42,180 44
92,005 20	"	3,005,418 23	"	"	"	"	3,005,418 23	2,322,234 79

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnances au profit des caissiers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1857.	En 1858	Total.
REPORT. . . . fr.		6,427,655 02	2,522,354 70	2,522,325 55	107,845 05	2,450,169 50
SERVICES SPECIAUX (SUITE)						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
Ministère des Travaux publics. (Suite.)						
Chemin de fer (loi du 25 avril 1854)	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel					
	Voies d'évitement, plates formes, excentriques dans les stations					
	Maisons et loges de gardes-routes.	576,617 77	297,758 25	296,938 25	800 .	297,758 25
	Extension du matériel des transports					
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet					
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854)		2,883 52	2,883 52	2,883 52	.	2,883 52
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)		760,210 52	757,077 50	757,077 50	.	757,077 50
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1855)		17,000 .	17,000 .	17,000 .	.	17,000 .
Loi du 7 juin 1855.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	15,767 66	15,767 66	15,767 66	.	15,767 66
	Elargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bochoit.	249,542 87	157,953 24	157,821 74	108 50	157,953 24
	Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des vapeurs transatlantiques	110,975 50	.	.	.	.
Loi du 12 mars 1856.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	1,754,000 .	1,066,445 48	1,064,975 57	2,172 11	1,066,445 48
	Amélioration des ports et côtes.	622,507 07	251,447 08	251,350 48	97 50	251,447 08
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	1,000,000 .	422,545 03	422,091 16	251 87	422,545 03
	Elargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	214,000 .	106,182 56	94,234 50	11,780 08	106,014 50
A REPORTER fr.		11,568,764 93	5,617,953 88	5,402,664 60	125,055 09	5,525,720 50

L'EXERCICE 1857.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1857, et dont le transfert à l'ex. 1858 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1857
02,065 20	•	5,005,418 25	•	•	•	•	5,005,418 25	2,522,254 79
•	•	78,879 54	•	•	•	•	78,879 54	207,738 25
•	•	•	•	•	•	•	•	2,885 52
•	•	11,242 15	•	•	•	•	11,242 15	757,977 50
•	•	•	•	•	•	•	•	17,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	15,767 66
•	•	91,409 65	•	•	•	•	91,409 65	157,933 24
•	•	119,973 50	•	•	•	•	119,973 50	•
•	•	687,554 52	•	•	•	•	687,554 52	1,066,445 48
•	•	370,850 00	•	•	•	•	370,850 00	251,447 98
•	•	577,656 97	•	•	•	•	577,656 97	422,345 05
168 •	•	107,817 44	•	•	•	•	107,817 44	106,182 56
02,235 20	•	5,050,811 05	•	•	•	•	5,050,811 05	5,017,953 88

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des caractères de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1857.	En 1858.	Total.
REPORT. . . . fr.		11,568,764 93	5,617,933 88	5,402,664 60	125,035 99	5,525,720 59
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
Ministère des Travaux publics. (Suite).						
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856)		100,000 .	31,450 50	31,450 50	.	31,450 50
Chemin de fer et lignes télégraphiques (loi du 31 décembre 1856)	Matériel de transport	3,000,000 .	1,280,661 95	1,250,018 96	59,642 97	1,280,661 93
	— de traction	1,000,000 .	143,086 50	143,086 50	.	143,086 50
	Routes et doubles voies.	820,000 .	764,586 70	764,586 70	.	764,586 70
	Extension des lignes télégraphiques	180,000 .	101,449 48	101,408 58	40 90	101,449 48
	Station et dépendances, maisons et loges de gardes	1,000,000 .	322,819 80	315,850 87	8,730 93	322,587 80
1 ^o Paiement à faire par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'Etat par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manège à Trézelinnes et d'un canal de Mons à la Sambre, 2 ^e trimestre d'intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale sur le capital de fr. 3,700,563 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, et que l'Etat avait pris à sa charge, aux termes de l'art 1 ^{er} de la convention du 3 août 1855 (loi du 27 mai 1856).		782 86	782 86	782 86	.	782 86
		17,669,547 79	8,271,707 45	7,987,855 37	101,476 79	8,179,352 16
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)		1,000,000 .	615,074 31	611,808 44	3,265 87	615,074 31
Chemin de fer (loi du 30 mars 1857)	Travaux faits sur la ligne de St-Trond à Hasselt. fr. 5,036 04					
	Part de l'Etat dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art 3). 64,063 96	70,000 .	5,036 04	5,036 04	.	5,036 04
Chemin de fer — Creances diverses (loi du 19 décembre 1857).		255,000 .	.	.	.	.
		1,325,000 .	620,110 35	616,844 48	3,265 87	620,110 55

L'EXERCICE 1887.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CREDITS	DEPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1888, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1887, et dont le transfert à l'ex. 1888 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887
92,235 20	"	5,950,811 05	"	"	"	"	5,950,811 05	5,617,055 88
"	"	68,545 50	"	"	"	"	68,545 50	51,450 50
"	"	1,710,558 07	"	"	"	"	1,710,558 07	1,980,661 93
"	"	856,915 70	"	"	"	"	856,915 70	145,086 50
"	"	55,415 50	"	"	"	"	55,415 50	764,586 70
"	"	78,550 52	"	"	"	"	78,550 52	101,440 48
232 "	"	677,180 20	"	"	"	"	677,180 20	522,810 80
"	"	"	"	"	"	"	"	782 80
92,465 20	"	9,597,750 54	"	"	"	"	9,597,750 54	8,971,797 45

"	"	584,925 69	"	"	"	"	584,925 69	615,074 51
"	"	64,965 96	"	"	"	"	64,965 96	5,056 04
"	"	255,000 "	"	"	"	"	255,000 "	"
"	"	704,880 65	"	"	"	"	704,880 65	620,110 55

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES	CREDITS accrédités PAR LE BUDGET général et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS concessés et ordonnances payés des dépenses effectuées	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1857	En 1858	Total
RÉCAPITUL					
Service ordinaire					
Dépenses autorisées le 1 ^{er} janvier 1853	278,275 71	18,420 00	00	13,020 00	13,020 00
— — — 1854	842 74	518 55	00	518 55	518 55
— — — 1855	352,410 90	154,397 58	137 04	153,060 54	154,117 58
— — — 1856	701,531 52	520,810 84	130,022 52	351,037 34	488,859 00
— propres à l'exercice	1,076,248 75	150,696,084 14	75,658,501 48	60,020,042 60	135,658,634 08
Services spéciaux					
— sur les crédits transférés le 1 ^{er} janvier 1856	17,600,547 70	8,271,797 45	7,987,855 37	191,476 79	8,179,352 16
— — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	1,325,000 00	620,110 55	610,844 48	3,265 87	620,110 55
	161,070,062 21	146,291,158 91	84,578,070 69	60,756,221 09	145,114,292 58
Dépense de l'exercice 1857					
de l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exercice 1856, conformément au projet de loi sur le règlement de l'exercice (article 1 ^{er})	10,265,406 65	10,265,406 65			10,265,406 65
	171,335,168 86	156,556,565 56			155,379,699 03

DE L'EXERCICE 1857.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1888, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1887, et dont le transfert à l'ex. 1888 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1887
5,400 "	"	250,855 71	"	"	257,055 71	2,800 "	"	18,420 "
"	"	524 19	"	"	"	525 19	"	518 53
280 "	"	178,018 52	"	"	133 74	177,884 58	"	154,307 58
51,274 54	0,976 84	171,720 48	"	"	7,186 19	164,534 29	"	520,810 84
660,615 57	578,834 40	5,292,529 60	1,225,064 99	1,225,064 99	5,753,115 57	1,559,216 03	"	156,696,084 14
92,465 29	"	9,507,750 54	"	"	"	"	9,507,750 54	8,271,797 45
"	"	704,889 65	"	"	"	"	704,889 65	620,110 55
788,055 20	588,811 53	16,004,888 29	1,225,064 99	1,225,064 99	4,017,489 21	1,884,759 09	10,102,659 99	146,291,158 91
1,176,846 55						16,004,888 29		
						14,778,923 30		
								10,263,406 65
								156,556,545 50

100

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

—

RECETTES.

—

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1857.	
Foncier.	Principal.	15,944,527	15,944,527			
	3 centimes additionnels ordinaires	478,535	478,535 81			
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	518,800	518,800 54	18,886,202 09	18,201,205 44	
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,504,452	1,504,452 70			
	3 c ^{ts} additionnels supplémentaires sur le tout.	550,086	550,086 04			
Personnel.	Principal	8,818,000	8,913,245 10			
	10 centimes additionnels extraordinaires	882,000	891,504 54	9,800,803 71	9,102,155 28	
	Amendes.		116 21			
Patentes.	Principal.	3,365,600	3,480,955 09			
	Centimes additionnels extraordinaires	550,400	548,080 50	3,820,044 48	3,514,828 58	
Redevances sur les mines.	Principal.	520,000	570,166 71			
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	52,000	57,616 66	605,472 47	597,508 70	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	28,000	31,089 10			
Droit de débit des boissons alcooliques		875,000	952,546 50	952,546 50	892,564 26	
— des tabacs.		165,000	168,602	168,602	159,705 88	
Douanes.	Droits d'entrée (10 centimes additionnels).	11,100,000	12,256,802 05		12,256,802 05	
	— de sortie (id.)	50,000	110,562 95		110,562 95	
	— de transit (id.)	10,000	2,800 97	15,096,955 67	2,800 97	
	— de tonnage (id.)	650,000	682,866 75		682,866 75	
	Timbres	55,000	58,001 95		58,001 95	
Accises.	Sel	4,950,000	5,009,415 00	5,074,707 70	5,008,815 90	
	Eau de mer.		65,295 80		65,295 80	
	Vins étrangers.	2,100,000	2,245,246 54	2,245,246 54	2,245,246 54	
	Eaux-de-vie étrangères	225,000	218,975 75	218,975 75	218,975 75	
	— indigènes	4,900,000	5,872,092 85	5,872,092 85	5,859,510 91	
	Bières	0,400,000	7,246,509 60	7,255,755 50	7,246,142 10	
	Vinaigres		0,425 70		0,425 70	
	Sucres. { de canne.	4,500,000	2,156,702 07	4,523,525 69	1,864,251 07	
	{ de betterave		2,506,825 62		2,185,916 71	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	5,000	17,704 05	17,704 05	17,704 05	
	Timbres. { sur les quittances.	15,000	15,855 25	15,855 25	15,810	
	{ sur les permis de circulation		1,125 15	1,125 15	1,125 15	
A REPORTER. fr.		68,865,800	72,650,681 10	72,650,681 10	70,280,957 57	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs				
684,990 05	18,880,292 09	18,880,292 09	"	"	"	"	"	2 09	
704,728 43	9,800,863 71	9,800,863 71	"	"	"	"	"	100,863 71	
514,215 90	3,820,044 48	3,820,044 48	"	"	"	"	"	120,044 48	
68,073 77	685,472 47	685,472 47	"	"	"	"	"	64,872 47	
50,082 24	952,346 50	952,346 50	"	"	"	"	"	77,346 50	
8,986 12	168,602 "	168,602 "	"	"	"	"	"	3,602 "	
"	12,256,802 05							1,156,802 05	
"	110,362 95							66,362 95	
"	2,809 07	13,096,933 67	"	"	"	"	7,190 03	"	
"	682,866 75							32,866 75	
"	58,091 95							3,091 95	
600 "	5,009,413 00	5,074,707 70	"	"	"	"	"	124,707 70	
"	65,293 80		"	"	"	"	"	145,246 34	
"	2,245,246 34	2,245,246 34	"	"	"	"	"	6,024 25	
"	218,975 75	218,975 75	"	"	"	"	"	966,800 85	
27,289 94	5,866,800 85	5,866,800 85	5,291 98	"	"	5,291 98	"	855,735 30	
167 50	7,246,300 60	7,255,735 30	"	"	"	"	"	500 "	
"	9,425 70							14,794 05	
269,444 41	2,133,676 38	4,500,500 "	23,025 69	"	"	23,025 69	"	833 25	
182,906 91	2,566,823 62						"	125 13	
"	17,794 05	17,794 05	"	"	"	"	"		
14 25	15,835 25	15,835 25	"	"	"	"	"		
"	1,125 13	1,125 13	"	"	"	"	"		
2,321,406 12	72,602,363 40	72,602,363 40	28,317 67	"	"	28,317 67	13,214 28	3,740,687 77	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.	En 1857.	
REPORT. fr.		68,865,800	72,650,681 16	72,650,681 16	70,280,957 57	
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		200,000	240,092 42	240,092 42	240,092 42	
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. .	280,000	215,670 69	215,670 69	150,505 58	
	Loyers de bâtiments		2,826 67		2,826 67	
	Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		1,877 71		1,877 71	
	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	40,000	26,285 65	40,541 69	26,285 65	
	Recettes { au profit du fonds de non-valeurs. extraordinaires { de toute autre nature.		957 74		957 74	
			7,584 20		7,584 20	
Contributions du territoire neutre de Moeresnet.			1,011 65		450	
TOTAL. fr.		69,385,800	73,127,885 96	73,127,885 96	70,712,205 41	

TES, DOUANES ET ACCISES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1858.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant,	mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
2,321,406 12	72,002,563 40	72,002,563 40	28,317 07	•	•	28,317 07	13,214 28	3,749,687 77	
•	240,002 42	240,002 42	•	•	•	•	•	40,002 42	
65,307 11	215,070 60	215,070 60	•	•	•	•	64,329 31	•	
•	2,826 67			•					
•	1,877 71			•					
•	20,283 63	40,541 69	•	•	•	•	•	541 69	
•	957 74								
•	7,584 29								
561 05	1,011 05								
2,387,274 88	73,009,568 20	73,009,568 20	28,317 07	•	•	28,317 07	77,545 59	3,791,221 88	
							3,713,678 29		

IMPOTS. — CONTRIBUTION DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,028,813 05	5,521,402 42	2,825,842 70
Personnel.	Principal et additionnels.	1,374,384 33	2,535,178 55	1,198,816 09
	Amendes	11 85	71 08	.
Patentes		504,154 05	927,096 75	516,197 02
Redevances sur les mines.		.	.	.
Droit de débit des boissons alcooliques.		74,563 50	150,819 25	101,859 25
— des tabacs.		21,056 .	24,789 50	10,733 .
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	6,223,197 37	2,941,042 58	532,484 05
	— de sortie (id.)	4,547 26	4,407 12	52,030 53
	— de transit (id.)	1,401 81	925 01	27 70
	— de tonnage (id.)	592,541 94	9,222 76	42,719 10
	Timbres	9,055 40	12,060 70	2,884 76
	Sel	602,051 94	595,697 14	598,981 86
	Eau de mer	49,252 30	.	10,041 50
	Vins étrangers.	400,966 34	644,000 64	100,471 57
	Eaux-de-vie étrangères	59,788 01	92,290 12	14,141 43
	— indigènes	922,438 05	1,345,070 21	516,295 87
Accises	Bières	706,057 14	2,037,846 09	827,221 28
	Vinaigres	5,650 11	.	3,774 99
	Sucres de canne	1,479,586 32	12,240 78	49 05
	— de betterave	268,492 40	671,625 12	9,000 30
	glucoses et autres sucres non cristallisables.	.	.	.
	Timbres sur les quittances	2,148 75	3,015 50	2,147 50
	— sur les permis de circulation	100 50	233 63	187 50
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		44,841 62	125,245 76	16,094 43
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	215,311 87	.	.
	Loyers de bâtiments	.	.	450 .
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	509 07	93 76	136 81
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,882 08	6,584 13	3,968 59
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.	38 57	207 85	109 55
		5,188 09	907 80	264 48
	Contributions du territoire neutre de Moeresnet.	.	.	.
TOTAL.		15,207,493 09	15,667,994 13	7,238,901 87

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,150,910 79	3,208,038 75	1,871,038 80	820,401 09	664,691 05	1,184,822 18	18,886,292 00	18,886,292 00
1,073,600 41	1,517,561 06	927,389 43	207,778 46	153,315 59	308,823 08	9,800,747 50	9,800,803 71
"	"	"	"	33 30	"	110 21	
512,464 34	787,233 31	473,830 02	79,948 76	64,883 78	102,031 37	3,829,044 48	3,829,044 48
"	532,886 40	121,240 25	"	1,002 33	9,734 22	603,472 47	603,472 47
124,928 50	203,043 75	133,548 "	38,041 "	41,134 50	73,123 73	932,346 50	932,346 50
20,009 50	20,389 73	27,565 "	8,093 50	9,342 50	13,241 25	168,692 "	168,692 "
643,307 16	661,192 00	818,077 43	137,133 02	138,373 08	141,771 77	12,236,802 03	12,236,802 03
10,386 71	3,301 91	6 743 "	126 80	41,924 71	604 91	110,362 03	110,362 03
197 10	26 26	133 80	"	70 20	"	2,800 97	2,800 97
38,382 80	"	"	"	"	"	682,866 73	682,866 73
1,763 92	4,033 60	3,781 86	641 24	1,518 60	349 81	38,091 93	38,091 93
1,694,201 61	323,839 70	322,418 36	148,639 60	"	323,313 40	3,000,413 90	3,074,707 70
"	"	"	"	"	"	65,293 80	
238,641 80	404,424 32	300,814 03	10,378 33	33,327 22	40,421 37	2,245,246 34	2,245,246 34
14,170 23	13,000 27	21,233 36	338 20	2,901 47	697 06	218,973 73	218,973 73
898,300 06	537,082 33	742,433 02	1,008,840 18	37,638 33	38,347 68	3,800,800 83	3,800,800 83
1,107,363 47	1,340,232 36	290,301 36	227,417 49	96,203 09	332,409 22	7,246,300 00	7,233,733 30
"	20 00	"	"	"	"	9,423 70	
603,940 86	37,833 37	"	"	"	"	2,133,676 38	4,500,300 "
116,601 70	1,037,360 38	83,691 71	138,031 72	"	"	2,366,823 62	
"	17,794 03	"	"	"	"	17,794 03	17,794 03
2,442 "	2,376 30	1,003 "	772 30	396 73	668 73	13,833 23	13,833 23
74 30	113 "	139 30	194 30	16 "	44 "	1,123 13	1,123 13
12,050 01	3,866 34	30 903 61	2,828 00	4,013 86	1,166 33	240,992 42	240,992 42
"	2,338 82	"	"	"	"	213,670 60	213,670 60
"	330 "	362 30	1,030 "	174 17	240 "	2,826 67	
390 02	63 97	16 34	317 82	"	140 72	1,877 71	
8,233 63	2,307 78	2,844 99	171 41	42 01	228 11	26,283 63	40,341 69
222 78	203 84	133 02	21 78	"	17 43	937 74	
461 41	128 44	417 11	134 43	68 81	13 70	7,584 29	
"	"	1,011 63	"	"	"	1,011 63	
10,931,847 46	10,691,221 24	6,406,438 48	2,873,032 43	1,297,060 03	2,763,339 62	73,099,368 29	73,099,368 29

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1857.	1856.
Foncier.		18,886,292 09	18,886,292 08
Personnel.	Principal et additionnels	0,806,747 50	9,605,820 24
	Amendes	116 21	2,082 35
Patentes		3,829,044 48	3,706,104 21
Redevances sur les mines		665,472 47	657,040 29
Droit de débit des boissons alcooliques		952,340 50	905,615 25
— des tabacs		168,602 »	100,134 75
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,256,802 05	11,101,865 50
	— de sortie (id.)	116,562 05	75,508 51
	— de transit (id.)	2,800 97	9,023 28
	— de tonnage (id.)	682,866 75	704,125 98
Accises	Timbres	58,001 05	34,477 04
	Sel	5,000,415 00	4,066,086 16
	Eau de mer	65,203 80	57,654 50
	Vins étrangers	2,245,246 54	2,124,567 24
	Eaux-de-vie étrangères	218,075 75	244,026 40
	— indigènes	5,860,800 85	4,470,602 96
	Bières	7,240,500 60	6,456,905 68
	Vinaigres	9,425 70	6,976 41
	Sucres de canne	2,153,676 38	2,562,006 27
	— de betterave	2,566,825 62	1,788,182 22
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	17,794 05	5,099 78
	Timbres sur les quittances	15,853 25	15,382 25
	— sur les permis de circulation	1,125 15	846 48
	Droits de marque des matières d'or et d'argent	240,092 42	221,755 47
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	215,670 69	209,950 58
Recettes divers.	Loyers de bâtiments	2,826 67	2,794 17
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,877 71	2,966 03
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	26,283 63	25,751 19
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs	957 74	2,484 30
	{ de toute autre nature	7,584 29	6,195 70
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,011 65	898 47
Totaux.		75,090,568 20	60,034,465 74

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

tués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856
EN PLUS	EN MOINS	
n 01	•	
140,927 26	•	Augmentation de la population
•	2,566 14	La diminution provient de ce qu'un contribuable, qui avait encouru, en 1856, une amende de plus de 2,000 francs, ne s'est plus refusé à faire sa déclaration en 1857
122,040 27	•	Extension du commerce et de l'industrie
8,452 18	•	Developpement de la production
40,735 25	•	Augmentation de la population et du nombre des débits
2,557 25	•	
1,154,038 55	•	La différence en plus de 1857 sur 1856 est due principalement à la reprise du commerce pendant l'année 1857 et à un accroissement notable de l'importation de quelques articles importants pour le revenu de la douane, notamment le café, le bois de construction, les tissus de coton et de laine, etc
40,854 44	•	La différence en plus sur les droits de sortie doit être attribuée à une augmentation dans l'exportation des étoupes et des écorces de tan
•	6,813 51	
•	21,257 23	La diminution sur les droits de tonnage provient surtout d'un ralentissement dans les arrivages de denrées alimentaires en 1857
3,614 01	•	
43,327 74	•	
7,030 30	•	Les augmentations notables de produits sur les vins, les eaux-de-vie indigènes et les bières, sont la conséquence de la fin de la maladie de la vigne et de la crise alimentaire qui, bien qu'arrivée en 1856, n'exerce une influence réelle sur les recettes qu'à l'année suivante à cause des crédits accordés aux négociants et aux fabricants
120,670 30	•	En ce qui concerne les sucres, l'accroissement de la production indigène étant plus rapide que celui de la consommation le sucre de betterave se substitue peu à peu au sucre de canne et, tandis que l'accise sur celui-ci diminue, elle augmente sur le premier D'un autre côté, le produit de l'accise sur les deux sucres est plus élevé en 1857 qu'en 1856, parce que la loi du 15 mai 1856, qui augmente le minimum de la recette trimestrielle, n'a été appliquée qu'à partir du 1 ^{er} juillet 1856
•	25,050 65	
1,396,197 80	•	
809,403 02	•	
2,449 20	•	
•	428,419 80	
578,641 40	•	
14,604 27	•	
451 •	•	
278 63	•	
10,256 95	•	
5,720 11	•	
52 50	•	
•	1,088 32	
552 44	•	
•	1,526 50	
1,388 50	•	
113 18	•	
4,521,824 05	486,722 10	Nota — Les différences qui ne sont pas expliquées, tiennent à des causes trop peu importantes pour être mentionnées
486,722 10		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État.		RE
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1857.
Enregistre- ment. . . (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	12,800,000	11,554,600 53	13,060,601 01	11,554,400 15
	— sous seing privé		481,860 26		545,004 00
	— judiciaires		435,545 06		455,545 75
	— d'huissiers		585,276 40		585,271 02
	Lettres de noblesse		4,060 80		4,060 80
	Permis de changer de nom de famille.		551 20		551 20
Greffe . . . (30 centim. addit.)	Mise au rôle.	275,000	50,984 14	257,041 21	50,984 14
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		217,057 07		217,057 07
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	2,200,000	85,987 08	2,500,444 50	85,987 08
	Droits de transcription d'actes de mutation		2,504,456 41		2,504,518 50
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	8,500,000	7,750,882 05	8,025,064 00	7,705,055 81
	— de mutation par décès		268,182 06		268,182 06
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,600,000	1,575,850 05	1,575,850 05	1,575,556 51
	— dus par les époux survivants	125,000	154,607 85	154,607 85	154,581 55
Timbre . . . (sans addition.)	Débite.	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	2,200	2,200
			à l'étranger	55,941	55,941
			Permis de port d'armes de chasse.	287,584	287,584
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	281,882 40	281,879 47	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	50,455 75	50,445 75
	— à l'étranger		15,024 55	15,024 55	
	Timbres de dimension		1,576,250 51	1,576,222 51	
	Visa. . .	Timbres de dimension	Timbres proportionnels.	79,568 21	79,568 21
			autres que les journaux étrangers.	14,656 08	14,656 08
			des journaux étrangers	3,250,000	4,945 50
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	Warrants	"	"
			Feuilles de patente	120,114 00	57,197 45
			Effets de commerce	557,046 20	557,046 20
		Timbres proportionnels.	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	120,014 50	120,014 50
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
Coupures			19,480	19,480	
Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc.	550,293 09	554,516 20	
	Affiches.	153,825 45	153,825 45		
	Annonces et avis	65,766 80	65,766 80		
A REPORTER.		fr. 28,750,000	28,974,415 27	28,974,415 27	28,601,550 85

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A recourir sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget						
199 55	11,554,605 70							
"	543,064 06							
"	435,545 75							
5 44	583,278 46	12,021,802 57	138,888 44	80 84	"	138,801 60	"	121,802 37
"	4,960 80							
"	551 20							
"	30,984 14	257,941 21	"	"	"	"	17,058 79	"
"	217,057 07							
"	85,987 98	2,500,506 57	137 82	137 82	"	"	"	190,506 57
"	2,304,518 59							
54,068 76	7,737,722 57	8,005,904 65	19,160 36				404,005 37	"
"	268,182 00			0,258 22	"	15,080 14		
2,115 52	1,575,672 03	1,575,672 03	158 "				24,527 97	"
226 28	154,607 85	154,607 85	"	"	"	"	"	9,607 85
"	2,200 "							
"	55,044 "							
"	287,584 "							
3 02	281,882 40							
10 "	50,455 75							
"	15,024 55							
8 "	1,576,250 51							
"	79,568 21							
"	14,656 08							
"	4,045 50	3,528,920 96	905 85	905 85	"	"	"	278,920 96
"	"							
82,011 60	119,209 05							
"	357,046 20							
"	126,014 50							
"	"							
"	19,480 "							
4,976 80	350,205 00							
"	153,823 45							
"	65,766 80							
125,024 07	28,815,164 80	28,815,164 80	150,250 47	7,568 73	"	151,881 74	535,482 13	600,646 95

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1853.	
REPORT.	28,750,000	28,074,415 27	28,074,415 27	28,091,530 83	
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000	2,500	2,500	2,500	
— de grande naturalisation		"	"	"	
Amendes en ma- Enregistrement	150,000	52,585 25		52,585 25	
tière d'impôts. Greffe		"		"	
Hypothèques.		7,208 45	157,815 08	7,254 45	
Successions		79,046 10		78,340 40	
Timbre		18,016 12		18,016 12	
Amendes de condamnation et domma- { en totalité. .	150,000	152,749 61		152,749 61	
ges-intérêts attribués au Trésor . . { en partie. .		10,672 55	160,117 70	10,672 55	
Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État		7,605 60		7,605 60	
TOTAUX. fr.	29,035,000	20,294,840 01	20,294,840 01	20,011,233 90	

DESIGNATION DES PRODUITS		ANVERS	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE		
Enregistrement (50 centime additionnel)	Actes civils publics	1,081,555 55	2,600,560 50	1,141,605 90		
	— sous seing privé	53,450 24	70,080 20	45,513 20		
	— judiciaires	59,550 05	102,875 17	40,580 84		
	— d'huissiers	158,071 06	145,401 98	45,522 52		
	Lettres de noblesse	"	4,000 80	"		
	Permis de changer de nom de famille	415 40	"	"		
Greffes (50 centime additionnel)	Mise au rôle	3,002 75	12,160 58	2,450 52		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	20 250 "	55,446 28	15,552 67		
Hypothèques (50 centime additionnel)	Droits d'inscription	8,620 59	18,802 21	6,582 56		
	Droits de transcription d'actes de mutation	214,555 70	501,678 28	257,851 18		
Successions (50 centime additionnel)	Droits de succession	800,070 45	1,901,965 61	681,185 62		
	— de mutation par décès	2,150 95	8,414 52	100,450 99		
	— — sur les successions en ligne directe	126,906 81	504,126 86	162,471 06		
	— dus par les époux survivants	10,024 56	58,004 20	6,458 97		
Debite	Timbres fixes	Passe ports { à l'intérieur	194 "	900	84 "	
		{ à l'étranger	7,120	24,544	2,152	
		Permis de port d'armes de classe	20,704	54,556	24,640	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	51,405 50	87,527	22,250		
	Timbres adhésifs pour effets de commerce émis à l'étranger	Payables en Belgique	15,477 10	12,824 60	1,086 70	
		— à l'étranger	1,562 57	2,570 67	659 55	
	Timbres de dimension	150,724 25	515,405 05	140,906 45		
	Visa	Timbres proportionnels	51,018 89	2,555 10	5,288 95	
		Timbres de dimension	Autres que les journaux étrangers	675 "	1,640 16	2,531 46
			Des journaux étrangers	1,226 58	2,595 11	545 61
Extra ordinaires	Timbres fixes	Warrants	"	"	"	
		Feuilles de patente	15,556 25	18,142 20	15,999 50	
	Timbres proportionnels	Effets de commerce	62,716 65	151,156 15	5,909 50	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc		126,014 50		
		Effets, récépissés, obligations, etc		"		
	Timbres de dimension	Coupons		10,480 "		
		Papiers blancs pour actes, etc	57,977 05	97,792 80	42,702 55	
		Affiches	14,364 71	51,090 16	12,585 15	
		Annonces et avis	11,415 "	28,079 56	2,767 37	
A REPORTER		fr	2,929,871 80	6,844,125 94	2,767,200 62	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
1,620,562 21	2,012,400 19	1,258,146 71	370,578 79	402,775 51	910,575 74	11,554,605 70	12,921,802 57
50,303 05	57,750 50	51,858 00	10,257 85	20,760 16	17,510 52	545,061 66	
48,170 91	75,554 05	55,648 99	11,252 66	17,510 99	24,611 61	435,545 75	
60,986 81	66,056 50	50,572 58	11,918 15	21,506 74	58,540 12	585,276 46	
"	"	"	"	"	"	4,000 80	
157 80	"	"	"	"	"	551 20	257,941 21
4,182 22	5,580 19	8,206 08	562 68	1,568 78	2,252 56	50,984 14	
27,064 61	56,095 40	58,987 26	4,615 12	10,018 51	11,067 42	217,957 07	
10,422 25	17,024 20	15,112 89	2,585 92	2,011 91	7,025 47	85,987 05	
510,850 79	595,786 10	246,554 06	72,652 25	124,830 08	140,709 09	2,504,518 59	
1,751,655 05	1,059,527 54	685,554 07	297,284 59	64,055 48	525,828 18	7,757,722 57	8,005,904 63
6,686 71	61,958 96	25,612 40	20,574 51	8,778 56	5,555 86	268,182 06	
280,115 04	250,574 74	174,112 14	55,174 15	45,571 89	174,811 54	1,575,672 05	1,575,672 05
25,610 85	50,629 22	10,016 95	2,872 78	2,500 11	10,020 30	154,607 85	154,607 85
1 38 "	578 "	106 "	10 "	50 "	106 "	2,206 "	
4,800 "	5,992 "	8,200 "	204 "	504 "	2,569 "	55,914 "	
24,448 "	57,440 "	58,496 "	15,808 "	19,168 "	52,544 "	287,584 "	
51,668 40	55,460 75	51,510 70	2,850 45	4,855 65	16,580 15	281,882 49	
5,821 85	7,450 05	7,858 25	12 40	118 70	856 10	50,455 75	
704 86	5,468 02	5,622 87	5 18	25 98	555 05	15,024 55	
201,658 20	202,217 25	197,894 10	67,666 75	100,795 85	112,874 61	1,576,950 51	
1,451 65	6,564 45	10,011 77	61 63	157 06	1,700 65	70,568 21	
1,289 07	5,178 69	1,810 20	647 56	1,958 25	1,108 95	14,656 08	
292 59	82 40	150 61	56 45	64 61	55 47	4,045 50	5,538,000 96
"	"	"	"	"	"	"	
18,704 25	24,714 "	14,157 "	4,252 05	4,224 15	7,569 65	119,209 05	
54,640 70	57,858 65	52,750 15	142 90	5,151 90	8,719 60	557,046 20	
"	"	"	"	"	"	126,014 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	19,450 "	
41,595 75	27,522 65	46,910 64	4,570 65	2,587 65	17,226 55	559,295 09	
16,500 10	17,156 58	9,256 79	5,227 86	959 62	8,504 41	155,825 45	
6,598 85	5,915 71	7,564 51	226 44	125 57	1,918 19	65,766 80	
4,601,067 52	4,625,766 89	3,054,612 52	957,950 52	959,266 91	2,156,522 59	28,815,164 80	28,815,164 80

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		2,920,871 89	6,844,125 04	2,767,200 62
Naturalisations.	{ Droits de naturalisation ordinaire	"	500 "	"
	{ Droits de grande naturalisation	"	"	"
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement	5,223 20	10,520 25	4,904 77
	{ Greffe	"	"	"
	{ Hypothèques.	626 80	1,707 72	611 45
	{ Successions	6,098 04	20,015 13	7,854 11
	{ Timbre	1,872 55	10,825 57	852 50
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	{ Amendes de condamnation et dommages- 			

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,801,067 52	4,625,706 80	3,034,912 52	957,950 52	920,260 91	2,130,322 50	28,815,164 80	28,815,164 80
500 "	500 "	500 "	500 "	"	"	2,500 "	2,500 "
"	"	"	"	"	"	"	
0,591 93	9,820 94	3,912 87	3,040 77	3,656 62	3,034 00	52,585 25	137,322 69
"	"	"	"	"	"	"	
401 87	568 01	1,080 80	645 81	977 55	607 32	7,254 45	
10,574 65	17,066 67	6,485 50	3,035 80	2,612 90	3,948 21	78,580 87	
575 64	2,104 17	1,458 45	575 "	274 86	577 38	18,916 12	160,117 76
10,440 64	30,276 70	10,841 24	3,852 90	3,070 79	10,308 22	132,740 61	
1,904 20	6,014 63	1,472 18	1,003 47	350 32	1,460 30	10,672 55	
450 60	125 "	1,355 "	5 "	10 "	60 "	7,695 60	
4,832,287 03	4,690,243 01	3,001,725 28	970,484 07	933,805 05	2,158,327 72	29,135,105 25	29,135,105 25

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES		
			EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
			1857	1856	
Enregistrement (50 centimes additionnels)	Actes civils publics		11,554,605 70	12,002,205 36	
		— sous seing privé	343,064 06	521,659 58	
		— judiciaires	435,345 75	428,611 54	
		— d'huissiers	585,270 40	581,582 10	
		Lettres de noblesse	4,960 80	3,888 40	
Greffe (50 centimes additionnels)	Permis de changer de nom de famille		551 20	"	
	Mise à rôle		59,984 14	58,511 50	
Hypothèques (25 centimes additionnels)	Reduction dépositions de témoins et expéditions		217,957 07	220,701 87	
	Droits d'inscription		65,987 98	78,682 72	
Successions (50 centimes additionnels)	— de transcription d'actes de mutation		2,504,518 50	2,541,371 20	
	Droits de succession		7,757,722 57	7,926,772 01	
	— de mutation par décès		268,182 06	581,944 10	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		1,575,072 05	1,517,161 27	
	— dus par les époux survivants		154,697 85	127,755 71	
Timbres (sans additionnels)	Débite	Timbres fixes	Passe-ports { à l'intérieur	2,208	2,152 "
			{ à l'étranger	53,911	50,141 "
			Permis de port d'armes de chasse	287,584	270,816 "
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	281,882 40	277,618 50
		Visé	Timbres affixes pour effets de commerce	Payables en Belgique	50,455 75
	— à l'étranger			15,021 53	"
			Timbres de dimension	1,576,250 51	1,610,199 25
			Timbres proportionnels	79,568 21	84,050 05
	Extraordinaire		Timbres de dimension	autres que les journaux étrangers	14,656 08
		des journaux étrangers		4,945 50	4,907 41
Timbres fixes		Warrants		"	
		Centimes de patente	119,909 05	117,518 40	
Timbres proportionnels		Effets de commerce	557,010 20	556,451 25	
		Bons de caisse billets au porteur, etc	126,014 50	91,169 50	
Timbres de dimension		Effets, récépissés obligations, etc	"	"	
		Coupures	19,480 "	12,102 40	
	Papiers blancs pour actes, etc	359,295 00	358,081 95		
		Affiches	155,825 45	155,055 45	
		Annonces et avis	6,766 80	62,571 62	
A REPORTER			fr 24,815,164 80	29,586,757 80	

MENT ET DOMAINES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1857		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS	EN MOINS	
"	147,509 60	Il résulte de la comparaison des chiffres repris aux deux colonnes ci contre, que les produits de l'exercice 1857 présentent, sur ceux de 1856, une différence en moins de fr 558,195 94 c^{ts}, elle porte principalement sur les droits d'enregistrement, de transcription et de timbres de dimension, et ne peut être attribuée qu'à la crise qui pèse sur les affaires pendant le cours de l'année 1857. La diminution sur les droits de succession s'explique par la variabilité même de cet impôt du reste elle n'a fait que ramener ce produit au chiffre normal de fr 9,500,000 à 10,000,000. L'augmentation du droit de timbre sur les effets de commerce est précisément due à la crise dont il vient d'être parlé, elle est la conséquence du surcroît de prudence que l'on prend en ce temps d'incertitude et de doute, et dont on s'abstient dans les périodes de calme. D'un autre côté, c'est en 1857 qu'a été créé le timbre adhésif, et la recette renseignée de ce chef représente l'approvisionnement qu'en a fait le commerce pendant les derniers mois de cette année. Les différences sur les autres rubriques du chapitre premier ne comportent pas d'explication.
21,125 28	"	
6,089 21	"	
1,894 27	"	
1,102 40	"	
551 20	"	
1,128 70	"	
"	2,752 80	
7,505 26	"	
"	41,052 61	
"	180,040 44	
"	113,762 44	
58,510 70	"	
6,854 12	"	
74 "	"	
5,800 "	"	
16,768 "	"	
4,265 90	"	
50,453 75	"	
15,024 55	"	
"	55,068 74	
"	5,561 84	
"	4,532 55	
57 89	"	
"	"	
1,690 65	"	
20,611 95	"	
51,845 "	"	
"	"	
7,377 60	"	
511 14	"	
790 "	"	
5,105 18	"	
266,706 97	838,280 06	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1857.	1856.
REPORT. fr.		28,815,104 80	20,380,737 80
Naturalisations. .	Droits de naturalisation ordinaire	2,500 .	5,500 .
	Droits de grande naturalisation	•	•
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	52,585 25	57,500 30
	Greffe.	•	3 98
	Hypothèques	7,954 45	12,524 04
	Successions	78,580 87	92,045 26
	Timbre	18,016 12	16,537 07
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité	152,749 01	97,820 88
		attribués au trésor { en partie	19,072 55
		Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	7,005 60
TOTAUX. fr.		20,135,105 25	20,092,301 10

ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
266,706 07	858,280 00	
"	3,000 "	
"	"	
"	4,721 11	
"	3 08	
"	5,290 19	
"	14,358 30	
2,578 45	"	
54,028 73	"	
5,926 44	"	
"	682 80	
308,140 50	866,536 53	
558,105 04		

TABLEAU I. — C

PÉAGES — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS		ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		RF	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	En 1857	
Rivières et canaux	DOMAINES					
	Escut		71,014 00		71,014 00	
	Meuse		65,552 15		65,552 15	
	Lys		59,564 85		59,005 85	
	Dendre		17,508 14		17,508 14	
	Sambre canalisée		575,131 08		575,067 55	
	Canal de Charleroy		1,350,455 70		1,389,485 70	
	— de Mons à Conde		247,455 50		247,455 50	
	— de Pommereulx à Antoing		201,088 85		201,088 85	
	— de la Campine		51,048 15		51,048 15	
	Petite Rothe canalisée		25,409 17		25,409 17	
	Canal de Gand à Ostende		30,256 10		30,166 10	
	— de Terneuzen	3,100 000	15,621 40	3,171,748 70	15,621 40	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc		52,050 26		51,915 38	
	latéral à la Meuse		90,502 04		89,455 10	
	Autres voies navigables		66,781 44		66,781 44	
	Droits de peage consignés, revirés au profit du trésor		5,002 67		5,002 67	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		43,510 50		42,955 "	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tille de Flandre		51,527 20		51,527 20	
	— — d'Anvers à Tamise		"		"	
	Routes appartenant à l'Etat	Vente d'arbres, plantations et herbages		57,050 65		56,291 00
— de terrains provenant d'emprises			75,955 15		75,754 12	
Location de terrains provenant d'emprises			10,850 87		10,569 57	
Droits de pêche			55,475 56		52,582 56	
1 ^{re} classe Produits des barrières affermées et en régie			646,861 17		646,488 50	
2 ^e classe Produits des barrières affermées et en régie			880,165 62		878,719 55	
Terrains provenant d'emprises		1,720,000	9,228 75	1,586,955 95	9,228 75	
— Vente			756 22		756 22	
— Location			19,965 21		40,792 21	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc		"		"		
Redevance annuelle pour droits d'usage		"		"		
TOTAUX		fr	4,820,000	4,758,704 74	4,752,355 15	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVEREMENTS EFFECTUELS			RESTE	APUREMENT DES ALSIIS		COMPARAISON		Observations
En 1858	TOTAL		A RECOURIR sur les droits existants à la charge des redevables le 1 ^{er} Jan.	APUREMENT DES ALSIIS à recourir		les évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	ARTICLES envisagés et sur mes portées à l'apurement le 1 ^{er} Jan.	DROITS reportés à l'exercice suivant à la charge des recouvrements		EXCÉDANT les évaluations	EXCÉDANT les recouvrements	
	71,614 60							
	63,332 15							
301	50,561 85							
	17,598 14							
61 55	575,131 68							
	1,580,185 70							
	247,435 50							
	201,088 85							
	51,048 45							
	25,400 17							
70	50,256 10							
	15,621 40	3,171,165 54	185 25	567 25		18		71,165 54
145 88	52,050 26							
812 75	90,502 91							
	66,781 44							
	5,002 67							
510	13,205							
	51,327 20							
177	56,468 00							
201 05	75,955 15							
275 30	10,842 87							
805	55,175 30							
575 78	616,861 17							
1,244 20	870,965 62							
	9,228 75							
	756 22	1,586,755 25	200	260			153,244 05	
171	40,965 21							
5,506 56	4,757,919 40	4,757,919 40	785 25	767 25		18	153,244 05	71,165 54

62,080 51

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut.	"	"	15,809 40
	Meuse.	"	"	"
	Lys.	"	"	26,678 35
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy.	"	348,725 58	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"
	— de la Campine	15,307 02	"	"
	Petite Nèthe canalisée.	25,400 17	"	"
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	26,416 35
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	— latéral à la Meuse	"	"	"
	Autres voies navigables	6,512 31	3,862 34	47,120 51
<i>Routes appartenant à l'État.</i>	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	60 59	89 04	154 35
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,054 50	"	551 "
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	20,100 20	2,227 "	"
	— — d'Anvers à Tamise	"	"	"
	Vente d'arbres, plantations et herbages	2,275 02	5,998 10	7,678 34
	— de terrains provenant d'emprises	1,046 25	"	1,100 12
	Location de terrains provenant d'emprises.	924 20	1,235 "	751 90
	Droits de pêche.	4,166 "	580 "	2,571 "
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	45,145 "	153,115 75	70,157 58
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	57,885 75	115,485 05	90,768 49
	Terrains provenant d'emprises. {	Vente	87 36	2,104 52
		Location	4 "	25 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,247 61	4,751 65	2,114 64
	Redevance annuelle pour droit d'usage.	"	"	"
TOTAUX. fr.		172,201 66	616,277 49	205,780 84

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
19,286 24	36,518 06	"	"	"	"	71,614 00	
"	"	56,945 62	"	"	20,366 53	63,532 15	
52,886 50	"	"	"	"	"	59,564 85	
15,087 01	1,911 13	"	"	"	"	17,598 14	
"	318,038 28	"	"	"	257,093 40	575,131 68	
"	1,040,758 21	"	"	"	"	1,589,483 70	
"	247,453 50	"	"	"	"	247,453 50	
"	201,088 85	"	"	"	"	201,088 85	
"	"	"	15,051 41	"	"	31,048 45	
"	"	"	"	"	"	25,409 17	
3,819 75	"	"	"	"	"	50,236 10	
15,021 40	"	"	"	"	"	15,021 49	3,171,165 54
"	"	"	52,050 26	"	"	52,050 26	
"	"	52,564 25	57,058 69	"	"	90,502 94	
9,017 02	"	"	408 56	"	"	66,781 44	
22 04	2,409 84	131 05	1,000 04	"	1,152 40	5,002 67	
15,271 "	746 "	20,425 50	2,544 "	"	1,705 "	45,295 "	
"	"	"	"	"	"	51,527 20	
"	"	"	"	"	"	"	
12,559 29	21,957 82	180 "	5,706 08	"	155 35	56,468 00	
5,909 50	18,286 86	4,660 07	42,606 08	206 05	2,040 54	75,055 15	
11 "	5,010 58	1,662 09	35 "	"	1,215 10	10,842 87	
7,677 "	5,851 "	6,191 "	1,347 56	1,058 "	5,445 "	35,475 56	
69,875 22	115,696 "	58,905 "	51,002 27	65,962 58	81,025 19	646,864 17	
48,928 54	254,887 55	135,947 50	48,248 75	47,221 55	104,592 50	879,065 02	
52 95	772 57	5,278 68	358 52	419 08	311 14	9,228 75	1,586,755 95
"	20 "	471 "	4 "	13 52	24 40	750 22	
9,698 65	21,122 03	1,199 41	5,567 00	592 17	2,889 15	49,965 21	
"	"	"	"	"	"	"	
266,304 58	2,268,508 76	520,560 05	222,519 22	115,942 55	484,024 76	4,757,919 40	4,757,919 40

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1837.	1836.
DOMAINES.			
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut.	71,614 60	74,473 00
	Meuse	63,532 15	72,125 35
	Lys.	59,564 85	53,890 64
	Dendre.	17,598 14	17,543 57
	Sambre canalisée.	575,151 08	641,922 85
	Canal de Charleroy	1,589,485 70	1,452,100 66
	— de Mons à Condé.	247,435 50	257,292 77
	— de Pommerœul à Antoing.	201,088 85	210,540 .
	— de la Compine	51,048 45	27,217 04
	Petite Nèthe canalisée	25,499 17	17,816 05
	Canal de Gand à Ostende	30,236 10	28,589 55
	— de Terneuzen.	15,621 49	16,242 51
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	52,059 26	51,535 62
	— latéral de la Meuse	00,502 04	.
	Autres voies navigables.	66,781 44	154,111 05
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	5,002 67	17,115 34
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	45,295 .	42,210 12
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	51,527 20	45,279 90
	— — d'Anvers à Tamise.	.	.
<i>Routes appartenant à l'Etat.</i>	Vente d'arbres, plantations et herbages.	56,468 90	61,569 47
	— de terrains provenant d'emprises.	75,955 15	48,914 87
	Location de terrains provenant d'emprises.	10,842 87	8,712 75
	Droits de pêche.	55,475 56	53,105 56
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	646,864 17	667,892 62
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	879,065 62	924,046 66
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	9,228 75	15,122 84
	Location	756 22	575 07
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	49,965 21	70,288 14
	Redevance annuelle pour droit d'usage	.	.
TOTAUX. fr.		4,757,919 40	4,978,757 06

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	2,859 »	Ces différences n'ont pas d'autre cause connue, que le mouvement plus ou moins actif de la navigation, qui varie selon les besoins du commerce et de l'industrie
"	8,793 20	
5,674 21	"	
54 77	"	Différence insignifiante
"	66,791 17	On doit attribuer cette diminution à une moins grande activité de la navigation
"	62,706 87	En 1856, il y avait eu une augmentation de fr 129,568 48 c., qui ne s'est pas entièrement soutenue
"	9,859 27	Les crues qui ont amené des réductions des produits de la Meuse, de la Sambre et du canal de Charleroy, ont également influé sur les recettes des péages de ces deux canaux
"	9,260 15	
5,851 59	"	En 1856, il y avait eu une diminution de fr 5,205 05
5,682 22	"	" " " " fr 6,161 31
1,640 57	"	Différences insignifiantes
"	621 02	
725 64	"	Ce canal était précédemment compris dans l'article <i>Autres voies navigables</i>
90,502 04	"	
"	67,529 59	L'observation qui précède explique la différence en moins signalée ci contre
"	12,110 67	Cette diminution provient de ce qu'il n'a plus été fait, en 1856, de consignations en vertu de la loi du 30 juin 1842, dont les effets ont cessé en 1855
1,075 88	"	Cette augmentation est due au résultat favorable de quelques adjudications
"	13,052 70	En 1856, il y avait eu une augmentation de fr 14,367-05
"	"	Ces produits varient, suivant le plus ou le moins d'importance des arbres et des terrains qui sont remis au domaine pour être vendus
"	5,100 57	
27,040 28	"	Même observation pour les locations
2,150 12	"	
372 "	"	Différence insignifiante.
"	21,028 45	Ces diminutions doivent être attribuées à la concurrence des voies ferrées
"	44,085 04	
"	5,804 11	En 1856, il y avait eu une différence en plus de fr 9,307-16
361 15	"	Article insignifiant
"	20,524 95	En 1856, il y avait eu une augmentation de fr 14,512-75
"	"	
158,897 17	359,714 74	
220,817 57		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,057,725 58	5,703,400 98	
	— —	— — affranchies et chargées contre espèces. } 5,750,000 "	186,560 60		
		— de la vente des timbres-poste	2,479,124 "		
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	355,835 64	458,818 31	
		— imprimés —	520,000 "		82,084 67
	Droits sur les articles d'argent.	Droit	46,117 70	47,665 95	
		Pénalités	45,000 "		1,546 25
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	161,671 86	568,261 40	
		— des Pays-Bas	81,075 00		
		— de Luxembourg	1,792 68		
		— de Prusse	500,000 "		512,344 55
		— de la Tour-et-Taxis	7,177 75		
— de Suisse		2,581 75			
— de Sardaigne		1,617 48			
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.		85,000 "	75,810 25	75,810 25	
TOTAUX. fr.		4,700,000 "	4,855,972 96	4,855,972 96	
Produits divers.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	"	15,886 94	15,886 94	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	"	6,465 "	6,465 "	
	— — au <i>Recueil des lois</i>	"	155 "	155 "	
TOTAL du produit des abonnements aux publications officielles. fr.		"	22,484 94	22,484 94	
TOTAL général des recouvrements effectués. fr.		"	"	4,856,457 90	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1857.	En 1858.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
1,037,725 38	"	1,037,725 38	3,705,409 08	"	46,500 02	"	
180,560 60	"	180,560 60					
2,470,124 "	"	2,470,124 "					
555,855 04	"	555,855 04	438,818 31	"		118,818 31	
82,084 07	"	82,084 07					
46,117 70	"	46,117 70	47,665 95	"	"	2,065. 95	
1,546 25	"	1,546 25					
50,505 70	125,168 10	161,671 80	388,261 40	"	"	68,261 40	
31,100 61	40,975 05	81,075 66					
902 05	800 05	1,702 08					
186,155 12	120,189 21	306,344 33	75,819 25	"	0,180 75	"	
1,585 92	5,701 85	7,177 75					
1,220 "	1,561 75	2,581 75					
721 20	806 28	1,617 48	4,855,972 96	"	55,779 77	180,745 75	
75,819 25	"	75,819 25					
4,525,700 65	310,272 31	4,835,972 96					
				135,072 06			
15,886 94	"	"	15,886 94	"			
6,465 "	"	"	6,465 "	"			
155 "	"	"	155 "	"			
22,484 04	"	"	22,484 04	"			
4,540,185 59	510,272 31	"	4,850,457 90	"			

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {			
	Produit des lettres taxées	247,183 10	324,852 47	62,001 85
	— des lettres affranchies et chargées . .	55,235 10	50,550 00	9,681 40
	— de la vente des timbres-poste. . . .	205,880 40	651,008 "	219,414 60
	Port des journaux et imprimés. {			
	Produit des journaux affranchis	17,890 27	280,407 82	7,189 98
	— des imprimés —	11,051 00	56,256 15	5,162 55
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	9,531 70	40,407 54	2,379 27
	Droits sur les articles d'argent	4,074 "	7,001 30	4,985 60
	Articles d'argent périmés	"	1,546 25	"
	Remboursements des offices étrangers. {			
	Office d'Angleterre	"	161,671 86	"
	— des Pays-Bas	"	81,075 66	"
	— de Luxembourg	"	1,792 68	"
	— de Prusse	"	512,544 35	"
	— de la Tour-et-Taxis	"	7,177 75	"
	— de Suisse	"	2,581 75	"
	— de Sardaigne	"	1,617 48	"
TOTAL. fr.		609,560 81	1,979,550 90	308,815 25
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		"	15,880 94	"
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		"	6,465 "	"
— — au <i>Recueil des lois</i>		"	133 "	"
TOTAL du produit des abonnements aux publications officielles. fr.		"	22,484 94	"
TOTAL général des recouvrements effectués fr.		"	2,001,815 84	"

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES	
			EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
			1857.	1856.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,037,725 38	1,038,472 22
		— — affranchies et chargées contre espèces . . .	180,560 60	184,219 10
		— de la vente des timbres-poste	2,479,124 .	2,513,569 70
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	355,833 64	318,270 05
		— des imprimés —	82,984 07	74,885 36
	Articles d'argent . . .	Droit	46,117 70	42,560 60
		Périmés	1,546 25	1,609 14
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	101,071 80	152,088 61
		— des Pays-Bas	81,075 60	57,359 34
		— de Luxembourg	1,792 68	1,788 74
		— de Prusse	512,544 55	526,418 47
		— de la Tour-et-Taxis.	7,177 75	4,650 12
		— de Suisse	2,581 75	2,769 86
		— de Sardaigne	1,617 48	1,967 45
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842			75,819 25	77,984 20
TOTAL fr.			4,833,072 06	4,599,312 06

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	20,746 84	L'augmentation sur la taxe des lettres est de fr. 147,348 96 ; elle doit être considérée comme normale
2,341 50	"	
165,754 30	"	
37,563 50	"	Augmentation normale
8,000 31	•	Sans cause appréciable, une augmentation se produit du reste chaque année.
3,557 10	"	Augmentation normale
•	62 01	Variable, en raison du plus ou moins de négligence qu'apporte le public à retirer les articles d'argent
28,683 25	•	La majoration qui se produit sur l'ensemble des offices étrangers est de fr. 40,318 90 et n'est due qu'au développement des correspondances en transit. On se borne à faire une appréciation globale des offices, à l'effet que le transit se paye tantôt par telle administration et tantôt par telle autre, selon qu'elles le jugent convenable, quoique toujours avec l'assentiment de l'administration belge.
23,716 32	"	
3 04	"	
•	14,074 14	
2,327 65	"	
"	188 13	Sans cause appréciable
•	540 97	
•	2,164 95	
272,246 04	37,586 04	
En plus pour 1857, fr. 234,600 •		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,000 »	»	110,200 55

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	En 1858.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
110,200 55	"	"	110,200 55	"	"	200 55	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1857.	1856.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,290 55	119,611 52

MARINE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS	
"	9,520 97	L'augmentation et le bassement de ce produit dépendent d'éventualités qui ne comportent aucune explication.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	Voyageurs		9,784,132 40	
	Bagages		614,394 41	
	Équipages		21,325 10	(a)
	Chevaux et bestiaux	24,350,000 »	278,743 01	24,169,400 10
	Marchandises		13,118,003 16	
	Produits extraordinaires		331,509 19	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			21,001 87	
			24,169,400 10	24,169,400 10
Télégraphes		280,000 »	407,011 67	407,011 67
Totaux fr.		24,830,000 »	24,576,411 77	24,576,411 77

— TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECueillir sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
Fo 1857.	En 1858.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
							a) Cette somme se décompose comme il suit 25,998,536 61 appnt à 1857 92,928 25 — à 1856. 77,935 26 — à 1855 24,169,400 10
b) 25,061,950 54	c) 1,081,151 40	24,145,081 94		d) 26,518 16	406,918 06		b) Cette somme se décompose comme il suit 22,992,911 40 appnt à 1857 69,019 14 — à 1855 25,061,930 54 c) Cette somme se décompose comme il suit 919,307 05 appnt à 1857 92,928 25 — à 1856 8,916 12 — à 1855 1,081,151 40
25,061,950 54	1,081,151 40	24,145,081 94	*	26,518 16	406,918 06	.	
511,584 40	95,427 27	107,011 67	,	,	.	127,011 67	d) Recouvre en septembre 1859
25,573,514 94	1,176,578 07	24,550,095 61	"	26,518 16	279,906 59		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1857.	1856.
Chemin de fer	Voyageurs	9,784,132 40	9,473,500 38
	Bagages	614,504 41	608,002 17
	Équipages	21,325 10	24,056 27
	Chevaux et bestiaux	278,743 91	242,459 43
	Marchandises	13,118,003 10	12,448,621 44
	Produits extraordinaires	551,500 10	542,854 29
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		21,001 87	15,882 50
		a) 24,160,400 10	b) 23,154,116 48
Télégraphes		407,011 67	c) 350,570 95
TOTAUX. fr.		24,576,411 77	23,513,606 43

(a) Y compris fr. 170,863 49 c^t, provenant des exercices 1855 et 1856 et recouvrés en 1858 et 1859.(b) Id. fr. 92,928 23 c^t, provenant de l'exercice 1856 et recouvrés en 1858.

(c) A voir l'état de comparaison des recettes de 1853 et 1856 joint au compte précédent.

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
510,772 08	"	Cette situation prospère peut être attribuée, en partie, à l'exploitation entière en 1857 de la ligne de Dendre et Waes, à l'ouverture du chemin de fer de Lichtervelde à Furnes, aux facilités et améliorations introduites dans le service et à l'augmentation normale qui se produit d'une manière continue dans le nombre de voyageurs.
5,692 24	"	Cette majoration se justifie par celle qui existe sur les voyageurs. Elle serait même plus forte, si le principe du transport gratuit d'un certain poids de bagages ne s'était étendu aux voyageurs de quelques services internationaux.
"	2,731 17	Le nombre d'équipages transportés par chemin de fer continue à diminuer en proportion de la création de voies ferrées nouvelles sur le continent.
36,284 48	"	Sans cause bien appréciable.
669,471 72	"	Cette augmentation porte principalement sur les transports pondéreux, elle est due en grande partie aux prix de faveur accordés par contrat, et qui ont attiré au chemin de fer des transports nouveaux et considérables qui ne leur étaient pas acquis.
"	11,328 10	Sans cause déterminée.
7,110 37	"	Idem.
1,029,330 89	14,056 27	
1,015,285 62		
47,431 72	"	Cet accroissement est dû à l'usage de plus en plus grand que le public fait du télégraphe et au développement des lignes télégraphiques.
1,062,715 34	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		RE	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	En 1857.	
<i>Domaines.</i> (Valeurs capitalistes)	Loi du 22 décembre 1822.		14,861 50		14,861 50	
	— du 27 mai 1837.		1,073 85		1,073 85	
	Prix de vente de biens immeubles. — du 30 juin 1840		9,276 41		9,276 41	
	— du 11 juin 1855		507,966 21		493,107 »	
	— du 25 août 1851		»		»	
	Autres aliénations		296,087 85		295,500 05	
	Produits { des successions en déshérence		7,638 51		7,638 51	
	{ ncts des épaves		721 50		721 50	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc		4,052 20		4,052 20	
	provenant du Département des Finances		15,219 41		15,219 41	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — de la Guerre		59,158 01		59,158 01	
	{ — — de la Justice		38,426 77		20,150 85	
	{ — — des Travaux publics	900,000 »	18,044 07	1,546,454 61	18,044 07	
	{ — — de l'Intérieur		5,426 90		5,426 90	
	{ — — des Affaires Étrangères		8,085 72		8,085 72	
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		2,255 25		2,255 25	
	{ de créances ordinaires		530,565 45		508,057 80	
	{ divers		»		»	
	Rachat et transfert de rentes		5,638 25		5,638 25	
	Transactions en matière domaniale		4,000 »		4,000 »	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		8,955 55		8,579 55	
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		984 04		984 04	
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,754 68		1,754 68	
	Produit d'objets saisis et confisqués		1,184 56		1,184 56	
A REPORTER. fr.		900,000 »	1,546,454 61	1,546,454 61	1,577,858 06	

— ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1858.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
"	14,861 30								
"	1,073 85								
"	9,276 41								
14,850 21	507,966 21								
"	"								
"	203,500 05								
"	7,058 51								
"	721 50								
"	4,052 20								
"	15,210 41								
"	59,158 01								
71 02	29,231 77								
"	18,944 07	1,597,466 61	148,088 "	"	"	148,088 "	"	497,466 61	
"	5,426 90								
"	8,085 72								
"	2,255 25								
4,522 52	402,560 21								
"	"								
"	5,058 25								
"	4,000 "								
374 20	8,053 55								
"	984 64								
"	1,754 68								
"	1,184 36								
10,027 65	1,597,466 61	1,597,466 61	148,088 "	"	"	148,088 "	"	497,466 61	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1857.	
Report. fr.		900,000 "	1,546,454 01	1,546,454 01	1,377,858 90	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . .		916,149 07		903,851 74	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		90,558 57		81,989 07	
	— d'objets saisis et confisqués		242 25		242 25	
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		7,950 87		7,017 87	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	950,000 "	4,368 54	1,040,122 75	5,411 54	
	— du droit de chasse		4,349 78		4,349 78	
	— du droit de pêche (baux et licences) . . .		2,595 75		2,299 50	
	Concession de tourbières, carrières, sablières, minérgi.		15,025 80		15,522 05	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		5,414 57		5,414 57	
	Indemnités pour carbonisation		2,689 55		2,689 55	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		10,465 68		10,245 55	
	— de cafés-restaurants		26,870 90		26,870 90	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		12,088 52		12,088 52	
	— de vidanges		815 "		815 "	
	— de bâtiments	60,000 "	555 "	100,757 14	555 "	
	Argent non réclamé		228 00		228 00	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . .		18,700 74		18,700 18	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . .		15,205 70		15,205 70	
	— d'objets non réclamés		5,119 70		5,119 70	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .		12,884 50		12,884 50	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves		62,525 94		62,525 94	
	École vétérinaire. { Pensions des élèves		28,157 50		18,725 "	
	— d'animaux malades		5,115 51		5,115 51	
	— des ventes d'objets divers		2,556 22		2,556 22	
	Établissements de Ruyssede et de Beernem		101,649 25		56,594 45	
	Haras. { Produit de la vente des chevaux réformés . .	200,000 "	465 "		465 "	
	— des saillies des étalons au dépôt central . . .		100 "	267,004 50	100 "	
	— d'objets divers		284 20		284 20	
	Bénéfices de la fonderie de canons		41,504 04		41,504 04	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,500 "		15,500 "	
	— au <i>Bulletin du Musée de l'Industrie</i>		2,000 "		2,000 "	
	Produit du <i>Moniteur</i>		5,000 "		5,000 "	
	Maison de correct. de St-Bernard. — Produit des vidanges.		4,878 75		4,878 75	
A REPORTER. fr.		2,110,000 "	2,065,518 80	2,065,518 80	2,710,082 42	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1858.	TOTAL.		A RECOURREUR	ARTICLES annuels et sommes portées en surcharge indéfinie	A RECOURREUR.		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat		DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
10,027 05	1,397,166 01	1,307,400 01	148,988 "	"	"	148,988 "	"	407,166 01	
3,597 80	907,440 05								
3,575 80	85,565 47								
"	242 25								
535 "	7,050 87								
057 "	4,568 54	1,055,240 81	15,872 94	150 50	"	15,755 14	"	85,240 81	
"	4,540 78								
96 25	2,500 75								
1,701 75	15,025 80								
"	5,414 57								
"	2,680 35								
218 55	10,465 68								
"	20,870 00								
"	12,068 52								
"	815 "								
"	535 "	100,757 14	"	"	"	"	"	40,757 14	
"	228 60								
" 50	18,700 74								
"	15,205 70								
"	5,110 70								
"	12,884 50								
"	62,525 54								
9,204 18	27,090 18								
"	5,115 31								
"	2,550 22								
18,685 01	75,278 06								
"	465 "								
"	100 "	240,424 90	26,570 10	208 52	"	26,571 17	"	40,424 90	
"	284 20								
"	41,504 04								
"	15,500 "								
"	2,000 "								
"	3,000 "								
"	4,878 75								
57,796 01	2,775,878 40	2,775,878 40	180,110 45	547 82	"	180,002 01	"	665,878 10	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des relevés de l'État.		RE En 1857.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.		2,110,000 »	2,065,518 80	2,065,518 80	2,716,082 42
Produits divers et acci- dentels.	Produits des examens et visa des diplômes		8,088 63		8,088 63
	— des diplômes des arts vétérinaires		1,450 »		1,450 »
	— des brevets d'invention		62,151 46		62,151 46
	— des jeux de Spa		321,501 25		321,551 05
	— du quart des salaires sur transcriptions		32,568 12		32,568 12
	Restitutions volontaires		185 08		185 08
	Indemnités pour remplacement		75,068 80		75,068 80
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	400,000 »	1,522 84	680,623 58	1,005 58
	— pour construction d'usines		1,725 »		1,725 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		27 94		27 94
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		185 04		185 04
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		177,746 11		177,746 11
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		57 48		57 48
	Taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention litté- raire faite avec la France		77 25		77 25
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments		42,161 55		50,710 20
	— de la pêche		»		»
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments		72,117 65		71,652 80
	{ Vente d'herbages et d'arbres		22,501 40		22,501 40
	{ Fermages de pêche et de chasse		4,458 50		4,565 05
	Arrérages de rentes	250,000 »	2,340 10	270,702 70	2,044 50
	Redevances pour concessions de prises d'eau		490 06		490 06
	— fixes et proportionnelles pour concessions de mines.		7,400 84		7,410 08
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		50,443 66		50,043 66
	— de créances ordinaires		90,275 96		88,281 56
Produits de la calamine			7,500 »		7,500 »
TOTAUX. fr.		2,760,000 »	3,025,735 17	3,025,735 17	3,670,364 05

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1858.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	ARTICLES annulés et sommes portées en surdane intérim.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
37,796 04	2,773,878 40	2,773,878 40	189,440 43	347 82	"	189,092 01	"	605,878 40	
	8,688 03								
"	1,450 "								
"	62,151 46								
50 60	321,591 23								
"	32,568 12								
"	183 08								
"	73,068 80								
517 40	1,322 84	680,623 58	"	"	"	"	"	280,023 58	
"	1,725 "								
"	27 94								
"	185 04								
"	177,746 11								
"	57 48								
"	77 25								
1,539 55	41,258 55								
"	"								
464 85	72,117 65								
"	22,501 40								
95 45	4,458 50								
501 80	2,340 10	277,217 30	2,575 40	3 "	"	2,572 40	"	27,217 30	
"	499 08								
80 76	7,490 84								
"	30,043 66								
720 "	80,001 50								
"	7,500 "								
61,535 20	3,751,719 54	3,751,719 54	192,015 85	350 82	"	191,665 01	"	971,719 54	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de biens immeubles.			
	Loi du 22 décembre 1822	"	"	"
	— du 27 mai 1837	"	"	"
	— du 30 juin 1840	"	"	9,251 15
	— du 11 juin 1855	"	"	157,857 07
	— du 25 août 1851	"	"	"
	Autres aliénations.	1,818 80	046 20	20 "
	Produits			
	des successions en déshérence	"	1,908 02	"
	nets des épaves.	20 05	"	701 45
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	"	4,652 20	"
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage			
	provenant du Département des Finances	630 40	5,304 05	1,125 "
	— — de la Guerre.	8,398 21	16,043 57	7,575 62
	— — de la Justice	9,758 12	12,250 55	285 67
	— — des Travaux publics.	2,563 "	1,708 54	8,264 55
	— — de l'Intérieur	"	500 "	"
	— — des Affaires Étrangères.	8,025 72	"	60 "
	Remboursement de capitaux			
	du fonds de l'industrie nationale	2,250 "	"	"
	de créances ordinaires	5,846 50	245,905 55	"
	divers	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes	120 20	"	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	1,785 77	1,285 40	1 84
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	2 "	4 24	143 71
A REPORTER. fr.		41,214 85	201,284 27	185,241 84

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	14,861 30	14,861 30	1,397,406 61
"	"	"	"	"	1,673 85	1,673 85	
45 28	"	"	"	"	"	9,270 41	
"	307,755 71	"	"	"	42,373 43	507,966 21	
"	"	"	"	"	"	"	
02 "	"	1,369 57	85 60	"	289,499 82	293,500 05	
1,258 99	363 92	2,528 52	201 95	1,312 01	62 "	7,658 51	
"	"	"	"	"	"	721 50	
"	"	"	"	"	"	4,652 20	
906 "	3,334 20	937 50	91 30	240 25	641 65	13,219 41	
7,711 50	4,242 40	8,312 26	2,567 20	53 20	4,256 05	50158 01	
3,846 04	226 50	1,440 42	"	461 60	978 17	29,231 77	
2,055 80	1,860 48	85 "	2,556 90	"	"	18,044 07	
2,258 50	586 50	"	61 90	240 "	"	3,426 00	
"	"	"	"	"	"	8,085 72	
5 25	"	"	"	"	"	2,255 25	
7,664 40	915 52	158,157 "	2,871 18	"	"	402,560 21	
"	"	"	"	"	"	"	
"	1,960 30	"	808 89	341 "	288 75	3,658 23	
"	"	"	"	"	4,000 "	4,000 "	
1,698 13	790 77	3,374 30	"	10 25	"	8,953 55	
"	"	984 64	"	"	"	984 64	
184 12	"	1,520 21	"	"	50 35	1,754 68	
8 "	467 66	542 80	135 90	82 05	"	1,184 36	
27,664 01	322,335 11	150,052 22	9,248 82	2,750 20	358,605 35	1,397,406 61	1,397,406 61

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		41,214 85	201,284 27	185,241 84
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	539,172 14	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	81,059 18	1,364 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermage des propriétés dépendant des forêts	"	4,108 34	"
	— du droit de chasse	"	"	"
	— — de pêche (baux et licences)	"	900 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	1,192 62	"
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"
	Indemnités pour carbonisation	"	"	"
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer	2,565 90	1,192 26	1,469 "
	— de cafés-restaurants	5,950 60	2,510 "	1,000 "
	— d'herbages	150 "	931 "	1,578 80
	— de vidanges	622 "	"	56 "
	De bâtiments	75 "	"	140 "
	Argent non réclamé	"	228 60	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	76 "	"	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	13,203 70	"	"
	— d'objets non réclamés	"	4,894 70	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	"	6,098 "	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	1,800 "	45,074 40	600 "
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	"	27,029 18	"
	— { — d'animaux malades	"	5,115 51	"
	— { — des ventes d'objets divers	"	2,356 22	"
	Établissements de Ruyssede et de Beernem	2,256 "	17,791 04	16,729 78
	Haras . . { Produit de la vente des chevaux réformés	"	"	"
	— { — des saillies des étalons au dépôt central	"	140 "	"
	— { — d'objets divers	"	264 20	"
	Bénéfices de la fonderie de canons	47 03	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	1,020 "	2,022 "	1,464 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	2,000 "	"
	Produit du <i>Moniteur</i>	"	3,000 "	"
	Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges	4,878 75	"	"
A REPORTER. fr.		71,810 00	1,040,143 06	210,245 42

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
27,664 01	322,335 11	159,052 22	0,248 82	2,750 20	558,605 35	1,597,400 01	1,597,400 01
"	"	74,707 15	"	245,680 00	47,884 28	907,440 65	1,055,240 81
"	"	2,217 70	"	744 50	"	85,505 47	
"	"	"	"	242 25	"	242 25	
"	"	7,050 87	"	"	"	7,050 87	
"	"	90 "	"	120 "	50 "	4,508 54	
"	"	880 70	"	2,607 "	862 "	4,540 78	
"	65 "	"	"	1,450 75	"	2,505 75	
"	"	1,824 22	"	604 12	11,402 84	15,025 80	
"	"	"	"	5,584 57	50 "	5,414 57	
"	"	"	"	2,680 55	"	2,680 55	
2,043 28	1,065 00	1,180 "	241 55	"	100 "	10,465 68	100,737 14
5,050 "	5,255 30	12,505 "	"	"	"	20,870 00	
1,706 "	5,456 07	1,224 85	180 "	"	805 "	12,088 52	
125 "	"	10 "	"	"	"	815 "	
"	140 "	"	"	"	"	555 "	
"	"	"	"	"	"	228 60	
1,050 65	9,142 75	8,451 50	"	"	"	18,700 74	
"	"	"	"	"	"	15,203 70	
225 "	"	"	"	"	"	5,119 70	
80 "	5,051 "	2,280 "	1,580 50	"	"	12,884 50	
5,000 "	5,752 06	1,600 "	1,600 "	200 "	1,810 48	62,525 94	240,424 00
"	"	"	"	"	"	27,020 18	
"	"	"	"	"	"	5,115 51	
"	"	"	"	"	"	2,556 22	
11,804 61	11,111 40	9,972 80	1,907 54	955 60	2,701 20	75,278 06	
"	"	"	"	"	465 "	465 "	
"	"	"	"	"	50 "	190 "	
"	"	"	"	"	20 "	284 20	
"	"	41,257 01	"	"	"	41,504 04	
1,764 "	2,562 "	1,002 "	1,218 "	1,176 "	2,082 "	15,500 "	
"	"	"	"	"	"	2,000 "	2,775,878 40
"	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	4,878 75	
55,221 45	565,876 96	527,170 05	15,788 41	204,580 40	427,025 15	2,775,878 40	2,775,878 40

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		71,819 90	1,040,143 00	210,243 42
Produits divers et acci- dentels.	Produits des examens et visa des diplômes	955 17	1,285 02	712 09
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	1,450 "	"
	— des brevets d'invention	975 08	45,405 84	610 "
	— des jeux de Spa.	"	"	"
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,457 50	6,102 85	3,809 47
	Restitutions volontaires	"	"	68 "
	Indemnités pour remplacement.	3,754 "	10,681 "	5,353 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	"	370 40	"
	— pour construction d'usines	"	50 "	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	11 88
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	2 "	"	4 75
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	6,314 23	29,710 62	52,400 25
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	"	"	3 58
	Taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire conclue avec la France	"	77 25	"
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments	5,967 82	17,070 51	8,585 25
	— de la pêche	"	"	"
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments	28,228 17	1,912 87
		Vente d'herbages et d'arbres	1,476 25	7,545 25
		Fermages de pêche et de chasse.	1,624 "	820 "
	Arrérages de rentes	211 00	209 70	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau.	"	1 "	"
	— fixes et proportionnelles pour concessions de mines.	"	"	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	725 70	13,920 07	240 "
	— de créances ordinaires.	654 56	6,986 67	572 50
	Produits de la calamine.	"	"	"
TOTAL. fr.		125,144 37	1,175,454 50	298,571 01

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXENBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
53,921 45	565,876 90	527,179 05	15,788 41	204,580 40	427,025 15	2,775,878 40	2,775,878 40
571 05	3,597 35	876 89	250 70	250 70	448 10	8,088 05	680,625 58
"	"	"	"	"	"	1,450 "	
2,050 "	3,250 "	8,712 54	100 "	60 "	850 "	62,151 40	
"	"	521,591 25	"	"	"	521,591 25	
4,754 00	4,878 10	3,804 02	1,030 21	2,506 82	2,555 58	52,563 12	
50 "	"	"	"	65 08	"	185 08	
5,547 "	21,476 "	11,542 "	5,505 "	2,545 80	9,005 "	75,008 80	
"	654 02	"	"	"	517 40	1,522 84	
"	675 "	1,000 "	"	"	"	1,725 "	
"	9 00	"	"	1 07	5 "	27 94	
"	83 12	23 51	"	47 82	23 84	185 04	
8,855 30	56,882 00	12,248 08	5,026 15	7,167 40	19,005 25	177,740 11	
"	"	54 10	"	"	"	37 48	
"	"	"	"	"	"	77 25	
2,152 00	1,518 50	1,780 87	1,104 45	404 75	2,868 11	41,258 55	
"	"	"	"	"	"	"	
7,587 54	22,560 15	1,598 01	45 "	"	2,981 70	72,117 05	
2,981 "	5,052 "	"	4,578 00	"	190 "	22,501 40	
820 "	1,140 50	"	"	"	45 "	4,458 50	
"	235 15	41 52	1,046 82	428 57	174 84	2,546 10	277,217 50
"	318 06	"	"	"	180 "	409 06	
"	1,856 95	5,601 51	"	" 55	51 85	7,400 84	
1,050 80	"	15,500 "	"	"	"	30,045 60	
177 54	8,785 40	71,827 "	"	"	"	80,001 56	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
90,107 70	477,296 01	788,577 05	52,745 62	278,120 42	465,602 92	5,751,710 54	5,751,710 54

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1857.	1856.
<i>Domaines. (Valeurs capitales.)</i>	Loi du 22 décembre 1822.	14,861 30	°
	— du 27 mai 1837	1,073 83	3,324 87
	— du 30 juin 1840	9,270 41	6,713 80
	Prix de vente de biens immeubles. — du 11 juin 1833	507,060 21	709,460 31
	— du 14 mars 1834	°	8,100 °
	Autres aliénations	203,300 05	10,303 51
	Produits { de successions en déshérence.	7,638 31	16,633 81
	{ nets des épaves.	721 50	191 50
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	4,652 20	3,234 28
	provenant du Département des Finances	13,210 41	10,080 70
	— — de la Guerre	59,158 01	72,959 70
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — de la Justice	29,231 77	7,486 85
	— — des Travaux publics.	18,944 07	23,650 28
	— — de l'Intérieur.	3,426 00	1,727 44
	— — des Affaires Étrangères.	8,085 72	6,600 °
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	2,255 25	31,220 24
	{ de créances ordinaires	402,360 21	252,077 72
	divers.	°	°
	Rachat et transfert de rentes.	3,638 23	1,885 34
	Transactions en matière domaniale.	4,000 °	4 41
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	8,953 55	16,792 51
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	984 64	1,538 95
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.	1,734 68	1,306 66
	Produits d'objets saisis et confisqués	1,184 36	1,810 15
A REPORTER. fr.		1,307,400 61	1,188,224 09

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

lués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS	EN MOINS.	
14,801 50	"	Il s'agit d'un recouvrement exceptionnel auquel il avait dû être sursis.
"	1,651 04	
2,560 01	"	
"	201,503 10	Les variations qu'éprouvent ces produits dépendent : des époques auxquelles les ventes ont eu lieu, des échéances fixes et de l'extinction successive des prix.
"	8,100 "	
285,104 54	"	
"	9,015 50	La nature tout à fait accidentelle de ces produits est la seule explication qu'on puisse donner de leurs variations. En 1856, il y avait eu : pour les premiers, une augmentation de fr. 6,140 68 c ^t ; et pour les seconds, une diminution de fr. 978 28 c ^t .
550 11	"	
1,417 02	"	
2,238 62	"	Ce produit dépend du plus ou moins grand nombre d'ouvrages qui sont vendus.
"	13,801 69	
21,744 04	"	
"	4,706 21	En déduisant les différences en moins des différences en plus, on trouve, sur l'ensemble de ces produits accidentels, une augmentation qui n'est que de fr. 8,370 84 c ^t .
1,690 46	"	
1,595 72	"	
"	28,964 99	Cette diminution provient de l'extinction de créances résultant des remboursements opérés pendant les années antérieures.
150,282 40	"	
"	"	
1,752 80	"	Ces remboursements sont facultatifs; en 1856, ils avaient produit en moins fr. 5,720 20 c ^t .
3,005 50	"	
"	7,858 06	
"	554 31	La nature éventuelle de ces produits explique leurs variations.
428 02	"	
"	631 70	
486,012 21	270,770 50	Produits insignifiants et éventuels.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
	REPORT. fr.	1,397,466 61	1,188,224 99
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	907,440 65	935,370 39
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	85,365 47	70,804 91
	— d'objets saisis et confisqués.	242 25	148 10
	— de glandée, pacage, foin et herbages	7,050 87	7,074 .
	Fermages des propriétés dépendant des forêts	4,368 54	5,432 75
	— du droit de chasse.	4,549 78	5,381 78
	— — de pêche (baux et licences)	2,395 75	2,950 40
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	13,025 80	14,745 50
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	5,414 57	7,104 46
	Indemnités pour carbonisation	2,080 55	580 50
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	10,465 68	10,515 62
	— de cafés-restaurants	26,870 90	28,256 65
	— d'herbages	12,088 52	12,508 15
	— de vidanges	815 .	855 .
	— de bâtiments	555 .	86 50
	Argent non réclamé	228 00	615 75
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	18,709 74	6,585 50
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	15,203 70	14,520 40
	— d'objets non réclamés	5,119 70	1,156 20
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,884 50	51,180 50
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	62,525 94	67,091 72
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	27,020 18	26,688 80
	— { — d'animaux malades	5,115 51	5,289 15
	— { — de vente d'objets divers	2,556 22	2,912 51
	Établissements de Ruysselede et de Beernem	75,278 06	298,785 25
	Haras . . { Produit de la vente des chevaux réformés	465 .	1,990 .
	— { — des saillies des étalons au dépôt central	100 .	240 .
	— { — d'objets divers	284 20	.
	Bénéfices de la fonderie de canons	41,504 04	9,202 54
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,500 .	15,110 .
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	2,000 .	1,800 .
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	.	117 .
	Produit du <i>Moniteur</i>	5,000 .	15,624 85
	Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	4,878 75	»
A REPORTER. fr.		2,775,878 46	2,805,325 70

GISTRÉMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
486,012 21	276,770 50	
"	25,929 76	En 1856, il y avait eu une augmentation de fr. 121,166 23, qui ne s'est pas soutenue
14,560 50	"	La nature éventuelle de ces produits les rend très variables
94 15	"	Produit insignifiant et accidentel
876 87	"	Ce produit est plus ou moins éventuel.
935 50	"	
908 "	"	
"	534 65	Sur l'ensemble de ces produits, il n'y a qu'une différence en plus de fr. 2,152-40, qui est insignifiante
280 50	"	
"	1,780 00	
2,503 05	"	
150 00	"	
"	1,565 75	
"	419 83	
"	20 "	
268 50	"	Ces différences sont le résultat des éventualités auxquelles les produits dont il s'agit sont soumis
"	587 15	
12,324 24	"	
"	1,522 70	
3,065 50	"	
"	58,503 "	
"	5,065 78	Admission d'un moins grand nombre d'élèves en 1857
1,240 20	"	
"	175 62	Produits accidentels, — différences insignifiantes.
"	556 20	
"	225,507 17	En 1856, ce produit avait donné une augmentation de fr. 137,500-87 par suite du recouvrement d'arriérés dus par les communes
"	1,527 "	Produits éventuels et insignifiants
"	50 "	
284 20	"	
52,101 50	"	Des commandes importantes ont été terminées et liquidées en 1857
190 "	"	Différences insignifiantes
200 "	"	
"	117 "	Produit insignifiant
"	12,624 85	Depuis 1857, le prix des abonnements est encaissé par l'administration des postes.
4,878 75	"	Article nouveau
561,631 97	591,077 21	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
	REPORT. fr.	2,775,878 46	2,805,525 70
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes	8,088 03	6,079 58
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,430 "	950 "
	— des brevets d'invention.	62,151 40	56,055 50
	— des jeux de Spa	521,591 23	257,652 48
	— du quart des salaires sur transcriptions.	52,568 12	37,440 78
	Restitutions volontaires	185 08	55 "
	Indemnités pour remplacement	75,068 80	81,570 46
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	1,322 84	3,174 00
	— pour construction d'usines.	1,725 "	1,075 "
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	27 94	80 95
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	185 04	80 41
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	177,746 11	157,295 48
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	57 48	155 51
	Taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire avec la France.	77 25	"
	Musée populaire de Belgique.	"	2,270 56
<i>Revenus des domaines.</i>	De toute autre nature	"	94 "
	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	41,258 53	46,502 20
	— de la pêche.	"	"
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments	72,117 65	80,101 "
	Vente d'herbages et d'arbres.	22,501 40	36,604 85
	Fermages de pêche et de chasse	4,458 50	4,045 50
	Arrérages de rentes.	2,546 10	3,447 80
	Redevances pour concessions de prises d'eau	400 06	474 27
	— fixes et proportionnelles pour concessions de mines	7,490 84	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	50,045 66	54,784 66
	— de créances ordinaires	89,001 56	79,474 14
	Produits de la calamine.	7,500 "	7,508 25
	— des sablières et mines	"	11,236 43
TOTAUX. fr.		3,751,719 34	3,692,457 11

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
561,651 07	591,077 21	
2,009 05	"	
480 "	"	Ces produits dépendent du nombre des examens et du nombre des diplômes et des brevets qui sont délivrés.
6,097 96	"	
65,758 75	"	
"	4,878 06	
150 08	"	
"	8,501 00	
"	1,851 70	
"	250 "	
"	62 01	Sans autre explication que la nature éventuelle de ces produits.
05 63	"	
40,450 65	"	
"	08 05	
77 25	"	
"	2,270 56	
"	04 "	
"	5,243 07	Cette différence doit être attribuée aux aliénations qui ont été consenties.
"	"	
"	7,085 35	En 1856, il y avait eu une augmentation de fr. 10,505-01.
"	14,105 45	Cette diminution a pour cause le démantèlement des places d'Albi, d'Ypres, de Menin et de Philippeville.
415 "	"	Différence insignifiante.
"	1,101 70	Cette différence est la conséquence des remboursements effectués.
24 79	"	Article insignifiant.
7,400 84	"	Article nouveau.
"	4,741 "	Cette diminution a pour cause les libérations qui s'opèrent successivement.
0,527 42	"	Cette différence en plus est le résultat de la mise en recouvrement de nouvelles créances.
"	8 25	Différence insignifiante.
"	11,236 45	Article nouveau.
692,760 07	655,507 74	
50,262 25		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	140,000 •	•	196,903 07
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	733,000 •	•	736,308 15
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 •	•	54,011 17
— des droits de chancellerie.	50,000 •	•	56,756 50
— — de pilotage	525,000 •	•	634,655 75
— — de fanal	80,000 •	•	106,801 07
— de la fabrication des monnaies de cuivre	120,000 •	•	121,328 04
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000 •	•	50,521 00
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 •	•	223,350 •
Part réservée à l'Etat, par la loi du 3 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	270,000 •	•	403,852 27
TOTAUX. fr.	2,432,500 •	•	2,585,588 50

— TRÉSOR PUBLIC

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

• recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables le 1 ^{er} jan	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1857	En 1858	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget		PRECEDANT des évaluations	EXCEDANT les recouvrements	
114,566 55	82,398 72	"	106,965 07	"	"	36,965 07	(a) L'article 3 de la loi du 8 avril 1857 a supprimé, à partir du 1 ^{er} janvier de cette année, la retenue de 1 p. 100 perçue en vertu de la loi du 17 février 1849, sur les traitements et pensions. La somme de fr. 50 521 00 est portée en recette, en regard de l'évaluation, représente les retenues de 1 p. 100 au moment de la suppression, et dont la restitution a eu lieu sur le Budget des Non Valeurs et Remboursements de l'exercice courant.
756,398 15	"	"	756,398 15	"	"	21,398 15	
54,911 17	"	"	54,911 17	"	"	4,911 17	
34,966 "	1,768 50	"	36,736 50	"	"	6,736 50	
634,655 73	"	"	634,655 73	"	"	109,655 73	
106,891 97	"	"	106,891 97	"	"	26,891 97	
18,559 54	72,769 50	"	121,328 64	"	"	1,528 64	
50,521 00	"	"	a) 50,521 00	"	109,478 91	"	
"	223 550 "	"	223,550	"	9,150 "	"	
"	103,852 27	"	103,852 27	"	"	137,852 27	
					208,628 91	561,717 50	
1,801,469 80	784 118 70	"	2,585,588 50	"		153,088 50	

Comparaison des recouvrements effectués .

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	106,968 07	254,072 00
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	750,598 15	706,705 04
— des actes des commissariats maritimes	54,911 17	50,040 25
— des droits de chancellerie	56,756 50	37,281 25
— — de pilotage	654,633 75	596,013 01
— — de fanal	100,891 97	100,080 49
— de la fabrication des monnaies de cuivre	121,328 64	510,252 52
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	50,521 00	262,280 85
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	223,350 »	252,801 87
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	403,832 27	321,105 00
TOTAUX. fr.	2,585,588 59	5,071,030 02

— TRÉSOR PUBLIC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	37,707 35	Produits variables.
49,004 21	"	Cette augmentation résulte de nouveaux placements opérés en 1857.
4,870 92	"	Produits variables
"	544 75	
38,040 12	"	Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports
6,811 48	"	
"	388,925 88	Le produit de 1856 résulte de l'emploi de deux crédits, l'un de fr. 400,000 alloué au budget du ministère des finances, l'autre de fr. 400,000 accordé par une loi spéciale du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 151. Le produit de l'exercice suivant ne dérive que d'un crédit de 100,000 francs alloué par la loi du budget
"	211,768 74	Cette retenue a été supprimée à partir du 1 ^{er} janvier 1857 par l'art. 5 de la loi du 8 avril 1857. La recette qui figure en contre pour l'exercice 1857, forme le montant des retenues déjà opérées au moment de la suppression, et dont la restitution a eu lieu sur le Budget des Non Valeurs et Remboursements du même exercice
"	9,541 87	L'Etat possède 4,000 actions du chemin de fer Rhenan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital de 1,000,000 de thalers.
82,728 61	"	Le dividende de 1856 a été de 6 1/4 p. 00, soit une somme de 62,500 thalers, qui a été négociée au taux de fr. 3-73 sans déduction des frais de courtage. Il n'a été perçu pour 1857 qu'un dividende de 6 p. 00, soit 60,000 thalers qui ont été négociés au taux de fr. 3-72 1/2, ce qui explique la diminution de produit constatée sur le dernier exercice
182,145 34	608,480 77	Cette différence en faveur de l'exercice 1857 est la conséquence du développement des affaires de la Banque nationale.
480,541 43		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	5,000 »	1,500 32	1,500 32
Frais de perception des centimes provinciaux	125,000 »	61,519 05	158,072 32
— — communaux		76,553 27	
TOTAL. fr.	128,000 »	159,402 64	159,402 64

CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	En 1858.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,300 52	"	1,300 52	1,300 52	"	1,600 68	"	
58,408 02	3,020 13	61,519 05	158,072 52	"	"	13,072 52	
72,546 68	4,000 50	76,555 27					
132,435 02	7,020 72	139,462 64	150,462 64	"	1,600 68	13,072 52	
					11,462 64		

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions. .	722 35	100 85	20 85
Frais de perception des centimes provinciaux	4,467 42	12,052 45	6,777 25
— — communaux	7,007 56	19,757 52	9,655 66
TOTAUX. fr.	12,197 31	31,870 60	16,451 72

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
20 »	574 55	100 78	25 »	»	19 »	1,500 52	1,500 52
7,085 80	15,748 98	9,496 28	2,026 54	5,074 41	2,811 88	61,519 05	138,072 52
10,540 00	9,194 62	10,200 05	2,737 99	5,590 26	4,135 75	76,555 27	
17,445 92	25,318 15	10,806 11	4,817 53	6,470 67	6,996 63	159,462 64	159,462 64

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,300 52	1,600 09
Frais de perception des centimes provinciaux	61,519 05	50,747 40
— — communaux	76,555 27	71,885 03
TOTAUX fr.	139,462 04	133,350 58

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	215 77	La différence en plus, sur les frais de perception des centimes provinciaux et communaux, est la conséquence de l'accroissement des recettes.
1,771 59	"	
4,070 24	"	
6,441 83	215 77	
0,226 00		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		RE	
				PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	En 1857.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes	Débits des comptables	Forcements en recette.	20,000 *	287 05	510,384 41	287 05	
		Recouvrements divers		201 86		201 86	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires. . .	1,056 73		1,056 73			
	Actes de chargement de divers chefs.	568 53		568 53			
Deficit des comptables	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements .			404,838 11		2,659 44	
	— divers			45,032 15		20,284 34	
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Ministère des Finances	Frais de poursuites et d'instances	400,000 *	1,935 05	551,625 45	1,935 05	
		Frais de surveillance de bois appartenant		207,917 16		138,163 08	
		aux communes et hospices		3,150 *		1,324 10	
		aux acquéreurs de bois domaniaux		502 90		502 90	
		Remboursement et dégrevement de contribu- tions		12,608 08		12,608 08	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)		6,169 07		6,169 07	
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		.		.	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %		27 68		27 68	
		Remboursement de frais d'impression des pro- ces-verbaux des coupes usagères		141,032 67		141,032 67	
		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		90,782 87		90,782 87	
	Ministère de la Justice	Frais de justice en matière de simple police. . .		557 72		557 72	
		— militaire		215 50		215 50	
		Frais d'entretien de mendiants		.		.	
	Ministère de l'Intérieur	— de remplacement de mendiants		4,570 40		4,570 40	
		Frais de justice en matière de garde civique		.		.	
		Canal de la Campine		.		.	
	Ministère des Travaux publics	Annuités des propriétaires rive- rains		55,887 93		42,000 78	
		Rachat des annuités		3,533 33		3,533 33	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés		22,252 16		22,252 16	
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)		679 13		679 13	
Frais d'entretien de routes concédées							
Indemnité pour jouissance d'égouts							
TOTAUX. fr.			420,000 *	1,062,007 86	1,062,007 86	600,083 46	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1858.	TOTAL			ARTICLES annuels et sommes portées en surseance judiciaire	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
"	287 03	40,137 93	470,246 48	2,300 83	"	407,853 63	"	20,137 93	
"	201 80								
"	1,056 73								
"	368 53								
"	2,630 44								
6,300 "	35,584 34								
1 30	1,933 05								
68,746 15	200,000 83								
1,823 00	3,150 "								
"	302 00								
"	12,608 98								
"	6,169 97								
"	"								
"	27 08								
"	141,032 67								
"	90,782 87	537,648 86	15,974 50	588 38	"	13,386 01	"	137,648 80	
"	357 72								
"	215 30								
"	"								
"	4,370 40								
"	"								
"	"								
829 89	42,020 07								
"	3,533 33								
"	22,252 16								
"	679 13								
77,703 33	577,786 70	577,786 70	484,221 07	2,079 41	"	481,241 66	"	137,786 79	

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette	9 43	25 31	"
	{ Recouvrements divers	"	151 00	"
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	"	0 67	"
	Actes de chargement de divers chefs	0 30	240 00	"
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	2,030 44
	— divers	"	"	7,949 03
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	13 "	1,405 30	10 15
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	449 26	4,948 40	1,854 45
		"	"	1,825 00
	Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contributions.	5 47	"	"
		1,217 47	2,413 86	640 31
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).			
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	084 51	1,478 51	1,426 51
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	11,372 82	20,047 11	15,106 15
		7,095 21	20,994 30	4,566 88
		15 80	32 "	29 13
	Frais d'entretien de mendiants	"	100 "	"
	— de remplacement de mendiants.	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. — Frais de justice en matière de garde civique	844 28	1,013 40	153 80
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
		"	"	"
	Ministère des Travaux publics. { Rachat des annuités.	100 "	19,525 "	1,000 "
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.			
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	"	"	"
	Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Indemnité pour jouissance d'égouts.	"	670 13	"
TOTAUX. fr.		21,813 04	80,052 70	37,051 35

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	210 00	14 40	14 55	"	15 47	287 05	40,137 05
2 00	25 02	"	22 88	"	" 47	201 86	
" 70	"	"	"	1,055 32	" 04	1,056 75	
5 "	"	"	"	8 23	101 40	368 33	
"	"	"	"	"	"	2,650 44	
"	"	"	"	"	27,054 71	55,584 34	
19 50	445 40	15 "	"	15 40	2 "	1,055 05	537,648 86
2,641 47	27,060 70	20,126 45	614 "	84,805 07	57,464 03	200,000 83	
"	"	"	"	578 05	745 17	5,150 "	
"	27 85	"	124 95	130 84	201 70	502 00	
600 57	2,233 72	5,184 57	345 61	782 72	1,185 15	12,008 08	
502 00	"	"	"	345 72	1,642 03	6,160 97	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	27 68	"	27 68	
15,102 05	50,507 80	12,205 70	7,720 25	8,815 07	15,104 66	141,032 07	
5,215 10	21,862 40	15,507 50	5,609 01	2,485 20	11,588 34	90,782 87	
2 40	164 "	50 80	1 20	26 70	20 60	557 72	
"	"	"	"	"	25 50	215 50	
"	"	"	"	"	"	"	
1,220 10	353 12	888 48	25 50	"	62 77	4,570 40	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
5,220 "	12,805 07	2,870 "	"	"	1,400 "	42,920 67	
"	1,068 66	"	1,860 07	"	"	3,555 33	
"	"	22,252 16	"	"	"	22,252 16	
"	"	"	"	"	"	670 15	
28,726 67	98,267 24	81,124 24	14,402 80	90,146 00	117,201 13	577,786 79	577,786 79

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1857.	1856
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables. { Forcements en recette.	287 05	94 25
	{ Recouvrements divers.	201 86	10 80
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	1,056 75	103 57
	Actes de chargement de divers chefs	568 53	743 40
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	2,630 44	54,521 09
	— divers.	35,584 34	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	1,935 05	1,943 66
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	200,909 85	164,918 72
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	3,150 "	3,561 20
	Remboursement et dégrèvement de contributions	502 00	3,022 82
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	12,608 08	10,282 14
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux.	6,160 07	6,295 76
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	27 68	5 "
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	141,032 67	111,818 57
	— — de simple police	90,782 87	87,102 46
	— militaire.	557 72	546 41
	Frais d'entretien de mendiants	215 50	"
	— de remplacement de mendiants	"	"
	Frais de justice en matière de garde civique	4,570 40	3,793 25
	Remboursement de subsides	"	7,200 "
	Canal de la Campine { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	42,920 67	70,062 68
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	3,553 55	68,178 94
	Frais d'entretien de routes concédées	22,252 16	20,320 60
	Indemnité pour jouissance d'égouts	679 15	"
TOTAUX.		577,786 79	620,553 41

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
192 78	"	Les produits indiqués dans ce tableau sont d'une nature trop variable pour qu'il soit possible d'expliquer les causes des différences constatées.
101 06	"	
983 16	"	
"	374 87	
"	51,881 05	
35,584 34	"	
"	8 61	
41,091 11	"	
"	414 20	
"	2,510 02	
2,320 84	"	
"	123 70	
"	"	
24 68	"	
20,214 10	"	
3,680 41	"	
"	188 09	
215 50	"	
"	"	
777 15	"	
"	7,200 "	
"	"	
"	"	
"	33,142 01	
"	64,645 61	
1,922 47	"	
679 13	"	
117,752 73	160,501 55	
42,748 62		

TABLEAU LIT. K.

REMBOURSEMENTS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal, perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers, New-York, le Levant et le Brésil	40,500 "	"	"
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,865,000 "	"	2,108,241 68
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 "	"	78,718 71
Recettes accidentelles	100,000 "	"	41,861 50
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	65,000 "	"	60,460 40
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	21,800 "	"	24,308 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	5,500 "	"	1,182 55
TOTAUX. fr.	2,155,000 "	"	2,413,782 02

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVREMENTS EFFECTUES				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1857.	En 1858.	TOTAL		A RECOURVREK sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	des évaluations avec les recouvrements		
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
					40,500		
107,500 70	2,000,644 08		2,108,241 68			553,241 08	
28,482 25	"		28,482 25	50,250 48	517 77		
41,861 50	"		41,861 50	"	58,138 41		
47,109 74	22,209 75		69,409 49	"		4,409 49	
14,524 "	9,784 "		24,308 "		"	2,508 "	
"	1,182 55		1,182 55	"	2,517 45	"	
					110,275 65	540,219 17	
320,664 20	2,035,881 28		2,505,545 54	50,250 48	220,045 54		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.	9,871 12		
Versements au Trésor pour régularisation de comptes	126 50		
Restitutions de traitements, salaires, rations de fourrages, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements divers.	2,760 71		
Restitution au Trésor de frais d'entretien d'indigents	348 99		
Remboursement du montant d'un subside pour inexécution des engagements de la commune de Bar-lez-Duc	450 »		
Restitution au Trésor, par application de l'art. 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847 sur le service des dépenses de l'Etat, des retenues opérées sur traitements, etc., en faveur des caisses de pensions des veuves et orphelins.	150 10		
Restitutions anonymes	3,433 88		
Abonnement de la province de la Flandre occidentale, pour le traitement de l'archiviste et de l'aide archiviste de cette province, en 1857.	4,600 »		
Abonnement du directeur de la fabrication des monnaies, pour le traitement du surveillant des travaux d'affinage en 1857.	1,500 »		
Produit de la retenue de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour la fourniture de médicaments.	1,279 01		
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	6,071 01		
Remboursement effectué par la commune de Jalhay, de la moitié du prêt qui lui a été accordé pour travaux d'irrigations	216 50		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVAIR:			
1° Dette à $2\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, échéances de janvier et juillet 1852 fr.	722 50		
2° « à 4 p. $\frac{0}{0}$, échéance de juillet 1852.	80 »		
3° « à 5 p. $\frac{0}{0}$, 1848, échéance de mai 1852	106 »		
4° Dettes diverses, échéances antérieures à 1850	894 20		
	1,802 70		
Fractions de $\frac{1}{2}$ c., négligées par le caissier de l'Etat du chef des intérêts acquittés en 1856, sur les obligations de 250 fr. de l'emprunt à $4\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, contracté en 1844	» 02		
		32,630 54	
A REPORTER. fr.		32,630 54	

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	32,030 34
PRODUITS DIVERS.	
Produit de la vente de vieille paille de couchage par l'administration de l'armée.	1,046 80
— du <i>Moniteur belge</i>	205 20
— de la vente de pommes de terre par le Département de la Guerre.	435 45
— de la vente de taureaux de Durham.	406 50
Part revenant à l'État d'un trésor trouvé dans la caserne de Bouillon.	40 "
Intérêts de capitaux de la dette publique appartenant au Trésor, Savaient :	
1 ^{er} Semestres échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1857, du capital de fr. 25,076 47 c', à 2 1/2 p. o/o, restant disponible du fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	626 00
2 ^o Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1857, du capital de fr. 142,528 40 c', à 2 1/2 p. o/o, provenant de la caisse du pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 20 juillet 1851.)	1,770 10
3 ^o Semestre échu le 1 ^{er} juillet 1857, du capital de fr. 97,528 40 c', à 2 1/2 p. o/o, même origine.	1,219 10
4 ^o Semestres échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1857, du capital de 41,500 francs à 4 1/2 p. o/o, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	1,867 50
5 ^o Semestres échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1857, du capital de 53,700 francs à 4 1/2 p. o/o, acquis au Trésor par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852.	1,516 50
	7,000 10
	9,251 05
TOTAL. fr.	41,861 50

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES TAXES	
	1857	1856.
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal, perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers, New-York, le Levant et le Brésil	•	•
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	2,108,211 08	1,865,510 82
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	28,182 25	27,981 20
Recettes accidentelles	41,861 50	400,541 77
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	60,460 40	•
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	24,508 •	21,808 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,182 55	1,575 88
TOTAL. fr.	2,565,545 54	2,410,024 76

— TRÉSOR PUBLIC

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1857		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1857.																				
EN PLUS.	EN MOINS																					
"	"	Ce produit n'a été porté au budget des voies et moyens que pour compenser une dépense équivalente inscrite au budget du ministère des affaires étrangères, pour restitution des droits dont il s'agit. Des articles spéciaux étant ouverts pour ces trois catégories de revenus, il a paru inutile d'en détacher ici les droits perçus sur les navires à vapeur.																				
352,021 83	"	Les recettes dont il s'agit ci contre se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons, tant au moyen de l'allocation portée annuellement au budget du ministère de la justice, que des crédits extraordinaires alloués pour la fabrication d'objets destinés à l'exportation. Ces produits varient nécessairement, suivant l'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.																				
300 94	"	Les remboursements de cette nature, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré pour la première fois au budget des voies et moyens qu'en 1854. Les recouvrements opérés pendant les années précédentes ont été compris parmi les recettes accidentelles. Il est toutefois à remarquer que les recettes renseignées ci contre pour les exercices 1856 et 1857, se composent exclusivement de créances se rapportant à des exercices antérieurs, le retard éprouvé par ces recouvrements provenant de ce que le montant des créances dont il s'agit n'est réglé qu'après la clôture des exercices auxquels elles se rapportent. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées pour 1849 à fr. 34,537-38, pour 1850, à fr. 32,376-94, pour 1851, à fr. 33,422 04, pour 1852, à fr. 31,307 84, pour 1853, à fr. 28,088 53, pour 1854, à fr. 28,194-58, pour 1855, à fr. 28,045 14, pour 1856, à fr. 25,775 65, et pour 1857, à fr. 25,634 09.																				
"	457,640 18	La dénomination de ces recettes, qui en indique suffisamment la nature incertaine, dispense de toute explication sur la différence qui est constatée entre les produits des années 1856 et 1857, toutefois il est facile de reconnaître la cause de l'élevation de ce produit pour le premier de ces deux exercices, en recourant à l'état de détail qui est joint au compte précédent.																				
60,460 49	"	La perception de ces produits a été attribuée à l'administration du Trésor public à partir de 1857, par la loi du budget des voies et moyens. Précédemment, ils ont été recueillis par les soins de l'administration de l'enregistrement et réunis parmi les recettes de cette administration. Les abonnements dont il s'agit n'ont pas varié depuis plusieurs années, ils s'élevaient, savoir : <table><tr><td>Pour la province d'Anvers</td><td>fr. 7,600 "</td></tr><tr><td>— de Brabant</td><td>18,487 12</td></tr><tr><td>— de la Flandre occidentale</td><td>7,933 33</td></tr><tr><td>— de la Flandre orientale</td><td>8,416 86</td></tr><tr><td>— de Hainaut</td><td>3,333 33</td></tr><tr><td>— de Liège</td><td>5,180 "</td></tr><tr><td>— de Luxembourg</td><td>5,733 34</td></tr><tr><td>— de Luxembourg</td><td>7,385 71</td></tr><tr><td>— de Namur</td><td>9,000 "</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>fr. 69,169 49</td></tr></table>	Pour la province d'Anvers	fr. 7,600 "	— de Brabant	18,487 12	— de la Flandre occidentale	7,933 33	— de la Flandre orientale	8,416 86	— de Hainaut	3,333 33	— de Liège	5,180 "	— de Luxembourg	5,733 34	— de Luxembourg	7,385 71	— de Namur	9,000 "	TOTAL	fr. 69,169 49
Pour la province d'Anvers	fr. 7,600 "																					
— de Brabant	18,487 12																					
— de la Flandre occidentale	7,933 33																					
— de la Flandre orientale	8,416 86																					
— de Hainaut	3,333 33																					
— de Liège	5,180 "																					
— de Luxembourg	5,733 34																					
— de Luxembourg	7,385 71																					
— de Namur	9,000 "																					
TOTAL	fr. 69,169 49																					
2,500 "	"	La recette renseignée pour l'exercice 1857 se décompose comme il suit : <table><tr><td>Abonnement de la province d'Anvers</td><td>fr. 7,220 "</td></tr><tr><td>— de Brabant</td><td>3,524 "</td></tr><tr><td>— de la Flandre occidentale</td><td>2,500 "</td></tr><tr><td>— de la Flandre orientale</td><td>4,000 "</td></tr><tr><td>— de Hainaut</td><td>3,261 "</td></tr><tr><td>— de Liège</td><td>4,200 "</td></tr><tr><td>— de Luxembourg</td><td>4,000 "</td></tr><tr><td>— de Luxembourg</td><td>4,500 "</td></tr><tr><td>— de Namur</td><td>2,500 "</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>fr. 24,508 "</td></tr></table>	Abonnement de la province d'Anvers	fr. 7,220 "	— de Brabant	3,524 "	— de la Flandre occidentale	2,500 "	— de la Flandre orientale	4,000 "	— de Hainaut	3,261 "	— de Liège	4,200 "	— de Luxembourg	4,000 "	— de Luxembourg	4,500 "	— de Namur	2,500 "	TOTAL	fr. 24,508 "
Abonnement de la province d'Anvers	fr. 7,220 "																					
— de Brabant	3,524 "																					
— de la Flandre occidentale	2,500 "																					
— de la Flandre orientale	4,000 "																					
— de Hainaut	3,261 "																					
— de Liège	4,200 "																					
— de Luxembourg	4,000 "																					
— de Luxembourg	4,500 "																					
— de Namur	2,500 "																					
TOTAL	fr. 24,508 "																					
"	101 53	La différence en plus de fr. 2,000 que présente ce résultat avec celui de 1856, provient de ce que l'abonnement de la province d'Anvers a été élevé pour 1857 de fr. 2,720 à fr. 3,220.																				
"	"	Ce produit se forme de retenues opérées pour frais de gestion sur les versements opérés pour l'acquisition de rentes. Ils varient donc suivant l'importance de ces versements.																				
405,502 20	137,871 31																					
52,470 22																						

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845)	1,000,000 »	873,004 02	873,004 02

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1857.	En 1858.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
785,287 73	90,616 29	875,904 02	875,904 02	"	128,095 98	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BHABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843).	4,911 30	.	102,737 34

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
.	.	.	.	283,023 56	392,331 76	873,004 02	873,004 02

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1857.	1856.
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843)	873,904 02	1,241,602 20

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	307,608 24	

189

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS reçus PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
Service de la dette.	1.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	300,000	300,000	150,000	150,000
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	"	2	840,560	840,560	423,280	423,280
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	"	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 30	2,751,320 30
Frais relatifs à cette dette	"	4	1,500	828 44	255 70	572 68
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. 1,200,000	"	5	1,500,000	1,500,000	750,000	750,000
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000	"					
Frais relatifs au même emprunt	"	6	1,500	968 86	48 26	920 60
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 4 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1857)	"	7	2,558,092	2,558,092	2,558,092	"
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres). 584,748	"					
Frais relatifs aux mêmes dettes	"	8	30,000	24,501 51	17,514 58	6,986 93
Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1857)	"	9	5,240,355 70	5,240,355 70	5,240,355 70	"
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). 954,428 32	"					
Frais relatifs à la même dette.	"	10	15,000	8,075 68	975 15	7,100 55
Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1857)	"	11	4,252,800	4,252,800	4,252,800	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). 425,280	"					
Frais relatifs audit emprunt	"	12	15,000	5,850 20	409 51	5,350 75
A REPORTER.			20,031,348 54	20,010,560 00	15,015,039 21	4,005,520 88

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 90 de la loi sur la comp- tabilité		
500,000 0	"	"	"	"	"	
846,560 0	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
828 44	"	"	671 30	"	"	
1,500,000 0	"	"	"	"	"	
968 86	"	"	531 14	"	"	
2,338,002 0	"	"	"	"	"	
24,501 31	"	"	5,498 60	"	"	
5,240,335 76	"	"	"	"	"	
8,073 68	"	"	6,026 32	"	"	
4,232,800 0	"	"	"	"	"	
5,830 26	"	"	7,160 74	"	"	
20,010,560 09	"	"	20,788 45	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857	En 1858, jusqu'au 31 octob
REPORT			20,031,548 54	20,010,560 09	15,915,030 21	4,095,520 88
Service de la dette (suite).	1					
	(suite).					
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1857)			1,028,275 52			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital		13	1,304,045 10	1,304,045 10	1,304,045 10	"
Frais relatifs au même emprunt		11	4,000 "	2,662 84	162 84	2,500 "
Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1857)			7,092,688 50			
Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. %, du capital (mêmes semestres)		15	7,880,765 "	7,880,765 "	7,880,765 "	"
Frais relatifs à la même dette		16	25,000 "	8,039 43	460 53	8,478 90
Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour- ront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des enga- gements résultant de ces lois.)		17	600,000 "	795,511 41	150,000 "	605,511 41
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.		18	4,500 "	5,000 "	5,000 "	"
Intérêts et frais présumés de la dette flottante		10	650,000 "	620,681 52	400 "	620,281 52
Rentes viagères		20	2,400 79	2,404 55	"	2,057 86
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 54 c.		21	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépen- dances		22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842		25	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
Prime d'un ½ p. %, allouée aux détenteurs des titres de l'em- prunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, et qui ont ac- cepté la conversion à 4½		23 ^{b)}	85,896 "	85,896 "	"	85,896 "
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège		23 ^{c)}	672,350 "	"	"	"
A REPORTER			31,748,484 42	30,911,565 75	25,294,988 53	5,016,350 40

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,010,560 09	"	"	20,788 45	"	"	
1,504,645 10	"	"	"	"	"	a) La loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192, a diminué le crédit primitif de fr. 196,351 00 c°.
2,002 84	"	"	1,537 10	"	"	
7,830,705 "	"	"	"	"	"	
8,930 43	"	"	10,060 57	"	"	
705,511 41	"	"	"	"	195,511 41	
5,000 "	"	"	1,500 "	"	"	
620,681 52	"	"	520,518 68	"	"	
2,037 86	546 69	"	95 24	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
85,800 "	"	"	"	"	"	b) Crédit ouvert par la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192.
"	"	"	"	672,550 "	"	c) Crédit ouvert par la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 212
50,911,210 04	546 69	"	560,100 10	672,550 "	105,511 41	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			31,748,464 42	30,911,505 75	25,294,988 55	5,616,250 49
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1850						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
<i>Pensions civiles.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine						
{ Affaires Étrangères						
Justice { Ecclésiastiques		24	5,904,000 (a)	5,087,731 82	19,049 38	5,038,248 06
{ Civiles						
Intérieur						
Travaux publics						
Guerre						
Finances						
Cour des comptes						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i>						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).		25	22,737 76	22,737 68		22,737 68
Secours annuels (<i>jaarlijkse onderstanden</i>).						
A REPORTER.			37,705,222 18	30,022,035 25	25,314,937 93	11,577,216 23

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
50,911,219 04		546 60	"	360,109 10	672,330 "	195,511 41	
5,958,197 44		29,534 38	"	6,268 18	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de 30,000 francs par la loi du 17 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 111.
22,757 68		"	"	" 08	"	"	
36,892,154 10		29,881 07	"	366,368 36	672,330 "	195,511 41	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			57,765,222 18	56,922,035 25	25,514,957 03	11,577,216 25
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs commu- naux et les receveurs des bureaux de bienfai- sance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commis- sionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. 420,000 »		26	425,000 »	457,404 84	152,702 35	278,114 55
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »						
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847		27	120,000 »	144,504 83	»	144,504 83
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.			58,508,222 18	57,503,944 00	25,467,640 26	11,900,835 41

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
36,892,154 16	20,881 07	"	380,508 50	672,550 "	195,511 41	
430,816 68	6,588 16	"	"	"	14,404 84	
144,504 83	"	"	"	"	24,504 83	
37,467,475 67	36,469 23	"	380,508 50	672,550 "	254,421 08	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 23 mai 1856, *Moniteur* n° 146, à la somme de 37,715,551 08

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 788,226 "

38,503,587 08

Les diminutions de crédit s'élèvent à 195,554 00

CRÉDIT DÉFINITIF. 38,308,222 18

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1853.						
Report de l'exercice 1856 à 1857, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.						
Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.	I	1 ^{er} .	a) 250,000 "	"	"	"
TOTAUX.			250,000 "	"	"	"
EXERCICE 1857.						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I.	1	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"
Dotation de l'héritier présomptif du Roi	"	2	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	"	3	150,000 "	150,000 "	150,000 "	"
Sénat	II.	4	40,840 "	29,600 "	20,000 "	3,600 "
Chambre des Représentants	III.	5	452,920 "	458,062 40	297,092 51	140,969 98
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour.	"	6	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	7	82,920 "	82,920 "	69,714 79	13,205 21
Matériel et dépenses diverses.	"	8	16,900 "	16,900 "	16,900 "	"
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	9	1,200 "	667 25	667 25	"
TOTAUX.			4,046,102 75	4,019,472 40	3,861,697 50	157,775 19

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			250,000	"	"	a) Décision de la cour des comptes du 6 novembre 1857.
			250,000	"	"	
2,751,522 75	"	"		"	"	
500,000 "	"	"		"	"	
150,000 "	"	"		"	"	
20,000 "	"	"	11,240	"	"	
458,002 40	"	"	14,857 51	"	"	
50,000 "	"	"		"	"	
82,020 "	"	"		"	"	
10,000 "	"	"		"	"	
667 25	"	"	552 75	"	"	
4,019,472 40	"	"	26,650 20	"	"	

Le Budget des dotations a été fixé par la loi du 22 mai 1856, *Moniteur* n° 146, à la somme de 4,042,022 75

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 4,080 "

TOTAL fr. 4,046,102 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1856 a).						
<i>Report de l'exercice 1856 à l'exercice 1857, conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Prisons. a)	X.					
Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	"	50	4,183 75	1,042 52	1,544 72	507 80
Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appro- priation.	"	53	10,694 50	"	"	"
Achat et entretien du mobilier dans les prisons	"	57	1,125 "	1,125 "	1,125 "	"
TOTAUX	"	"	16,003 12	3,067 52	2,469 72	507 80
EXERCICE 1857.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	b) 200,800 "	200,799 82	194,592 94	6,548 88
Matériel	"	3	25,000 "	22,985 98	18,821 50	4,162 48
Frais d'impression de recueils statistiques	"	4	6,000 "	5,954 07	3,578 44	2,556 55
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	4,248 05	1,186 85	3,061 20
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (Personnel)	"	6	c) 221,100 "	212,516 65	105,716 65	108,675 "
— (Matériel).	"	7	5,250 "	5,155 "	5,155 "	"
Cours d'appel (Personnel)	"	8	579,500 "	562,048 52	420,408 52	141,640 "
— (Matériel).	"	9	d) 18,000 "	16,609 "	16,609 "	"
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,047,471 "	1,051,155 27	896,991 19	154,162 08
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	e) f) 572,170 "	570,726 66	420,270 "	150,456 66
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (Personnel).	"	12	g) 20,785 "	20,710 49	20,710 49	"
— (Matériel).	"	13	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Auditeurs militaires et prévôts.	"	14	h) 50,871 "	50,870 52	50,870 52	"
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	"	15	3,540 "	3,540 "	1,770 "	1,770 "
A REPORTER.			2,757,485 "	2,710,276 53	2,157,460 70	532,632 85

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Décision de la Cour des comptes du 10 novembre 1857.
1,942 52	"	"	"	2,241 21	"	
"	"	"	"	10,694 59	"	
1,125 "	"	"	"	"	"	
5,067 52	"	"	"	12,955 60	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
200,741 82	58 "	"	" 18	"	"	b) En exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102, l'arrêté royal du 25 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 118, a augmenté le crédit primitif de l'art. 2 de 4,800 francs.
22,085 68	"	"	16 02	"	"	
5,954 97	"	"	65 05	"	"	
4,248 05	"	"	1,751 05	"	"	
212,591 65	125 "	"	8,585 35	"	"	c) Id. le crédit de l'art. 6 de 600 francs.
5,155 "	"	"	115 "	"	"	
562,048 52	"	"	17,451 68	"	"	d) Id. id. de l'art. 8 de 2,400 francs.
16,609 "	"	"	1,591 "	"	"	
1,051,155 27	"	"	16,517 75	"	"	e) Id. id. de l'art. 10 de 560 francs.
570,726 66	"	"	1,445 54	"	"	f) Id. id. de l'art. 11 de 19,800 francs.
20,710 40	"	"	72 51	"	"	g) L'arrêté royal du 25 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 118, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102, a augmenté le crédit primitif de l'art. 12 de 480 francs.
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,870 52	"	"	" 08	"	"	h) Id. le crédit de l'art. 14 de 840 francs.
5,540 "	"	"	"	"	"	
2,710,093 55	185 "	"	47,208 47	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés par le Budget primitif et par des lois spéciales	DE PENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES	
					En 1857	En 1858, jusqu'au 31 octobre
RAPPORT			2,757,185	2,710,276 53	2,157,400 70	532,632 83
Frais de justice	IV					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police		16	570,000	569,905 55	216,681 07	333,103 98
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des preposés à la conduite des voitures cellulaires		17	a) 26,005	25,587 00	24,710 00	677 30
Palais de justice	V					
Constructions, réparations et entretien de locaux, subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix		18	75,000	53,308 45	18,267 18	8,541 23
Publications officielles	VI					
Impression du <i>Recueil des lois</i> du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré		19	b) 128,000	127,711 05	107,556 81	20,153 14
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>		20	5,000	2,720	2,720	,
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795, impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs		21	15,500	14,953 55	13,406 50	1,436 74
Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois nommés par le Gouvernement		22	c) 2,940	2,940	2,880	60
Pensions et secours	VII					
Pensions civiles		23	10,000	3,758 80	3,553 23	205 66
Secours à des magistrats et à des employés pris des cours et des tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse		24	11,500	11,500	11,500	,
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus		25	2,000	1,600	1,600	,
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus		26	5,000	2,985	2,842	143
Cultes.	VIII					
Clergé supérieur du culte catholique personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège		27	315,100	315,100	236,325	78,775
Bourses et demi bourses affectées aux grands séminaires à l'exception de celui de Liège		28	62,010	62,010	30,687 77	31,322 23
A REPORTER			3,082,050	3,006,137 07	2,830,283 05	1,017,053 22

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	
	2,710,093 55	183	"	47,208 47	"	
	569,790 03	115 50	"	04 45	"	
	25,587 99	"	"	1,507 01	"	a) L'article royal du 25 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 118, pris en exécution de la loi du 8 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 102, a augmenté le credit primitif de l'article 17 de 180 francs
	26,808 45	28,500	"	19,691 57	"	
	127,711 05	"	"	288 05	"	b) Le credit primitif a été augmenté de 12,000 francs, par la loi du 6 mars 1888, <i>Moniteur</i> n° 68
	2,720	"	"	280	"	
	14,955 35	"	"	366 67	"	
	2,940	"	"	"	"	c) L'article royal du 25 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 118, pris en exécution de la loi du 8 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 102, a augmenté le credit primitif de l'article 22 de 240 francs
	3,758 89	"	"	6,241 11	"	
	11,500	"	"	"	"	
	1,600	"	"	400	"	
	2,985	"	"	15	"	
	315,100	"	"	"	"	
	62,010	"	"	"	"	
	3,877,359 17	28,798 50	"	75,802 33	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,982,050 »	3,006,137 07	2,850,285 05	1,047,053 22
Cultes (suite).	VIII.					
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus des cures.	»	29	3,583,852 »	3,580,000 00	2,157,715 71	1,241,057 20
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'é- glise, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	»	30	420,000 »	420,000 »	547,045 58	60,583 42
Monument à ériger en commémoration de la reine Louise- Marie (quatrième cinquième du crédit de 450,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855).	»	31	00,000 »	00,000 »	67,901 05	22,098 05
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	»	32	50,370 »	50,370 »	57,782 »	12,594 »
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	»	33	7,524 »	6,228 90	5,842 91	2,553 17
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	»	34	0,200 »	0,200 »	0,900 »	2,500 »
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	»	35	300 »	300 »	300 »	»
Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	»	36	8,000 »	6,627 44	4,896 90	1,502 75
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	»	37	18,000 »	18,000 »	17,000 »	994 »
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	»	38	a) 100,000 »	152,908 32	27,078 05	97,206 66
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établisse- ments de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	»	39	148,000 »	147,654 50	61,674 87	54,760 72
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfai- sance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'oph- thalmie militaire; des membres et secrétaires de la com- mission permanente et de surveillance générale des établis- sements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	»	40	10,000 »	7,388 40	5,850 24	1,384 11
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	»	41	2,000 »	1,018 17	1,855 50	82 67
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans pré- judice du concours des communes et des provinces.	»	42	145,000 »	106,507 50	»	100,195 »
Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	»	43	20,000 »	15,021 58	14,241 58	780 »
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vaga- bonds âgés de moins de 18 ans.	»	44	220,000 »	180,410 01	85,378 20	94,777 19
A REPORTER.			8,074,282 »	8,487,760 06	5,647,733 00	2,720,692 23

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,877,339 17	28,798 50	"	75,892 55	"	"	
5,379,671 "	419 90	"	3,761 10	"	"	
407,620 "	12,371 "	"	"	"	"	
90,000 "	"	"	"	"	"	
50,378 "	"	"	"	"	"	
6,176 08	52 01	"	1,295 01	"	"	
9,200 "	"	"	"	"	"	
300 "	"	"	"	"	"	
6,489 60	137 75	"	1,573 50	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
124,285 31	8,623 21	"	27,091 48	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 60,000 francs, par la loi du 6 mars 1858, Monsieur n° 60.
96,435 59	51,210 "	"	545 41	"	"	
7,254 35	154 05	"	2,611 00	"	"	
1,918 17	"	"	81 83	"	"	
100,195 "	6,312 59	"	38,402 41	"	"	
15,021 38	"	"	4,978 02	"	"	
178,155 30	11,254 02	"	30,580 09	"	"	
8,368,426 13	119,343 55	"	186,512 34	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,674,282	8,487,769 06	5,647,733 00	2,720,602 25
Prisons.	X.					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique.</i>						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourri- ture des détenus	"	45	1,600,000	1,563,193 80	655,500 24	823,502 43
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	"	46	54,000	29,731 27	28,528 14	1,505 02
Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des sur- veillants.	"	47	20,000	16,228 61	5,505 29	12,820 22
Frais de voyage des membres des commissions administra- tives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et em- ployés des mêmes établissements	"	48	11,000	7,001 15	5,411 95	3,551 60
Traitement des employés attachés au service domestique. .	"	49	a) 505,760	501,757 67	449,424 15	52,224 27
Frais d'impression et de bureau	"	50	20,000	18,150 02	15,754 43	4,588 40
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	"	51	160,000	153,800 31	24,547 41	120,370 22
Prison cellulaire de Gand. — Premiers travaux de construc- tion	"	52	50,000	50,000	"	50,000
Prison cellulaire d'Anvers. — Achèvement des travaux de construction	"	53	160,000	160,000	59,275 66	120,724 34
Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appro- priation.	"	54	50,000	"	"	"
Prison cellulaire de Hasselt. — Continuation des travaux de construction	"	55	150,000	150,000	148,000	2,000
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	"	56	22,000	6,540 28	5,522 78	2,758 50
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	57	6,000	5,984 85	5,675 25	311 60
Achat et entretien du mobilier dans les prisons.	"	58	55,000	24,897 59	6,205 45	18,554 59
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion.	"	59	1,600,000	1,578,741 99	403,224 10	1,175,517 80
Gratifications aux détenus	"	60	b) 170,000	159,288 04	145,500	15,988 04
Frais d'impression et de bureau	"	61	10,000	5,805 75	5,735 75	70
Traitements et tantièmes des employés	"	62	c) 89,800	80,286 75	73,524 88	11,025 28
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	63	58,000	58,000	48,000	10,000
A REPORTER.			13,445,842	13,066,168 42	7,704,193 45	5,140,072 65

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de la loi du 15 août 1841 sur la comptabilité	LES CREDITS.	
8,368,426 13	110,343 53	"	186,512 54	"	"	
1,478,922 67	84,271 13	"	36,806 20	"	"	
20,723 16	8 11	"	4,268 73	"	"	
16,224 51	4 10	"	3,771 50	"	"	
0,003 53	37 60	"	3,998 85	"	"	
201,648 42	100 25	"	4,002 33	"	"	
16,122 02	14 "	"	1,863 08	"	"	
150,726 63	3,073 68	"	0,028 69	171 "	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
160,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	50,000 "	"	"	
150,000 "	"	"	"	"	"	
6,281 28	265 "	"	15,453 72	"	"	
3,984 85	"	"	15 15	"	"	
24,760 02	137 37	"	30,102 61	"	"	
1,378,741 99	"	"	21,258 01	"	"	
150,288 04	"	"	10,711 96	"	"	
5,803 75	"	"	4,106 25	"	"	
84,350 16	4,736 57	"	513 27	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
12,854,108 08	212,000 34	"	370,502 58	171 "	"	

a) L'arrête royal du 25 avril 1837, *Moniteur* n° 118, pris en exécution de la loi du 8 avril 1837, *Moniteur* n° 102, a augmenté le crédit primitif de l'art. 49 de fr. 32,160

b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 1,100,000, par la loi du 21 avril 1838 *Moniteur* n° 113

c) L'arrête royal du 25 avril 1837, *Moniteur* n° 118, pris en exécution de la loi du 8 avril 1837, *Moniteur* n° 102, a majoré le crédit primitif de l'art. 62 de fr. 4,800

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	13,445,842	13,006,108 42	7,704,105 45	5,149,072 63
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	64	5,000	4,817 80	5,055 40	859 10
Payement des dépenses concernant l'exercice clos de 1856 et les exercices antérieurs.	XIII.	a)				
§ 1 ^{er} . — Administration centrale.						
Matériel en 1855 et 1856	"	65	11,702 80	11,605 77	"	11,603 77
§ 2. — Frais de justice.						
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, pendant 1856 et années antérieures.	"	66	75,417	73,557 42	"	73,178 26
§ 3. — Publications officielles.						
Frais de publication du <i>Moniteur</i> , du <i>Recueil des lois</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pendant 1854, 1855 et 1856.	"	67	57,927 61	57,509 46	"	57,509 40
Publication d'avant-projets de lois, pendant 1854 et 1855.	"	68	2,465 75	1,865 14	"	1,650 59
§ 4. — Établissements de bienfaisance.						
Frais d'entretien et de transport, pendant 1856 et années antérieures, d'indigents étrangers ou belges, dont le do- micile de secours est inconnu	"	69	73,800	63,254 42	"	60,511 59
Subsides aux établissements de bienfaisance, pendant 1855 et 1856.	"	70	4,282 50	"	"	"
Frais de route et de séjour de médecins en mission en 1855 et 1856.	"	71	897 65	897 65	"	582 50
Établissements des écoles de réforme.	"	72	8,889 27	8,889 27	"	8,142 "
§ 5. — Prisons.						
Frais d'entretien des détenus, pendant 1855 et 1856. . . .	"	73	611,554 66	582,496 25	"	581,171 45
Constructions et réparations pendant 1855 et 1856	"	74	56,745 71	56,745 71	"	56,740 57
Honoraires et indemnités de route aux architectes pendant 1855 et 1856	"	75	4,923 67	4,742 55	"	4,742 55
§ 6. — Dépenses diverses.						
Dépenses diverses de toute nature, mais antérieures à 1857	"	76	5,416 58	1,809 72	"	1,050 42
TOTAUX.	...	...	14,520,842	13,894,245 64	7,708,150 85	5,907,586 58

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,854,108 08	212,000 54	"	370,502 58	171 "	"	a) Les crédits formant le chapitre XIII ont été ouverts par la loi du 6 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
4,814 50	5 27	"	182 14	"	"	
11,005 77	"	"	97 05	"	"	
75,178 20	170 10	"	50 58	"	"	
37,500 46	"	"	528 15	"	"	
1,050 50	212 75	"	602 01	"	"	
60,311 30	2,045 05	"	10,545 58	"	"	
"	"	"	4,282 50	"	"	
582 50	515 15	"	"	"	"	
8,142 "	747 27	"	"	"	"	
581,171 45	1,524 80	"	20,058 41	"	"	
50,740 57	5 14	"	"	"	"	
4,742 55	"	"	180 12	"	"	
1,050 42	770 50	"	1,606 80	"	"	
15,075,757 43	218,508 21	"	426,425 50	171 "	"	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 15 janvier 1857, *Moniteur* n° 15, à fr. 12,211,882 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,108,960 " .

TOTAL fr. 14,320,842 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob
EXERCICE 1854						
Report de 1856 à 1857.						
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1854, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn. Frais divers	VII	31	a) .	.	.	.
TOTAUX.	.	.	.	.	.	.
EXERCICE 1855						
Report de 1856 à 1857.						
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. Frais divers	VII	31	b) .	.	.	.
Somme restée disponible sur l'article 50, chap. VII du Budget de 1855, que le Gouvernement a été autorisé à affecter à l'établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, en vertu de l'article 2 de la loi budgétaire du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 148	.	.	c) .	.	.	.
TOTAUX.	.	.	.	.	.	.
EXERCICE 1856.						
Report de 1856 à 1857 d)						
Frais de voyage.	IV					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	.	21	2,694 20	2,694 20	2,694 20	.
Frais à rembourser aux agents du service extérieur. Frais divers	V	25	12,580 58	12,580 58	68 15	2,544 50
Commerce — Navigation — Pêche.						
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1856, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. Frais divers.	.	31	e) .	.	.	.
Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1855.	.	35	5,000 .	4,055 02	.	4,055 02
TOTAUX	.	.	20,283 58	10,038 60	2,762 35	7,190 41

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CREDITS	
"	"	"	"	"	"	"	a) Le credit de fr. 69,130 50 est a été transféré à l'art. 31 du Budget de l'exercice 1858, en vertu de la loi du 6 mars 1858, Monteur n° 72
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	b) Id 43,520 francs id id.
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	c) Id 35,000 francs id id.
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	d) Decision de la Cour des comptes, du 11 dé- cembre 1857
2,694 20	"	"	"	"	"	"	
2,812 34	"	"	9,976 84	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
4,655 02	"	"	"	344 08	"	"	e) Le credit de fr. 91,872 50 est a été transféré à l'art. 31 du Budget de l'exercice 1858, en vertu de la loi du 6 mars 1858, Monteur n° 72.
9,961 76	"	"	9,976 84	344 08	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	°	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	2	a)111,491 "	111,491 "	110,748 48	742 52
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	°	3	3,500 "	1,290 41	1,039 17	231 24
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	4	1,000 "	1,000 "	403 "	597 "
Matériel	°	5	37,600 "	37,600 "	34,973 63	2,626 37
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	°	6	8,000 "	8,000 "	8,000 "	"
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne	"	7	101,000 "	101,000 "	100,166 64	"
France.	"	8	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
Grande-Bretagne.	"	9	62,000 "	62,000 "	62,000 "	"
Italie	°	10	37,000 "	37,000 "	36,416 67	2,000 "
Pays-Bas	°	11	39,000 "	39,000 "	39,000 "	"
Russie	"	12	62,000 "	62,000 "	62,000 "	"
Brésil	"	13	18,000 "	18,000 "	16,500 "	1,500 "
Danemark, Suède et Hambourg	"	14	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Espagne	"	15	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
États-Unis.	"	16	18,000 "	18,000 "	18,000 "	"
Portugal	°	17	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Turquie	"	18	27,000 "	27,000 "	27,000 "	"
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	°	19	14,000 "	14,000 "	6,500 "	7,500 "
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	"	20	90,000 "	89,999 99	89,999 99	"
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	"	21	65,000 "	65,000 "	13,816 82	51,183 18
A REPORTER.			805,591 "	803,381 40	731,564 40	60,400 31

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
	21,000 "	"	"	"	"	"	
	111,401 "	"	"	"	"	"	
	1,200 41	"	"	2,200 50	"	"	a) Le crédit primitif de l'art 2 a été majoré de 3,000 francs, par l'arrêté royal du 11 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 113, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102
	1,000 "	"	"	"	"	"	
	37,600 "	"	"	"	"	"	
	8,000 "	"	"	"	"	"	
	100,160 64	833 56	"	"	"	"	
	45,000 "	"	"	"	"	"	
	62,000 "	"	"	"	"	"	
	32,416 67	4,585 55	"	"	"	"	
	50,000 "	"	"	"	"	"	
	62,000 "	"	"	"	"	"	
	18,000 "	"	"	"	"	"	
	15,000 "	"	"	"	"	"	
	15,000 "	"	"	"	"	"	
	18,000 "	"	"	"	"	"	
	15,000 "	"	"	"	"	"	
	27,000 "	"	"	"	"	"	
	14,000 "	"	"	"	"	"	
	80,990 99	"	"	0 01	"	"	
	65,000 "	"	"	"	"	"	
	707,064 71	5,416 69	"	2,200 60	"	"	

54

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT			805,591 .	805,581 40	731,584 40	66,400 51
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.						
Indemnités pour un drogman, huit cavasses employés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou-ouglan	"	22	7,030 .	7,030 .	5,842 50	1,187 50
Frais divers	"	23	67,970 .	67,970 .	28,990 50	38,917 41
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.						
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	"	24	30,000 .	20,468 61	15,855 26	13,055 56
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	25	4,000 .	4,000 .	2,402 56	1,512 58
Commerce. — Navigation. — Pêche.						
Écoles de navigation Personnel	"	26	a) 10,960 .	10,960 .	14,550 .	2,410 .
— Frais divers	"	27	7,280 .	6,768 56	5,860 .	908 56
Chambres de commerce	"	28	12,000 .	11,972 12	6,006 81	5,965 31
Frais divers et encouragements au commerce	"	29	14,000 .	14,262 51	4,458 05	9,824 28
Encouragements à la navigation entre la Bel- / Frais divers gique et les ports étrangers, sans que, dans aucun cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit total alloué pour 1857, sauf quant aux conventions conclues pour les lignes sur le Brésil et le Levant	"	30	b) .	"	"	"
Personnel	"	31	700 .	"	"	"
Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York; subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1855. 28,800 .	"					
Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854	"	32	75,944 .	7,200 .	7,200 .	
Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant; remboursement des droits de ton- nage, de pilotage, de phares et fanaux, spé- cifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novem- bre 1855 (crédits non limitatifs). 20,276 .	"					
Pêche maritime Personnel.	"	33	7,550 .	6,750 .	5,912 50	837 50
— Primes	"	34	92,050 .	92,048 82	314 04	90,540 25
Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1856.	"	35	5,000 .	4,655 03	"	4,655 05
Marine						
Pilotage						
Personnel.	"	36	c) 182,850 .	182,848 70	42,672 03	140,176 73
A REPORTER			1,355,825 .	1,255,515 01	871,506 50	376,070 50

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUE'S	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
797,004 71	5,416 00	"	2,209 60	"	"	
7,030 "	"	"	"	"	"	
67,016 97	53 05	"	"	"	"	
29,468 01	"	"	0,531 30	"	"	
3,014 94	85 00	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 240 francs, par arrêté royal du 11 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 113, pris en exécution de la loi du 11 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102.
6,768 50	"	"	511 44	"	"	
11,072 12	"	"	27 88	"	"	
14,262 31	"	"	637 60	"	"	
"	"	"	"	"	"	b) Le crédit de 113,350 francs a été transféré à l'article 31 du Budget de l'exercice 1858, conformément à la loi du 6 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 72.
"	"	"	700 "	"	"	
7,200 "	"	"	68,741 "	"	"	
0,750 "	"	"	800 "	"	"	
90,835 17	1,103 65	"	1 18	"	"	
4,035 03	"	"	344 97	"	"	
182,848 76	"	"	1 24	"	"	c) Le crédit primitif a été majoré de 12,000 francs, par l'arrêté royal du 11 avril 1867, <i>Monit.</i> n° 113, pris en exécution de la loi du 8 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 102.
1,248,507 18	6,748 41	"	80,500 30	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	o		1,355,825	n 1,255,515 61	871,506 50	370,070 59
Marine (suite).	VIII.					
(suite)	(suite)					
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilottage (crédit non limitatif)	n	37	200,610	• 233,407 05	25,150 08	250,192 25
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel.	n	38	14,500	• 11,502 50	8,725 25	2,770 25
Établissement d'une station à l'est de Newport	n	39	5,100	• 5,100	5,100	•
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres et passage d'eau.</i>						
Personnel des paquebots des bateaux à vapeur de l'Escaut et personnel à terre. — Traitements.	n	40	a) 250,671 67	214,864 55	15,272 02	201,501 41
Personnel des paquebots des bateaux à vapeur de l'Escaut et personnel à terre. — Vivres.	n	41	b) 95,600	• 82,020 55	50,144 54	52,775 81
Traitements des courriers et agents	n	42	c) 14,710	• 14,680 06	10,041 50	4,648 37
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel.	n	43	d) 12,600	• 12,660 08	12,150 08	550
<i>Police maritime.</i>						
Personnel.	n	44	e) 28,920	• 28,410 84	27,507 16	1,112 68
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)	n	45	4,000	• 7,587 56	1,826 10	5,761 17
<i>Matériel des divers services.</i>						
Traitements des gardiens du matériel	n	46	f) 2,120	• 2,054	1,552	502
Frais divers	n	47	g) 420,805	• 420,784 07	301,648 00	119,000 37
Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	n	47 ^{bis}	h) 4,000	• 4,000	•	4,000
Construction d'une coque de bateau pilote destiné à la sta- tion d'Ostende.	n	47 ^{ter}	i) 21,000	• 20,842 56	12,191 19	8,651 17
Perception des droits de chancellerie à Paris.	IX.					
Personnel.	n	48	5,000	• 5,000	5,000	•
Solde d'une prime due pour un service à voiles qui a été effectué, entre Anvers et Istapa de Guatemala, dans le courant du mois de novembre 1854	X.	50	j) 5,696	• 5,696	5,696	•
TOTAUX.			2,405,047 67	2,540,854 29	1,524,770 99	1,008,575 55

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,248,567 18	6,748 45	"	80,500 59	"	"	
255,525 21	85 82	"	"	"	52,797 05	
11,502 50	"	"	2,797 50	"	"	
5,100 "	"	"	"	"	"	
214,864 55	"	"	21,807 54	"	"	
82,020 55	"	"	12,070 65	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté : 1° par la loi du 29 décembre 1886, <i>Moniteur</i> du 10 janvier 1887, de fr. 135,125 67
14,080 00	"	"	20 04	"	"	2° Par l'arrêté royal du 11 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 415, pris en exécution de la loi du 8 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 102 de fr. 840 "
						Fr. 135,965 67
12,660 08	"	"	20 02	"	"	
28,410 84	"	"	500 16	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté : 1° par la loi du 29 décembre 1886, <i>Moniteur</i> du 10 janvier 1887, de fr. 52,100 "
						2° Par la loi du 10 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 113, de fr. 7,000 "
						Fr. 59,100 "
7,587 56	"	"	"	"	5,587 56	c) Id. id. 560 fr. par l'arrêté royal du 11 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 113, pris en exécution de la loi du 8 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 102.
2,054 "	"	"	60 "	"	"	d) Id. id. id. de fr. 840 "
420,100 47	675 50	"	90 05	"	"	e) Id. id. id. de fr. 4,920 "
4,000 "	"	"	"	"	"	f) Id. id. id. de fr. 120 "
20,842 56	"	"	157 64	"	"	g) Id. par la loi du 29 décembre 1886, <i>Moniteur</i> du 10 janvier 1887, de. fr. 50,000 "
						Id. id. 10 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 113, de. fr. 68,505 "
						Fr. 118,505 "
5,000 "	"	"	"	"	"	h) Crédit ouvert par la loi du 29 décembre 1886, <i>Moniteur</i> du 10 janvier 1887.
5,696 "	"	"	"	"	"	i) Id. id. id. et augmenté de 21,000 fr. par la loi du 10 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 113.
2,555,546 84	7,507 75	"	118,577 77	"	56,584 50	j) Crédit ouvert par la loi du 26 mars 1887, <i>Moniteur</i> n° 105.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 27 mai 1886, *Moniteur* n° 157, à fr. 2,155,851 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 360,546 67

2,516,597 67

Les transferts de crédit s'élèvent à 115,550 "

TOTAL fr. 2,403,047 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de 1856 à 1857, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. (a)						
Beaux-arts.		XIX.				
Encouragements; souscriptions; achats; subsides aux sociétés musicales; publication du Musée populaire de Belgique; académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.		105	4,000 "	2,100 "	"	2,100 "
TOTAUX.			4,000 "	2,100 "	"	2,100 "
EXERCICE 1855.						
Report de 1856 à 1857. (b)						
Beaux-arts.		XIX.				
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables		135	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
TOTAUX.			1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
EXERCICE 1856.						
Report de 1856 à 1857. (c)						
Agriculture.		XI.				
Mesures relatives au défrichement des terrains incultes		61	614 00	614 00	"	614 00
Poids et mesures.		XIV.				
Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang		79	1,750 "	"	"	"
Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855.		81	22,180 "	10,450 "	"	10,431 50
A REPORTER.			24,544 00	20,073 00	"	20,046 40

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1837.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Décision de la Cour des comptes du 1 ^{er} décembre 1837.
2,100	"	"	"	"	2,800	"	
2,100	"	"	"	"	2,800	"	
							b) Id. id. id.
1,000	"	"	"	"	"	"	
1,000	"	"	"	"	"	"	
							c) Id. id. id.
614 09	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	1,750	"	
10,431 50	27 50	"	"	"	2,721	"	
20,046 49	27 50	"	"	"	4,471	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octobre.
REPORT.	...	...	24,544 99	20,075 99	"	20,040 49
Beaux-arts.	XIX.					
Troisième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1853, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national.	"	120	21,745 82	21,745 82	"	21,745 82
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	"	151	900 "	900 "	"	900 "
Œuvres d'art commandées à différents artistes.	XXV.	143	21,000 "	9,500 "	"	"
Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden.	"	145	8,000 "	"	"	"
TOTAUX.			76,100 81	52,219 81	"	42,692 51
EXERCICE 1857.						
Administration centrale.	I.					
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	214,550 "	214,548 20	211,787 58	2,760 91
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	"	3	45,000 "	45,000 "	34,893 16	10,106 84
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	"	4	4,500 "	4,288 85	3,709 55	579 50
Pensions et secours.	II.					
Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	"	5	6,000 "	3,631 22	1,072 05	1,058 57
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	6	5,000 "	4,704 17	2,910 81	1,793 56
A REPORTER.			205,850 "	203,172 53	276,275 55	10,898 98

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,046 49	27 50	"	"	4,471 "	"	
21,745 82	"	"	"	"	"	
900 "	"	"	"	"	"	
"	9,500 "	"	"	11,500 "	"	
"	"	"	"	8,000 "	"	
42,692 51	9,527 50	"	"	23,971 "	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
214,548 29	"	"	1 71	"	"	a) Par arrêté royal du 24 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 2 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 102, le crédit de l'article 2 a été majoré de 7,800 francs.
45,000 "	"	"	"	"	"	
4,288 85	"	"	11 15	"	"	
5,651 22	"	"	2,568 78	"	"	
4,704 17	"	"	205 85	"	"	
203,172 53	"	"	2,677 47	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts — Droux constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés ou profits des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECT ET JUSTIFIÉS	
					En 1857	En 1858, jusqu'au 31 octob
REPORT			295,850 *	295,172 55	276,275 55	16,898 08
Pensions et secours (suite)	II					
	(suit.)					
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	7	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
Statistique générale	III					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales, jetons de présence et frais de bureau	"	8	0,000 "	8,000 00	6,579 55	2,020 35
Frais de publication des travaux de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	"	9	5,500 "	5,299 61	900 "	4,509 61
Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 (<i>Moniteur</i> du 7 juin 1856, n° 159)	"	10	170,000	149,684 56	145,323 35	6,561 01
Frais de l'administration dans les provinces	IV					
<i>Province d'Anvers</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	11	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	12	41,000 "	41,000 "	59,478 75	1,521 25
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	13	18,500 "	18,299 16	14,298 22	4,000 94
<i>Province de Brabant</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	14	57,700	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	15	40,575	40,575 "	40,575 "	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	16	18,700	18,686 40	10,080 59	7,606 81
<i>Province de la Flandre occidentale</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	17	57,700	57,450 "	28,275	9,175 "
Traitement des employés et gens de service	"	18	44,500	44,500	44,500 "	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	19	19,250 "	19,144 56	16,166 72	2,077 84
<i>Province de la Flandre orientale</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	20	57,700 "	57,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	21	48,150 "	48,146 52	47,722 52	424 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	22	22,500 "	22,406 71	11,245 80	11,222 01
A REPORTER			800,725 "	870,524 75	700 601 05	76 723 70

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
295,172 55	"	"	2,077 47	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
8,099 90	"	"	" 10	"	"	
5,209 01	"	"	" 50	"	"	
140,084 30	"	"	"	20,515 04	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
41,000 "	"	"	"	"	"	
18,200 10	"	"	" 84	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
40,575 "	"	"	"	"	"	
18,080 40	"	"	15 60	"	"	
37,450 "	"	"	250 "	"	"	
44,300 "	"	"	"	"	"	
10,144 56	"	"	105 44	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
48,140 52	"	"	5 48	"	"	
22,400 71	"	"	33 20	"	"	
870,324 75	"	"	3,084 01	20,515 04	"	a) Le crédit primitif a été augmenté par la loi du 21 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 114, de 4,000 fr.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	809,725 »	876,524 75	799,601 05	70,725 70
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV. (suite)					
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	25	57,700 »	57,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	"	24	52,840 »	52,840 »	51,298 36	1,541 64
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	25	18,050 »	18,570 02	8,511 88	10,067 14
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	26	57,700 »	57,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	"	27	43,800 »	43,799 74	41,299 74	2,500 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	28	a) 56,712 01	56,700 09	15,986 81	20,715 28
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	29	57,700 »	56,040 09	27,524 09	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	"	30	55,500 »	55,499 82	55,499 82	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	31	12,497 »	12,496 99	10,088 14	1,508 85
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	32	57,700 »	55,700 »	26,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	"	33	51,800 »	51,800 »	51,555 98	240 02
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	34	b) 16,550 25	16,490 84	7,965 72	8,000 17
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	35	57,700 »	57,700 »	57,700 »	"
Traitement des employés et gens de service	"	36	56,000 »	55,998 91	55,789 91	209 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	37	14,700 »	14,549 40	5,720 22	10,829 18
Supplément des crédits affectés au traitement des employés et gens de service, à répartir entre les provinces	"	38	60,185 »	60,185 »	52,525 52	7,661 48
A REPORTER.	...	...	1,447,740 16	1,421,014 55	1,242,787 14	177,700 40

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
876,524 75	"	"	5,084 01	20,515 04	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
52,840 "	"	"	"	"	"	
18,579 02	"	"	550 08	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
13,790 74	"	"	" 20	"	"	
50,700 00	"	"	12 82	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté par la loi du 21 avril 1858, Monit. n° 114, de fr. 18,022 91 c.
50,940 00	"	"	750 01	"	"	
53,400 82	"	"	" 18	"	"	
12,400 00	"	"	" 01	"	"	
55,700 "	"	"	2,000 "	"	"	
51,800 "	"	"	"	"	"	
15,072 89	517 95	"	50 41	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté par la loi du 21 avril 1858, Monit. n° 114, de fr. 1,350 25 c.
57,700 "	"	"	"	"	"	
55,008 91	"	"	1 00	"	"	
14,340 40	"	"	150 00	"	"	
00,185 "	"	"	"	"	"	
1,420,400 00	517 95	"	6,400 97	20,515 04	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob
RAPPORT.	...	...	1,447,740 16	1,421,014 55	1,242,787 14	177,709 46
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V					
Traitements des commissaires d'arrondissement	»	59	167,565 »	167,565 »	160,890 »	0,675 »
Emoluments pour frais de bureau	»	40	81,200 »	81,200 »	78,375 »	2,825 »
Frais de route et de tournées	»	41	20,000 »	22,115 00	974 00	10,800 20
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	»	42	500 »	100 82	27 02	75 80
Milice.	VI					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu ou siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils, frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires .	»	43	63,000 »	53,584 21	27,213 65	26,157 86
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1840)	»	44	2,100 »	1,864 83	7 03	1,857 80
Garde civique	VII					
Inspecteur général et commandants supérieurs, frais de tournées, etc.	»	45	3,000 »	3,000 »	3,575 »	325 »
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, magasin central, etc. (une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 45 à l'article 46. .	»	46	12,985 »	12,874 23	10,522 62	2,346 04
Personnel du magasin central.	»	47	3,115 »	3,050 75	2,318 80	711 05
Fêtes nationales	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	48	40,000 »	39,416 »	17,400 »	22,016 »
Recompenses honorifiques et pécuniaires.	IX					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligra- phie des diplômes, frais de distribution, etc.	»	49	8,000 »	8,000 »	6,487 25	1,512 75
Légion d'honneur et Croix de fer.	X					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des dé- corés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; sub- sides à leurs veuves ou orphelins	»	50	170,000 »	167,378 47	121,827 88	44,679 25
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	51	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
A REPORTER.	...	...	2,048,105 16	2,003,848 76	1,604,406 80	300,602 11

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,420,400 00	317 95	"	0,400 07	20,315 04	"	
167,305 "	"	"	"	"	"	
81,200 "	"	"	"	"	"	
20,774 80	1,339 10	"	3,880 10	"	"	
103 72	3 10	"	303 18	"	"	
33,371 31	12 70	"	9,615 70	"	"	
1,804 83	"	"	235 17	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
12,868 66	5 37	"	110 77	"	"	
3,030 75	"	"	81 25	"	"	
30,416 "	"	"	384 "	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
100,507 13	871 54	"	2,621 55	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
2,001,000 "	2,740 70	"	23,040 76	20,315 61	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	2,048,105 16	2,005,848 76	1,694,406 89	300,692 11
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	52	a) 1,502 02 12	143,220 31	66,825 22	75,300 76
Service vétérinaire	"	53	50,000 "	48,982 77	22,191 90	26,512 47
Traitement et indemnités du personnel du haras	"	54	b) 59,150 "	59,120 "	54,524 78	4,505 22
Traitement et indemnité de disponibilité	"	55	1,600 "	1,357 "	1,372 20	184 80
Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons	"	56	102,000 "	101,078 84	90,905 25	11,073 59
Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine.	"	57	98,500 "	86,374 70	50,720 14	55,412 96
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués par l'entremise des commissions d'agriculture; dépenses diverses	"	58	88,000 "	87,041 39	63,803 36	24,048 45
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture, traitements de disponibilité	"	59	84,000 "	80,747 33	60,597 05	15,241 70
Service des défrichements en Campine.	"	60	c) 25,100 "	25,057 35	19,612 86	5,444 49
— du drainage.	"	61	9,700 "	9,699 36	9,569 80	129 50
Mesures relatives aux défrichement des terrains incultes.	"	62	20,000 "	18,154 37	8,211 18	9,923 19
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	63	d) 57,500 "	57,299 05	56,299 05	1,000 "
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire.	"	64	72,700 "	72,684 25	47,705 44	24,078 81
Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles	"	65	24,000 "	24,000 "	24,000 "	"
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale.	"	66	695,000 "	695,000 "	297,757 "	246,932 50
Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture	"	67	15,000 "	15,000 "	11,366 26	1,633 74
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	"	68	7,600 "	7,599 96	7,599 96	"
Enseignement industriel.	"	69	57,850 "	57,495 42	58,195 42	1,500 "
A REPORTER.	...	...	3,650,867 28	3,571,740 80	2,605,532 82	808,494 27

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,001,099 »	2,749 76	»	25,940 76	20,515 04	»	
142,215 08	1,015 53	»	16,032 81	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 9,262 12 c ⁴ par la loi du 21 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 114.
48,704 57	278 40	»	1,017 25	»	»	
50,120 »	»	»	30 »	»	»	b) Le crédit primitif a été augmenté de 3,150 francs par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102.
1,557 »	»	»	45 »	»	»	
101,078 84	»	»	21 16	»	»	
86,142 10	252 60	»	12,125 50	»	»	
87,011 70	20 60	»	58 61	»	»	
75,638 75	5,108 58	»	5,252 67	»	»	
25,057 35	»	»	42 65	»	»	c) Le crédit primitif a été augmenté de 700 fr. par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102.
9,690 36	»	»	» 04	»	»	
18,154 37	»	»	1,865 03	»	»	
57,299 05	»	»	» 05	»	»	d) Id. id. de 1,500 francs.
72,684 25	»	»	15 75	»	»	
24,000 »	»	»	»	»	»	
544,689 50	150,510 50	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
7,599 06	»	»	» 04	»	»	
57,495 42	»	»	554 58	»	»	
3,412,027 00	150,722 77	»	58,801 78	20,515 04	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,650,867 28	5,571,749 86	2,603,552 82	808,494 27
Industrie (suite).	XIII (suite)					
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; frais d'ex- pertise des machines pour lesquelles on réclame l'exemp- tion des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technolo- giques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	"	70	21,000 "	20,671 01	16,495 89	4,178 02
Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. . .	"	71	80,000 "	75,755 24	4,050 85	68,506 65
Impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>	"	72	7,000 "	6,992 80	6,212 20	780 60
Personnel du bureau de la librairie	"	73	a) 6,920 "	6,916 59	6,916 59	"
Matériel du bureau de la librairie.	"	74	5,000 "	2,587 80	1,752 "	740 14
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	75	18,558 "	17,744 96	17,202 96	542 "
Matériel et frais divers	"	76	b) 10,252 "	10,251 99	7,111 "	3,140 99
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs et d'un aspirant-vérificateur des poids et mesures	"	77	55,400 "	55,574 64	50,755 10	2,641 51
Frais de bureau et de tournées	"	78	18,000 "	17,400 "	15,812 50	1,587 50
Matériel	"	79	2,000 "	1,999 66	1,797 74	201 92
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	82	4,000 "	2,050 "	975 60	1,074 40
Traitement des fonctionnaires et employés des deux univer- sités de l'État	"	81	507,740 "	588,252 04	450,907 72	157,541 52
Bourses. — Matériel des universités.	"	82	121,210 "	120,146 56	55,681 81	58,040 50
Frais de route et de séjour des membres des jury d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de profes- seur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaires des huissiers des jurys, et matériel. . . .	"	85	126,620 "	125,656 66	28,558 50	95,250 21
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique	"	84	10,000 "	9,489 81	2,774 60	5,540 55
A REPORTER.			4,750,547 28	4,620,058 01	3,249,095 68	1,208,081 50

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		créditant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Tra. surs à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur le budget	LES CREDITS	
5,412,027 00	150,722 77	•	58,801 78	20,315 64	•	
20,671 01			528 00	•	•	
73,157 48	505 70	•	6 246 76		•	
6,092 80		•	7 20		•	
6,016 50		•	5 41		•	
2,492 14	95 75	•	412 11	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 520 francs par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857 <i>Moniteur</i> n° 102
17,744 06	•		503 04			
10,251 00	•		• 01			b) Idem de 500 francs
53,874 64	•		25 36			
17,400 •	•		600 •	•		
1,000 66	•		• 34			
2,050 •			1,050		•	
588,252 04	•		9,487 06	•		
111,722 81	8,424 25		1,065 44	•		
123,707 51	1,850 15		665 34			
8,524 15	1,165 66		510 19	•	•	c) Idem de 71,500 francs par la loi du 21 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 114 Idem de 120 francs par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102
4,487,175 27	171,863 34	•	80,093 03	20,315 64	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	4,730,547 28	4,020,058 01	3,240,003 68	1,208,081 50
Enseignement supérieur (suite).	XV (suite)					
Frais de rédaction du deuxième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849)	"	85	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
Frais d'impression de ce même rapport	"	86	4,000 "	3,507 50	"	"
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	"	87	5,000 "	3,614 30	1,556 "	2,078 50
Inspection des établissements d'instruction moyenne (<i>Per- sonnel</i>)	"	88	a) 17,600 "	17,600 "	17,600 "	"
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des éta- blissements d'instruction moyenne	"	89	7,000 "	6,803 "	5,087 40	1,715 60
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former les professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur	"	90	b) 47,420 "	50,825 47	27,770 51	8,800 84
Dotation des athénées royaux (article 20, § 2, de la loi du 1 ^{er} juin 1850)	"	91	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
Augmentation du traitement des employés des athénées royaux dont les appointements sont inférieurs à 1,600 francs	"	91 bis	c) 2,800 "	2,733 53	2,108 55	625 "
Dotation des écoles moyennes (art. 25, § 1 ^{er} , de la même loi).	"	92	200,000 "	200,000 "	198,417 25	1,582 77
Augmentation du traitem ^t des employés des écoles moyennes dont les appointements sont inférieurs à 1,600 francs. . .	"	92 bis	d) 41,000 "	40,199 98	20,555 41	19,864 57
Bourses à des élèves des écoles moyennes	"	93	15,000 "	15,000 "	11,525 "	3,250 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	"	94	107,000 "	107,000 "	106,250 "	750 "
Frais du concours général entre les établissements d'instruc- tion moyenne	"	95	17,000 "	16,952 03	8,205 15	8,656 90
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi. . .	"	96	15,078 "	12,708 "	9,542 "	3,256 "
Traitements de disponibilité	"	97	5,000 "	1,500 "	1,125 "	375 "
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsidés, souscriptions, achats, etc.	"	98	8,000 "	7,150 50	3,097 50	3,463 "
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établis- sements qui s'y rattachent. — Personnel	"	99	54,000 "	53,500 "	50,500 "	3,000 "
Écoles normales de l'État, à Liège et à Nivelles. — Per- sonnel	"	100	a) 67,920 "	56,116 66	50,166 66	5,950 "
A REPORTER.	...	...	5,024,065 28	5,495,207 58	4,042,049 85	1,274,510 37

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,457,175 27	171,865 54	"	80,995 05	20,515 04	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
"	3,397 50	"	402 50	"	"	
3,614 50	"	"	1,585 70	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 100 francs par arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102
6,805 "	"	"	197 "	"	"	
36,601 35	102 12	"	10,590 55	"	"	b) Idem de 120 francs.
500,000 "	"	"	"	"	"	
2,753 35	"	"	66 07	"	"	c) Crédit ouvert par arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 102
200,000 "	"	"	"	"	"	
40,109 98	"	"	800 02	"	"	d) Idem.
14,775 "	225 "	"	"	"	"	
107,000 "	"	"	"	"	"	
16,952 05	"	"	67 97	"	"	
12,598 "	200 "	"	1,180 "	"	"	
1,500 "	"	"	1,500 "	"	"	
6,560 50	590 "	"	849 50	"	"	
33,300 "	"	"	700 "	"	"	
56,116 66	"	"	11,805 34	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté de 120 francs, par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 102.
5,316,569 42	176,657 96	"	110,542 20	20,515 04	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,624,003 28	5,493,207 38	4,042,040 85	1,274,510 57
Enseignement primaire (suite).	XVII. (suite)					
Traitement de disponibilité pour les professeurs des écoles normales de l'État	"	101	3 500 "	3,500 "	2,775 "	725 "
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration; commission centrale; matériel et dépenses diverses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences agricoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	"	102	1,372,182 01 a)	1,371,040 28	714,144 65	650,544 22
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles	"	103	16,000 "	16,000 "	15,500 "	500 "
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux dames veuves Weustenraadt et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique. . .	"	104	b) 88,420 05	88,400 40	66,800 48	20,600 68
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel.	"	105	3,000 "	500 "	500 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	"	106	45,000 "	45,000 "	20,000 "	20,000 "
Observatoire royal. — Personnel.	"	107	18,020 "	17,950 00	17,850 00	100 "
— — Matériel et acquisitions.	"	108	c) 6,200 "	6,200 "	4,816 50	1,249 52
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	109	d) 27,560 "	27,560 "	27,260 02	00 08
Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	"	110	6,000 "	6,000 "	4,000 "	2,000 "
Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions	"	111	33,520 "	33,515 34	25,574 41	7,940 05
À REPORTER.	...	...	7,243,077 24	7,100,080 45	4,041,080 90	1,078,070 90

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	5,516,569 42	176,637 06	"	110,542 26	20,515 04	"
	3,500 "	"	"	"	"	"
	1,564,488 87	7,151 41	"	543 65	"	"
	10,000 "	"	"	"	"	"
	87,410 16	996 50	"	22 50	"	"
	500 "	"	"	2,500 "	"	"
	40,000 "	5,000 "	"	"	"	"
	17,959 90	"	"	60 01	"	"
	6,066 02	135 98	"	"	"	"
	27,560 "	"	"	"	"	"
	0,000 "	"	"	"	"	"
	33,515 34	"	"	4 66	"	"
	0,910,169 80	180,910 65	"	115,672 15	20,515 04	"

a) Le crédit primitif a été augmenté de 46,550 fr. 37 c^s par la loi du 21 avril 1858, *Moniteur* n° 114.

b) Le crédit primitif a été augmenté de 5,429 fr. 05 c^s par la loi du 21 avril 1858, *Moniteur* n° 114.

c) Le crédit primitif a été majoré de 220 francs par l'arrêté royal du 24 avril 1857, *Moniteur* n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, *Moniteur* n° 102.

d) Id. id. de 680 francs.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,243,077 24	7,100,089 45	4,041,089 00	1,078,070 00
Lettres et sciences (suite).	XVIII (suite)					
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	112	a) 10,220 "	10,003 20	9,419 00	583 50
— — — Matériel et acquisitions.	"	113	b) 19,713 76	15,713 76	7,000 "	8,713 76
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	114	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel	"	115	c) 26,450 "	26,437 98	26,437 98	"
— — Matériel.	"	116	2,600 "	2,500 92	1,172 86	1,427 06
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	117	16,725 "	16,691 66	15,825 "	716 66
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les pro- vinces; subsides, pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc.	"	118	18,550 "	10,644 21	4,720 61	4,619 60
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	119	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Beaux-arts.	XIX.					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encou- ragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musi- cales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établis- sements publics pour aider à la commande ou à l'acqui- sition d'œuvres d'art; dépenses diverses; Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; encouragements pour la composition musicale, la pein- ture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats	"	120	135,500 "	135,494 16	91,674 75	43,062 83
Académie royale d'Anvers	"	121	20,250 "	20,250 "	20,250 "	"
Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandisse- ment et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de trente mille francs. 3 ^{me} tiers.	"	122	10,000 "	"	"	"
À REPORTER.			7,521,086 "	7,364,024 34	5,155,600 "	2,037,203 11

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT AFFECTUÉ OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
6,919,169 80	180,919 63	"	113,672 13	20,315 64	"	
10,003 20	"	"	216 80	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 220 francs par l'arrête royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102.
15,715 70	"	"	4,000 "	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr 6,715 76 c ^s par la loi du 21 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 114
6,000 "	"	"	"	"	"	
26,457 98	"	"	12 02	"	"	c) Le crédit primitif a été majoré de 400 francs par l'arrête royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102.
2,390 02	"	"	" 08	"	"	
16,541 66	180 "	"	33 34	"	"	
0,340 21	1,295 "	"	7,903 70	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
154,737 58	736 58	"	5 84	"	"	
20,250 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	10,000 "	"	
7,172,803 11	192,121 23	"	125,846 02	30,315 64	"	

MINISTÈRE DE

Credits ouverts. — Droux constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droux constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1857	En 1858, jusqu'au 31 octobre
REPORT			7,521,086 »	7,504,024 34	5,155,600	2,057,203 11
Beaux-arts (suite)	XIX (suite)					
Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	»	125	a) 50,540	50,540	50,000	540
Conservatoire royal de musique de Liège — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	»	126	b) 24,500	24,500 »	24,000 »	500
Musée royal de peinture et de sculpture — Personnel	»	127	c) 8,240	7,900 72	7,900 72	»
— — — Matériel et acquisitions — Frais d'impression et de vente du catalogue	»	128	32,400	32,400 »	22,900	10,140
Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel	»	129	d) 4,000 »	4,800 01	4,558 20	41 05
— — — Matériel et acquisitions — Frais d'impression et de vente du catalogue	»	130	8,000	8 000	6,552 75	1,407 25
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes, salaire des gardiens	»	131	2,000 »	1 007 24	1,117 00	570 20
Quatrième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	»	132	105,000 »	62,550 18	600 »	52,579 18
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, destinés à consacrer aux événements mémorables	»	133	10,000	»	»	»
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport, subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques aux églises, etc., travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	»	134	40,000	51,200	1,600	28,250 »
Commission royale des monuments — Personnel, frais de copie	»	135	e) 2,100 »	2,100	1,800 02	200 08
— — — Matériel et frais de déplacement	»	136	5,400	5,500 62	2 154 85	5,204 77
Exposition nationale des beaux arts	»	137	f) 41,700 »	41,700	20 000	1,905 55
Service de santé	XX					
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et des travaux relatifs à cette inspection	»	138	12 000 »	11,002 65	5,195 50	7,807 50
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies	»	139	45 000 »	44,077 50	1 011 70	45 580 15
A REPORTER			7 011 126 »	7,677,050 21	5,287,700 50	2 167,618 22

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
7,172,805 11	192,121 25	"		125,840 02	50,515 64	"	
50,540 "	"	"	"	"	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de 340 francs, par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 128, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102
24,360 "	"	"	"	"	"	"	b) Id id de 360 francs
7,099 72	"	"	"	240 28	"	"	c) Id id de 940 francs
32,400 "	"	"	"	"	"	"	
4,899 01	"	"	"	" 09	"	"	d) Id id de 100 francs
8,000 "	"	"	"	"	"	"	
1,697 24	300 "	"	"	2 70	"	"	
33,050 18	20,500 "	"	"	"	41,040 82	"	
"	"	"	"	"	10,000 "	"	
29,850 "	5,550 "	"	"	40 "	4,700 "	"	
2,100 "	"	"	"	"	"	"	e) Id id de 100 francs
5,599 62	"	"	"	" 38	"	"	
26,805 53	14,804 47	"	"	"	"	"	f) Le credit primitif a été augmenté de 16,700 francs, par la loi du 24 avril 1858, <i>Monit</i> n° 114
11,092 65	"	"	"	907 35	"	"	
44,591 85	335 70	"	"	22 45	"	"	
7,455,488 81	242,401 40	"		127,059 33	86,116 40	"	

61

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	..	7,911,126 *	7,697,050 21	5,287,790 59	2,167,698 22
Service de santé (suite).	XX. (suite)					
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides en cas d'épidémie; impressions et dépenses diverses	"	138	20,500 *	20,202 85	15,068 40	11,007 24
Académie royale de médecine.	"	139	20,000 *	20,000 *	15,282 06	4,717 94
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	140	4,200 *	4,190 60	3,685 60	516 *
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	141	20,000 *	20,000 *	20,000 *	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	142	* 10,594 16	9,885 82	8,570 14	1,515 68
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	143	9,000 *	9,891 72	5,966 40	5,772 12
Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, années 1843 à 1845	XXIV.	144	a) 121 *	121 *	"	121 *
Confection des tables décennales des actes de l'état civil, de 1813 à 1822, de la province de Namur, qui manquent au greffe du tribunal de première instance de Namur	"	145	b) 212 50	"	"	"
Pour solder les dépenses se rattachant à l'exposition universelle de Paris	"	146	c) 1,387 61	1,384 01	"	1,584 01
Pour solder le complément des intérêts des dépenses faites en 1850, par la ville de Liège, dans l'intérêt de l'État.	"	147	d) 4,012 73	"	"	"
Honoraires et frais restant dus à un avoué, à l'occasion de la procédure intervenue pour la construction de l'hôtel du gouvernement provincial, à Arlon.	"	148	e) 147 40	147 40	"	147 40
25 ^{me} anniversaire de l'inauguration du Roi	"	"	f) 378,834 40	378,834 40	"	"
TOTAUX.	...	...	8,587,755 98	8,168,617 17	5,554,161 28	2,192,870 70

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
7,455,488 81	242,461 40	"	127,059 55	86,110 46	"	
20,075 73	127 10	"	97 17	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,100 60	"	"	0 40	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
0,885 82	"	"	708 34 ^a	"	"	
0,758 52	155 20	"	8 28	"	"	
121 "	"	"	"	"	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 21 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 114.
"	"	"	"	212 50	"	b) id. id. id.
1,384 01	"	"	5 60	"	"	c) id. id. id.
"	"	"	4,912 73	"	"	d) id. id. id.
147 49	"	"	"	"	"	e) id. id. id.
"	"	378,834 40	"	"	"	f) Le crédit de fr. 378,834 49 a été ouvert par les lois du 3 janvier 1858, <i>Moniteur</i> n° 7, et du 9 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 191.
7,547,040 98	242,741 70	378,834 40	152,789 85	86,328 96	"	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 31 mars 1857, *Moniteur* n° 94, à la somme de . . fr. 7,759,111 70

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 628,624 28

TOTAL fr. 8,387,735 98

TABLEAU LITT. R.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1856 à l'exercice 1857, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité. (a)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, etc.	II.					
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Frais de restauration et de grosses réparations à faire au palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren	»	8 bis.	7,055 71	»	»	»
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel.	»	21	10,320 »	10,320 »	»	12,920 »
TOTAUX.			23,375 71	10,320 »	»	12,920 »
EXERCICE 1854.						
Report de 1856 à 1857. (b)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations des routes	»	7	694 60	370 50	»	370 50
Service des canaux et rivières, etc.						
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	»	34	148 05	148 05	»	148 05
TOTAUX.			842 74	518 55	»	518 55
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1856 à 1857. (c)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, etc.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, études de projets, etc.	»	7	3,278 02	3,278 02	»	3,278 02
Plantations des routes	»	8	9,003 11	2,257 60	»	1,977 60
A REPORTER.			12,282 03	5,536 61	»	5,256 61

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOUS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
						a) Décision de la Cour des comptes du 24 no- vembre 1857.
	"	"	"	7,055 71	"	
12,020 "	3,400 "	"	"	"	"	
12,020 "	3,400 "	"	"	7,055 71	"	
570 50	"	"	"	"	324 10	b) id. id. id.
148 05	"	"	"	"	"	
518 55	"	"	"	"	524 10	
3,278 92	"	"	"	"	"	c) id. id. id.
1,077 00	280 "	"	"	"	6,745 42	
5,250 01	280 "	"	"	"	6,745 42	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	12,282 05	5,550 61	•	5,250 01
EXERCICE 1855 (suite).	II. (suite)					
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, etc. (suite).						
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
Escaut. — Entretien et travaux d'amélioration	•	18	567 41	567 41	•	567 41
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	•	21	7,174 00	7,040 55	•	7,040 55
Canal de Zelzate à la mer du Nord. — Construction de la 4 ^e et dernière section. Complément de la dépense . . .	•	36	128,800 •	102,897 95	•	102,897 95
Chemins de fer, postes, etc.	IV.					
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Travaux et fournitures	•	64	554 •	554 •	•	554 •
Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducalo; travaux extraordinaires aux bâtiments de l'en- trepôt général de commerce d'Anvers; agrandissement de locaux occupés par la bibliothèque royale	VIII.	05	182,058 57	56,801 28	157 04	56,644 24
TOTAUX.	...	...	551,415 00	155,597 58	157 04	155,060 54
EXERCICE 1856.						
Report de l'exercice 1856 à 1857. (a)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	•	7	205,860 06	190,469 27	48,080 52	141,687 45
Plantations des routes	•	8	10,588 55	2,640 50	475 •	1,871 80
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État.	•	9	990 98	990 98	•	990 98
Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles.	•	10	805 •	805 •	•	805 •
A REPORTER.	...	...	508,552 50	204,015 55	48,555 52	145,454 21

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,256 01		280 0	"	"	0,745 42	"	
507 41		"	"	"	"	"	
7,040 85		"	"	155 74	"	"	
102,897 95		"	"	"	25,902 07	"	
554 "		"	"	"	"	"	
36,801 28		"	"	"	145,257 00	"	
153,117 58		280 "	"	155 74	177,884 58	"	
180,767 75		9,701 52	"	1,334 40	05,065 30	"	
2,546 80		302 50	"	"	7,950 25	"	
999 98		"	"	"	"	"	
805 "		"	"	"	"	"	
104,009 53		10,004 02	"	1,334 40	103,004 55	"	

a) Décision de la Cour des comptes du 24 no-
vembre 1857.

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	308,532 59	204,015 55	48,555 32	145,454 21
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, etc. (suite).	II (suite).					
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	11	915 00	915 00	"	915 00
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	12	110 52	110 52	"	110 52
Canal de Charleroy à Bruxelles.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	275 "	275 "	"	275 "
Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	16	550 80	550 80	"	550 80
Lys dans les deux Flandres.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	16,810 "	14,188 55	6,090 "	7,108 55
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	70,177 18	57,037 97	35,951 04	21,106 95
Meuse dans la province de Limbourg.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	1,012 30	1,012 20	"	1,012 20
Dendre.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	13,133 56	13,153 50	"	13,153 56
Senne.						
Entretien et travaux d'amélioration; loyer d'une maison éclésiastique à Vilvorde	"	25	740 99	740 99	"	740 99
Canal de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	24	877 90	877 90	"	877 90
A REPORTER.			412,972 54	202,872 85	91,470 30	191,502 45

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPT. DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LPS DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant : en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LPS CRÉDITS	
194 009 55		10,004 02	•	1,534 49	103,004 55	"	
915 90		"	"	"	"	"	
110 52		"	"	"	"	"	
275 "		"	"	"	"	"	
550 80		"	"	"	"	"	
14,188 55		"	"	201 45	2,530 "	"	
57,057 07		"	"	251 85	12,887 56	"	
1,012 20		"	"	• 01	"	"	
15,155 56		"	"	"	"	"	
740 90		"	"	"	"	"	
877 90		"	"	"	"	"	
282,808 81		10,004 02	"	1,877 80	118,221 91	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	412,072 54	202,872 83	91,476 36	101,592 45
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, etc. (suite).	II					
<i>Canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>	(suite.)					
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	6,825 80	6,825 80	445 80	6,580 "
<i>Moervaert.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	200 37	200 37	"	200 37
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	36	438 40	438 40	"	438 40
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	38	955 "	955 "	"	633 50
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration . . .	"	30	7,805 23	7,805 23	"	7,805 23
Port de Nieupoort.	"	41	976 27	976 27	"	976 27
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
<i>(Services d'exécution.)</i>						
SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.						
Matériel. (Billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles.)	"	60	2,176 27	2,176 27	"	2,176 27
Travaux et fournitures	"	61	932 32	741 60	"	324 80
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	"	66	58,778 20	34,390 97	11,940 "	22,450 97
SECTION 3. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Matériel et fournitures de bureau.	"	78	2,480 40	2,480 40	"	2,480 40
SECTION 7. — POSTES.						
Transport de dépêches	"	84	11,600 "	11,600 "	"	11,600 "
TOTAUX.	...	...	486,518 80	361,641 23	103,862 25	247,038 66

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
282,868 81	10,004 02	"	1,877 80	118,221 01	"	
0,825 80	"	"	"	"	"	
200 37	"	"	"	"	"	
458 40	"	"	"	"	"	
655 50	310 50	"	"	"	"	
7,805 25	"	"	"	"	"	
976 27	"	"	"	"	"	
2,176 27	"	"	"	"	"	
324 80	410 80	"	"	100 72	"	
34,300 07	"	"	4,387 25	"	"	
2,480 40	"	"	"	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
350,000 91	10,740 52	"	6,265 05	118,412 63	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	557,910 "	555,561 41	465,098 12	72,265 20
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	"	3	55,200 "	52,064 78	25,072 88	0,991 00
Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	"	4	b) 50,585 "	50,561 28	29,045 54	615 74
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	"	5	50,000 "	49,997 57	41,852 56	8,165 21
Honoraires des avocats du Département.	"	6	50,000 "	20,216 "	18,096 "	11,000 "
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	7	2,675,500 05	2,428,172 77	1,487,559 56	920,012 57
Plantations des routes	"	8	41,000 "	52,776 77	6,456 25	26,540 52
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'Etat	"	9	c) 124,857 50	119,242 79	44,844 57	70,066 20
Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles. . .	"	10	80,000 "	40,518 76	7,418 55	24,737 44
Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter à l'en- trepôt général de commerce d'Anvers.	"	11	9,000 "	8,646 92	4,158 02	4,488 "
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	12	28,705 "	25,555 56	11,581 86	7,421 62
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	13	122,561 "	117,066 76	80,180 05	57,504 54
Construction de ponts tournants en remplacement des ponts- levés de Neerhaeren et du passage de Solt (première moitié de la dépense)	"	14	50,000 "	30,000 "	15,586 62	14,415 58
A REPORTER.			3,815,998 15	3,507,881 17	2,256,501 76	1,215,720 50

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
21,000 •	•	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 16,210 francs par l'arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 138, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94. b) Id. id. de 1,500 francs
555,561 41	•	•	•	2,548 50	•	•	
52,064 78	•	•	•	5,155 22	•	•	
50,561 28	•	•	•	25 72	•	•	
40,007 57	•	•	•	2 43	•	•	
20,000 •	120 •	•	•	784 •	•	•	
2,417,452 15	10,720 64	•	•	•	245,150 88	•	c) Le crédit primitif a été augmenté de 14,837 fr. 50 c ^s par la loi du 3 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
52,770 77	•	•	•	456 70	7,786 44	•	
114,910 00	4,552 15	•	•	305 68	5,199 03	•	
52,155 77	17,162 09	•	•	•	50,681 24	•	
8,646 02	•	•	•	353 08	•	•	
18,803 48	4,751 88	•	•	4,079 64	260 •	•	
117,485 20	481 47	•	•	1,416 83	2,977 51	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	•	
5,470,512 00	57,560 11	•	•	14,075 98	292,041 •	•	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,813,098 15	3,507,881 17	2,250,591 76	1,215,720 30
EXERCICE 1857 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).		II. (suite).				
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC. (suite)						
Canal de Pommerœul à Antoing.						
Entretien et travaux d'amélioration	•	15	a) 96,852 45	96,852 45	55,624 57	65,227 88
Sambre canalisée.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	16	b) 123,399 61	123,992 69	104,040 »	19,352 69
Canal de Charleroy à Bruxelles.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	17	96,500 »	96,022 88	71,426 72	24,596 16
Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	18	56,204 »	52,410 81	36,508 60	16,102 21
Lys.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	19	56,000 »	49,561 24	19,283 31	30,277 93
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	20	247,200 »	175,863 70	66,767 74	101,750 98
Meuse dans la province de Limbourg.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	21	131,800 »	104,219 85	55,225 65	45,569 20
Dendre.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	22	168,475 »	28,585 09	19,008 19	8,814 52
Rupel.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	23	48,000 »	19,566 60	10,127 65	9,458 95
Travaux de déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroeck (première partie de la dépense)	»	24	c) 111,257 64	111,257 64	100,000 »	11,257 64
Dyle et Démer.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	25	43,500 »	42,347 55	10,800 93	21,281 32
A REPORTER.			4,008,186 85	4,408,561 67	2,783,904 12	1,565,569 78

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TRÈS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,470,312 00	57,560 11	"	14,075 08	292,041 "	"	
96,832 45	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 15,052 fr. 45 c ^t par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
123,092 60	"	"	4,406 92	"	"	b) Id. id. de 9,399 fr. 61 c ^t id.
96,022 88	"	"	2 12	475 "	"	
52,410 81	"	"	1,901 50	1,891 63	"	
49,561 24	"	"	"	- 0,438 76	"	
168,498 72	7,564 08	"	19,198 06	52,138 24	"	
100,794 85	3,425 "	"	12,080 15	15,500 "	"	
27,822 71	762 58	"	139,889 01	"	"	
19,566 60	"	"	28,433 40	"	"	
111,257 64	"	"	"	"	"	c) Id. id. de 11,287 fr. 64 c ^t id.
52,181 25	10,166 50	"	1,152 45	"	"	
4,340,273 00	59,287 77	"	221,140 55	368,484 63	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	..	...	4,998,186 85	1,408,561 07	2,785,004 12	1,565,300 78
EXERCICE 1857 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II.					
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC. (suite)	(suite).					
Senne.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	8,250 "	7,466 68	716 75	6,740 93
Canal de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	a) 44,445 16	32,950 66	14,670 53	18,280 53
Canal de Mons à Condé.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	31,000 "	30,550 60	24,819 62	5,731 07
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	29	b) 61,000 26	61,500 26	52,704 14	27,108 20
Canal d'embranchement vers Turnhout.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	30	c) 12,474 50	12,474 50	7,535 "	5,150 50
Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.						
Travaux d'amélioration.	"	31	14,875 "	13,587 50	"	13,587 50
Petite Nèthe canalisée.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	32	45,000 "	44,991 23	59,261 50	5,729 73
Moervaert.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	33	d) 7,850 50	7,589 50	2,686 50	4,705 00
Canal de dérivation de la Lys.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	34	8,140 "	8,057 86	6,575 56	1,662 50
Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	35	7,000 "	5,456 "	5,456 "	"
A REPORTER.	...	...	5,250,217 56	4,650,851 64	2,915,000 52	1,655,950 72

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS.		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,340,273 90		59,287 77	"	221,140 55	308,484 63	"	
7,466 68		"	"	53 33	740 00	"	
32,959 80		"	"	300 91	11,173 50	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,610 fr. 16 c ^s par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
50,850 60		"	"	440 31	"	"	
59,872 43		1,726 85	"	400 "	"	"	b) Id. 3,087 fr. 20 c ^s id. id.
12,474 50		"	"	"	"	"	c) Id. 240 fr. 50 c ^s id. id.
13,587 50		"	"	"	1,487 50	"	
44,091 25		"	"	8 77	"	"	
7,389 59		"	"	"	450 "	"	d) Id. 334 fr. 89 c ^s id. id.
8,037 86		"	"	111 14	"	"	
5,436 "		"	"	5 04	3,558 96	"	
4,569,840 04		61,014 60	"	222,458 05	385,904 67	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,259,217 50	4,650,854 04	2,015,000 32	1,655,930 72
EXERCICE 1857 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).	II.					
	(suite).					
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC. (suite).						
Canal de Liège à Maestricht.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	56	a) 42,095 "	42,095 "	21,784 50	21,151 60
Grande Nèthe.						
Travaux d'entretien	"	57	10,000 "	9,505 87	9,505 87	"
Yser.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	"	58	14,166 60	11,446 78	24 50	11,422 28
Canal de Plasschendaale.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	"	59	14,900 "	14,352 51	"	14,352 51
Plantations						
Plantations nouvelles, entretien des plantations existantes	"	40	25,000 "	18,878 70	225 10	18,655 60
Frais d'études.						
Frais d'études pour le service des canaux, des rivières et des chemins de fer en construction	"	41	7,000 "	6,997 25	6,977 25	20 "
Bacs et bateaux de passage.						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	42	27,000 "	18,294 59	8,466 "	9,828 59
SECTION 4. — PONTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende — Entretien et travaux d'amélioration	"	43	b) 159,515 98	154,159 64	70,098 33	72,106 44
— — Construction d'un phare de premier ordre (première moitié de la dépense.	"	44	112,500 "	96,500 "	16,065 "	80,325 "
Port de Nieuport. — Entretien et travaux d'amélioration	"	45	c) 141,965 28	125,736 28	66,477 02	58,885 73
Côte de Blanckenberghe	"	46	159,900 "	150,277 06	70,287 25	66,706 47
Phares et fanaux	"	47	1,500 "	1,423 80	"	1,423 80
A REPORTER.			5,955,080 28	5,270,402 12	3,185,007 04	2,008,898 74

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
4,569,840 04		61,014 60	"	222,458 05	385,904 67	"	
42,035 90		59 10	"	"	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de fr 59 10 c ^s , par la loi du 4 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 68
9,505 87		"	"	404 13	"	"	
11,446 78		"	"	2,719 88	"	"	
14,352 51		"	"	547 40	"	"	
18,878 70		"	"	2,324 40	5,806 90	"	
6,007 25		"	"	2 75	"	"	
18,294 59		"	"	8,705 41	"	"	
142,204 77		11,054 87	"	199 11	5,157 23	"	b Id fr 1,470 98 c ^s , id id
96,390 "		"	"	"	16,110 "	"	
125,562 75		575 55	"	"	16,220 "	"	c Id fr 1,533 28 c ^s , id id
157,085 72		2,193 51	"	622 04	"	"	
1,425 80		"	"	76 20	"	"	
1,101,806 68		75,595 44	"	237,960 36	427,207 80	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS reçus PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,935,660 28	5,270,402 12	3,185,907 94	2,008,898 74
EXERCICE 1857 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II.	(suite.)				
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	"	48	596,945 32	587,851 73	507,015 72	80,830 01
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis. des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et au- tres agents subalternes des ponts et chaussées	"	40	a) 484,507 86	482,065 19	388,710 16	93,826 75
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	"	50	12,000 "	6,024 40	1,658 "	5,266 40
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement	"	51	b) 42,100 "	42,100 "	42,100 "	"
— — — — — Frais de route	"	52	600 "	242 50	"	242 50
— — — — — Matériel	"	53	2,000 "	2,000 "	1,035 05	964 95
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévoue- ment.	"	54	45,000 "	45,000 "	1,538 25	43,335 "
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	"	55	c) 8,175 "	8,160 "	6,906 "	1,173 "
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	"	56	146,000 "	145,926 01	125,584 14	20,341 87
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves de l'école des mines	"	57	6,000 "	3,671 90	2,827 20	844 70
Commission des procédés nouveaux.						
Frais de route et de séjour.	"	58	600 "	259 60	147 "	92 60
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	"	59	1,400 "	"	"	"
Commission des Annales des Travaux publics.						
Frais de route et de séjour.	"	60	1,100 "	856 40	555 "	501 40
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	"	61	3,900 "	3,894 50	3,500 "	504 50
A REPORTER.			7,286,044 46	6,599,943 15	4,266,974 46	2,256,018 22

VAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,104,806 68		75,505 44	"	257,900 56	427,207 80	"	
587,851 75		"	"	9,091 59	"	"	
482,536 01		128 28	"	1,902 67	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 35,750 francs, par arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 133, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94.
6,924 40		"	"	5,075 60	"	"	
42,100 "		"	"	"	"	"	b) Id. de 100 francs, id. id.
242 50		"	"	357 70	"	"	
2,000 "		"	"	"	"	"	
44,675 25		520 75	"	"	"	"	
8,160 "		"	"	4 "	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 1,175 francs par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
145,026 01		"	"	73 99	"	"	
5,671 00		"	"	2,528 10	"	"	
239 60		"	"	560 40	"	"	
"		"	"	1,400 "	"	"	
856 40		"	"	245 00	"	"	
5,804 50		"	"	5 50	"	"	
6,523,802 68		76,040 47	"	258,803 51	427,207 80	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	7,286,044 46	6,509,943 15	4,260,974 46	2,256,018 92
EXERCICE 1857 (suite).						
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
(Service d'exécution).						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	62	a) 211,343 "	211,336 12	204,132 37	7,203 75
Salaires des agents payés à la journée	"	65	1,009,050 "	1,007,221 53	610,381 25	900,840 28
Matériel. (Billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles)	"	64	1,605,500 "	1,603,740 08	1,650,087 37	43,662 31
Travaux et fournitures.	"	65	583,000 "	580,577 04	221,642 01	557,781 18
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	66	b) 180,810 "	180,622 04	174,548 04	5,054 "
Salaires des agents payés à la journée	"	67	1,927,700 "	1,880,697 90	1,213,803 20	666,802 70
Primes d'économie et de régularité	"	68	82,000 "	60,566 15	28,718 70	51,847 45
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	"	69	2,362,500 "	1,922,108 50	1,551,032 82	566,572 60
Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	"	70	2,852,900 "	2,510,523 80	1,604,931 47	875,018 72
Redevances aux compagnies	"	71	275,000 "	160,071 50	"	160,071 50
SECTION 3. — TRANSPORTS.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	72	c) 935,276 "	934,400 41	890,802 82	43,556 59
Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres. .	"	73	1,330,610 "	1,258,356 63	824,890 11	453,447 52
Frais d'exploitation.	"	74	d) 431,000 "	430,690 25	318,476 40	112,158 40
Camionnage	"	75	e) 330,000 "	320,878 68	151,284 70	198,593 98
Portes et avaries.	"	76	80,000 "	76,030 57	51,895 10	23,795 47
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	77	f) 124,050 "	124,048 51	118,160 01	5,888 50
Salaires des agents payés à la journée	"	78	30,000 "	27,634 96	16,620 86	11,014 10
Entretien	"	79	26,000 "	25,987 98	22,054 74	3,933 24
A REPORTER.	...	...	22,353,383 40	20,615,448 38	13,000,536 32	6,601,720 57

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES.		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	francs/crédit à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
6,523,892 68		70,030 47	»	258,803 31	427,207 80	*	
211,356 12		»	»	0 88	»	*	
1,607,221 53		»	»	1,828 47	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 10,500 francs, par l'arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 135, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94
1,603,749 68		»	»	80 32	1,670 »	»	
579,424 00		1,153 85	»	2,524 44	07 02		
180,482 04		140 »	»	187 00	»	»	b) 1 ^o Id id id de fr, 12,950 » 2 ^o Id id id de 2,000 » par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68
1,880,697 90		»	»	47,002 10	»	»	
60,566 15		»	»	21,433 85	»	»	fr 14,950 »
1,917,405 42		4,793 17	»	440,301 41	»	»	
2,470,950 19		30,575 70	»	43,743 85	298,630 26	»	
160,971 50		»	»	114,028 50	»	»	
954,359 41		50 »	»	866 59	»	»	c) Id id id de fr 89,890, par l'arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 135, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94
1,258,543 63		13 »	»	72,253 37	»	»	d) Id, id id de fr 30,000, par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68
430,614 95		75 30	»	»	909 75	»	e) Id id id. de fr 36,000, par la même loi
529,878 68		»	»	121 32	»	»	
75,690 57		340 »	»	3,969 45	»	»	
124,048 51		»	»	1 49	»	»	f) Par arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 135, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94, le crédit primitif a été augmenté de 15,050 francs
27,654 96		»	»	2,565 04	»	»	
25,987 98		»	»	12 02	»	»	
20,502,256 80		113,101 49	»	1,000,320 05	728,605 45	»	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	22,353,383 40	20,615,448 58	13,900,556 32	6,001,720 57
EXERCICE 1857 (suite).						
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie (suite).	IV. (suite)					
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	80	a) 48,850 "	48,840 70	47,680 79	1,160 "
Salaires des agents payés à la journée	"	81	b) 46,560 "	46,555 05	51,194 05	15,160 40
Matériel et fournitures de bureau.	"	82	200,000 "	199,975 58	158,659 71	41,315 67
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	83	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	84	c) 36,600 "	36,599 61	31,614 94	4,852 67
Frais de bureau et de loyer	"	85	3,500 "	3,500 "	1,529 04	1,795 96
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	86	d) 631,833 "	631,322 95	601,587 70	29,755 25
— — des facteurs et autres agents su- balternes	"	87	e) 945,250 "	954,430 82	770,458 54	165,919 07
Transport des dépêches.	"	88	565,000 "	512,075 07	244,007 54	66,741 58
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	89	f) 194,000 "	193,965 20	185,781 57	10,180 05
Traitements des fonctionnaires et employés des divers ser- vices, mis en disponibilité par mesure générale.	V.	90	64,575 57	64,547 04	62,011 81	1,435 25
Pensions	VI.	91	g) 11,165 42	11,158 56	5,859 40	4,822 33
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VII.	92	7,000 "	6,885 "	4,655 "	2,250 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	93	h) 47,975 05	53,749 24	5,680 75	50,049 20
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1856 et antérieurs).	IX.					
§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Matériel, frais d'impression. — Exercice 1856	"	94	i) 1,150 "	1,150 "	"	1,150 "
A REPORTER.	...	...	24,974,642 50	23,150,801 09	10,068,846 56	6,076,266 45

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,502,256 80		113,101 40	°	1,000,320 65	728,605 45	°	
48,840 70		°	°	9 21	°	°	a) Par arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 135, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94, le crédit primitif a été augmenté de 1,200 francs.
40,555 05		°	°	4 05	°	°	b) Le crédit primitif a été augmenté de 5,000 fr. par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
100,075 38		°	°	20 02	°	°	
20,000 °		°	°	°	°	°	
36,467 61	152 °	°	°	° 50	°	°	c) Le crédit primitif a été augmenté de 100 fr., par arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 135, pris en exécution de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 94.
5,125 °	375 °	°	°	°	°	°	
031,322 95	°	°	°	510 05	°	°	d) Id. id. de 45,000 francs.
054,578 01	52 81	°	°	8,819 18	°	°	e) Id. id. de 50,000 francs.
311,048 92	426 15	°	°	56,124 05	16,800 °	°	
193,061 40	5 80	°	°	34 80	°	°	f) Le crédit primitif a été augmenté de 7,000 fr. par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
04,547 04	°	°	°	228 53	°	°	
10,661 73	496 85	°	°	0 86	°	°	g) Id. de 4,165 fr. 42 c ^s id.
0,885 °	°	°	°	115 °	°	°	
35,750 04	10 20	°	°	14,225 81	°	°	h) Id. de 29,975 fr. 05 c ^s id.
1,150 °	°	°	°	°	°	°	i) Les crédits formant les articles 94 à 150 ont été ouverts par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
23,046,112 81		114,688 28	°	1,060,435 08	745,405 45	°	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réalisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	24,074,042 50	23,150,801 09	16,068,846 56	6,976,266 45
Dépenses se rapportant à des exercices clos (suite).	IX. (suite)					
§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Routes.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Exercices 1844, 1855 et 1856	"	05	1,550 58	1,550 58	"	1,550 58
Bâtiments civils.						
Entretien et réparation des palais, etc. — Exercice 1856	"	06	17,514 02	17,514 85	"	17,514 85
Travaux à l'entrepôt d'Anvers. — Exercice 1855	"	07	4,080 "	4,080 "	"	4,080 "
Canal de Pommerœul à Antoing. — — 1856	"	08	4,708 08	4,708 08	"	4,708 08
Sambre. — Exercices 1858. 1841, 1842, 1844, 1845, 1846, 1855, 1856 et 1856	"	09	24,281 23	20,008 07	"	20,008 07
Escaut. — Exercice 1856	"	100	264 70	264 70	"	264 70
Lys. — Exercices 1855, 1854 et 1855	"	101	1,053 07	1,053 07	"	1,053 07
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. — Exer- cice 1855	"	102	10 "	10 "	"	10 "
Dendre — Exercice 1856	"	103	57,480 04	27,104 18	"	27,104 18
Rupel. — — 1855	"	104	12,650 02	12,650 02	"	12,650 02
Demer. — — 1854	"	105	5,562 "	5,562 "	"	4,138 "
Canal de Gand à Ostende — Exercice 1855	"	106	84 60	84 60	"	84 60
— de Mons à Conlé — — 1856	"	107	587 10	587 10	"	587 10
— de jonction de la Meuse à l'Escaut (2 ^{me} section). — Exercice 1855	"	108	65 75	65 75	"	24 "
— d'embranchement vers Turnhout. — Exercice 1855	"	109	65 75	65 75	"	24 "
Petite Nèthe canalisée. — Exercice 1856	"	110	23,510 58	25,475 08	"	25,475 08
Moervaert. — Exercice 1855	"	111	1,013 21	1,013 21	"	1,013 21
Yser. — Exercice 1856	"	112	161 08	161 08	"	161 08
Canal de Plasschendaele. — Exercice 1856	"	113	200 "	200 "	"	200 "
Frais d'études. — Exercice 1854	"	114	200 17	200 17	"	200 17
Bacs et passage d'eau. — Exercice 1854	"	115	67 86	67 86	"	67 86
Ports et côtes						
Côte de Blankenberghe. — Exercice 1856	"	116	20,470 70	12,480 "	"	12,480 "
Personnel.						
Personnel des ponts et chaussées. — Exercice 1856	"	117	1,553 53	1,553 53	"	1,553 53
A REPORTER.	...	...	25,152,070 25	23,204,541 13	16,068,846 56	7,100,698 99

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
23,045,112 81	114,688 28	"	1,009,435 98	745,405 45	"	
1,330 58	"	"	"	"	"	
17,514 83	"	"	" 00	"	"	
4,980 "	"	"	"	"	"	
4,708 98	"	"	"	"	"	
20,008 07	"	"	4,275 10	"	"	
204 70	"	"	"	"	"	
1,055 07	"	"	"	"	"	
10 "	"	"	"	"	"	
27,104 18	"	"	180 51	10,201 95	"	
12,050 92	"	"	"	"	"	
4,158 "	1,224 "	"	"	"	"	
84 69	"	"	"	"	"	
587 19	"	"	"	"	"	
24 "	41 75	"	"	"	"	
24 "	41 75	"	"	"	"	
23,475 08	"	"	35 50	"	"	
1,015 21	"	"	"	"	"	
161 08	"	"	"	"	"	
200 "	"	"	"	"	"	
200 17	"	"	"	"	"	
67 86	"	"	"	"	"	
12,480 "	"	"	7,006 70	"	"	
1,555 33	"	"	"	"	"	
23,178,545 35	115,005 78	"	1,081,921 74	755,607 38	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	25,132,070 25	25,204,541 13	10,008,840 36	7,100,608 90
Dépenses se rapportant à des exercices clos (suite).	IX.					
§ 3. — MINES.						
Personnel du corps des mines. — Exercice 1855.	"	118	300 "	300 "	"	300 "
§ 4. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
<i>Voies et travaux.</i>						
Salaire des agents payés à la journée. — Exercices 1855 et 1856.	"	110	16,805 "	16,805 "	"	16,805 "
<i>Traction et arsenal.</i>						
Salaire des agents payés à la journée. — Exercice 1856.	"	120	59 "	58 33	"	58 33
Primes d'économie et de régularité. — — 1856.	"	121	12,025 "	12,024 71	"	12,024 71
Entretien, réparation et renouvellement du matériel. — Exercice 1855.	"	122	220 "	220 "	"	220 "
Redevances aux compagnies. — Exercice 1855	"	123	97,496 "	97,495 72	"	97,495 72
<i>Transports.</i>						
Frais d'exploitation. — Exercice 1856	"	124	8,800 "	8,160 43	"	8,160 43
Camionnage. — Exercice 1856	"	125	26,000 "	25,783 85	"	25,783 85
Pertes et avaries. — Exercices 1855 et 1856	"	126	26,790 "	15,269 70	"	15,269 70
<i>Télégraphes.</i>						
Salaire des agents payés à la journée. — Exercice 1856.	"	127	9,590 "	9,318 79	"	9,318 79
<i>Postes.</i>						
Matériel et fournitures de bureau. — Exercice 1856	"	128	6,300 "	6,241 44	"	6,241 44
§ 5. — PENSIONS.						
Premier terme de pensions nouvelles. — Exercice 1856	"	129	1,200 "	1,047 23	"	1,047 23
§ 6. — DÉPENSES IMPRÉVUES.						
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i> (Exercices 1854 et 1855.)						
Entretien au canal de Zelzaete	"	130	28,421 50	24,051 99	"	24,025 90
A REPORTER.	...	...	25,366,175 75	25,511,408 32	10,068,840 36	7,326,540 18

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
23,178,545 53		113,905 78	"	1,081,021 74	755,007 38	"	
300 "	"	"	"	"	"	"	
16,805 "	"	"	"	"	"	"	
58 33	"	"	"	11 07	"	"	
12,024 71	"	"	"	20 20	"	"	
220 "	"	"	"	"	"	"	
97,405 72	"	"	"	28	"	"	
8,160 45	"	"	"	630 57	"	"	
25,783 85	"	"	"	210 15	"	"	
13,260 70	"	"	"	11,520 30	"	"	
9,518 70	"	"	"	271 21	"	"	
6,241 44	"	"	"	58 56	"	"	
1,047 25	"	"	"	152 77	"	"	
24,025 00	"	20 "	"	4,360 51	"	"	
23,305,386 54		116,021 78	"	1,090,160 05	755,007 38	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	25,360,175 75	25,311,408 32	16,068,846 36	7,326,540 18
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1855 et 1856).		IX. (suite)				
§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSEES.						
Bâtiments civils.						
Entretien et réparations. Exercice 1856.	"	131	a) 1,049 53	1,639 50	"	1,639 50
§ 2. — RIVIÈRES ET CANAUX.						
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. — Exer- cice 1856	"	132	1,108 02	"	"	"
Canal de Liège à Maestricht. — Exercices 1855 et 1856. .	"	133	208 10	161 35	"	"
§ 3. — CHEMINS DE FER.						
Voies et travaux.						
Salaire des agents payés à la journée. — Exercice 1856 . .	"	134	70,237 57	70,236 71	"	70,236 71
Traction et arsenal.						
Entretien et renouvellement du matériel.	"	135	4,663 63	4,662 68	"	4,662 68
TOTAUX.	...	...	25,453,042 42	25,507,108 65	16,068,846 36	7,412,079 16

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
25,305,386 54	116,021 78	"	1,000,160 05	755,607 38	"	
1,639 59	"	"	9 76	"	"	a) Les crédits formant les articles 130 à 135 ont été ouverts par la loi du 1 ^{er} juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 188.
"	"	"	"	1,108 02	"	
"	161 35	"	40 75	"	"	
70,256 71	"	"	" 38	"	"	
4,662 68	"	"	" 95	"	"	
23,480,925 52	116,185 13	"	1,000,218 37	756,715 40	"	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 50 mars 1857, *Moniteur* n° 94, à la somme de. fr. 24,489,585 96

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 965,458 46

TOTAL. fr. 25,455,042 42

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1856.						
Report de 1856 à 1857, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. (a)						
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Matériel de l'artillerie	"	20	35,015 78	35,015 78	"	35,015 78
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	62,250 50	52,871 62	25,305 "	17,125 60
TOTAUX.			95,266 14	87,887 40	25,305 "	50,141 58
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils	"	2	156,700 "	156,750 15	156,214 15	545 "
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Dé- partement de la Guerre	"	3	14,000 "	15,086 25	10,510 25	5,075 98
Matériel	"	4	a) 62,000 "	62,000 "	44,005 70	17,096 21
Dépôt de la guerre	"	5	d) 55,527 "	33,527 "	24,859 27	8,607 75
États-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	"	6	791,502 15	778,070 56	190,600 74	587,579 82
— — des provinces et des places	"	7	e) 504,936 "	291,554 55	70,293 93	221,060 60
— du service de l'intendance	"	8	151,600 50	147,578 60	57,169 08	110,400 52
Service de santé des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé des hôpitaux.	"	9	218,076 00	216,107 18	55,206 14	102,811 04
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	"	10	713,400 "	559,628 01	134,415 67	405,212 94
Service pharmaceutique.	"	11	100,000 "	90,850 06	93,714 54	6,116 62
A REPORTER.			2,566,802 55	2,350,842 80	835,907 54	1,525,875 46

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOËS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
33,015 78	"	"	"	"	"	"	a) Decision de la Cour des comptes du 10 novembre 1887.
42,450 60	"	10,441 02	"	163 68	9,215 06	"	
75,446 58	"	10,441 02	"	163 68	9,215 06	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	b) Le crédit de l'article 2 a été augmenté de 5,760 francs, par l'arrête royal du 28 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 125. c) Le crédit de l'article 4 a été augmenté de 5000 francs, par arrête royal du 8 novembre 1887, de 5000 francs, par arrête royal du 21 décembre 1887, et de 14,000 francs, par arrête royal du 2 mars 1888. d) Le crédit de l'article 5 a été augmenté de 1,060 francs, par arrête royal du 21 décembre 1887, et de 3,460 francs, par arrête royal du 2 mars 1888.
156,759 13	"	"	"	" 87	"	"	
13,986 25	"	"	"	13 77	"	"	
62,000 "	"	"	"	"	"	"	
33,527 "	"	"	"	"	"	"	
778,070 56	"	"	"	13,431 50	"	"	e) Le crédit de l'article 7 a été augmenté de 4,200 francs, par arrête royal du 28 avril 1887, <i>Moniteur</i> n° 125.
291,354 53	"	"	"	13,581 47	"	"	
147,578 60	"	"	"	4,081 90	"	"	
216,107 18	"	"	"	1,969 72	"	"	
539,628 61	"	"	"	173,771 39	"	"	
90,830 98	"	"	"	169 04	"	"	
2,350,842 80	"	"	"	207,019 75	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.	...	...	2,560,862 55	2,559,842 80	835,967 34	1,523,875 40	
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF) (suite).							
Solde des troupes.	IV.						
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	12,170,785 55	11,791,815 07	3,247,701 56	8,544,110 76	
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve. Cette faculté de transfert ne s'étend point aux sommes dont les chapitres II, III, IV et VIII ont été augmentés par suite des amendements proposés par le Gouvernement, en vue de la cherté persistante des denrées alimentaires et des fourrages.)							
Traitement et solde de la cavalerie	"	13	3,573,000 "	3,544,600 50	1,011,020 53	2,555,145 90	
— — de l'artillerie.	"	14	2,981,537 20	2,945,576 00	895,222 68	2,052,153 44	
— — du génie	"	15	a) 804,740 55	780,790 08	207,834 12	572,631 95	
— — des compagnies d'administration. . . .	"	16	c) 267,880 "	255,536 22	70,870 10	175,666 12	
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)							
École militaire.	V.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	17	165,405 27	160,596 60	52,400 "	108,196 66	
Dépenses d'administration	"	18	d) 52,704 75	52,644 04	7,524 90	24,501 01	
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.						
Traitement du personnel des établissements	"	19	e) 59,160 "	58,212 54	8,754 86	29,477 6	
Matériel de l'artillerie	"	20	f) 1,024,925 "	1,009,598 60	598,240 22	411,515 78	
Matériel du génie.	VII.						
Matériel du génie	"	21	g) 727,136 86	712,093 98	465,930 46	226,568 68	
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.						
Pain	"	22	2,269,386 41	2,194,029 72	642,504 01	1,552,625 71	
Fourrages en nature	"	23	3,471,227 90	3,422,241 63	2,085,567 00	1,556,873 75	
Casernement des hommes	"	24	652,500 "	620,912 59	349,654 73	271,257 66	
Renouvellement de la buffetterie et du harnachement . .	"	25	100,000 "	98,279 37	5,692 36	94,514 43	
A REPORTER.	...	...	50,827,315 82	29,967,076 58	10,480,483 75	19,456,915 06	

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité	
	2,350,842 80	"	"	207,019 75	"	"
	11,701,812 32	" 75	"	578,970 28	"	"
	5,544,175 52	435 87	"	28,300 01	"	"
	2,045,376 10	190 00	"	55,061 11	"	"
	780,460 07	524 01	"	25,956 47	"	"
	255,556 22	"	"	12,343 78	"	"
	100,506 66	"	"	4,868 01	"	"
	52,025 91	618 15	"	60 00	"	"
	58,212 54	"	"	947 46	"	"
	1,000,563 "	35 60	"	5,081 40	10,245 "	"
	602,400 11	10,594 84	"	1,617 21	15,425 07	"
	2,104,029 72	"	"	74,456 60	"	"
	5,422,241 65	"	"	48,986 27	"	"
	620,012 59	"	"	11,587 61	"	"
	98,206 79	72 58	"	1,720 65	"	"
	20,040,500 81	21,270 77	"	855,968 57	25,670 67	"

a) Le credit primitif a été augmenté de 1,440 francs, par arrêté royal du 28 avril 1857, *Moniteur* n° 125

b) Id 2,040 francs id id

c) Id 2,880 francs id id

d) Le credit primitif a été augmenté de 3 700 francs par arrêté royal du 26 juin 1858

e) Id de 2 160 francs par arrêté royal du 28 avril 1858, *Moniteur* n° 125

f) Id de 281,925 francs, par arrêté royal du 24 septembre 1857

g) Le credit primitif a été augmenté de 1,537 fr. 86 c, par arrêté royal du 1^{er} juillet 1857, de 4,279 francs, par arrêté royal du 11 décembre 1857, de 10,000 francs, par arrêté royal du 21 décembre 1857, de 20,500 francs, par arrêté royal du 31 mars 1857

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	30,827,315 82	20,067,676 58	10,489,483 75	19,456,915 00
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF) (suite).						
Pain, fourrages et autres allocations (suite).	VIII. (suite).					
Frais de route et de séjour des officiers	•	26	a) 90,000 »	89,506 32	9,489 14	80,017 18
Transports généraux	•	27	60,000 »	48,640 90	38,405 51	9,906 09
Chauffage et éclairage des corps de garde	•	28	b) 64,000 »	63,852 45	40,574 42	25,258 01
Remonte	•	29	538,340 »	558,088 04	535,616 50	24,471 54
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires.	•	30	147,500 »	124,125 75	27,580 52	96,543 23
Frais de représentation.	•	31	50,000 »	15,850 »	12,200 »	3,650 »
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours.	•	32	c) 96,185 18	95,711 »	40,659 82	54,089 88
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues.	•	33	d) 19,467 53	842 50	46 »	796 50
(La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)						
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	•	34	2,004,053 40	1,977,128 85	702,083 55	1,274,145 30
TOTAUX.	. . .	. . .	33,896,861 93	32,941,400 37	11,893,019 21	21,024,780 79

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en virtu de l'art 50 de la loi sur la con- tabilité	LES CREDITS	
20,946,590 81	21,279 77	"		855,068 57	23,070 67	"	
89,506 52		"		405 68	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de 5,000 fr par arrêté royal du 21 decembre 1857
48,401 60	259 50			11,559 10		"	
65 852 45	"	"		167 57	"	"	b) Id 14,000 francs Id
558,088 04				251 96	"	"	
124 125 75	"			25,370 25	"	"	
15,850 "		"		14,150 "	"	"	
95,629 70	81 50			471 18	"	"	c) Id 25,000 francs, arrêté royal du 21 juillet 1858, et de 4,000 francs, par arrêté royal du 2 mars 1858
842 50		"		18,025 05	"	"	d) Le credit primitif a été diminué de 5,000 francs par arrêté royal du 8 novembre 1857, de 51,060 francs, par arrêté royal du 21 decembre 1857, de 21,467 francs, par arrêté royal du 2 mars 1858, et de 3,700 francs, par arrêté royal du 26 juin 1858
1 077,128 85		"		26,924 55	"	"	
52,919,800 "	21,000 57			951,700 89	25,670 67	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 25 mars 1857, *Moniteur* n° 83, à la somme de
Les crédits supplémentaires s'élèvent à

fr 35,586,720 07

310,141 86

TOTAL

fr 35,806,861 93

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857	En 1858. jusqu'au 31 octob
EXERCICE 1856						
Report de l'exercice 1856 à 1857, conformément à l'art 30 de la loi sur la comptabilité (a)						
Administration de l'enregistrement et des domaines						
Dépenses du domaine	IV	32	6,442 "	6,442 "	2,225 "	5,653 50
Dépenses imprévues						
Instance contre la ville d'Ath et le Collège du Pipe à Louvain	VII	59	1,026 78	614 28	"	614 28
TOTAL			7,468 78	7,056 28	2,225 "	4,267 78
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF)						
Administration centrale						
Traitement du Ministre	I	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	6) 499,728 "	499,726 65	486,762 "	12,966 75
Honoraires des avocats et avoués du Département, frais de procédures, etc	"	3	84,000 "	67,435 81	55,985 54	31,244 26
Frais de tournées	"	4	7,000 "	5,558 05	3,400 15	1,957 90
Matériel	"	5	46,000 "	45,092 "	51,485 21	14,508 70
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage	"	6	6,200 "	6,199 92	6,199 92	"
Service de la monnaie	"	7	27,200 "	11,299 70	2,766 75	8,552 95
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	"	8	100,000 "	97,498 82	55,027 55	64,471 27
Magasin général des papiers	"	9	108,000 "	94,907 61	61,178 31	33,720 50
Documents statistiques	"	10	19,500 "	19,499 15	11,133 32	8,265 81
Administration du trésor dans les provinces						
Traitements des directeurs et agents du trésor	"	11	c) 126,500 "	125,946 66	125,613 26	333 40
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc des directeurs et agents	"	12	d) 26,300 "	26,200 "	26,200 "	"
Cassier général de l'Etat	"	13	100,000 "	100,000 "	"	100,000 "
A REPORTER			1,171,428 "	1,121,064 35	844,750 01	270,004 43

FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		FIXÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de la loi du 8 avril 1857, sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,876 50	505 50	"	"	"	"	a) Decision de la Cour des comptes du 6 novembre 1857
614 28	"	"	412 50	"	"	
0,490 78	505 50	"	412 50	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
400,722 75	3 00	"	1 35	"	"	b) Le credit primitif a ete augmenté de 12,528 francs par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 120, pris en execution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 102
67,220 80	206 01	"	10,564 19	"	"	
5,358 05	"	"	1,641 05	"	"	
45,092 "	"	"	8 "	"	"	
6,109 92	"	"	" 08	"	"	
11,290 70	"	"	15,000 30	"	"	
07,408 82	"	"	2,501 18	"	"	
94,007 61	"	"	13,092 30	"	"	
10,399 13	100 "	"	" 87	"	"	
125,046 66	"	"	553 34	"	"	c) Le credit primitif a ete augmenté de 3,500 francs par la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 103
26,200 "	"	"	100 "	"	"	d) Id id de 1,000 francs id
100,000 "	"	"	"	"	"	
1,120,754 44	300 01	"	50,565 65	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	..	..	1,171,428	1,121,064 55	844,750 01	276,004 45
EXERCICE 1857 (COMPTÉ DÉFINITIF) (suite).						
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Service des contributions directes, des accises et de la comp- tabilité. — Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	"	17	1,445,200	1,515,806 55	"	1,515,806 55
Surveillance générale. — Traitements	"	14	a) 542,700	542,547 10	100,248 25	255,208 04
Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	"	15	b) 515,500	510,376 83	08,074 24	220,602 50
Service des contributions directes, des accises et de la comp- tabilité. — Traitements fixes	"	10	1,503,200 c)	1,504,440 10	506,371 72	907,577 58
Service des douanes et de la recherche maritime	"	18	4,511,850 d)	4,311,944 76	1,240,118 27	5,065,826 40
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	"	10	e) 48,800	48,781 09	15,810 32	52,065 07
Suppléments de traitements	"	20	50,000	60,947 08	52,405 38	28,451 70
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	"	21	55,000	58,075 47	0,777 06	10,195 51
(Les crédits portés aux articles 14, 15, 16, 18, 19, 20 et 21 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des con- tributions dans les provinces.)						
Frais de bureau et de tournées	"	22	08,840	67,070 10	54,800 80	55,160 50
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	25	278,200	205,448 25	01,285 40	204,102 76
Police douanière.	"	24	5,000	426 04	426 04	"
Matériel	"	25	117,800	107,219 57	45,872 41	65,517 16
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . .	"	26	19,450	16,230 51	10,354 58	5,867 64
Administration de l'enregistrement et des domaines	IV					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre. (La partie du crédit concernant les traitements des seconds com- mis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 francs, à l'art. 32, litt. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)	"	27	f) 400,000	400,574 15	127,511 03	275,065 10
Traitement du personnel du domaine	"	28	g) 112,557	111,855 78	50,219 70	75,655 90
— — forestier	"	29	285,000	284,840 09	02,956 60	101,883 40
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limi- tatif.)	"	30	850,000	002,467 02	"	002,467 02
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	"	31	45,000	41,523 56	10,407 82	50,915 74
Matériel	"	32	h) 56,020	55,700 05	57,008 12	17,882 55
Dépenses du domaine	"	33	100,000	04,240 03	14,024 05	78,006 41
A REPORTER.	..	..	11,500,405	11,599,976 85	5,224,228 26	8,174,120 28

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUE'S		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
1,120,754 41		509 91	"	50,565 03	"	"	
1,515,806 53		"	"	"	"	70,606 53	
542,547 10		"	"	"	"		
510,276 83		"	"	"	"		a) Le crédit primitif a été augmenté de 7,800 francs par arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 120, pris en exécution de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 402
1,504,440 10		"	"	"	"		b) Id de 10,600 francs id id
4,311,944 70		"	"	180,029 58	"	"	c) Id de 91,600 francs id id
48,781 00		"	"	"	"	"	d) Id de 538,900 francs id id
60,047 08		"	"	"	"	"	e) Id de 900 francs id id.
28,075 47		"	"	"	"	"	
67,970 10		"	"	860 00	"	"	
205,448 25		"	"	12,751 75	"	"	
426 04		"	"	4,575 00	"	"	
107,219 57		"	"	10,580 45	"	"	
10,222 02	8 40	"	"	5,219 40	"	"	
400,374 15		"	"	285 87	"	"	f) Id de 6,280 francs id id
111,853 78		"	"	505 22	"	"	g) Id de 2,072 francs id id
284,840 00		"	"	159 91	"	"	Id de 3,000 francs par la loi du 8 juillet 1858 <i>Monit</i> n° 192
902,467 92		"	"	"	"	52,467 92	
41,523 50		"	"	5,676 44	"	"	
55,700 63		"	"	820 35	"	"	h) Id de 4,000 francs id id.
92,931 04	1,509 80	"	"	5,750 07	"	"	
11,598,548 54	1,628 29	"	"	285,502 02	"	125,074 45	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	..	...	11,500,405	11,500,070 83	5,224,228 20	8,174,120 28
EXERCICE 1857 (COMPTE DÉFINITIF) (suite).						
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	34	4,500	5,307 50	5,112 50	285
Administration centrale. — Matériel.	"	35	1,500	"	"	"
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limi- tatif).	"	36	5,500	412 91	"	412 91
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	"	37	17,500	10,755 53	13,211 85	3,541 50
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	38	7,500	7,500	7,000	410
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	39	12,000	4,800 07	4,060 42	28 50
Acquisition de biens enclavés dans la forêt de Soignes . .	VIII.	40	a) 56,287 11	56,287 11	"	56,287 11
TOTAUX.	...	...	11,642,902 11	11,400,128 05	5,252,509 01	8,215,085 50

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,598,548 54		1,628 20	"	283,502 62	"	125,074 45	
3,507 50		"	"	902 50	"	"	
"		"	"	1,500 "	"	"	
412 91		"	"	3,087 00	"	"	
10,753 55		"	"	746 07	"	"	
7,500 "		"	"	"	"	"	
4,694 92		106 05	"	7,190 03	"	"	
50,287 11		"	"	"	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 4 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 68.
11,467,394 51		1,754 54	"	290,937 91	"	125,074 45	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 22 mai 1856, *Moniteur* n° 146, à la somme de . . . fr. 10,927,525 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 715,467 11

TOTAL fr. 11,642,992 11

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
Non-Valeurs.	I.					
Non-valeurs sur la contribution foncière	"	1	586,000 "	519,523 53	44,414 04	201,339 40
— — — personnelle	"	2	a) 400,000 "	275,077 93	79 30	274,008 56
— sur le droit de patente	"	3	80,000 "	75,316 60	46 17	75,270 45
— sur les redevances des mines.	"	4	5,000 "	8,602 77	"	8,602 77
— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	"	5	23,000 "	17,391 15	85 25	17,305 90
— sur le droit de débit des tabacs	"	6	5,000 "	2,080 85	5 "	2,085 85
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	"	7	10,000 "	5,355 45	"	2,835 10
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
Remboursements.	II.					
Contributions directes, douanes et accises. { Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers	"	8	35,000 "	31,612 18	11,581 55	20,029 60
{ Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	"	9	1,000 "	1,066 75	543 50	723 25
{ Remboursement du péage sur l'Escaut	"	10	900,000 "	1,603,055 39	511,615 30	1,092,040 09
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	"	11	250,000 "	189,863 20	3,236 52	185,160 12
Trésor public. — Remboursements divers	"	12	1,000 "	42,798 08	52,996 53	9,689 08
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	13	120,000 "	178,912 66	87,546 67	91,365 99
Déficit des divers comptes de l'État	"	14	10,000 "	12,048 52	12,048 52	"
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
Frais résultant de la levée du séquestre apposé sur les biens du comte de Woestenraedt	III.	15	b) 79,601 71	"	"	"
TOTAUX			2,503,601 71	2,761,311 93	703,996 22	2,041,444 92

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
305,753 55	15,770 "	"	60,476 47	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 76,000 francs par la loi du 17 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 111.
275,077 95	"	"	124,022 05	"	"	
75,516 60	"	"	4,683 40	"	"	
8,602 77	"	"	"	"	5,602 77	
17,501 15	"	"	5,608 85	"	"	
2,080 85	"	"	2,915 15	"	"	
2,855 10	520 35	"	6,644 55	"	"	
51,011 02	1 16	"	3,387 82	"	"	
1,066 75	"	"	"	"	66 75	
1,003,655 39	"	"	"	"	703,655 39	
188,306 04	1,466 56	"	60,150 80	"	"	
42,686 21	112 77	"	"	"	41,798 08	
178,912 66	"	"	"	"	58,912 66	
12,048 52	"	"	"	"	2,048 52	
"	"	"	70,601 71	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 103.
2,745,441 14	15,870 84	"	554,574 80	"	812,085 07	

Le Budget des Non-valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 25 mai 1856, *Moniteur* n° 146, à la somme de fr. 2,148,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 155,601 71

TOTAL fr. 2,303,601 71

REPORTS. — RÉ

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1853.						
Dotations	"	"	250,000 "	"	"	"
Ministère de l'Intérieur	"	"	4,000 "	2,100 "	"	2,100 "
— des Travaux publics	"	"	25,375 71	10,320 "	"	12,020 "
TOTAUX.			278,375 71	18,420 "	"	15,020 "
EXERCICE 1854.						
Ministère des Travaux publics	"	"	842 74	518 55	"	518 55
EXERCICE 1855.						
Ministère de l'Intérieur.	"	"	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
— des Travaux publics.	"	"	351,415 00	153,597 58	157 04	152,900 54
TOTAUX.			352,415 00	154,597 58	157 04	153,900 54
EXERCICE 1856.						
Ministère de la Justice	"	"	16,003 12	3,067 52	2,460 72	597 80
— des Affaires Étrangères	"	"	20,285 58	10,058 60	2,762 55	7,100 41
— de l'Intérieur	"	"	76,190 81	52,219 81	"	42,602 51
— des Travaux publics.	"	"	486,318 80	361,641 23	105,862 25	247,058 60
— de la Guerre	"	"	95,266 14	85,887 40	25,305 "	50,141 38
— des Finances	"	"	7,468 78	7,056 28	2,223 "	4,267 78
TOTAUX.			701,531 52	520,810 84	156,622 32	351,037 54

CAPITULATION.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
"	"	"	250,000 "	"	"	
2,100 "	"	"	"	2,800 "	"	
12,020 "	3,400 "	"	7,055 71	"	"	
15,020 "	3,400 "	"	257,055 71	2,800 "	"	
518 55	"	"	"	524 10	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
153,117 58	280 "	"	133 74	177,884 58	"	
154,117 58	280 "	"	133 74	177,884 58	"	
5,067 52	"	"	"	12,935 00	"	
9,961 76	"	9,076 84	344 98	"	"	
42,602 51	9,527 50	"	"	25,071 "	"	
550,900 91	10,740 52	"	0,205 03	118,412 05	"	
75,446 38	10,441 02	"	165 68	9,215 06	"	
6,490 78	565 50	"	412 50	"	"	
488,550 06	31,274 34	9,076 84	7,186 19	164,554 20	"	

EXERCICE 1857. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1857.	En 1858. jusqu'au 31 octob.
Dette	"	"	58,508,222 18	57,505,044 00	25,467,040 20	11,009,855 41
Dotations	"	"	4,046,102 75	4,019,472 40	3,801,697 30	157,775 10
Ministère de la Justice	"	"	14,520,842 "	13,894,245 04	7,708,150 85	5,067,586 58
— des Affaires Étrangères.	"	"	2,403,047 07	2,340,854 20	1,524,770 99	1,008,575 55
— de l'Intérieur.	"	"	8,587,755 98	8,168,017 17	5,554,161 28	2,192,879 70
— des Travaux publics.	"	"	25,455,042 42	25,597,108 65	10,068,846 36	7,412,070 16
— de la Guerre	"	"	55,800,861 05	52,941,400 57	11,895,019 21	21,024,780 79
— des Finances	"	"	11,042,992 11	11,469,128 65	5,252,309 01	8,215,085 30
Non-Valeurs et Remboursements	"	"	2,305,601 71	2,761,511 98	703,996 22	2,041,444 92
TOTAUX.			140,702,448 75	136,096,084 14	75,650,591 48	60,020,042 60

RÉCAPITULATION.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cise suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.
	37,467,475 67	36,469 23	"	366,368 30	672,530 0	234,421 08
	4,010,472 40	"	"	20,650 26	"	"
	13,675,757 45	218,508 21	"	420,425 56	171 0	0
	2,333,346 54	7,507 75	"	118,577 77	"	50,384 30
	7,547,040 98	242,741 70	378,834 49	132,780 85	80,328 96	0
	32,480,025 52	116,183 13	"	1,099,218 57	750,715 40	"
	32,910,800 "	21,600 57	"	931,700 80	23,070 67	"
	11,467,394 31	1,734 34	"	206,937 91	"	123,074 45
	2,745,441 14	15,870 84	"	354,374 80	0	812,085 07
	133,636,634 08	660,615 57	378,834 49	3,753,113 57	1,539,216 03	1,225,964 99

COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1857, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1857.	
	1857.	1856.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques	57,503,044 00	57,574,853 34	"	70,010 44
Dotations	4,019,472 40	4,025,500 31	"	6,025 82
Ministère de la Justice	13,804,245 64	12,637,158 40	1,257,087 18	"
— des Affaires Étrangères.	2,340,854 20	2,280,284 40	51,569 80	"
— de l'Intérieur	8,168,017 17	9,504,278 42	"	1,335,001 25
— des Travaux publics.	23,507,108 65	23,015,043 14	581,165 51	"
— de la Guerre	32,041,400 57	37,101,834 25	"	4,980,433 88
— des Finances	11,460,128 05	11,060,301 22	399,737 43	"
Non-Valeurs et Remboursements.	2,761,511 08	2,750,742 21	4,560 77	"
TOTAL. fr.	156,606,084 14	140,065,053 75	2,204,120 78	5,663,000 30
En moins à l'exercice 1857. fr.			3,508,969 61	

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1886 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU Litt. K.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS PAR des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1831	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 50	"	113,225,815 03
1832	77,811,042 41	74,502,403 70	60,090 80	"	152,464,505 07
1833	86,037,082 "	"	54,005 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	521,350 35	10,600,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,510 "	4,785,140 22	413,801 40	1,400,000 "	91,831,550 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,790 75	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	85,011,700 "	"	2,508,650 25	10,000,000 "	98,220,350 25
1838	94,606,326 "	"	44,855 30	25,778,053 70	120,429,105 "
1839	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,807 40	120,144,145 05
1840	101,055,560 "	"	5,743,247 64	63,074,257 63	170,773,074 27
1841	101,404,464 "	"	50,052 02	"	101,503,516 02
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,337,424 68	128,500,071 45
1843	100,650,053 "	50,000 "	16,536,755 56	1,699,763 61	127,916,571 07
1844	100,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,602,061 02	6,886,341 07	128,717,472 09
1846	113,014,070 "	"	480,001 00	528,005 56	113,851,076 65
1847	115,473,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1848	118,412,250 "	200,000 "	37,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 60	"	134,258,488 60
1851	117,352,550 "	450,000 "	255,145 30	85,150 45	118,122,854 84
1852	118,310,250 "	"	2,882,950 97	1,240,201 02	122,433,390 90
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,051,724 53	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	120,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,701 12	135,680,563 13
1856	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 65	3,108,865 86	137,194,654 49
	2,765,299,254 50	152,466,967 60			
	2,805,766,222 10		119,640,826 07	277,576,243 60	3,202,983,292 76

exercices clos de 1850 à 1856 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine laurentin), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
20,502,221 36	a) 5,504,928 02	•	•	a) Y compris fr. 599,554 63 c ^{ts} perçus pour le compte de tiers.
113,225,815 05	b) 6,799,645 18	•	•	b) Y compris fr. 884,857 49 c ^{ts} pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions.
152,404,505 97	5,151,070 33	•	•	
88,058,515 02	5,292,105 42	•	1,005,728 44	
90,701,557 70	4,150,969 99	•	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	750,335 92	•	
102,652,652 50	3,387,446 47	•	1,256,517 02	
101,715,250 24	2,772,515 85	•	5,404,015 90	
123,500,014 81	1,158,485 05	•	3,080,719 81	
115,857,428 07	00,800 25	4,500,714 08	•	
160,370,255 86	92,697 66	1,506,820 41	•	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	•	
120,766,956 55	10,015 87	1,542,114 00	•	
125,280,847 48	195,208 18	4,626,724 49	•	
108,810,508 75	•	•	844,004 30	
120,855,051 07	•	•	1,158,478 98	
114,004,045 37	•	•	252,066 72	
115,528,065 84	•	2,120,289 28	•	
140,117,886 55	•	0,764,401 46	•	
115,871,457 58	•	5,749,882 48	•	
152,877,187 86	•	1,581,500 85	•	
110,545,651 94	•	•	1,220,817 10	
128,451,208 79	•	•	6,017,817 80	
150,468,270 19	•	•	4,065,875 59	
152,675,052 50	•	•	5,849,252 04	
144,502,166 65	•	•	8,831,003 50	
140,259,211 91	•	•	9,044,557 42	
		20,814,272 60	40,132,151 91	
3,512,501,172 07	55,258,647 07	19,317,879 51		

TABLEAU LITT. V. (suite.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	DÉPENSES.						
	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850. 1 ^{er} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852. c)	151,505,175 28	12,802,220 55	"	"	164,307,395 83	"	164,307,395 83
1853.	94,140,835 55	"	"	"	94,140,835 55	"	94,140,835 55
1854.	85,272,610 52	5,001,500 11	"	"	90,274,110 63	"	90,274,110 63
1855.	80,500,505 77	1,000,740 51	"	"	81,501,245 28	"	81,501,245 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 50	"	"	86,226,007 95	"	86,226,007 95
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 71	"	95,226,103 71
1858.	94,947,052 10	1,849,000 08	"	"	96,796,052 18	"	96,796,052 18
1859.	104,800,097 55	7,793,017 00	"	"	112,593,114 55	"	112,593,114 55
1860.	99,150,300 94	6,454,054 64	"	"	105,604,354 58	"	105,604,354 58
1861.	105,791,842 58	15,617,450 14	58,142 25	"	121,467,434 97	"	121,467,434 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 05	"	"	111,089,409 86	"	111,089,409 86
1863.	108,855,572 01	11,168,433 71	285,920 25	"	120,309,925 97	"	120,309,925 97
1864.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,797,722 66	"	116,797,722 66
1865.	110,571,585 49	4,160,479 25	551,474 01	"	115,283,539 75	"	115,283,539 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	119,095,188 23	"	119,095,188 23
1867.	116,452,576 58	8,200,515 50	565,645 10	"	125,218,737 18	"	125,218,737 18
1868.	118,195,870 65	15,185,567 04	275,427 52	"	133,656,864 21	"	133,656,864 21
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	117,775,456 11	556,555 00	118,332,011 11
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 00	120,051,264 83	520,562 56	120,571,827 39
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,843,380 88	527,456 21	121,370,837 09
1872.	115,524,706 95	17,626,170 40	415,551 85	527,456 21	134,091,885 41	2,625,140 25	136,717,025 66
1873.	125,615,260 51	7,954,425 77	425,591 17	2,025,140 25	136,020,407 68	2,127,599 51	138,147,997 19
1874.	125,240,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,390,663 63	1,440,181 75	137,830,845 38
1875.	127,000,547 24	10,214,528 72	672,045 01	1,440,181 75	140,337,282 72	1,645,025 55	141,982,308 27
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,025 55	168,553,128 91	1,574,588 07	170,127,716 98
	2,887,044,848 58	174,558,060 70	6,759,108 78	9,020,910 21	3,077,382,928 27	10,604,408 88	3,087,987,337 15

exercices clos de 1850 à 1856 inclusivement.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857

SIES.

		FAITS REALISÉS			
SERVICES SPECIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses	DEPENSES résultant des services faits	DEPENSES POUR ORDRE — Certificats de rentes remboursables (dons en nature) — — — en paiement du prix des douanes vendus par le syndicat d'assurance	Excédants DE CREDITS à annuler	Observations
"	27,081,168 79	27,081,168 79	a) 3,504,028 62	"	a) Y compris fr 599,354 63 et payés pour le compte de tiers
"	115,606,830 65	112,413,063 51	b) 6,709,643 18	3,302,807 11	b) Y compris fr 444,857 19 et pour ordonnances de non valeurs délivrées en paiement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins
"	164,595,401 81	158,500,918 05	3,151,670 35	3,894,482 86	c) Après déduction de fr 37,516,340 71 et pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 14 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues
"	94,149,835 55	91,004,974 04	3,292,103 42	2,241,860 50	
10,000,000 "	98,874,000 43	96,513,600 08	4,150,000 99	2,360,399 47	
d) 1,490,000 "	89,559,551 28	87,104,004 96	2,418,631 58	2,453,520 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1853, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
) 15,374,165 74	101,509,931 78	99,528,487 00	3 387,446 47	2,071,463 82	e) Y compris 500 000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1853, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
10,000 000	103,220,103 69	103,551,731 61	2,772,313 85	1,894,572 03	
25,778,053 70	122,574,902 78	120,198 578 44	1,158,485 05	2,376,614 34	
15 806,897 40	128,580,012 85	124,106,508 51	90,806 23	f) 4,393,404 34	f) Non compris fr 103,102 60 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Belgique)
65,074,257 63	168,058,085 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26	
"	117,467,423 97	114,976,586 11	201 64	2,410,837 86	
23,278,905 17	132,368,405 61	129,373,909 85	11,015 87	2,994,495 73	
g) 1,609,763 61	121,069,489 56	119,853,950 33	193,208 18	2,133,539 23	g) Y compris 250 000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1853, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
84,656,000	201,431,700 66	195 185,657 29	"	6,266,043 37	
h) 21,352,366 83	136,274,705 56	134,589,349 89	"	1,835,355 67	h) Y compris fr 114 682 66 et n'ont pas d'objet que ci dessus
3,221,700 09	124,116,888 52	122 752,999 20	"	1,363,889 05	
i) 3,768,642 11	128,985,374 98	127 572,374 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100 000 francs comme ci dessus
j) 8,924,490 08	140,577,386 49	135,060,595 37	"	3,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci dessus
946,977 00	117,944,075 41	112,267,060 15	"	3,677,004 28	
2,559,757 29	122,290,216 56	118,750,064 76	k) 3,359,311 80	k) Non compris fr 22,636 34 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
1,106,145 11	121,503,077 78	118,627,460 64	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr 4 57 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
2,340,368 99	133,809,105 22	131,848,564 93	"	1,960,540 29	
4,909,827 76	137,459,461 95	134,510 907 41	"	m) 2,023,554 34	m) Non compris fr 81 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,656,500 56	144,613,782 24	142,172,277 02	"	1,441,505 22	
10,361,322 01	148,951,797 80	146,026,211 95	"	2,023,585 85	
8,878,878 91	155,835,810 25	149,727 640 02	"	4,150,169 31	
331,334,865 40	3,398 802,804 01	3,322,506,578 72	33,238,647 07	76,236,316 22	

74

TABLEAU LITT. F. (SUITE.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	27,081,168 79	"	1,478,947 45
1831	15,225,815 03	112,415,003 51	811,851 52	"
1832	152,464,503 07	158,500,018 05	"	6,036,412 98
1833	88,058,515 02	91,004,074 04	"	3,846,061 02
1834	96,701,557 76	96,515,600 06	187,756 80	"
1835	91,075,225 70	87,104,004 06	3,971,220 74	"
1836	102,652,652 50	99,528,487 06	3,104,144 45	"
1837	101,715,250 24	103,551,751 04	"	1,616,481 40
1838	125,509,014 81	120,108,578 44	5,511,556 57	"
1839	115,857,428 07	124,106,508 51	"	8,359,070 54
1840	169,376,255 86	165,914,570 05	3,461,882 01	"
1841	101,542,826 17	114,076,586 11	"	15,635,759 94
1842	120,766,056 55	129,375,000 88	"	2,606,955 55
1843	125,280,847 48	110,855,950 55	5,455,897 15	"
1844	108,810,508 75	105,185,657 20	3,624,851 44	"
1845	129,855,951 97	154,589,540 80	"	4,555,507 92
1846	114,064,045 57	122,752,000 20	"	8,088,955 92
1847	115,528,065 84	127,572,574 99	"	14,044,511 15
1848	146,117,886 55	135,060,595 57	11,057,291 18	"
1849	115,871,457 58	112,267,060 15	1,604,568 45	"
1850	152,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	"
1851	119,543,651 04	118,627,460 84	716,191 10	"
1852	128,451,208 70	151,848,564 95	"	5,397,356 14
1853	150,468,270 10	154,510,907 41	4,057,562 78	"
1854	152,675,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	"
1855	144,502,166 65	146,926,211 95	"	2,424,045 52
1856	146,230,211 91	140,727,649 92	"	5,484,458 01
			65,889,395 45	74,154,800 10
	5,312,501,172 07	5,322,566,578 72	10,265,406 65	

exercices clos de 1830 à 1856 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

GÉNÉRAUX.**OBSERVATIONS.**

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1840.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1840.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le compte définitif en a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à fr. 146,824,589 83

Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur (y compris le produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1852), à. 2,519,554 10

ENSEMBLE. fr. 149,145,925 93

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à fr. 157,599,231 11

Et les dépenses pour des services spéciaux, à 8,891,907 80

ENSEMBLE. fr. 146,291,158 91

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 2,852,785 02

Mais comme l'exercice 1856 présente un excédant de dépense de fr. 10,265,406 65 c^s qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci fr. 10,265,406 65

l'exercice 1857 offre finalement un déficit de fr. 7,412,621 63

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1857.

1,780,425 01

7,412,621 65

9,199,045 24

16 Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

RESSOURCES ORDINAIRES.

Reste en augmentation de recette fr.

002,560 05

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

DÉPENSES ORDINAIRES.

RESTE en augmentation de dépense. fr.

10,191,611 29

0,100,045 24

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 45 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1858, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1858, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1858 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette.</i>	Ressources ordinaires fr.	141,540,790 »	} 141,910,790 »
	Fonds spécial	400,000 »	
<i>Dépense</i>			136,858,076 15
EXCÉDANT DE RECETTE. fr.			<u>5,052,715 85</u>

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à . fr. 141,910,790 » ont été augmentées :

1° Par la loi du 6 mars 1858, du produit présumé de la fabrication de monnaies de cuivre	1,050,000 »
2° Par la loi du 8 juillet 1858, du produit présumé du chemin de fer de Mons à Manage, cédé à l'État, ci	180,000 »
3° Par la loi du 8 juillet 1858, du produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation	1,000,000 »
4° Du produit des ventes opérées, en 1858, de titres de la Dette publique, à 2½ p. %, mis à la disposition du trésor par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci. . .	<u>36,067 62</u>

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1858 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . fr. 144,176,857 62

SAVOIR :

Ressources ordinaires fr.	145,740,790 »	} <u>144,176,857 62</u>
— extraordinaires	436,067 62	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 156,858,076 15

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 5,155,053 89

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à fr. 3,882,324 64 c^s, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 3,495,514 62 c^s, restée disponible au 31 décembre 1858, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1858 586,810 02

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité. 1,884,759 09

4° De la portion rattachée au Budget de 1858, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférée de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 10,102,639 99 c^s, et le transfert à 1859 de fr. 4,878,954 35 c^s, la portion afférente à 1858 est de 5,225,685 64

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1858 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de 149,508,384 79

SAVOIR :

Services ordinaires	fr. 145,897,889 15	} 149,508,384 79
— spéciaux.	5,610,495 66	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1858, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes	fr. 144,176,857 62
Dépenses.	149,508,384 79

EXCÉDANT DE DÉPENSE. 5,331,527 17

Mais comme il a été fait recette à cet exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1857, sur l'exercice 1857, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 4,055,008 13 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 3,308,376 98 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1859, ci fr. 726,631 15

On ne prévoyait, en définitive, qu'un déficit de fr. 4,604,896 02

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1858, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1859.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1858 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 144,176,857 62

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à 155,788,958 97 $\frac{1}{2}$

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1858 sont de 150,319,849 59 $\frac{1}{2}$

Au 1^{er} janvier 1859, il restait à recouvrer. 5,469,109 38

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci. fr. 155,788,958 97 $\frac{1}{2}$

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations, de 11,612,101 55 $\frac{1}{2}$

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. 149,508,384 79

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1859, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à. . fr. 148,508,384 79

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1858, n'ont été que de 89,193,463 60

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1859 fr. 59,314,921 19

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1858, ci. fr. 148,508,384 79

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de 1,000,000 .

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1858, AU 1^{er} JANVIER 1859.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1858 offrent la situation suivante,

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés.	fr. 150,319,849 59 $\frac{1}{2}$
Payements effectués et justifiés	89,193,465 60
Excédant des recouvrements.	61,126,385 99 $\frac{1}{2}$
En y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci	726,631 15
Le solde actif de l'exercice 1858, à l'époque du 1 ^{er} janvier 1859, était de.	fr. 61,853,017 14 $\frac{1}{2}$

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1858, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1859, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs	fr. 156,515,590 12 $\frac{1}{2}$
Dépenses.	148,508,384 79
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice	fr. 8,007,205 33 $\frac{1}{2}$

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858, présentant la comparaison de ces droits
avec les évaluations et les recouvrements effectués.



*TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1897, Moniteur de 1898, n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
<i>Foncier.</i>	Principal	15,044,527	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires	478,535	"	"
	2 — — pour non-valeurs	518,800	"	"
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout.	550,086	"	"
<i>Personnel.</i>	Principal	8,054,550	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	805,450	"	"
<i>Patentes.</i>	Principal	3,300,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	350,000	"	"
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	540,000	"	"
	10 cent' additionnels ordinaires pour non-valeurs	54,000	"	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	29,700	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques		950,000	"	"
— de tabac.		165,000	"	"
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,800,000	"	"
	— de sortie (—)	100,000	"	"
	— de transit (—)	5,000	"	"
	— de tonnage (—)	600,000	"	"
Timbres.		35,000	"	"
Sel		5,050,000	"	"
Vins étrangers		2,200,000	"	"
Eaux-de-vie étrangères.		225,000	"	"
— indigènes.		5,000,000	"	"
<i>Accises.</i>	Bières et vinaigres	7,000,000	"	"
	Sucres de canne et de betterave	4,500,000	"	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	"	"
	Timbres sur les quittances.	15,000	"	"
	— sur les permis de circulation	1,000	"	"
<i>Garantie.</i> — Droits de marque des matières d'or et d'argent		225,000	"	"
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	180,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000	"	"
A REPORTER.		72,315,900	"	"
				72,315,900

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858,
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES RECEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1858.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1859.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,202 06	18,247,580 17	638,702 89	"	2 06	
9,950,094 45	9,290,551 12	659,543 33	"	80,094 45	
5,757,920 57	5,009,784 99	148,135 58	92,070 05	"	
556,457 89	547,646 35	8,791 56	67,202 11	"	
1,012,500 50	900,525 26	52,044 24	"	62,500 50	
171,950 "	104,194 50	7,755 70	"	6,950 "	
15,502,976 22	15,502,976 22	"	"	2,702,976 22	
65,027 77	65,027 77	"	56,972 25	"	
2,186 78	2,186 78	"	2,813 22	"	
750,812 58	750,812 58	"	"	150,812 58	
80,051 72	80,051 72	"	"	15,051 72	
5,150,095 54	5,150,095 54	"	"	80,095 54	
2,718,725 95	2,717,927 48	796 45	"	518,725 95	
505,487 58	505,487 58	"	"	78,487 58	
7,555,964 44	7,297,407 91	58,556 53	"	2,555,964 44	
7,059,624 58	7,059,624 58	"	"	659,624 58	
4,808,874 66	4,785,848 07	25,025 60	"	508,874 66	
16,414 88	16,414 88	"	"	1,414 88	
16,051 65	16,051 65	"	"	1,951 65	
1,586 "	1,586 "	"	"	586 "	
252,511 82	252,511 82	"	"	7,511 82	
104,065 08	104,065 08	"	"	14,065 08	
42,580 08	42,580 08	"	"	2,580 08	
70,195,706 58	77,658,554 81	1,557,571 77	199,127 10	7,078,845 77	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1857, Moniteur de 1858, n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total
			Dates des lois.	Montant.	
	REPORT. fr.	72,315,990 "	"	"	72,315,990 "
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
	Enregistrement (principal et 30 c ^e additionnels) .	12,800,000 "	"	"	12,800,000 "
	Greffe (— 30 —) .	260,000 "	"	"	260,000 "
	Hypothèques (— 26 —) .	2,400,000 "	"	"	2,400,000 "
	Successions (— 30 —) .	7,885,000 "	"	"	7,885,000 "
Droits, additionnels et amendes.	Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c ^e additionnels)	1,465,000 "	"	"	1,465,000 "
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 c ^e additionnels)	150,000 "	"	"	150,000 "
	Timbre.	3,400,000 "	"	"	3,400,000 "
	Naturalisations	5,000 "	"	"	5,000 "
	Amendes en matière d'impôts.	150,000 "	"	"	150,000 "
	Amendes de condamnation en matières diverses. .	150,000 "	"	"	150,000 "
					28,645,000 "
	PÉAGES.				
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Rivières et canaux	3,280,000 "	"	"	3,280,000 "
	Routes appartenant à l'État	1,050,000 "	"	"	1,050,000 "
					4,030,000 "
	TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. . .	Taxe des lettres et affranchissements	4,300,000 "	"	"	4,300,000 "
	Ports des journaux et imprimés	350,000 "	"	"	350,000 "
	Droits sur les articles d'argent	50,000 "	"	"	50,000 "
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	85,000 "	"	"	85,000 "
	Produits divers (abonnements)	"	"	"	"
					4,785,000 "
	MARINE.				
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,000 "	"	"	110,000 "
	CAPITAUX ET REVENUS.				
	TRAVAUX PUBLICS.				
	Chemin de fer	23,500,000 "	8 juillet 1858, Moniteur 212.	1,050,000 "	24,550,000 "
	Télégraphes électriques	360,000 "	"	"	360,000 "
					24,910,000 "
	A REPORTER. fr.	134,845,000 "		1,050,000 "	135,895,000 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858,
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECUEILLIS pendant l'année 1858.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1859.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
79,195,706 58	77,638,334 81	1,557,371 77	199,127 19	1,078,843 77	
13,456,905 12	13,318,103 52	138,801 60	"	650,905 12	
233,844 18	238,782 18	62 "	21,153 82	"	
2,415,043 50	2,415,043 50	"	"	15,043 50	
0,039,903 06	0,004,895 67	35,008 20	"	1,154,003 00	
1,740,032 "	1,745,175 56	1,756 44	"	281,032 "	
109,800 23	109,800 23	"	"	10,800 23	
3,510,583 48	3,488,254 28	22,329 20	"	110,583 48	
6,000 "	6,000 "	"	"	1,000 "	
153,068 20	152,066 04	3,001 35	"	5,068 20	
140,426 45	140,426 45	"	"	10,426 45	
30,870,657 21	30,678,008 53	201,048 88	21,135 82	2,255,813 03	
3,091,510 79	3,089,617 88	1,692 91	188,689 21	"	
1,308,002 85	1,597,588 17	1,314 68	51,097 15	"	
4,690,215 64	4,687,206 05	3,007 59	259,786 36	"	
4,161,700 52	4,007,264 05	154,525 57	138,209 48	"	
483,494 09	483,494 09	"	"	133,494 09	
48,908 70	48,908 76	"	1,001 24	"	
76,156 01	76,156 01	"	8,845 00	"	
26,798 21	26,798 21	"	"	26,798 21	
4,797,338 49	4,642,712 02	154,525 57	148,054 71	160,293 20	
122,495 90	122,495 90	"	"	12,495 90	
25,594,019 93	24,559,007 73	1,035,012 20	"	1,044,019 93	
415,026 55	309,777 58	104,148 97	"	55,026 55	
26,008,846 48	24,868,785 31	1,140,061 17	"	1,098,846 48	
143,604,158 30	142,638,143 32	3,056,014 98	608,124 08	10,606,292 38	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1837, Moniteur de 1838 n° 1)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	154,643,990	"	1,050,000	155,693,990 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).	850,000	"	"	850,000 "
Forêts	970,000	"	"	970,000 "
Dépenses des chemins de fer.	85,000	"	"	85,000 "
Établissements et services régis par l'État	290,000	"	"	290,000 "
Produits divers et accidentels	470,000	"	"	470,000 "
Revenus des domaines	275,000	"	"	275,000 "
				2,040,000 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	170,000	"	"	170,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	760,000	"	"	760,000 "
— des actes des commissariats maritimes.	50,000	"	"	50,000 "
— des droits de chancellerie	50,000	"	"	50,000 "
— des droits de pilotage	540,000	"	"	540,000 "
— des droits de fanal	80,000	"	"	70,000 "
— des inscriptions universitaires	100,000	"	"	100,000 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	252,500	"	"	252,500 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	520,000	"	"	520,000 "
Produits de la fabrication des monnaies de cuivre	"	Loi du 6 mars 1838.	180,000	180,000 "
				2,402,500 "
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	5,000	"	"	5,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000	"	"	125,000 "
				128,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables)	50,000	"	"	50,000 "
Récouvrements d'avances faites par les divers Départements	430,000	"	"	430,000 "
				480,000 "
A REPORTER. fr.	140,450,490	"	1,250,000	141,700,490 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1858.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1859.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
145,694,158 50	142,058,143 52	5,050,014 98	608,124 08	10,006,202 58	
1,268,202 76	1,116,055 64	152,257 12	"	418,202 76	
1,047,726 87	1,020,907 18	17,819 69	"	77,726 87	
115,822 12	115,592 64	420 48	"	50,822 12	
439,109 59	507,858 07	41,250 62	"	149,109 59	
810,187 64	810,187 64	"	"	540,187 64	
255,519 74	245,004 89	7,044 85	21,450 26	"	
5,954,688 72	5,714,986 06	219,701 76	21,450 26	1,016,158 98	
165,808 06	81,706 16	82,102 80	6,191 04	"	
776,211 89	776,211 89	"	"	16,211 89	
55,158 01	55,158 01	"	"	3,158 91	
40,040 50	59,112 50	1,828 "	"	10,040 50	
647,250 70	647,250 70	"	"	107,250 70	
109,766 90	109,766 90	"	"	20,766 90	
a) " "	" "	" "	100,000 "	"	a) Par suite de mesures de comptabilité concertées avec le Département de l'Intérieur, ces produits sont recouvrés par les comptables de l'administration de l'Enregistrement, et renseignés sous la rubrique : Produits divers et accidentels (Capitales et retenus. — Enregistrement et Domaines.)
187,500 "	" "	187,500 "	45,000 "	"	
288,614 80	" "	288,614 80	51,585 20	"	
185,291 20	155,516 02	47,775 18	"	5,291 20	
2,450,525 86	1,842,703 08	607,820 78	182,576 24	170,000 10	
700 55	700 55	"	2,200 67	"	
139,981 20	135,782 55	6,198 65	"	14,981 20	
140,690 55	154,491 88	6,198 65	2,200 67	14,981 20	
505,875 04	1,241 57	504,633 47	"	475,875 04	
525,941 70	504,703 51	21,238 19	"	95,941 70	
1,031,816 74	505,945 08	525,871 66	"	571,816 74	
155,251,878 15	148,856,270 52	4,415,607 85	814,441 25	12,370,820 40	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1857, Moniteur de 1858, n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	140,456,490 "	"	1,250,000 "	141,686,490 "
— TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	765,000 "	8 Juillet 1858.	1,000,000 "	1,765,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 "	"	"	20,000 "
Recettes accidentelles	100,000 "	"	"	100,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	65,000 "	"	"	65,000 "
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des mai- sons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier .	21,800 "	"	"	21,800 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	5,500 "	"	"	5,500 "
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1853 . . .	70,000 "	"	"	70,000 "
				2,054,300 "
	141,510,790 "	"	2,250,000 "	143,740,790 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843.	400,000 "	"	"	400,000 "
Produit de la réalisation de titres de la dette publique, appartenant au trésor	"	"	56,067 62	56,067 62
	400,000 "	"	56,067 62	456,067 62
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	141,510,790 "	"	2,250,000 "	143,740,790 "
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	141,910,790 "	"	2,266,067 62	144,176,857 62

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1858.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1859.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
153,251,878 15	148,830,270 52	4,413,007 35	814,441 25	12,579,829 40	
1,559,302 89	707,576 70	851,726 19	205,097 11	"	
75,870 57	27,714 07	48,156 50	"	44,870 57	
58,005 05½	58,005 05½	"	41,034 50½	"	
69,409 49	42,008 08	27,401 41	"	4,469 49	
24,308 "	8,100 "	16,208 "	"	2,308 "	
958 27	"	958 27	2,561 75	"	
27,087 05	27,087 05	"	42,012 35	"	
1,815,042 50½	871,512 15½	942,450 57	202,205 55½	51,848 00	
155,065,820 05½	149,707,782 45½	5,358,038 20	1,106,646 80½	12,431,677 46	
687,070 70	575,900 52	111,071 18	"	287,070 70	
36,067 02	36,067 02	"	"	"	
723,158 52	612,007 14	111,071 18	"	287,070 70	
155,065,820 05½	149,707,782 45½	5,358,038 20	1,106,646 80½	12,431,677 46	
155,788,958 97½	150,319,849 59½	5,469,109 38	1,106,646 80½	12,718,748 16	
			11,012,101 35½		

314

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.**

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1883.
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 30)	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats
		Exercice 1884.
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
	Id.	Plantations de routes
Ministère des Travaux publics		Exercice 1885.
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
	Id.	Plantations de routes 6,745 42
		Construction de la quatrième et dernière section du canal de Zelzaete à la mer du Nord (complément de la dépense) 25,002 07
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale. — Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale 145,257 09
		Exercice 1886.
		<i>Prisons.</i>
		Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments 2,241 21
Ministère de la Justice . . .	Id.	Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation 10,604 30
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	2,800 "	2,800 "		"	"	2,800 "
"	524 10	524 10	"	"	"	524 10
"	177,884 58	177,884 58	"	"	"	177,884 58
"	12,935 60	12,935 60	"	"	"	12,935 60
"	12,035 00	12,035 00	"	"	"	12,935 60

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Report. fr.
		Exercice 1856 (suite).
		<i>Poids et mesures.</i>
		Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang 1,750 »
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 50).	Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855 2,721 »
		Prix d'œuvres d'art commandées à différents artistes. 11,500 »
		Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden 8,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 95,065 30
		Plantations de routes 7,059 25
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Lys dans les deux Flandres. 2,350 »
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 12,887 56
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. 190 72
Ministère de la Guerre . . .	Id.	Matériel du génie
		Exercice 1857.
		<i>Service de la Dette.</i>
Dette publique	Id.	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	12,935 60	12,935 60	.	.	.	12,935 60
.	25,071 .	25,071 .	.	.	.	25,071 .
.	118,412 65	118,412 65	.	.	.	118,412 65
.	9,215 06	9,215 06	.	.	.	9,215 06
.	164,534 29	164,534 29	.	.	.	164,534 29
.	672,330 .	672,330 .	.	.	.	672,330 .
.	672,330 .	672,330 .	.	.	.	672,330 .

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Exercice 1887 (suite).
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice. . .	15 mai 1840 (art. 50).	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments
		<i>Statistique générale.</i>
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 (<i>Moniteur</i> du 7 juin 1856, n° 150) 20,515 64
		<i>Beaux-arts.</i>
		Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandissement et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de 50,000 francs, 5 ^{me} tiers 10,000 »
		Quatrième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national. 41,040 82
Ministère de l'Intérieur. . .	Id	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables 10,000 »
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la restauration et pour la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique 4,760 »
		<i>Statistique.</i>
		Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil de la province de Namur 212 50
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
>	672,550 *	672,550 "	*	"	*	672,550 *
"	171 "	171 "	"	"	"	171 "
"	80,528 00	80,528 00	*	"	*	80,528 00
"	758,820 00	758,820 00	"	"	"	758,820 00

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT.
		Exercice 1837 (suite).
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 243,136 88
		Plantations de routes 7,786 44
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 5,199 03
		Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles 50,681 24
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand. 260 "
		— — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc 2,077 41
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles 475 "
		— — de l'Escaut 1,891 03
		— — de la Lys 6,458 76
		— — de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 52,158 24
		— — de la Meuse, dans la province de Limbourg . . . 15,500 "
		— — de la Senne. 749 99
		— — du canal de Gand à Ostende. 11,173 59
		Travaux d'amélioration du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo 1,487 50
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert 430 "
		— — du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . 3,558 06
		Plantations nouvelles; entretien des plantations existantes . . 5,896 90
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration . . . 5,157 23
		— — Construction d'un phare de premier ordre (première moitié de la dépense) 16,110 "
		Port de Nieupoort. — Entretien et travaux d'amélioration . . 16,229 "
		Entretien et travaux d'amélioration de la Dendre. 10,201 95
		— — de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 1,108 02
		<i>Chemins de fer, etc.</i>
		Matériel (billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles) 1,670 "
		Travaux et fournitures. 97 62
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . 298,650 26
		Frais d'exploitation 909 75
		Transport des dépêches 16,800 "
Ministère d' Guerre.	Id.	Matériel de l'artillerie 10,245 "
		Matériel du génie 15,425 67
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	758,820 00	758,820 00	"		"	758,820 00
"	750,715 40	750,715 40	"	"	"	750,715 40
"	23,070 07	23,070 07	"	"	"	23,070 07
"	1,530,216 03	1,530,216 03	"	"	"	1,530,216 03

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique.	5 mars 1858. (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif.
	8 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 212.)	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage
	28 décembre 1858. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Pension annuelle accordée à la dame veuve Partoes, née Hauwaert (mois de novembre et décembre 1858).
Dotations.	8 mars 1858. (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif.
	7 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 189.)	Dot de S. A. R. madame la princesse Charlotte
	27 décembre 1858. (<i>Monit.</i> n° 362.)	Pour couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants pendant l'exercice 1858.
Ministère de la Justice.	6 mars 1858. (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif
	8 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 192.)	Crédit supplémentaire, à titre d'avance pour l'exercice courant, afin de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation
	6 mars, 1858. (<i>Monit.</i> n° 72.)	Budget primitif.
Ministère des Affaires Étrangères.	Id. (art. 2.)	Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers. Transfert à l'article 51 du Budget, des fonds disponibles sur l'article 50 du Budget de l'exercice 1857, à l'époque de sa clôture, ainsi que sur les sommes reportées des exercices antérieurs, savoir :
		Exercice 1857 115,350 •
		— 1854 69,130 50
		— 1855 100,520 •
		— 1856 91,872 50
Ministère de l'Intérieur	12 mai 1858. (<i>Monit.</i> n° 75.)	Budget primitif.
	1 ^{er} juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 191.)	Paiement de diverses créances devant former le chapitre XXIV, articles 141, 142, 143, 144 du Budget.
Ministère des Travaux publics	18 avril 1858. (<i>Monit.</i> n° 110.)	Budget primitif.
	28 décembre 1858. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Pour subvenir aux dépenses occasionnées par les funérailles de M. J. Partoes, décédé Ministre des Travaux publics
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
57,850,555 84	"	58,503,585 84	"	"	"	58,503,585 84
"	672,330 "					
"	500 "					
4,043,042 75	"	4,560,410 05	"	"	"	4,560,410 05
"	258,020 00					
"	60,855 01					
12,856,136 "	"	13,836,136 "	"	"	"	13,836,136 "
"	1,000,000 "					
2,621,711 67	"					
		2,996,584 67	"	"	"	2,996,584 67
"	374,873 "					
7,920,833 65	"					
"	30,662 01	7,960,495 66	"	"	"	7,960,495 66
24,650,085 24	"					
"	4,316 "					
80,012,265 15	2,417,157 31	92,520,422 46	"	"	"	92,520,422 46

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de la Guerre . . .	3 mars 1858. . . (<i>Monit.</i> n° 05.)	Budget primitif.
	10 avril 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 108.)	Pour couvrir des dépenses urgentes relatives au matériel du génie
	4 juin 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 137.)	Portions rattachées au présent exercice, des crédits de 2,500,000 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,400,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour la construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, savoir :
		Par arrêté royal du 15 septembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 272, sur le crédit de 2,500,000 francs. 1,201,325
		Par arrêté royal du 23 novembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 344, sur le crédit de 1,400,000 francs 1,358,065 14
Ministère des Finances . . .	6 mars 1858. . . (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif.
	8 juillet 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 192)	Prix d'acquisitions et d'échanges de biens à annexer au domaine de Tervueren.
	8 juillet 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 192.)	Frais d'expertise et frais d'envoi en possession de successions en déshérence (chap. VIII, art. 39 du Budget)
Non-Valeurs et Rembourse- ments	18 décembre 1857 (<i>Monit.</i> n° 554)	Budget primitif.
	8 juillet 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 192)	Restitution d'un droit de succession (chap. III, art. 15 du Budget)

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement provisoire
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
80,912,265 15	2,417,157 51	92,329,422 40				92,329,422 40
32,054,000 "	"					
"	158,000 "					
		35,072,288 14	"	"	"	35,072,288 14
"	2,560,288 14					
11,623,811 "	"					
"	10,000 "	11,043,169 84	"	"	"	11,043,169 84
"	358 84					
2,368,000 "	"	2,368,240 00	"	"	"	2,368,240 00
"	240 60					
136,858,076 15	5,155,053 89	142,013,130 04	"	"	"	142,013,130 04

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1857,
		EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	25 mars 1855 . . .	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	4 juin 1855. . . .	Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)
	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848	Canal de la Campine
	15 mai 1847. . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	4 juin 1850	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
Ministère des Travaux publics.		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.
		Construction de prisons
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État
		A REPORTER. fr

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
"	645 03	645 03	"	"	"	645 03
"	31,178 04	31,178 94	"	"	"	31,178 94
"	275 00	275 00	"	"	"	275 00
"	121,203 56	121,203 56	"	"	"	121,203 56
"	5,835 58	5,835 58	"	"	"	5,835 58
"	11,181 03	11,181 03	"	"	"	11,181 03
"	208,006 40	208,006 40	"	"	"	208,006 40
"	1,564,287 70	1,564,287 70	"	"	"	1,564,287 70
"	620 "	620 "	"	"	"	620 "
"	1,152,800 14	1,152,800 14	"	"	"	1,152,800 14
"	306,646 50	306,646 50	"	"	"	306,646 50
"	103,700 20	103,700 20	"	"	"	103,700 20
"	206,695 84	206,695 84	"	"	"	206,695 84
"	102,242 17	102,242 17	"	"	"	102,242 17
"	3,005,418 23	3,005,418 23	"	"	"	3,005,418 23

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics		REPORT. fr.
	25 avril 1855 . .	Chemin de fer. { Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. Maisons et loges de gardes-route. Extension du matériel des transports Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.
	21 mai 1854. . .	Chemin de fer
	7 juin 1855 . . .	{ Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques.
		{ Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyat. Amélioration des ports et côtes
	12 mars 1856 . .	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée. Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	31 décembre 1856.	Chemin de fer et lignes télégraphiques. { Matériel de transport — de traction Routes et doubles voies Extension des lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	21 mai 1854. . .	Chemin de fer
	30 mars 1857. . .	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3)
	10 décembre 1857.	— — Créances diverses

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES, et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	3,005,418 25	3,005,418 25	"	"	"	3,005,418 25
"	78,870 54	78,870 54	"	"	"	78,870 54
"	11,242 13	11,242 13	"	"	"	11,242 13
"	91,409 63	91,409 63	"	"	"	91,409 63
"	119,973 50	119,973 50	"	"	"	119,973 50
"	087,554 52	087,554 52	"	"	"	087,554 52
"	370,859 00	370,859 00	"	"	"	370,859 00
"	577,656 97	577,656 97	"	"	"	577,656 97
"	107,817 44	107,817 44	"	"	"	107,817 44
"	68,543 50	68,543 50	"	"	"	68,543 50
"	1,710,558 07	1 710,558 07	"	"	"	1,710,558 07
"	856,913 70	856,913 70	"	"	"	856,913 70
"	55,413 30	55,413 30	"	"	"	55,413 30
"	78,550 52	78,550 52	"	"	"	78,550 52
"	077,180 20	077,180 20	"	"	"	077,180 20
"	384,925 69	384,925 69	"	"	"	384,925 69
"	64,963 96	64,963 96	"	"	"	64,963 96
"	255,000 "	255,000 "	"	"	"	255,000 "
"	10,102,639 99	10,102,639 99	"	"	"	10,102,639 99

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics.		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
	5 mars 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 68.)	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre Payement à faire aux sieurs Bisschoffsheim et Oppenheim et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, ensuite de condamnations judiciaires.
	5 mars 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 68.)	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. Amélioration des ports et côtes. Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 70.)	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France
		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .
	1 ^{er} juillet 1858. . . (<i>Monit.</i> n° 188.)	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bochoit
		RECAPITULATION.
		1853. 2,800 .
		1854. 324 10
	Service ordinaire.	Crédits transférés des exercices 1855. 177,884 58
		1856. 164,554 29
		1857. 1,530,216 03
	Services spéciaux.	— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1857
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	8,371 56	8,371 56	"	"	"	8,371 56
"	63,148 50	63,148 50	"	"	"	63,148 50
"	804 60	804 60	"	"	"	804 60
"	1,300,000 "	1,300,000 "	"	"	"	1,300,000 "
"	700,000 "	700,000 "	"	"	"	700,000 "
"	700,000 "	700,000 "	"	"	"	700,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	110,000 "	110,000 "	"	"	"	110,000 "
"	450,000 "	450,000 "	"	"	"	450,000 "
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
"	3,882,324 64	3,882,324 64	"	"	"	3,882,324 64
"	1,884,750 00	1,884,750 00	"	"	"	1,884,750 00
136,858,076 15	5,155,053 80	142,013,130 04	"	"	"	142,013,130 04
"	10,102,630 00	10,102,630 00	"	"	"	10,102,630 00
"	3,882,324 64	3,882,324 64	"	"	"	3,882,324 64
136,858,076 15	21,024,777 61	157,882,853 76	"	"	"	157,882,853 76

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858,
AU 1^{er} JANVIER 1859.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	72,515,000 »
	Enregistrement et domaines	28,645,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	4,930,000 »
	Travaux publics	4,785,000 »
	Marine.	110,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	24,010,000 »
	Enregistrement et domaines	2,040,000 »
	Trésor public.	2,402,500 »
REMBOURSEMENTS . . .	Contributions directes	128,000 »
	Enregistrement et domaines	460,000 »
	Trésor public.	2,054,500 »
		145,740,700 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843		400,000 »
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor		36,067 62
		436,067 62
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.		145,740,700 »
		144,170,857 62
RECETTE A L'EXERCICE 1858 :		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1857, sur l'exercice 1857, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 4,055,008 15 c ^t à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 3,508,376 98 c ^t , reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1850		726,631 15
		144,905,488 77

L'EXERCICE 1858.

Recettes, au 1^{er} janvier 1859.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1858.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
70,105,700 58	77,058,334 81	1,557,371 77	»	0,870,710 58	70,105,700 58	
30,870,057 21	30,078,608 33	201,048 88	»	2,234,057 21	30,870,057 21	
4,090,215 04	4,087,200 05	3,007 59	259,780 30	»	4,090,215 04	
4,797,238 40	4,042,712 02	154,525 37	»	12,238 40	4,797,238 40	
122,405 00	122,405 00	»	»	12,405 00	122,405 00	
20,008,840 48	24,868,785 31	1,140,001 17	»	1,098,840 48	20,008,840 48	
3,954,688 72	3,714,080 00	210,701 70	»	994,688 72	3,954,688 72	
2,450,523 80	1,842,703 08	607,820 78	11,970 14	»	2,450,523 80	
140,000 53	154,491 88	6,108 05	»	12,000 53	140,000 53	
1,031,810 74	503,045 08	525,871 00	»	371,810 74	1,031,810 74	
1,815,042 50½	871,512 13½	942,430 37	240,357 40½	»	1,815,042 50½	
155,065,820 05½	140,707,782 45½	5,358,038 20	492,110 99½	11,817,150 05	155,065,820 05½	

687,070 70	375,900 32	111,071 18	»	287,070 70	687,070 70
30,007 02	30,007 02	»	»	»	30,007 02
725,138 32	612,007 14	111,071 18	»	287,070 70	725,138 32
155,065,820 05½	140,707,782 45½	5,358,038 20	492,110 99½	11,817,150 05	155,065,820 05½
155,788,958 97½	150,310,840 59½	5,469,109 38	492,110 99½	12,104,221 55	155,788,958 97½
				11,012,101 35½	
					720,631 13
					150,515,590 12½

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1833.

Ministère de l'Intérieur.

Exercice 1834.

Ministère des Travaux publics.

Exercice 1835.

Ministère des Travaux publics.

Exercice 1836.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1837.

Dette publique

Ministère de la Justice.

— de l'Intérieur.

— des Travaux publics.

— de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

DÉPENSES	{	Liste civile.
		Dotations de l'héritier présomptif du trône
		— de Son Altesse Royale le comte de Flandre
		Dot de Son Altesse Royale Madame la Princesse Charlotte
		Sénat
	{	Chambre des Représentants.
		Cour des Comptes

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur.

— des Travaux publics.

— de la Guerre

— des Finances

Non-Valours et Remboursements

DE L'EXERCICE 1858.

Depenses, au 1^{er} janvier 1859.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
2,800 »	»	»	»	2,800 »	»	
324 10	»	»	»	324 10	»	
177,884 58	»	»	»	177,884 58	»	
12,055 00	»	»	»	12,055 00	»	
23,071 »	»	»	»	23,071 »	»	
118,412 05	»	»	»	118,412 05	»	
9,215 00	2,500 »	»	2,500 »	6,715 00	»	
104,534 20	2,500 »	»	2,500 »	102,034 20	»	
672,550 »	»	»	»	672,550 »	»	
171 »	»	»	»	171 »	»	
86,328 00	10,400 »	2,000 »	11,400 »	69,928 00	»	
756,715 40	21,662 14	21,676 09	286 05	734,753 26	»	
23,670 67	1,080 »	1,080 »	»	22,590 67	»	
1,550,210 03	50,442 14	24,710 09	14,686 05	1,409,773 89	»	
58,505,585 84	50,156,877 25	25,520,557 22	4,807,520 05	8,506,508 50	»	
2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»	»	»	
500,000 »	500,000 »	500,000 »	»	»	»	
150,000 »	150,000 »	150,000 »	»	»	»	
258,620 69	258,620 69	258,620 69	»	»	»	
40,000 »	25,500 »	25,500 »	»	14,500 »	»	
518,435 61	451,280 25	575,284 54	75,095 71	67,175 36	»	
151,020 »	143,557 57	143,557 57	»	7,462 43	»	
13,856,156 »	9,965,205 39	8,285,020 65	1,680,184 70	5,872,050 01	»	
2,090,584 67	2,180,051 92	1,400,064 00	680,986 95	815,652 75	»	
7,060,495 66	6,879,094 05	5,484,005 11	1,504,180 84	1,090,400 71	»	
24,054,401 24	10,850,864 27	17,861,528 20	1,080,556 07	1,805,556 97	»	
55,072,288 14	52,066,110 65	15,956,775 35	16,109,557 37	5,606,177 40	»	
11,645,160 84	4,101,450 21	4,000,226 94	101,212 27	7,451,750 65	»	
2,508,210 60	964,085 86	951,425 86	52,662 »	1,404,165 74	»	
42,015,150 04	110,512,910 76	85,652,425 85	20,880,421 95	51,309,210 28	»	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1857,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855).
 Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858).

Canal de Zelzacte, 1^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)

Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)

Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)

Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut

Travaux à la Meuse, ayant pour objet :

a. de mettre le bassin houiller de Choquier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut

Loi du
20 décembre 1851.

Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut

Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur

Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'Etat

Construction de prisons

Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non repris par l'Etat

Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel

Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations

Chemin de fer.
Loi du 25 avril 1855.

Maisons et loges de gardes-route

Extension du matériel des transports

Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet

Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)

Élargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt (loi du 6 juin 1855)

Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855)

A REPORTER. . . . fr.

DE L'EXERCICE 1858.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1859.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
645 05	•	•	•	045 05	045 05	
51,178 94	51,178 94	7,170 88	24,008 03	•	•	
275 00	•	•	•	275 00	275 00	
121,205 50	•	•	•	121,205 50	121,205 50	
5,855 58	•	•	•	5,855 58	5,855 58	
11,181 95	2,024 18	2,024 18	•	8,557 75	8,557 75	
298,000 40	109,541 01	107,541 01	2,000 •	188,405 48	188,405 48	
1,504,287 70	501,064 65	500,785 55	279 10	1,263,225 07	1,263,225 07	
620 •	620 •	620 •	•	•	•	
1,152,800 14	51,419 76	51,558 51	81 25	1,121,580 58	1,121,580 58	
500,640 50	57,809 28	17,424 05	40,585 25	248,857 51	248,857 51	
105,700 20	18,971 65	18,971 65	•	84,728 57	84,728 57	
206,695 84	206,695 84	206,695 84	•	•	•	
102,242 17	•	•	•	102,242 17	102,242 17	
78,879 54	78,879 54	78,879 54	•	•	•	
11,242 15	11,242 15	11,242 15	•	•	•	
91,400 65	84,078 07	84,078 07	•	7,551 50	7,551 50	
119,075 50	90 50	90 50	•	119,885 •	119,885 •	
4,206,925 05	954,224 51	867,470 85	60,755 66	5,272,608 52	5,272,608 52	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1887, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

MINISTÈRE DES
TRAVAUX PUBLICS (suite).

Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 12 mars 1856).	
Amélioration des ports et côtes (loi du 12 mars 1856).	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende (loi du 12 mars 1856).	
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856).	
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856).	
Chemin de fer et lignes télégraphiques. Loi du 31 décembre 1856.	Matériel de transport. Matériel de traction Routes et doubles voies Extension des lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).	
Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3) (loi du 30 mars 1857).	
— — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857).	

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 5 mars 1858.	Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maastricht Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre Payements à faire aux sieurs Bisschoffsheim et Oppenheim, et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, ensuite de condamnations judiciaires
Loi du 5 mars 1858.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst Amélioration des ports et côtes. Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Passchendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France (loi du 9 mars 1858).	
Loi du 1 ^{er} juillet 1858.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bochoit

DE L'EXERCICE 1858.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1859.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS AFFECTÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité	Observations.
4,206,923 03	954,224 51	867,470 85	66,753 00	3,272,698 52	3,272,698 52	
087,551 52	405,888 56	405,517 04	571 52	281,666 16	281,666 16	
370,850 00	256,805 13	256,785 13	20 "	114,055 90	114,055 90	
577,656 97	577,264 63	577,075 38	189 25	200,592 34	200,592 34	
107,817 41	88,124 68	87,076 49	148 19	19,692 76	19,692 76	
68,545 50	23,607 50	23,607 50	"	44,936 "	44,936 "	
1,710,558 07	1,548,197 55	1,548,197 55	"	362,140 54	362,140 54	
856,915 70	759,255 50	759,255 50	"	97,680 20	97,680 20	
55,415 30	45,152 75	45,152 75	"	10,260 55	10,260 55	
78,550 52	53,718 80	53,687 80	31 "	24,851 72	24,851 72	
677,180 20	540,245 26	541,828 57	4,414 09	350,956 04	350,956 04	
584,925 00	548,965 70	548,965 70	"	55,961 99	55,961 99	
64,965 00	"	"	"	64,965 00	64,965 00	
255,000 "	256,261 29	256,049 24	212 05	18,758 71	18,758 71	
10,102,659 09	5,225,685 64	5,151,545 48	72,540 16	4,878,954 55	4,878,954 55	
8,571 56	8,562 66	7,945 55	419 53	8 00	8 00	
65,148 50	58,252 98	58,252 98	"	24,915 41	24,915 41	
804 60	804 60	750 "	54 69	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	
700,000 "	"	"	"	700,000 "	700,000 "	
700,000 "	"	"	"	700,000 "	700,000 "	
500,000 "	500 "	500 "	"	499,500 "	499,500 "	
110,000 "	"	"	"	110,000 "	110,000 "	
450,000 "	558,900 69	557,440 80	1,459 80	111,000 51	111,000 51	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
5,882,324 64	586,810 02	584,876 20	1,955 82	5,405,514 62	5,405,514 62	

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses arriérées de l'exercice 1853	
	—	—	1854
	—	—	1855
SERVICE ORDINAIRE .	—	—	1856
	—	—	1857
	—	propres à l'exercice	
	—	sur les crédits transférés de l'exercice 1857	
SERVICES SPÉCIAUX .	—	—	alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

DE L'EXERCICE 1858.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1859.

CREDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 18 conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
2,800 »	»	»	»	2,800 »	»	
324 19	»	»	»	324 19	»	
177,884 58	»	»	»	177,884 58	»	
104,534 29	2,500 »	»	2,500 »	102,034 29	»	
1,559,210 03	59,442 14	24,750 00	14,680 05	1,499,775 80	»	
142,015,130 04	110,512,010 76	85,052,485 83	26,880,424 93	51,500,219 28	»	
10,102,639 99	5,223,685 64	5,151,345 48	72,340 10	4,878,054 35	4,878,054 35	
3,882,324 64	386,810 02	384,876 20	1,933 82	3,495,514 62	3,495,514 62	
157,882,853 76	110,105,348 56	89,103,463 00	20,071,884 90	41,717,505 20	8,374,468 97	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858,

AU 1^{er} JANVIER 1859.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1858, les
ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . fr. 153,788,938 97 $\frac{1}{2}$
et les besoins probables, à 148,508,384 79

Excédant présumé de recettes 7,280,574 18 $\frac{1}{2}$

Mais comme il a été fait recette à cet exercice de la portion y afférente
des fonds affectés à des dépenses spéciales, et qui sont restés à employer
à la clôture de l'exercice 1857, ci 726,631 15

L'exercice 1858 présente, en définitive, un boni probable de . . fr. 8,007,203 33 $\frac{1}{2}$

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice
1858, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées fr. 150,319,849 59 $\frac{1}{2}$
Fonds reportés des exercices antérieurs 726,631 15

Payements effectués et justifiés 89,193,463 60

Solde actif au 1^{er} janvier 1859 61,853,017 14 $\frac{1}{2}$

Restes à recouvrer sur les droits constatés . . fr. 5,469,109 38

Restes à payer pour solder les dépenses de l'exercice. 59,314,921 19

Différence en diminution d'actif. 55,845,811 81

Excédant de recettes sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il
est établi ci-dessus. fr. 8,007,203 33 $\frac{1}{2}$

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1853 A 1857.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1833 A 1837.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé, d'une manière définitive et permanente, la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de la loi déclarée obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1848, par l'arrêté royal du 27 décembre 1847.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de la loi déclarée obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi déclarée obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi déclarée obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1^o Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2^o Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3^o Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate, en outre, les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1853 à 1857, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1858, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1857, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1859 des opérations non terminées sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1853.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1857, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854) s'élevaient à fr.	892,128 68

D'autre part, il a été payé, en atténuation de ces créances, pendant les années 1854 à 1857	862,940 67

Il a été versé, en 1858, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	1,200 36

A REPORTER. fr.	864,141 03

REPORT. fr. 864,141 05

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1858, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor 27,987 65

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice 892,128 68

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1853, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,550,955 78 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à 19,435 17

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à 1,331,520 61

TOTAL ÉGAL fr. 1,550,955 78

EXERCICE 1854.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1858, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855). fr. 1,196,804 21
 Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1855 à 1858 1,176,088 54

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1859 fr. 20,715 87

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1854, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,301,924 59 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour 57,054 85

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 1,244,869 76

TOTAL ÉGAL fr. 1,301,924 59

EXERCICE 1855.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1859, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1856). fr.	1,121,915 79
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1856 à 1858	1,061,257 50
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1859	60,658 29

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1855, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,295,985 12 cs.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	279,241 65
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour	1,016,743 47
TOTAL ÉGAL fr.	1,295,985 12

EXERCICE 1856.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1860, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge du Budget du Ministère de l'Intérieur . . . fr.	1,538,020 26
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1857 et 1858	738,602 84
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1859 . fr.	799,417 42

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1856, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,718,404 55 cs.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	774,247 24
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	944,157 31
TOTAL ÉGAL fr.	1,718,404 55

EXERCICE 1857.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1861, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1858), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit, liquidées à charge des Budgets des Ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur, ci fr. 1,176,846 53

Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1858 355,004 29

Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1^{er} janvier 1859. fr. 821,842 24

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1857, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 941,638 22 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit : .

1^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr. 11,666 23

2^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 929,971 99

TOTAL ÉGAL . . . fr. 941,638 22



EXERCICE PÉRIMÉ DE 1853.**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1834).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1834 (novemb. et déc.).	EN 1835.	EN 1836.	EN 1837.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Exercice 1830.						
Ministère des Travaux publics	6,059 83	6,050 83	"	"	"	6,050 83
Exercice 1831.						
Ministère des Travaux publics	80 "	80 "	"	"	"	80 "
Exercice 1832.						
Ministère de la Justice	518 75	518 75	"	"	"	518 75
— des Travaux publics	4,122 "	4,122 "	"	"	"	4,122 "
— de la Guerre	152,223 53	152,223 53	"	"	"	152,223 53
	156,864 28	156,864 28	"	"	"	156,864 28
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique.	96,850 42	10,410 36	37,782 24	1,244 56	608 26	76,155 42
Dotations. { Chambre des Représentants.	1,140 88	717 60	"	423 28	"	1,140 88
{ Cour des comptes.	142 73	"	"	"	"	"
Ministère de la Justice	41,738 91	16,126 54	21,000 03	1,032 "	2,650 "	40,898 57
— des Affaires Étrangères	7,722 53	6,060 98	1,337 87	"	323 68	7,722 53
— de l'Intérieur	227,610 32	79,350 72	96,187 88	31,609 60	19,036 70	226,184 90
— des Travaux publics	175,240 93	134,153 17	21,747 40	13,226 02	1,046 65	170,155 24
— de la Guerre	140,487 35	119,751 50	26,529 50	141 11	20 53	146,242 64
— des Finances	6,077 23	2,845 45	153 38	3,001 40	"	6,002 23
Non-Valeurs et Remboursements	966 64	92 53	683 31	75 "	"	852 64
	702,004 04	375,488 65	225,515 61	50,752 07	23,775 82	675,533 05

à l'époque du 1^{er} janvier 1858.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1853).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			
	ORDONNANCES <i>frappées de saisie - arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations.</i>	ORDONNANCES <i>prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1853.</i>	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1853.	OBSERVATIONS.
				De la recette opérée sur l'exercice périmé. D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante : 1° Les droits reconnus irrécouvables sont annulés ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouverts ; 2° Les droits non recouverts par le fait des comptables sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant ; 3° Les droits susceptibles d'être recouverts sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant. Par application de ces règles, la somme de 1,350,955 fr. 78 c., renseignée par le compte définitif de l'exercice 1853, comme restant à recourir à la clôture de cet exercice, a été l'objet des dispositions ci-après, savoir :
				A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, SAVOIR : Impôts . . . Enr. et dom. fr. 3,178 76 Péages . . . — " 2,200 44 Capitaux et revenus . — " 9,044 32 Remboursements . — " 2 75 19,453 17
				B. Droits transférés à l'exercice suivant pour y être portés immédiatement en recette ou être recouverts ultérieurement sur les redevables, SAVOIR : Impôts . . . Accises . . 190,758 35 — . . Eur. et dom. 140,527 80 Péages . . . — " 1,056 12 Capitaux et revenus . — " 98,559 01 Remboursements . — " 900,659 33 1,331,520 61
				SOMME ÉGALE. . . . fr. 1,350,955 78
20,724 °	1,200 30	19,523 64	20,724 °	Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,331,520 61 c., comme elle comprend nécessairement les droits derivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouverts et encore recouvra bles sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru d'autant plus, pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprecier les motifs du non-recouvrement, aux moyens de états détaillés qui sont joints, à cette fin, au comptes de gestion des comptables, à partir de l'exercice 1854.
" "	" "	" "	" "	
142 73	" "	142 73	142 73	
840 34	" "	840 34	840 34	
" "	" "	" "	" "	
1,454 42	" "	1,454 42	1,454 42	
3,096 69	" "	3,096 69	3,096 69	
244 71	" "	244 71	244 71	
75 "	" "	75 "	75 "	
114 °	" "	114 °	114 °	
20,671 80	1,200 30	25,471 53	20,671 80	

EXERCICE PÉRIMÉ

Suite du Compte final d'apurement.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1854 (novemb. et déc.).	EN 1855.	EN 1856.	EN 1857.	TOTAL.
SERVICES SPÉCIAUX.						
—						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851) . . .	2 °	"	"	"	"	°
Ministère des Travaux publics.						
Canal de Selzacte, première section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848). . . .	24,000 °	"	24,000 °	"	"	24,000 °
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	10 °	"	10 °	"	"	10 °
Loi du 20 décembre 1851. { Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	496 17	"	439 15	"	"	439 15
{ Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	189 °	"	"	"	"	"
{ Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.	2,422 46	"	154 56	"	"	154 56
	27,119 63	"	24,603 51	"	"	24,603 51
RÉCAPITULATION.						
Service ordinaire. { Exercice 1850 . fr. 6,059 83						
{ Dépenses arriérées. — 1851 . . . 80 °	163,004 11	163,004 11	°	"	"	163,004 11
{ — 1852 . . . 156,864 28						
{ Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.	702,004 94	375,488 65	225,315 61	50,752 97	25,775 82	675,333 05
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité	27,119 63	°	24,603 51	"	"	24,603 51
	892,128 68	538,492 76	240,919 12	50,752 97	25,775 82	862,040 67

DE 1853. (SUITE.)

à l'époque du 1^{er} janvier 1858.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1858).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES trappées de saisie-arrest ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1858.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1858.	
	-	-		
2 •	"	2 "	2 •	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
57 02	"	57 02	57 02	
189 •	"	189 "	189 "	
2,268 10	"	2,268 10	2,268 10	
2,516 12	"	2,516 12	2,516 12	
"	"	"	"	
26,671 80	1,200 36	25,471 53	26,671 89	
2,516 12	"	2,516 12	2,516 12	
29,188 01	1,200 36	27,987 65	29,188 01	

358

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1854 A 1857.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1859.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853).	PAYEMENTS	
			EN 1855 (novemb. et déc.).	EN 1856.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.	{ Exercice 1851	5,345 08	5,240 "	"
	{ — 1852	4,746 10	4,746 10	"
	{ — 1853	300 00	300 00	"
	{ — de la Guerre — 1853	5,024 14	5,024 14	"
		15,426 12	15,320 14	"
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.				
Dette publique		114,769 01	96,057 00	5,510 93
Dotations. — Chambre des Représentants		423 28	"	"
Ministère de la Justice		93,814 03	83,064 28	8,867 97
— des Affaires Étrangères		7,075 20	5,578 06	1,523 10
— de l'Intérieur		662,477 56	102,040 05	278,768 64
— des Travaux publics		163,157 13	137,430 47	21,093 75
— de la Guerre		120,062 72	120,512 26	9,323 23
— des Finances		6,209 23	5,888 15	91 25
Non-Valeurs et Remboursements		1,321 29	20 "	1,112 52
		1,179,809 54	640,610 07	526,091 50
SERVICES SPÉCIAUX.				
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 20 décembre 1851	{ Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1,097 05	"	1,097 05
	{ Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	15 50	"	"
	{ Amélioration de la Dendre.	450 "	"	"
Loi du 25 avril 1853. — Divers travaux d'utilité publique.		8 "	"	"
		1,568 55	"	1,097 05
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire.	{ Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	15,426 12	15,320 14	"
	{ — sur les crédits propres à l'exercice.	1,179,809 54	640,610 07	526,091 50
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1853.		1,568 55	"	1,097 05
		1,196,804 21	653,030 21	527,188 55

1854.

à payer au 1^{er} janvier 1859.

EFFECTUES ET JUSTIFIES			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1859	OBSERVATIONS.
EN 1857	EN 1858.	TOTAL.		
				<i>De la recette operée sur l'exercice en cours d'apurement</i>
"	"	5,240 "	105 98	D'après le compte définitif de l'exercice 1854, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 1,301,924 59 c ^s
"	"	4,746 10	"	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante
"	"	509 90	"	A Annulations des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en surseance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement s'il y a lieu,
"	"	5,024 14	"	
"	"	15,320 14	105 98	
1,032 77	259 02	103,760 64	11,008 37	<i>Savoir</i>
"	"	"	423 28	Impôts — Enreg et domaines fr 8,082 40
1,035 42	04 06	93,032 63	781 40	Peages — — — 253 57
41 93	132 11	7,075 20	600 "	Capitaux et revenus — — — 43,961 99
121,004 74	63,506 40	056,019 73	6,457 83	Remboursements — — — 3,887 78
1,480 20	2,579 88	102,593 30	563 74	57,064 83
14 06	"	120,840 55	113 17	<i>B Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</i>
24 "	150 "	6,133 40	53 83	<i>Savoir</i>
"	45 "	1,186 52	134 77	Impôts — Accises fr 10,631 13
				— Enreg et domaines 140,705 66
				Peages — — — 493 77
				Capitaux et revenus — — — 79,620 49
				Remboursements — — — 983,410 71
				1,244,869 70
				SOMME EGALE . . fr 1,301,924 59
126,133 21	66,827 37	1,159,671 15	20,158 59	On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 1,244,869 70 c ^s , aux explications données dans le compte de l'exercice perime de 1855, qui se trouve joint au présent compte général
"	"	1,097 05	"	
"	"	"	13 50	
"	"	"	450 "	
"	"	"	8 "	
"	"	1,097 05	471 50	
"	"	15,320 14	105 98	
126,133 21	66,827 37	1,159,671 15	20,158 59	
"	"	1,097 05	471 50	
126,133 21	66,827 37	1,176,088 54	20,715 87	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856)	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1856 (novemb. et déc.).	EN 1857.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.				
Ministère des Travaux publics.	{ Exercice 1853	12,600 »	12,600 »	»
	{ — 1854	24,477 85	24,477 85	»
Dépenses propres à l'exercice.		37,077 85	37,077 85	»
Dettes publiques		200,807 75	240,359 10	5,855 60
Dotations. — Chambre des Représentants		7,082 40	7,082 40	»
Ministère de la Justice		550,701 39	545,313 08	5,567 21
— des Affaires Étrangères		25,423 10	24,319 05	295 80
— de l'Intérieur		238,228 17	81,010 »	112,507 78
— des Travaux publics		61,717 77	53,862 48	6,048 49
— de la Guerre		78,661 72	78,230 49	109 51
— des Finances		15,311 35	15,728 38	153 70
Non-Valeurs et Remboursements		3,302 45	1,487 »	1,378 45
SERVICES SPÉCIAUX.		1,080,256 19	854,401 88	129,686 54
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 20 décembre 1851	{ Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	3,179 50	»	3,179 50
	{ Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée	1,022 27	»	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.		4,201 77	»	3,179 50
Ministère de l'Intérieur.				
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)		400 »	»	»
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire.	{ Dépenses arriérées des exercices antérieurs	37,077 85	37,077 85	»
	{ — sur les crédits propres à l'exercice	1,080,256 19	854,401 88	129,686 54
Services spéciaux.	{ — sur les crédits transférés de l'exercice 1854	4,201 77	»	3,179 50
	{ — sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	400 »	»	»
		1,121,015 79	891,479 71	152,866 04

1855.

à payer au 1^{er} janvier 1859.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	OBSERVATIONS:
EN 1858.	TOTAL.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
"	12,600 "	"	D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,295,985 12 c.
"	24,477 85	"	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
"	37,077 85	"	A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,
			Savoir :
206 60	253,401 50	57,406 45	Impôts. — Enregistrement et domaines. fr. 3,934 84
"	7,082 40	"	Péages — — — — — 85 78
6,286 62	356,957 81	2,743 58	Capitaux et revenus. — — — — — 1,832 23
"	24,614 85	808 54	Remboursements. — — — — — 273,368 80
28,350 56	221,857 54	10,570 83	279,241 65
315 "	60,225 07	1,401 80	B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,
"	78,540 "	521 72	Savoir :
1,238 77	15,120 85	190 50	Impôts — Accises fr. 31,480 36
"	2,865 45	457 "	— — — — — Enregistrement et domaines. 141,409 59
56,377 55	1,020,465 07	50,770 22	Capitaux et revenus. — — — — — 103,973 74
			Remboursements. — — — — — 739,879 98
			1,016,743 47
			SOMME ÉGALE. fr. 1,295,985 12
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 1,016,743 47 c, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1853, qui se trouve joint au présent compte général.
"	3,179 50	"	
534 20	534 20	488 07	
534 20	5,713 70	488 07	
"	"	400 "	
"	37,077 85	"	
56,377 55	1,020,465 07	50,770 22	
534 20	5,713 70	488 07	
"	"	400 "	
56,911 75	1,061,257 50	60,658 29	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit	PAYEMENTS EN 1857 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur	Exercice 1855	5,001 76	•
— des Travaux publics. {	— 1855	9,157 50	9,157 50
— 1854	— 1854	4,650 06	4,650 06
— 1855	— 1855	14,020 20	14,020 20
— de la Guerre	— 1855	4,159 50	4,159 50
		58,752 •	52,827 24
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dettes publiques		91,052 82	52,270 06
Ministère de la Justice.		127,063 17	57,450 86
— des Affaires Étrangères		3,742 75	3,023 20
— de l'Intérieur.		802,034 86	83,481 77
— des Travaux publics		107,214 46	98,095 17
— de la Guerre		230,101 72	167,607 44
— des Finances.		54,750 98	35,613 50
Non-Valeurs et Remboursements		2,544 56	210 84
SERVICES SPÉCIAUX.		1,407,865 52	476,352 84
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)		88,527 23	17,650 36
Ministère des Travaux publics.			
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)		112 77	•
Loi du 20 décembre 1851 { Travaux à la Meuse ayant pour objet : a. de mettre le bassin bouillier de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut; et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.		260 •	•
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée		2,663 22	2,608 41
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst (loi du 7 juin 1855).		59 72	59 72
		91,422 94	20,318 49
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs.		58,752 •	52,827 24
— sur les crédits propres à l'exercice		1,407,865 52	476,352 84
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855		91,422 94	20,318 49
		1,538,020 26	529,478 57

1856.

à payer au 1^{er} janvier 1859.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		DÉPENSES restant à justifier, et ordonnances en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	OBSERVATIONS.																																				
EN 1858.	TOTAL.																																						
5,004 76	5,004 76	"	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i> D'après le compte définitif de l'exercice 1856, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,718,404 55 c. L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante : A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, SAVOIR : <table><tr><td>Impôts</td><td>— Enregist. et domaines . fr.</td><td>42,635 25</td></tr><tr><td>Péages</td><td>—</td><td>157 56</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus</td><td>—</td><td>12,265 51</td></tr><tr><td>Remboursements</td><td>—</td><td>719,188 92</td></tr><tr><td></td><td></td><td>774,247 24</td></tr></table> B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi, SAVOIR : <table><tr><td>Impôts</td><td>— Accises fr.</td><td>28,817 67</td></tr><tr><td>—</td><td>— Enregist. et domaines . . .</td><td>144,899 47</td></tr><tr><td>Péages</td><td>—</td><td>201 03</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus</td><td>—</td><td>188,932 37</td></tr><tr><td>—</td><td>— Chemin de fer.</td><td>92,928 25</td></tr><tr><td>Remboursements</td><td>— Enregist. et domaines . . .</td><td>488,358 54</td></tr><tr><td></td><td></td><td>944,157 31</td></tr></table> SOMME ÉGALE. fr. 1,718,404 55	Impôts	— Enregist. et domaines . fr.	42,635 25	Péages	—	157 56	Capitaux et revenus	—	12,265 51	Remboursements	—	719,188 92			774,247 24	Impôts	— Accises fr.	28,817 67	—	— Enregist. et domaines . . .	144,899 47	Péages	—	201 03	Capitaux et revenus	—	188,932 37	—	— Chemin de fer.	92,928 25	Remboursements	— Enregist. et domaines . . .	488,358 54			944,157 31
Impôts	— Enregist. et domaines . fr.	42,635 25																																					
Péages	—	157 56																																					
Capitaux et revenus	—	12,265 51																																					
Remboursements	—	719,188 92																																					
		774,247 24																																					
Impôts	— Accises fr.	28,817 67																																					
—	— Enregist. et domaines . . .	144,899 47																																					
Péages	—	201 03																																					
Capitaux et revenus	—	188,932 37																																					
—	— Chemin de fer.	92,928 25																																					
Remboursements	— Enregist. et domaines . . .	488,358 54																																					
		944,157 31																																					
"	0,157 50	"																																					
"	4,650 06	"																																					
"	14,020 20	"																																					
"	4,150 50	"																																					
5,004 76	38,752 .	"																																					
4,155 20	50,425 26	54,607 56																																					
18,841 20	70,272 15	51,501 02																																					
44 50	5,667 50	75 25																																					
87,029 90	170,511 07	651,525 10																																					
6,050 20	104,125 57	5,089 09																																					
42,061 41	200,068 85	20,452 87																																					
1,089 95	54,703 45	27 55																																					
1,789 12	1,999 06	344 00																																					
161,041 57	657,374 21	770,491 11																																					
41,865 33	50,515 09	28,815 54																																					
"	"	112 77																																					
260 "	260 "	"																																					
54 81	2,663 22	"																																					
"	59 72	"																																					
42,178 14	62,496 65	28,026 51																																					
5,004 76	38,752 "	"																																					
161,041 57	657,374 21	770,491 11																																					
42,178 14	62,496 65	28,026 51																																					
200,124 27	758,602 84	709,417 42																																					

92

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1858), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1858 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.	Exercice 1855	5,400 "	"
	— 1855	280 "	"
	— 1856	10,740 32	10,284 02
	— des Affaires Étrangères. — 1856	9,976 84	"
	— de l'Intérieur — 1856	9,527 50	9,527 50
	— de la Guerre — 1856	10,441 02	1,000 "
	— des Finances — 1856	565 50	565 50
		44,931 18	21,577 02
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique		50,460 25	5,570 02
Ministère de la Justice		218,508 21	124,500 "
— des Affaires Étrangères		7,507 75	7,438 72
— de l'Intérieur		621,570 10	90,567 03
— des Travaux publics		110,185 13	90,882 50
— de la Guerre		21,000 57	5,555 24
— des Finances		1,754 54	1,471 05
Non-Valeurs et Remboursements		15,870 84	721 07
SERVICES SPÉCIAUX.		1,059,450 00	524,700 03
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1856, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)		92,065 20	8,620 24
Ministère des Travaux publics.			
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856).		168 "	"
Chemin de fer. (Loi du 31 décembre 1856.) Stations et dépendances, maisons et loges de gardes		232 "	232 "
		92,465 20	8,861 24
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs	44,931 18	21,577 02
	— propres à l'exercice	1,059,450 00	524,700 03
Services spéciaux.	— sur les crédits transférés de l'exercice 1856	92,465 20	8,861 24
		1,176,846 53	555,004 20

1857.

à payer au 1^{er} janvier 1859.

DÉPENSES restant à justifier, et ordonnances en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	OBSERVATIONS.																																																				
	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i> D'après le compte définitif de l'exercice 1857, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à fr. 941,638 22 c^s. L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante : A. Annulations des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement s'il y a lieu, SAVOIR : <table><tr><td>Impôts</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines</td><td>fr. 7,368 78</td></tr><tr><td>Péages</td><td>—</td><td>—</td><td>767 28</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus</td><td>—</td><td>—</td><td>380 82</td></tr><tr><td>Remboursements</td><td>—</td><td>—</td><td>2,979 41</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td align="right">11,660 25</td></tr></table> B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, SAVOIR : <table><tr><td>Impôts</td><td>—</td><td>Accises</td><td>fr. 28,317 67</td></tr><tr><td>—</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines</td><td>139,178 01</td></tr><tr><td>Péages</td><td>—</td><td>—</td><td>18 »</td></tr><tr><td>Capitaux et revenus</td><td>—</td><td>—</td><td>191,668 01</td></tr><tr><td>—</td><td>—</td><td>Travaux publics</td><td>26,318 10</td></tr><tr><td>Remboursements</td><td>—</td><td>Enregistrement et domaines</td><td>481,241 66</td></tr><tr><td>—</td><td>—</td><td>Trésor public</td><td>80,236 48</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td align="right">929,971 99</td></tr></table> SOMME ÉGALE. fr. 941,638 22 On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés sur ladite somme de fr. 929,971 99 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1855, qui se trouve joint au présent compte général.	Impôts	—	Enregistrement et domaines	fr. 7,368 78	Péages	—	—	767 28	Capitaux et revenus	—	—	380 82	Remboursements	—	—	2,979 41				11,660 25	Impôts	—	Accises	fr. 28,317 67	—	—	Enregistrement et domaines	139,178 01	Péages	—	—	18 »	Capitaux et revenus	—	—	191,668 01	—	—	Travaux publics	26,318 10	Remboursements	—	Enregistrement et domaines	481,241 66	—	—	Trésor public	80,236 48				929,971 99
Impôts	—	Enregistrement et domaines	fr. 7,368 78																																																		
Péages	—	—	767 28																																																		
Capitaux et revenus	—	—	380 82																																																		
Remboursements	—	—	2,979 41																																																		
			11,660 25																																																		
Impôts	—	Accises	fr. 28,317 67																																																		
—	—	Enregistrement et domaines	139,178 01																																																		
Péages	—	—	18 »																																																		
Capitaux et revenus	—	—	191,668 01																																																		
—	—	Travaux publics	26,318 10																																																		
Remboursements	—	Enregistrement et domaines	481,241 66																																																		
—	—	Trésor public	80,236 48																																																		
			929,971 99																																																		
5,400 .																																																					
280 .																																																					
456 50																																																					
9,076 84																																																					
.																																																					
9,441 02																																																					
.																																																					
23,554 10																																																					
50,880 61																																																					
93,939 21																																																					
69 05																																																					
551,008 26																																																					
23,500 65																																																					
18,065 15																																																					
262 59																																																					
15,140 77																																																					
714,684 05																																																					
85,436 05																																																					
168 .																																																					
85,604 05																																																					
23,554 10																																																					
714,684 05																																																					
85,604 05																																																					
821,842 24																																																					

93

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1858,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1859.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1858, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1858 avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1^{er} janvier 1858. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1858 sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.

—

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et des lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom, sur le grand-livre de la même dette; 3^o les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4^o les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor), représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, pour constater, en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et établir, en même temps, recette de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, de diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des Gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives, dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1858, il y avait en circulation :

Bons du trésor.	fr. 15,531,000	»	} 16,807,636 65½
Mandats de la dette publique	561,000	91½	
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée	655,649	76	
Mandats du Ministre des Finances.	59,985	98	

Pendant l'année 1858, il a été émis :

Bons du trésor	fr. 12,639,500	»	} 45,273,684 34
Mandats de la Dette publique.	10,789,683	75	
Coupons d'intérêts échus, etc.	11,927,040	»	
Mandats du Ministre des Finances	9,917,460	61	

A REPORTER. fr. 45,273,684 34 16,807,636 65½

REPORT. . . . fr. 45,273,684 34 16,807,636 65 $\frac{1}{2}$

Et il a été remboursé :

Bons du trésor	fr. 15,401,000	»	} 47,811,388
Mandats de la Dette publique. . . .	10,719,811	90 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus	11,864,585	74 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances . .	9,825,990	35	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de fr. 2,537,703 66

au 1^{er} janvier 1859, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus qu'à
une somme de fr. 14,269,932 99 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Bons du trésor.	fr. 12,769,500	»
Mandats de la Dette publique	630,872	74
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la Dette consolidée	718,104	01 $\frac{1}{2}$
Mandats du Ministre des Finances.	151,456	24

TOTAL. . . . fr. 14,269,932 99 $\frac{1}{2}$

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1858, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics	fr. 13,971,057	61 $\frac{1}{2}$	} 18,708,223 54
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	285,450	09	
Fonds de tiers.	4,451,715	83 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1858, il a été reçu :

Divers services publics.	fr. 7,785,485	56 $\frac{1}{2}$	} 18,530,896 64 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux	319,786	81	
— de tiers	10,425,624	27	

Et il a été payé :

Divers services publics.	fr. 7,355,446	54	} 18,114,602 97
Fonds spéciaux	329,850	92	
— de tiers	10,429,305	51	

Les opérations de l'année 1858 se résument ainsi en un excédant de
recette sur la dépense de 416,293 67 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1859, le solde en faveur des correspondants du trésor était
porté à fr. 19,124,517 21 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 14,401,096 64
Fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre	275,385 98
Fonds de tiers.	4,448,054 59½
	Fr. 19,124,517 21½

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1858, il y avait en dépôt pour leur compte	fr. 10,846,017 80
Pendant l'année 1858, il a été reçu	fr. 18,513,049 97
et il a été payé	18,435,753 68
Les opérations de l'année 1858 ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de	77,296 29
au 1 ^{er} janvier 1859, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à	fr. 10,923,314 09

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie, qui, au 1^{er} janvier 1858, présentaient un total de fr. 46,361,877 99½

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 16,807,636 65½
Correspondants du trésor	18,708,223 54
— des comptables.	10,846,017 80
	Fr. 46,361,877 99½

ont été réduites, pendant 1858, d'une somme de fr. 2,044,113 69½

SAVOIR :

D'une part,

Les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux dépenses de	fr. 416,293 67½
Et les recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances, ont également dépassé les dépenses de	77,296 29
	493,589 96½

D'autre part, les émissions d'effets à payer ont été inférieures aux remboursements de 2,537,703 66

Différence pareille à la réduction constatée ci-dessus. fr. 2,044,113 69½

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1859, il ne restait plus à rembourser que . fr. 44,317,764 30

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 14,269,952 99 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor	19,124,517 21 $\frac{1}{2}$
— des comptables.	10,923,314 09
	Fr. 44,317,764 30

CRÉANCES ACTIVES.

—

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, ainsi que du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations.

Au 1^{er} janvier 1858, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 26,717,311 96 $\frac{1}{2}$

Pendant l'année 1858, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 15,904,936 99 $\frac{1}{2}$
et augmentées par de nouvelles avances de 8,127,484 02 $\frac{1}{2}$

Les recettes ayant ainsi été supérieures aux dépenses de fr. 7,777,452 97
au 1^{er} janvier 1859, il ne restait plus à recouvrer du chef des créances actives qu'une somme de fr. 18,939,858 99 $\frac{1}{2}$

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

—

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

SAVOIR :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leurs caisses.

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde, ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1858.

Pendant l'année 1858, des envois ont été faits pour une somme de fr. 348,350

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement.	fr. 90,400	»
Par les percepteurs des postes	258,250	»
	Fr. 348,350	»

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef au 1^{er} janvier 1859.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

SAVOIR :

A. Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)

Au 1^{er} janvier 1858, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des finances, faute de production des récépissés, pour une somme de fr. 12,351 26

Pendant l'année 1858, il est rentré de ces récépissés pour 865 65

Et au 1^{er} janvier 1859, il n'en restait plus à imputer que pour . . . fr. 11,465 61

B. Versements opérés sous le régime de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au *visa* exigé par la disposition précitée, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1858, pour une somme de fr. 237 90

Pendant l'année 1858, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour 178,457,519 72½

Le total des récépissés à viser a été ainsi de fr. 178,457,757 62½

et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de 178,457,757 62½

au 1^{er} janvier 1859, il ne restait aucun versement à régulariser. . . fr. " "

Sur les versements antérieurs à l'année 1858, il restait à porter en dépense par les comptables. fr. 47,836 18

Les versements régularisés par le *visa* pendant la même année, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à fr. 178,457,757 62½

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de 178,505,593 80½

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour 178,486,656 61½

au 1^{er} janvier 1859, il restait à faire emploi de fr. 18,957 19

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements (<i>ancien mode</i>) demeurés sans imputation. fr.	11,465 61
— (<i>nouveau mode</i>) non encore portés en dépense par les comptables	18,957 19
TOTAL. fr.	<u>30,422 80</u>

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1857 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1^{er} janvier 1858, de . . fr. 52,700,252 45

Pendant l'année 1858 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recettes ayant excédé les paiements de 6,751,173 88 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1859, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de fr. 59,451,406 31 $\frac{1}{2}$

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*) ;

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé) ;

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements ministériels et la Cour des comptes (*voir* le tableau litt. *N*).

Au 1^{er} janvier 1858, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaissé des comptables	{ Numéraire fr. 27,687,114 17 }	54,220,188 73
des finances	{ Pièces de dépense. 6,533,074 56 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor.	6,770,131 35	
— — en cours de régularisation sur les Budgets.	51,414,883 74	
		Fr. 72,405,203 80

Au 1^{er} janvier 1859, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comp-	{ Numéraire. fr. 46,866,174 » }	55,415,616 30
tables des finances . .	{ Pièces de dé- pense . . . 6,549,442 30 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du		
trésor	fr. 6,254,277 47	
Pièces de dépense en cours de régularisation	25,189,840 65	
		84,859,734 42

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1858, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de 12,454,530 62

Cette augmentation de fr. 12,454,530 62 se s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1858.

Savoir :

D'une part, excédant des	{ Créances actives. . . . fr. 7,777,452 97 }	14,528,626 85 $\frac{1}{2}$
recettes sur les dépenses. .	{ Service des Budgets. . . . 6,751,173 88 $\frac{1}{2}$ }	
D'autre part, excédant des	{ Créances passives 2,044,113 69 $\frac{1}{2}$ }	2,074,096 23 $\frac{1}{2}$
dépenses sur les recettes. .	{ Mouvements de fonds 29,982 54 }	

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1858. fr. 12,454,530 62

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1^{er} JANVIER 1859.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1859, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1858 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1858.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1858.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1859.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives. (Dettes diverses à rembourser.)</i>	"	48,361,877 99 $\frac{1}{2}$	"	2,044,113 69 $\frac{1}{2}$	"	14,517,764 30
<i>Créances actives. (Avances, créances et débits à recouvrer.)</i>	26,717,511 96 $\frac{1}{2}$	"	7,777,152 97	"	18,939,858 99 $\frac{1}{2}$	"
<i>Mouvements de fonds. (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat.)</i>	"	60,405 34	"	29,982 54	"	30,422 80
<i>Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)</i>	"	52,700,232 43	6,751,173 88 $\frac{1}{2}$	"	"	59,451,400 31 $\frac{1}{2}$
	26,717,511 96 $\frac{1}{2}$	99,122,515 76 $\frac{1}{2}$	14,528,626 85 $\frac{1}{2}$	2,074,096 23 $\frac{1}{2}$	18,939,858 99 $\frac{1}{2}$	103,799,593 41 $\frac{1}{2}$
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille. (Encaisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets.)</i>	72,405,903 80	"	12,434,520 62		84,839,734 42	"
	99,122,515 76 $\frac{1}{2}$	99,122,515 76 $\frac{1}{2}$			103,799,593 41 $\frac{1}{2}$	103,799,593 41 $\frac{1}{2}$

COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et des paiements de l'année 1858.



COMPTE DE
ETAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1838.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
Lrrt. L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,091,379 79	4,750,564 01	5,850,044 70
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	286,333 08	1,583,660 17	1,860,093 25
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	222,014 34	189,849 48	411,864 02
		Comptables de l'administration de la marine	13,084 35	"	13,084 35
		Caissier de l'État	26,073,402 41	"	26,073,402 41
— M.		Agents du trésor dans les provinces.	"	6,770,131 33	6,770,131 33
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	31,414,883 74	31,414,883 74	
			27,687,114 17	44,718,089 63	72,405,203 80
RECETTE.					
<i>Recettes en augmentation des créances passives:</i>					
— A.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	12,639,500 "		
— B.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	10,789,683 73	
— C.			Coupons d'intérêts, etc.	11,927,040 "	45,273,684 34
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	9,917,460 61		
— E.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Divers services publics	7,785,485 56 $\frac{1}{2}$		
— F.		Fonds spéciaux rattachés au Budget de Recettes et Dépenses pour ordre	310,786 81	18,530,896 64 $\frac{1}{2}$	82,317,630 95 $\frac{1}{2}$
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	10,423,624 27		
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		18,515,049 97	
<i>Recette en atténuation des créances actives.</i>					
— I.	Remboursements par divers				15,904,936 99 $\frac{1}{2}$
<i>Mouvements de fonds.</i>					
— K.	Fonds reçus				178,805,860 72 $\frac{1}{2}$
<i>Budgets et services spéciaux.</i>					
	Excédant des recettes sur les paiements de l'année.				6,751,173 88 $\frac{1}{2}$
					356,184,815 36

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1858.

INDICATION des états de développement.		DÉPENSES.			
Payements en atténuation des créances passives.					
LITR. A.		Bons du trésor remis à divers	15,401,000 "		
— B.					
— C.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . 10,710,811 90½ Coupons d'in- térêts, etc. 11,804,585 74½	47,811,588 "	
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge de recettes pour le compte des correspon- dants du trésor, ainsi que pour avances diverses. . .	9,825,000 55		
— E.		Divers services publics	7,555,440 54		
— F.	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dé- penses pour ordre	529,850 92	18,114,602 97	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le rembour- sement a lieu avec l'intervention du Ministre. . .	10,429,305 51	84,501,744 05	
— H.	Dépense pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	18,455,755 08		
Payements en augmentation des créances actives.					
— I.	Avances à divers			8,127,484 02½	
Mouvements de fonds.					
— K.	Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense			178,855,852 20½	
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1859.					
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
— L.	Comptables depo- sitaires des va- leurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,143,697 05	5,020,254 90	6,165,952 04
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	287,018 58	1,559,191 84	1,846,210 42
		Agents comptables de l'administra- tion des chemins de fer postes et télégraphes.	246,081 84	169,995 47	416,077 51
		Comptables de l'administration de la marine	10,154 "	"	10,154 "
		Caissier de l'État.	45,170,242 53	"	45,170,242 53
— M.		Agents du trésor dans les provinces.	"	6,254,277 47	6,254,277 47
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquit- tées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes		"	25,189,840 05	25,189,840 05
		46,866,174 "	57,093,560 42	84,859,734 42	84,859,734 42
				356,184,815 50	

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

(SITUATION AU

BOIS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	ANYERS.	MALINES.	TURNBOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.
Janvier 1838.	254,000 "	40,000 "	"	1,062,500 "	21,000 "	"	"	6,000 "	"	"
Février —	877,500 "	20,000 "	"	1,170,000 "	1,000 "	"	143,500 "	500 "	"	500 "
Mars —	343,500 "	10,500 "	"	808,500 "	"	"	75,000 "	"	"	10,000 "
Avril —	170,000 "	"	"	1,051,000 "	"	"	77,500 "	"	"	1,500 "
Mai —	277,000 "	18,000 "	"	725,500 "	"	"	27,000 "	5,000 "	"	"
Juin —	150,500 "	2,000 "	"	520,000 "	"	"	28,000 "	"	4,000 "	"
Juillet —	35,000 "	25,000 "	"	403,500 "	3,000 "	"	2,000 "	"	"	"
Août —	27,500 "	30,000 "	"	384,500 "	"	"	"	"	"	"
Septembre —	8,500 "	"	"	297,000 "	3,000 "	"	"	"	"	"
Octobre —	261,500 "	"	"	314,000 "	3,000 "	"	"	"	"	"
Novembre —	26,000 "	"	"	169,000 "	"	"	60,500 "	"	"	30,000 "
Décembre —	58,000 "	0,000 "	"	153,500 "	10,000 "	"	"	"	"	"
	2,408,000 "	166,500 "	"	7,207,000 "	41,000 "	"	415,500 "	11,500 "	4,000 "	42,000 "

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

1^{er} JANVIER 1859.

GAND.	AUDE- MARDE.	TER- MONDE.	MONS.	CHAR- LEROY.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	HASSELT.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
42,500 "	10,000 "	50,000 "	20,500 "	"	10,000 "	06,000 "	54,500 "	20,500 "	20,500 "	25,000 "	0,000 "	1,700,000 "
32,000 "	5,000 "	37,000 "	76,000 "	1,000 "	52,000 "	47,500 "	72,500 "	28,000 "	15,500 "	8,500 "	5,000 "	2,560,000 "
48,000 "	1,000 "	500 "	16,500 "	38,000 "	"	20,500 "	37,500 "	22,500 "	20,000 "	2,000 "	5,000 "	1,854,000 "
9,000 "	9,000 "	"	9,500 "	"	65,000 "	22,500 "	54,500 "	15,000 "	8,000 "	18,000 "	"	1,499,500 "
24,000 "	1,000 "	"	1,000 "	"	15,000 "	35,500 "	51,000 "	"	11,000 "	18,000 "	"	1,185,000 "
16,000 "	"	"	1,500 "	"	57,500 "	55,500 "	36,000 "	5,000 "	8,000 "	14,500 "	"	874,500 "
15,000 "	500 "	"	7,000 "	5,000 "	2,000 "	50,500 "	48,000 "	50,000 "	16,000 "	14,500 "	"	745,000 "
8,500 "	500 "	"	2,000 "	"	7,000 "	11,000 "	21,000 "	55,000 "	6,000 "	"	15,000 "	566,000 "
10,000 "	11,000 "	"	2,500 "	"	"	1,500 "	21,500 "	"	2,000 "	6,000 "	1,500 "	564,500 "
8,500 "	"	"	4,000 "	"	"	15,000 "	2,000 "	5,500 "	4,000 "	10,000 "	"	625,500 "
8,500 "	2,500 "	"	3,000 "	"	"	"	8,500 "	1,500 "	2,000 "	"	"	511,500 "
3,500 "	"	"	1,000 "	"	"	5,000 "	"	"	1,000 "	"	"	258,000 "
225,500 "	46,500 "	67,500 "	144,500 "	64,000 "	195,500 "	205,500 "	347,000 "	109,000 "	121,000 "	114,500 "	30,500 "	12,252,500 "

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1858 fr. 15,551,000 "

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCM.	NEUCHÂTEAU.	HAUTE.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Janvier 1858.	1,700,000 "	"	5,500 "	85,000 "	0,500 "	3,000 "	1,798,000 "
Février —	2,569,000 "	"	"	69,000 "	"	8,000 "	2,646,000 "
Mars —	1,554,000 "	"	3,000 "	26,000 "	"	2,000 "	1,585,000 "
Avril —	1,499,500 "	"	"	24,500 "	1,000 "	7,000 "	1,532,000 "
Mai —	1,183,000 "	"	"	51,000 "	"	8,500 "	1,244,500 "
Juin —	874,500 "	"	"	31,500 "	"	10,000 "	916,000 "
Juillet —	745,000 "	"	"	5,500 "	"	10,500 "	761,000 "
Août —	506,000 "	"	"	4,000 "	"	3,000 "	513,000 "
Septembre —	364,500 "	"	"	4,500 "	"	13,500 "	382,500 "
Octobre —	625,500 "	"	"	"	1,000 "	"	626,500 "
Novembre —	311,500 "	3,500 "	"	7,000 "	"	3,000 "	325,000 "
Décembre —	238,000 "	"	"	12,000 "	"	"	250,000 "
	12,252,500 "	3,500 "	8,500 "	318,000 "	8,500 "	68,500 "	12,650,500 "

28,170,500 "

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
12,639,500 "	505,580 "	13,145,080 "

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. %

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE	DINANT.	NAMUR.	NEUCHÂTEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.	
1,080,500	2,000	6,500	42,000	"	"	1,030,000	Janvier 1858.
2,082,000	0,000	4,000	21,000	"	"	2,048,000	Février —
2,121,500	2,000	"	10,500	3,000	"	2,007,000	Mars —
2,553,500	1,000	"	23,000	"	"	2,527,500	Avril —
1,302,500	11,500	"	40,000	"	"	1,242,000	Mai —
1,230,500	10,000	"	56,000	"	"	1,193,500	Juin —
1,107,500	10,000	"	7,500	"	"	1,090,000	Juillet —
699,500	4,500	"	4,500	"	"	690,500	Août —
490,500	13,500	"	4,500	"	"	472,500	Septembre —
913,500	"	2,000	"	"	"	911,500	Octobre —
492,000	4,500	"	10,500	"	3,500	473,500	Novembre —
609,500	"	"	12,500	"	"	597,000	Décembre —
15,401,000	68,000	12,500	252,000	3,000	3,500	15,082,000	
12,760,500	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1859.						
28,170,500							

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER n la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	HASSELT.	VERVIERS.	LUX.	LIEGE.	TOURNAY.	CHAR- LEROY.	MONS.	THAMONDE.	AUDE- MARDE.	GAND.
1,959,000 "	2,000 "	1,000 "	28,500 "	29,500 "	34,500 "	30,500 "	14,000 "	"	5,000 "	50,000 "	16,000 "	46,000 "
2,048,000 "	500 "	6,000 "	10,000 "	19,500 "	60,000 "	59,000 "	20,500 "	1,000 "	10,500 "	54,000 "	4,500 "	50,500 "
2,097,000 "	4,000 "	"	17,000 "	11,500 "	35,500 "	28,500 "	"	41,000 "	1,500 "	"	1,000 "	47,000 "
2,327,500 "	50,000 "	19,500 "	5,000 "	13,000 "	29,000 "	22,500 "	65,000 "	"	9,500 "	"	"	15,000 "
1,342,000 "	"	21,000 "	13,000 "	"	19,000 "	36,500 "	13,000 "	"	5,000 "	"	3,000 "	25,500 "
1,193,500 "	"	22,500 "	8,000 "	3,000 "	32,000 "	69,000 "	57,500 "	"	2,000 "	"	1,500 "	19,500 "
1,000,000 "	"	25,000 "	16,000 "	50,000 "	37,500 "	68,000 "	2,000 "	5,000 "	11,500 "	"	"	14,000 "
690,500 "	"	1,500 "	2,000 "	56,000 "	28,000 "	11,000 "	4,000 "	"	2,000 "	"	500 "	7,500 "
472,500 "	5,500 "	6,000 "	2,000 "	"	39,500 "	1,500 "	"	2,000 "	2,500 "	"	11,000 "	8,000 "
911,500 "	"	10,000 "	3,000 "	"	1,500 "	13,000 "	"	2,500 "	4,000 "	"	"	7,000 "
473,500 "	1,000 "	"	4,000 "	7,000 "	17,000 "	21,000 "	"	1,000 "	4,000 "	"	2,500 "	13,500 "
507,000 "	500 "	"	4,500 "	"	15,500 "	17,500 "	"	"	5,000 "	"	3,500 "	22,000 "
15,082,000 "	41,500 "	110,500 "	115,000 "	189,500 "	349,000 "	558,000 "	176,000 "	52,500 "	58,500 "	64,000 "	43,500 "	255,500 "

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

1^{er} JANVIER 1859.

TYRES.	FURNES.	COURTBAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
15,000 .	40,000 .	2,000 .	500	"	24,000 .	1,021,500 .	"	40,000 .	550,000 "	Janvier	1858.
"	"	1,500 .	43,500 .	"	1,000 .	934,000 .	"	"	832,000 "	Février	—
10,000 .	"	"	73,000 .	"	"	1,558,500 "	"	25,500 .	241,000 "	Mars	—
1,500 .	"	"	80,500 "	"	"	1,858,000 .	"	"	179,000 .	Avril	—
28,000 .	"	3,000 "	52,000 .	"	"	743,500 .	"	18,000 .	281,500 "	Mai	—
"	5,000 "	"	28,000 "	"	8,000 "	604,500 .	"	2,000 .	241,000 .	Juin	—
"	"	"	5,500 .	"	3,000 "	771,000 "	"	25,000 .	58,500 .	Juillet	—
"	"	"	"	"	8,000 .	402,500 .	"	30,000 .	47,500 .	Août	—
"	"	"	"	"	3,000 "	378,500 .	"	"	15,000 "	Septembre	—
8,000 .	"	"	"	"	3,000 "	347,000 "	"	"	510,500 .	Octobre	—
4,000 "	"	"	61,500 "	"	"	281,000 "	"	15,000 "	41,000 "	Novembre	—
"	"	"	"	"	15,000 "	448,500 "	"	6,000 .	61,000 "	Décembre	—
66,500 .	45,000 .	8,500 "	320,500 .	"	65,000 .	9,528,500 "	"	170,500 "	3,058,000 .		

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1858.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats à émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.			
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1 ^{er} janvier .	150,000 "	300,000 "	500,000 "
	1 ^{er} juillet .	150,000 "			
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.	"	1 ^{er} janvier .	425,280 "	846,560 "	846,560 "
	1 ^{er} juillet .	425,280 "			
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette pu- blique à 2 1/2 p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	71,507 72	1 ^{er} janvier .	2,751,520 50	5,502,040 78	5,574,038 50
		1 ^{er} juillet .	2,751,520 50		
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850	7,411 25	1 ^{er} janvier .	145,740 "	291,160 "	298,571 25
		1 ^{er} juillet .	145,420 "		
Idem dérivant de l'emprunt de 30,850,800 francs à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1840.	4,485 75	1 ^{er} février .	211,540 "	417,545 "	422,038 75
		1 ^{er} août .	200,005 "		
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	80,576 44	1 ^{er} mai . .	515,082 85	640,133 20	726,509 04
		1 ^{er} novembre.	525,050 55		
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844	114,559 50 1/2	1 ^{er} mai . .	529,525 75	1,075,551 25	1,187,710 75 1/2
		1 ^{er} novembre.	544,027 50		
Idem dérivant de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	19,275 "				19,275 "
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855.	256,241 25	1 ^{er} mai . .	719,046 75	1,455,698 25	1,711,939 50
		1 ^{er} novembre	736,051 50		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, montant des obligations émises en vertu de la loi du 28 mai 1856	"	1 ^{er} mai . .	105,162 75	262,595 25	262,595 25
		1 ^{er} novembre.	157,432 50		
Différences de capital sur les obligations à 5 p. %, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16 "			"	16 "
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2)	1,440 "			"	1,440 "
	561,000 91 1/2			10,780,683 73	11,350,684 64 1/2

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1859.

L'ANNÉE 1858.			SOLDES	DÉCOMPOSITION du solde ci-contre		Observations.
DÉPENSE.		TOTAL DE LA DÉPENSE.		DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1859.	PIÈCES	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le caissier de l'Etat	Par virement dans les écritures cen- trales du trésor pu- blic, pour établir recette au profit du trésor du montant des arrérages de rentes dont la pres- cription est ac- quise pour cause de non-payem ^t dans les délais fixés.					ACQUITTÉES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.
300,000 °	°	300,000 °	°	°	°	
840,560 °	°	840,560 °	°	°	°	
5,503,480 02	543 75	5,504,033 05	70,004 85	41,433 66	28,571 10	
203,400 °	°	203,400 °	5,171 25	640 °	4,531 25	
416,642 50	°	416,642 50	5,380 25	1,487 50	3,898 75	
624,319 42	26 46	624,345 88	102,163 70	83,249 °	18,914 76	
1,071,371 87½	°	1,071,371 87½	116,338 88	90,638 75	25,700 13	
10,275 °	°	10,275 °	°	°	°	
1,423,638 °	°	1,423,638 °	288,301 50	208,080 °	80,221 50	
220,545 °	°	220,545 °	42,050 25	33,370 50	8,675 75	
°	°	°	16 °	°	16 °	
°	°	°	1,440 °	°	1,440 °	
10,719,241 71½	570 19	10,710,811 90½	630,872 74	458,905 41	171,967 33	

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1858.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE. y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des remboursements liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1850.	17,440 "	1 ^{er} janvier . . .	224,540 "	441,420 "	458,860 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 93,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).	140,031 25	1 ^{er} juillet . . .	216,880 "		
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	144,545 64	1 ^{er} mai . . .	1,427,163 75	2,824,526 25	2,970,607 50
Coupons de la dette de 57,515,040 francs, résultant des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	412 "	1 ^{er} novembre . .	1,507,562 50		
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	51,872 02	1 ^{er} mai . . .	1,204,098 75	2,384,851 25	2,520,576 80
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	312,524 75	1 ^{er} novembre . .	1,180,752 50		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 24,382,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 28 mai 1856	"	"	"	"	412 "
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1852 (converti)	2,797 20	"	"	"	51,872 02
Fractions d'obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	176 "	1 ^{er} mai . . .	2,755,167 50	5,445,040 25	5,755,565 "
		1 ^{er} novembre . .	2,707,872 75		
		1 ^{er} mai . . .	445,452 25	855,222 25	855,222 25
		1 ^{er} novembre . .	589,790 "		
		"	"	"	2,797 20
		"	"	"	176 "
	655,649 76			11,927,040 "	12,582,680 76

(1) A voir l'état ci-annexé présentant la situation par échéance des coupons en circulation.

(2) Même observation.

(3) Même observation.

(4) Même observation.

(5) Même observation.

(6) Même observation.

(7) Ce solde à rembourser se décompose ainsi :

1^o Capital d'une obligation à rembourser par suite du tirage au sort pour l'amortissement, ci fr. 2,520 "2^o Somme remboursée pour coupons indûment détachés des titres soumis à la conversion en 1844 277 20

SOMME ÉGAL. fr. 2,797 20

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1889.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1888.

DE L'ANNÉE 1888.						COUPONS		Observations.
DÉPENSE.						D'INTÉRÊTS ÉCHUS		
PAR LE CAISSIER	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.				TOTAL	et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1889.		
de l'État.	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	Pour transporter en recette au profit du trésor le montant de la différence consta- tée à la page 381 du compte général ren- du pour l'année 1887, et autres opérations.	TOTAL DES VIREMENTS.	DE LA DÉPENSE.			
405,140 "	44,660 "	100 "	"	44,760 "	440,900 "	(1)	8,900 "	
1,700,400 "	1,051,546 25	1,271 25	(2) - 8 82	1,052,626 32	2,813,026 32	(2)	157,155 08	
1,743,637 40	615,678 75	2,846 25	" 01 $\frac{1}{2}$	618,525 01 $\frac{1}{2}$	2,502,162 50 $\frac{1}{2}$	(3)	167,641 88 $\frac{1}{2}$	
"	"	412 "	"	412 "	412 "	"	"	
20,522 92	125 "	75 "	"	200 "	20,522 92	(4)	2,550 "	
5,725,855 75	1,695,602 "	"	"	1,695,602 "	5,410,455 75	(5)	335,000 25	
696,676 50	95,581 75	"	"	95,581 75	790,058 25	(6)	45,164 "	
"	"	"	"	"	"	(7)	2,707 20	
40 "	8 "	"	"	8 "	48 "	(8)	128 "	
8,561,070 66	3,408,801 75	4,704 50	8 85 $\frac{1}{2}$	3,505,515 08 $\frac{1}{2}$	11,864,585 74 $\frac{1}{2}$		718,104 01 $\frac{1}{2}$	

(8) Ce résultat représente :

1 ^o Un mandat de 8 francs émis et non-acquitté	fr.	8 "
2 ^o 15 mandats de 8 francs à émettre		120 "
	Fr.	128 "

(9) Cette dépense forme double emploi avec celle qui a été constatée au tableau litt. B, du chef d'arrérages sur une inscription fractionnaire de rente à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 (conversion 1844), dont la prescription a été acquise au profit du trésor à l'époque du 1^{er} novembre 1887.

Cet objet a été reclassé en 1889.

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer
de la dette publique. (Emprunts)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1856				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 55,442,932 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (converties)			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1859	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1859
Sem au 1 ^{er} janv. 1854	288,240 »	288,000 »	180 »	Sem au 1 ^{er} mai 1853	1,711,001 25	1,711,338 75	052 50
— juillet 1854	270,520 »	270,440 »	80 »	— nov 1853	1,062,067 50	1,062,270 »	607 50
— janv 1855	272,040 »	271,740 »	300 »	— mai 1854	1,040,235 »	1,045,481 25	753 75
— juillet 1855	264,500 »	264,020 »	480 »	— nov 1854	1,025,715 »	1,024,871 25	843 75
— janv 1856	256,740 »	256,460 »	280 »	— mai 1855	1,009,098 75	1,007,183 25	1,012 50
— juillet 1856	246,120 »	246,120 »		— nov 1855	1,579,500 »	1,577,002 50	1,507 50
— janv 1857	230,560 »	230,120 »	440 »	— mai 1856	1,557,395 75	1,555,591 25	2,002 50
— juillet 1857	231,800 »	231,160 »	620 »	— nov 1856	1,529,763 75	1,527,750 »	2,015 75
— janv 1858	224,540 »	223,060 »	1,480 »	— mai 1857	1,502,696 25	1,498,445 75	4,252 50
— juillet 1858	216,880 »	211,780 »	5,100 »	— nov 1857	1,472,075 75	1,467,702 50	5,081 25
				— mai 1858	1,427,163 75	1,407,375 »	19,788 75
				— nov 1858	1,507,562 50	1,280,500 25	116,066 25
			8,960 »				157,167 50 (1)

COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 24,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 28 mai 1856			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1859	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1859
Sem au 1 ^{er} nov 1853	5,135,102 50	5,132,408 »	034 50	Sem au 1 ^{er} mai 1858	415,432 25	415,407 »	0,965 25
— mai 1854	5,045,564 25	5,084,250 25	1,120 »	— nov 1858	589,790 »	556,591 25	55,198 75
— nov 1854	5,025,674 50	5,034,715 50	900 »				
— mai 1855	2,976,189 75	2,975,060 25	1,129 50				
— nov 1855	2,921,152 50	2,919,129 75	2,022 75				
— mai 1856	2,900,628 »	2,899,055 »	1,573 »				
— nov 1856	2,852,406 »	2,847,804 75	4,601 25				
— mai 1857	2,816,718 75	2,810,965 25	5,753 50				
— nov 1857	2,737,595 »	2,746,478 25	10,914 75				
— mai 1858	2,735,167 50	2,692,507 50	42,660 »				
— nov 1858	2,707,872 75	2,443,290 75	264,582 »				
			535,000 25				43,164 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

au 1^{er} janvier 1859, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,650,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1859.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1859.
Sem. au 1 ^{er} mai 1853.	1,407,960 »	1,407,465 »	495 »	Sem. au 1 ^{er} nov. 1853.	527,650 »	527,500 »	350 »
— nov. 1853.	1,470,161 25	1,460,745 »	416 25	— mai 1854.	520,750 »	520,450 »	300 »
— mai 1854.	1,416,262 50	1,414,968 75	1,203 75	— nov. 1854.	518,575 »	518,550 »	25 »
— nov. 1854.	1,378,816 87 ⁵	1,378,715 62 ⁵	101 25	— mai 1855.	510,350 »	510,225 »	125 »
— mai 1855.	1,362,456 87 ⁵	1,361,165 62 ⁵	1,271 25	— nov. 1855.	493,600 »	494,550 »	50 »
— nov. 1855.	1,359,548 75	1,359,076 25	472 50	— mai 1856.	483,000 »	482,900 »	100 »
— mai 1856.	1,320,550 62 ⁵	1,319,594 37 ⁵	1,136 25	— nov. 1856.	473,000 »	472,875 »	125 »
— nov. 1856.	1,298,195 75	1,295,741 25	2,452 50	— mai 1857.	491,788 02	491,513 02	475 »
— mai 1857.	1,267,006 75	1,264,452 50	2,606 25	— nov. 1857.	519,775 »	518,075 »	800 »
— nov. 1857.	1,245,251 87 ⁵	1,251,100 02 ⁵	12,071 25				
— mai 1858.	1,204,008 75	1,181,756 25	22,542 50				
— nov. 1858.	1,180,752 50	1,057,600 37 ⁵	122,023 12 ⁵				
			167,641 87 ⁵ (*)				2,550 »

(1) La différence en plus de fr. 8 82 c⁵ que présente ce résultat, se trouve expliquée au tableau litt. C.

(2) Ce résultat présente une différence en moins de 1 centime avec celui constaté par le tableau litt. C; elle résulte des fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État, lors du paiement des coupons de fr. 5 62 1/2 c⁵ pour les intérêts semestriels des obligations de 250 francs. Cette différence sera portée en recette accidentelle au profit du trésor dans le compte de l'année 1859.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer AU 1 ^{er} janvier 1888.
Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État . . .	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'administration de la dette publique	
	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
Payements en atténuation des créances passives. . .	Divers services publics. { Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	
	— — — des Affaires Étrangères.	
	— — — de l'Intérieur	
	— — — des Finances	
	— — — des Travaux publics.	
	— — — de l'ordre judiciaire	
	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
	Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	
	Correspondants du trésor. Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	
Payements en augmentation des créances actives . . .	Fonds des tiers déposés au trésor. Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	50,985 08
	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	
	Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	
	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.	
	Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	
	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte des tiers	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	
	Département des Travaux publics, S/C d'avances du trésor	
	Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique.	

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1859.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.			MANDATS		Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.	restant	EN CIRCULATION	
Par tirlement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	et à payer	au 1 ^{er} janvier 1859.	
1,354 75					
5,450 "					
12,245 50					
59,629 40					
23,478 97					
41,915 22					
116,971 16					
140,251 59					
59,426 95					
20,135 75					
40,211 12					
47,041 51					
50,605 68	9,917,460 61	9,977,446 59	0,825,000 55	(1) 151,456 25	(1) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit : Mandat du 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane, ci. fr. 8 30 Mandats nos 363 ^a , 364 ^a et 365 ^a , émis en 1856, au Département des Travaux publics, S/C d'avances du trésor. . . . 418 20 Mandats nos 628 et 642, sur les recettes par l'entremise des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation 59,501 02 Nos 637 et 639, sur les fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de liers 51 90 Mandats émis en 1858. Nos 513, 519, 533, 539, 541, 544, 551, 555, 573, 576, 579, 592, 594, 604, 611, 615, 616 et 619, sur la caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre 36,150 " Nos 616 et 660 à divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 55,326 82 SOMME ÉGALE. . . fr. 151,456 24
350,074 50					
2,758,779 97					
96,104 20					
200,000 "					
136,648 43					
1,518,100 "					
3,400,000 "					
4,857 50					
853,182 40					

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1858. 2.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE. 3.	NOUVEAU MODE. 4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ou- verts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique.	1,154,052 41½	"	"	6,242,007 28½	6,242,007 28½	7,306,120 70
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	11,023,278 90	"	1,071,328 40	"	1,071,328 40	12,694,607 30
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudica- taires et agents commerciaux.	1,180,634 08	"	421,389 02	"	421,389 02	1,602,023 08
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'État	1,514 60	"	"	39,707 77	39,707 77	41,922 37
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	1,280 30	"	"	10,963 09	10,963 09	12,243 39
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1838, pour le rachat de la Sam- bre canalisée	10,517 34	"	"	"	"	10,517 34
TOTAUX. . . . fr.	13,971,037 61½	"	1,492,717 42	6,292,708 14½	7,785,485 56½	21,756,543 18

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1859.

L'ANNÉE 1858.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	1 ^{er} janv. 1859.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.					
8.	9.	10.	11.	12.	13.	
					(1) Ce solde en caisse de fr. 1,363,033 15 est d'accord avec celui constaté à la même époque par le caissier de l'État, mais comparé au résultat présenté par le compte spécial de la caisse d'amortissement rendu pour l'année 1858, et qui s'élève à fr. 1,366,533 02	
"	6,033,006 55	"	6,033,006 55	(1)	1,363,033 15	il présente une différence en moins de . . . fr. 3,499 87
682,584 50	"	5,450 "	688,034 50	(1)	12,006,572 71	qui provient des causes suivantes : D'une part la comptabilité du trésor comprend en plus à l'avoir de la caisse d'amortissement, le solde dû à ladite époque, à la caisse des dépôts et consignations, ci. fr. 99 61
580,850 "	"	"	580,850 "	(2)	1,021,173 08	D'autre part, elle porte en moins le montant des avances faites par la caisse d'amortissement, pour frais de courtage et de commission, dont le remboursement n'a eu lieu qu'en 1859, ci. fr. 3,599 48
						Somme égale. fr. 3,499 87
"	41,222 01	"	41,222 01	(4)	" 30	(2) Cet encaisse de fr. 12,006,572 71 présente avec celui constaté à la même époque par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations, ci. fr. 12,006,422 71
"	"	12,243 50	12,243 50	"	"	une différence en plus de fr. 150 "
"	"	"	"	(5)	10,317 54	Cette différence s'explique de la manière suivante : D'une part, la comptabilité centrale du trésor public comprend en plus un versement opéré à Bruxelles, le 24 juin 1858, sous le n° 4647, dont il n'a été fait recette dans celle de la caisse des dépôts et consignations qu'en 1859, ci. . . fr. 500 "
						D'autre part, il reste à porter en recette dans la comptabilité de la trésorerie, pour cause de non-production des récépissés des versements opérés antérieurement à 1851, pour fr. 350 "
						Différence pareille. fr. 150 "
1,263,434 50	6,074,318 50	17,693 50	7,355,446 54		14,401,006 64	(3) Ce résultat est conforme à celui présenté par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations.
						(4) Ce solde s'accorde avec le résultat respectivement pré- senté par les comptes du caissier de l'État et de la caisse des dépôts et consignations.
						(5) Cette réserve s'élevait primitivement à fr. 1,000,000 "
						en 1850 il a été disposé de . . . fr. 500,000 "
						— 1843 de fr. 250,000 "
						— 1845 de fr. 114,682 66
						— 1847 de fr. 100,000 "
						— 1848 de fr. 25,000 "
						ENSEMBLE. fr. 989,682 66
						Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de fr. 10,317 54

100

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE	OPÉRATIONS				
	EN CAISSE	RECETTE.				
	au	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		PAR VIREMENT dans les caisses centrales du trésor public	TOTAL	TOTAL
	1 ^{er} janv. 1858.	ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.		(colonnes 3 à 5).	DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1858.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838)	285,450 00	•	310,786 81	•	310,786 81	605,236 00

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
des recettes et dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1859.

DE L'ANNÉE 1858.							SOLDE	Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} Janv. 1858, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1858.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1858.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} Janv. 1859, sur les dépenses ordonnées.	PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL de la dépense (col. 11 et 13).	au 1 ^{er} janvier 1859.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
217,575 20	277,218 02	494,793 22	320,280 14	165,512 58 (¹)	570 78	529,850 02	275,385 08 (²)	

(¹) Après déduction du montant d'une ordonnance annulée sur l'exercice 1853, de 50 centimes, et comprise en dépense dans la colonne 13.

(²) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit,

Savoir :

1 ^{er} Fonds libres	fr. 109,873 40
2 ^o Ordonnances en circulation sur :	
L'exercice 1854	28 80
— 1856	138 60
— 1858	15,345 18
	<u>15,512 58</u>
3 ^o Restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit	150,000 »
	<u>Somme égale. . fr. 275,385 98</u>

TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS					
	au 1 ^{er} janvier 1858.		RECETTE.					
	EN CAISSE	AVANCES du Trésor.	Par	Par	Par	Par les	Par des verse	Ancien mode.
			LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer.	COMPTABLES de l'administration de la marine.	pour le comp nistration du	
	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	
Fonds provinciaux	2,175,909 25	"	5,672,020 42	508,288 57	"	"	"	
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	146,536 41	"	"	"	"	"	"	
Caisse des veuves et orph. des officiers de l'armée.	19,729 50	"	"	"	"	"	865 05	
— — du Dép. de la Justice	25,792 25	"	"	"	"	"	"	
— — — des Aff. Étr.	7,557 91½	"	"	"	"	"	"	
— — — de l'Intérieur.	21,447 86	"	"	"	"	"	"	
— — — des Finances.	154,502 34½	"	350,152 04	76,627 83	"	"	"	
— — — des Tra. pub.	75,447 03½	"	"	"	"	"	"	
— — de l'ordre judiciaire	40,772 51	"	"	"	"	"	"	
— — des prof. de l'ens. sup.	9,945 18	"	"	"	"	"	"	
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	4,055 19	"	"	"	"	"	"	
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	20,251 87	"	"	"	"	"	"	
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant, des établisse- ments d'instruction moyenne dirigés par l'État.	25,418 75	"	"	"	"	"	"	
Caisse spéciale de pensions en faveur des mili- taires rengagés par l'entremise du Départe- ment de la Guerre	"	800 37	"	514,304 70	"	"	"	
Recettes effectuées par l'entremise de l'adminis- tration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	715,554 59	"	"	"	2,858,102 22	"	"	
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	10,284 75	"	"	"	"	130,555 05	"	
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	541 74	"	18,448 60	"	"	"	"	
Produits des examens universitaires et des exa- mens de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	66,506 "	"	"	"	"	"	"	
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un mo- nument au Congrès national et à la Constitu- tion	50,921 07	"	"	"	"	"	"	
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	205,579 58	"	"	"	"	"	"	
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857).	700,000 "	"	"	"	"	"	"	
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	2,375 15	"	"	"	"	"	"	
	4,452,585 20½	860 37						
	4,451,715 85½		4,040,601 06	780,220 06	2,858,102 22	130,555 05	865 05	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

DE L'ANNÉE 1858.								SOLDE au 1 ^{er} janvier 1859.	
Revenus directs, de l'admini- trésor public.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 à 10)	Total DE LA RECETTE, y compris les soldes en caisse, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	DÉPENSE.				EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
				Par les comptables de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'Etat	Par virements dans les écritures centrales du trésor public	Total DE LA DÉPENSE.		
Nouveau mode									
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
253,532 00	•	4,323,841 09	6,497,810 94	•	4,294,508 32	•	4,294,508 32	2,205,302 62	•
490,544 25	•	490,544 25	636,700 06	•	461,074 05	•	461,074 05	175,626 03	•
309,282 06	•	400,147 71	419,877 07	•	426,860 15	•	426,860 15	•	6,985 08
73,578 16	•	73,578 16	99,370 41	•	32,605 74	41,245 91	73,851 65	26,518 76	•
33,493 00	•	33,493 00	46,051 51 $\frac{1}{2}$	•	8,659 46	23,478 07	32,138 43	15,913 08 $\frac{1}{2}$	•
86,472 22	•	86,481 22	107,929 08	•	37,203 33	40,294 06	80,497 41	21,431 67	•
109,070 78	•	635,437 53	760,820 80 $\frac{1}{2}$	•	499,464 75	116,071 16	616,455 91	133,393 98 $\frac{1}{2}$	•
280,715 27	•	280,715 27	362,162 50 $\frac{1}{2}$	•	141,129 17	140,251 59	290,380 76	71,781 54 $\frac{1}{2}$	•
146,592 32	•	146,592 32	187,564 05	•	72,372 48	59,420 05	131,790 41	55,565 22	•
32,803 31	8,997 20	41,800 57	51,745 75	•	16,501 89	26,164 73	42,666 62	9,079 13	•
166,386 71	•	166,386 71	170,459 90	•	121,515 06	40,211 12	161,524 18	8,915 72	•
70,077 85	234 00	70,552 75	99,584 62	•	20,563 54	40,053 50	60,596 84	21,187 78	•
62,893 44	1,091 00	64,885 43	88,504 18	•	7,812 52	56,860 58	64,673 10	23,651 08	•
43,173 •	•	337,477 76	358,608 39	•	•	556,074 50	556,074 50	6,533 89	•
101 84	•	2,858,204 00	3,571,758 65	•	•	2,805,564 69	2,805,564 69	766,593 96	•
•	•	139,535 65	149,820 40	48,400 50	•	96,104 20	144,504 70	5,315 70	•
22,112 50	•	40,561 10	41,102 84	1,152 51	•	59,707 77	40,860 28	242 56	•
•	•	•	66,390 •	•	45 50	•	45 50	66,350 50	•
•	2,065 16	2,065 16	52,986 83	•	•	•	•	52,986 83	•
61,414 03	4,701 21	66,205 24	271,584 82	•	•	200,000 •	200,000 •	71,584 82	•
•	•	•	700,000 •	•	•	•	•	700,000 •	•
156,558 07	•	156,558 07	158,911 22	•	•	156,648 43	156,648 43	2,262 79	•
								4,453,017 67 $\frac{1}{2}$	6,985 08
2,570,188 31	18,109 52	10,425,624 27	14,877,340 10 $\frac{1}{2}$	49,555 01	6,139,914 56	4,230,838 14	10,420,305 51	(1) 4,448,034 50 $\frac{1}{2}$	

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1859.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
Fonds provinciaux.	(¹) 2,203,302 02	°
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	(²) 175,020 03	°
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	°	(³) 6,983 08
— — — du Département de la Justice	(⁴) 25,518 76	°
— — — des Affaires étrangères	(⁵) 13,913 08 $\frac{1}{2}$	°
A REPORTER. fr.	2,418,360 49 $\frac{1}{2}$	6,983 08

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1838.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1839.

OBSERVATIONS.

(1) Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

(2) Id. id. n° 2.

(3) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, telle qu'elle est présentée par le présent tableau, accuse, à l'époque du 1^{er} janvier 1839, une insuffisance de . . . fr. 6,983 08
qui se réduit du montant d'un versement fait à Marche le 30 octobre 1838, n° 523, indûment attribué à une autre institution en 1838, et dont le transfert n'a eu lieu que pendant l'année suivante . . . fr. 13 94

Fr. 6,969 17

Mais les pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces, s'élevant à une somme de . . . fr. 118,635 73
Et les restants à payer sur les dépenses ordonnancées à . . . fr. 10,330 98

ENSEMBLE. 134,975 68

La dette envers le trésor, de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, s'élevait, en définitive, à l'époque du 1^{er} janvier 1839, à . . . fr. 141,944 85

(Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.)

(4) Ce solde en caisse de . . . fr. 25,518 76
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, ci . . . fr. 14,886 86

présente une différence en plus de . . . fr. 10,631 90

Cette différence provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements effectués en 1838, dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les intéressés, pour une somme de . . . fr. 601 27

2^o Elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces . . . fr. 6,612 31

b. Les sommes ordonnancées, restant à payer chez les mêmes agents . . . fr. 3,418 32

10,030 63

SOMME ÉGALE. fr. 10,631 90

(5) Ce solde en caisse de . . . fr. 13,913 08 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département des Affaires Étrangères, ci . . . fr. 11,640 11 $\frac{3}{4}$

présente une différence en plus de . . . fr. 2,272 97

Laquelle se forme savoir :

1^o Du montant des dépenses dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces . . . fr. 653 08

2^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . fr. 1,619 99

SOMME PARIELLE. fr. 2,272 67

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1859.	
	EX CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	2,418,500 40½	0,985 08
Caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur	(1) 21,431 67	,
— — — des Finances	(2) 153,503 08½	,
A REPORTER. fr.	2,503,186 15	0,985 08

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 21,431 67
comparé à l'avoir disponible, constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration au Département de
l'Intérieur, ci 7,902 85

présente une différence en plus de fr. 13,528 82

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés
n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les intéressés,

Savoir :

Agence de Liège, 24 décembre 1858, n° 4080	fr.	388 13
— de Bruxelles, 16 — n° 9649		878 38
— — — n° 9681		15 46
— — — 18 — n° 9699		115 59
		<u>1,397 56</u>

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les
agents du trésor en province fr. 7,719 08

b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. 4,411 28

12,131 26

SOMME ÉGALE. fr. 13,528 82

(2) Ce solde en caisse de fr. 133,393 98 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration au Département
des Finances, ci 17,615 15 $\frac{1}{2}$

présente une différence en plus de fr. 135,778 83

Cette différence provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés
n'avaient pas encore été communiqués au conseil,

Savoir :

Agence d'Anvers, 30 décembre 1858, n° 4272	fr.	25 "
— de Bruxelles, 22 — n° 9773		120 "
— — — n° 9776		13 33
— — — n° 10178		17 85
— de Marche 31 janvier 1857, n° 51		6 66
— — 2 février — n° 60		4 "
— — 29 décembre 1858, n° 619		56 "
— — — n° 620		24 "
		<u>266 84</u>

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille
chez les agents du trésor en province, ci fr. 79,288 48

b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 56,305 82

135,594 27

135,861 11

D'un autre côté, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en trop, en recette, du chef des produits extraor-
dinaires recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, etc. 82 28

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE. . . fr. 135,778 83

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE ou 1 ^{er} janvier 1889.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	2,593,186 15	0,985 08
Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	(1) 71,781 54½	•
— — — — — de l'Ordre judiciaire.	(2) 55,565 22	•
— — — — — des professeurs de l'enseignement supérieur	(5) 9,070 13	•
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	(4) 8,915 72	•
A REPORTER. fr.	2,738,527 76½	0,985 08

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 71,781 84½
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des Travaux
publics, ci fr. 21,437 18½
présente une différence en plus de fr. 50,344 36

Laquelle provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Agence de Malines, 30 décembre 1858, n° 1364	fr.	117	»
— de Bruxelles, 31 — — n° 10197		138	17
— de Courtrai, 4 janvier — — n° 11		6	»
	Fr.	261	17

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	33,247	63
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		16,838	56
		50,085	19
SOMME ÉGALE	fr.	50,344	36

(2) Ce solde en caisse de fr. 53,863 22
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de la Justice, ci fr. 29,329 43
présente une différence en plus de fr. 24,533 77

Cette différence s'explique comme il suit :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, un versement fait à Marche, le 30 octobre 1858, n° 525, indûment attribué à l'institution dont il s'agit 13 91

2^o Elle comprend en moins en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	16,994	26
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		9,227	60
		26,221	86
SOMME ÉGALE	fr.	26,235	77

(3) Ce solde en caisse de fr. 9,079 13
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci fr. 5,360 88
présente une différence en plus de fr. 3,718 25

Laquelle se forme :

1 ^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	1,944	»
2 ^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		1,774	26
SOMME PARIELLE	fr.	3,718	26

(4) A voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1889.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	2,738,527 76½	0,985 08
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	(1) 21,187 78	"
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	(2) 23,631 08	"
A REPORTER. fr.	2,785,346 62½	0,985 08

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 21,187 78
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de
l'Intérieur, ci 9,659 99

présente une différence en plus de fr. 11,527 79

Cette différence s'explique de la manière suivante :

D'une part la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette :

1^o Des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Versements faits en 1858	fr.	190 16	
— en 1857		222 05	
— en 1858		7,882 08	8,294 29

2^o Un versement fait à Bruxelles, le 1^{er} décembre 1858, n° 9582, qui a été reconnu appartenir à la caisse de l'enseignement moyen, ci fr. 329 87

3^o Un versement fait à Gand, le 19 janvier 1858, n° 141, appartenant aux fonds locaux, ci 21 99

4^o Une partie du versement opéré à Dinant, le 30 novembre 1858, n° 1078, et dont le revirement a eu lieu en 1859, au profit de la caisse de l'enseignement moyen, ci » 03

Et elle comprend en moins, en dépense :

1^o Le montant des pièces acquittées existant en portefeuille chez les agents du trésor, dans les provinces, ci fr. 9,936 09

2^o Les sommes restant à payer chez les mêmes agents sur les dépenses ordonnancées 1,126 33

Fr. 12,708 51

D'autre part, la comptabilité spéciale de l'institution renseigne en plus, en recette :

1^o Un versement opéré à Louvain, le 8 octobre 1858, n° 1976, indûment attribué à la caisse de l'enseignement moyen dans la comptabilité du trésor public, ci fr. 31 65

2^o Les versements ci-après indûment portés à l'avoir des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, dans la comptabilité du trésor public, savoir :

Agence d'Ypres, 19 décembre 1858, n° 1623, ci	32 28
— de Neufchâteau, 1 janvier 1858, n° 1	65 80
— — — 2 — — n° 2	21 »

119 08

Et en moins, en dépense, des restitutions ordonnancées en 1858 au profit d'autres institutions, ci 1,029 99

1,180 72

Somme égale fr. 11,527 79

(2) Ce solde en caisse de fr. 23,631 08
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de
l'Intérieur, ci 9,587 45

présente une différence en plus de 14,043 63

Cette différence provient de la cause suivante :

D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette :

1^o Des versements effectués en 1858, dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, pour une somme de 12,311 01

2^o Un versement fait à Louvain, le 30 octobre 1858, n° 1976, indûment attribué à l'institution dont il s'agit 31 65

Et elle comprend en moins, en dépense :

1^o Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, dans les provinces fr. 930 48

2^o Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 1,100 69

2,030 87

14,373 53

D'autre part, la comptabilité spéciale de l'institution porte en plus, en recette :

a. Un versement opéré à Bruxelles, le 13 décembre 1858, n° 9582, indûment attribué à la caisse des instituteurs et professeurs urbains dans la comptabilité du trésor public fr. 329 87

b. Une partie du versement opéré à Dinant, le 30 novembre 1858, n° 1078, laquelle a été également portée indûment en recette au profit de cette dernière institution, dans la comptabilité du trésor public » 03

329 90

Somme égale fr. 14,043 63

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1859.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	2,785,540 02½	6,985 08
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.	(1) 6,553 89	"
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	(2) 766,553 08	"
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation)	(3) 5,515 70	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850.	(4) 242 56	"
Produits des examens universitaires et des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	(5) 66,550 50	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution.	(6) 52,986 83	"
— des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	(6) 71,584 82	"
— des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857)	(7) 700,000 "	"
— de toute nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	(8) 2,262 70	"
	4,458,017 07½	6,985 08
	4,448,034 50½	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

OBSERVATIONS.

(1) Le compte spécial de l'institution présente une encaisse de fr. 7,733 80 c^s, à la fin de l'année 1858. Cette différence en plus de 1,200 francs provient de ce qu'un versement de pareille somme, opéré sous la date du 1^{er} janvier 1859, a été porté sous celle du 31 décembre 1858 dans ledit compte spécial.

(2) Les recouvrements opérés pendant l'année 1858 par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., s'élèvent à la somme de fr. 2,858,102 22 c^s. La somme de fr. 101 84 c^s, portée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'État, provient des différences de change et des frais de courtage liquidés sur le Budget, du chef des achats de traites pour acquitter les soldes de comptes dus à la direction royale des télégraphes prussiens, et qui sont exprimés et payables en thalers. Ces soldes ayant été portés en recette au profit des tiers dans la comptabilité du trésor, à raison du taux normal de fr. 3 75 c^s par thaler, tandis que l'on a fait dépense de la totalité du prix de ces traites, les versements dont il s'agit ont eu lieu pour compenser l'excédant de dépense résultant des différences et des frais précités.

Ainsi la somme de fr. 101 84 c^s versée dans la caisse de l'État se décompose ainsi qu'il suit :

1 ^o Différence et frais de courtage sur l'achat pour solder le décompte du 4 ^e trimestre 1857.	fr.	10 22
2 ^o — — — — — 1 ^{er} — 1858.		70 73
3 ^o — — — — — 2 ^e — — — — —		20 89
TOTAL	fr.	101 84

Quant au solde renseigné ci-contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante, savoir :

Par mandat sur le caissier de l'État du 7 janvier 1859, n ^o 6	fr.	60,082 75
— — — — — 10 — — — — — n ^o 10		6,622 44
— — — — — 11 — — — — — n ^o 12 et 13		91,418 35
— — — — — 14 — — — — — n ^o 17		115,905 66
— — — — — 20 — — — — — n ^o 22		12,048 54
— — — — — 3 février — — — — — n ^o 43		37,905 93
— — — — — 7 — — — — — n ^o 54		55,007 64
— — — — — 12 — — — — — n ^o 58 et 59		120,481 80
— — — — — 18 — — — — — n ^o 65 et 66		17,620 23
— — — — — 22 — — — — — n ^o 70		54,156 36
— — — — — 2 mars — — — — — n ^o 80		15,294 86
— — — — — 5 — — — — — n ^o 85 et 86		109,747 53
— — — — — 12 — — — — — n ^o 102		30,788 30
— sur MM. de Rothschild frères, à Paris. 17 — — — — —		12,063 41
SOMME ÉGALE.	fr.	766,395 96

(3) Voir l'état de situation joint à l'appui des pièces justificatives des dépenses qui font l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes, du 12 juillet 1859, n^o 132,131.

(4) Le compte spécial de la caisse générale de retraite, publié pour l'année 1858, présente un solde disponible de fr. 204 48 c^s.

La différence de fr. 38 08 c^s qui existe entre ce résultat et celui indiqué ci-contre, provient des causes ci-après, savoir :

D'une part, un mandat, émis le 23 décembre 1858, n'a été acquitté et porté en dépense dans la comptabilité du trésor qu'en 1859, ci	fr.	40 00
D'autre part, un receveur des contributions directes a porté en moins en recette, dans sa comptabilité de 1858.		1 92
La régularisation de ce dernier objet a eu lieu pendant l'année suivante.		

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 38 08

(5) Sauf une réduction qu'il a subie par suite du payement effectué en 1858 d'une somme de fr. 45 50 c^s, ce solde est le même que celui qui a été expliqué dans le compte précédent; il forme donc le restant disponible des produits recouvrés en 1837. On l'a transféré en recette au profit du trésor dans la comptabilité de 1859, pour se conformer aux prescriptions de l'art. 53 de l'arrêté royal du 10 juin 1837, qui pourvoit à l'exécution de la loi du 1^{er} mai de la même année sur les jurys d'examen pour la collation des grades académiques.

(6) Voir les états de situation adressés à la Cour des comptes, à l'appui des demandes en régularisation, liquidées le 7 juin 1859, n^{os} 26468 et 26469, du chef des intérêts alloués en compte courant pour l'année 1858.

(7) Cette somme de 700,000 francs représente le montant des versements opérés dans la caisse de l'État, en exécution de la disposition de la loi du 8 avril 1837, ainsi conçue : « Toutefois la partie des fonds versés pour les remplaçants qui, dans les temps ordinaires, n'est pas indispensable à la marche régulière du service des corps, sera déposée dans les caisses de l'État jusqu'à concurrence de la moitié au maximum des versements. »

(8) A voir, pour les développements, l'annexe n^o 4.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1858.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1856, 1856 et 1857, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1858 ou ultérieurement.	TOTAL. (colonnes 2 et 3.)	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode)	TOTAL. (colonnes 5 à 7.)
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	150,653 60	33,250 91	160,893 60	541,073 82	40,342 72	25,550 76	412,967 30
Brabant	404,651 00	133,280 60	627,940 60	876,304 08	99,995 08	74,052 06	1,051,021 02
Flandre occidentale	340,404 81	70,886 16	420,380 07	484,010 76	95,772 43	17,355 74	598,018 03
Flandre orientale	230,358 70	43,556 40	282,915 10	467,264 83	58,076 06	15,764 83	521,106 02
Hainaut	40,067 21	58,777 71	107,844 92	539,128 74	•	5,271 65	544,400 59
Liège	35,490 87	40,435 58	75,926 45	350,732 07	•	3,849 79	360,581 86
Limbourg	75,103 42	22,809 55	98,002 97	133,461 51	•	53,164 54	160,625 85
Luxembourg	149,954 08	35,130 44	185,084 52	234,458 04	24,066 39	20,539 10	279,064 43
Namur	144,226 84	52,753 10	196,979 94	238,594 77	94,035 89	57,424 63	390,055 29
	1,674,090 71	400,878 54	2,175,069 25	3,672,020 42	308,288 37	253,552 90	4,325,841 69

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1858.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1859.					Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public. 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.				
	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat. 10.		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 12.	Recettes constatées en 1854, 1856, 1857 et 1858, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1859 ou ultérieurement.			
				VERSEMENTS régularisés. 13.	VERSEMENTS non régularisés. 14.		
						15.	
582,860 90	464,819 79	118,041 11	70,002 51	38,392 20	a) 646 40	a) Versements de 1854 . . . fr. 282 50 — 1857 . . . 110 " — 1858 . . . 253 90 <u>646 40</u>	
1,678,961 71	1,000,476 20	672,485 42	575,574 80	98,910 42	b) • 14	b) Versements de 1856 . . . fr. 0 05 — 1858 . . . 0 09 <u>0 14</u>	
1,027,309 00	608,876 47	418,523 45	554,837 46	77,500 11	c) 0,095 86	c) Versements de 1854 . . . fr. 1 38 — 1856 . . . 73 25 — 1857 . . . 4,229 26 — 1858 . . . 1,791 97 <u>6,095 86</u>	
804,021 81	486,700 02	317,221 80	208,600 22	46,410 92	d) 2,204 75	d) Versement de 1858.	
652,245 31	542,005 10	100,542 12	47,700 07	60,596 77	e) 1,056 28	e) Versements de 1856 . . . fr. 288 50 — 1857 . . . 747 78 <u>1,036 28</u>	
456,508 31	562,610 80	73,897 51	35,103 34	38,794 17	•		
264,628 82	158,816 47	105,812 35	64,248 21	41,564 14	•		
464,148 95	284,481 60	179,667 26	141,808 04	57,741 23	f) 117 90	f) Versement de 1858.	
587,035 23	578,725 70	208,511 53	122,576 42	85,484 06	g) 251 05	g) Versement de 1856.	
8,497,810 94	4,294,508 52	2,903,502 62	1,667,406 13	525,484 02	10,552 47		

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1858.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par DES VERSEMENTS directs, pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode.)	Total DE LA RECETTE, y compris les soldes en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Anvers.	8,026 08	35,380 82	44,007 80	35,088 54
Brabant	16,240 35	71,832 84	88,073 10	61,230 71
Flandre occidentale	62,000 10	180,400 10	249,300 20	186,666 70
Flandre orientale	6,551 25	62,987 84	69,530 00	43,877 10
Hainaut	9,556 41	48,970 02	58,526 43	46,106 41
Liège	4,405 08	11,825 50	16,231 48	12,110 05
Limbourg.	3,509 34	16,064 14	20,533 48	15,998 39
Luxembourg	32,494 23	42,288 13	74,782 36	47,286 87
Namur.	2,002 77	15,604 77	15,607 54	12,610 07
	140,356 41	490,344 25	636,700 66	461,074 63

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1859.					
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public. 6.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			Observations. 10.	
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 7.	Recettes constatées de 1851 à 1858, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1859, ou ulté- rieurement.			
		Versements RÉGULARISÉS. 8.	Versements NON RÉGULARISÉS. 9.		
8,910 46	"	8,705 75	a)	213 73	a) Versements faits en 1855 fr. 6 25 — en 1856 22 80 — en 1858 184 68 fr. 213 73
26,842 48	351 72	26,195 03	b)	294 85	b) Versements faits en 1856 fr. 128 80 — en 1857 27 08 — en 1858 138 95 fr. 294 83
62,642 50	43,264 49	17,920 76	c)	1,448 25	c) Versements faits en 1852 fr. 75 30 — en 1853 13 04 — en 1854 1 " — en 1855 118 18 — en 1856 5 67 — en 1857 755 89 — en 1858 479 17 fr. 1,448 25
25,661 09	18,821 06	5,250 77	d)	1,609 26	d) Versements faits en 1851 fr. 109 40 — en 1853 20 20 — en 1854 2 " — en 1855 120 " — en 1856 43 38 — en 1857 109 " — en 1858 1,205 28 fr. 1,609 26
12,550 02	1,418 45	10,605 66	e)	215 91	e) Versements faits en 1852 fr. 52 05 — en 1853 15 33 — en 1856 13 50 — en 1857 28 52 — en 1858 106 51 fr. 215 91
4,121 43	1,882 38	2,259 05	"	"	
4,555 09	187 18	3,854 45	f)	493 46	f) Versements faits en 1856 fr. 20 59 — en 1857 167 31 — en 1858 305 56 fr. 493 46
27,405 40	26,685 03	460 46	g)	350 "	g) Versement fait en 1856.
3,077 57	405 90	2,254 98	h)	436 69	h) Versements faits en 1851 fr. 6 " — en 1852 68 50 — en 1854 49 68 — en 1856 65 64 — en 1857 35 10 — en 1858 211 77 fr. 436 69
175,628 03	93,017 11	77,546 79		3,062 13	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1858, d'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	100,996 64	15,011 16	125,907 80	9,401 67
— — de Brabant	181,910 26	25,026 52	206,936 78	12,075 67
— — de la Flandre occidentale	100,581 14	14,441 44	115,022 58	12,037 75
— — — orientale.	95,488 96	13,480 28	108,969 24	8,862 50
— — de Hainaut	181,365 47	26,716 02	208,081 49	21,611 30
— — de Liège	133,794 51	10,114 54	152,908 85	15,525 96
— — de Limbourg	60,598 95	8,044 81	68,443 76	5,867 47
— — de Luxembourg.	111,199 07	20,327 75	131,526 82	15,245 14
— — de Namur.	72,875 50	25,324 59	98,199 89	20,887 42
	1,047,010 50	166,586 71	1,213,997 21	121,515 60

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,103,000 francs de la dette publique, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, conformément aux dispositions de l'arrêté royal de 10 décembre 1852.

Reste net en caisse au 1^{er} janvier 1859.

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1859.				Observations.
D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	DIFFÉRENCES présentées par la colonne 7.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	
116,506 13	116,506 13	•	•	Ces différences ont fait l'objet de rectifications dans la comptabilité des agents du trésor, en 1859.
194,861 11	194,861 11	•	•	
102,984 83	102,984 83	•	•	
100,106 65	100,108 15	61 50	•	
186,470 10	186,470 •	•	• 10	
157,584 80	157,372 27	•	212 62	
62,576 20	62,576 20	•	•	
116,281 68	116,194 88	•	86 80	
75,312 47	75,312 47	•	•	
1,092,684 15	1,092,446 13	61 50	299 52	
1,083,768 43				
8,915 72				

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1858.	CONSTATÉ pendant l'année 1858.
"	"	"	Dépôts divers faits au trésor, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations à 5 p. %, soumises à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852	2,061 20	"
Termonde.	1855. 6 juillet . .	1238	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions. . .	2 "	"
Gand.	1855. 9 avril . .	1032	Versement fait en obtention d'un brevet d'invention demandé par procuration au nom de L. Didier, fabricant à Laferté (France).	10 "	"
Ypres.	1850. 12 juillet . .	664	Versement fait par le sieur Vandenberghe, docteur en droit à Bruxelles, comme indemnité due pour la 2 ^e annuité d'un brevet d'invention pour un métier à tisser.	20 "	"
Louvain.	-- 28 juillet . .	1385	Versement fait au nom du receveur des douanes et accises à Louvain, pour abonnement au <i>Recueil administratif</i> .	2 "	"
Bruxelles.	1857. 6 mars . .	1638	Versement pour droit de timbre d'un passe-port à l'étranger, délivré sur papier libre.	8 "	"
Anvers.	-- 4 décembre.	4027	Frais d'entretien d'une indigente par le bureau de bienfaisance de Stavelot.	178 61	"
Malines.	-- 28 décembre.	1270	Versement opéré sur les produits de l'administration du trésor public, en remboursement des frais de l'adjudication des objets nécessaires à la prison, pendant 1858, au profit du Département de la Justice.	56 34	"
Arlon.	-- 22 juillet . .	502	Versement par le sieur Guynon, pour 2 ^e annuité du brevet de gravure sur verre.	20 "	"
Dinant.	-- 28 décembre.	1102	Versement par le receveur de l'enregistrement à Beauraing, sur les produits de l'administration du trésor public, pour amendes perçues au profit de la province de Namur, en matière de taxe sur les chiens.	15 "	"
Bruxelles.	1858. 11 janvier .	35	Dépôt fait au trésor du montant de 9 coupons indûment détachés d'une obligation à 5 p. %, soumise à la conversion du 28 mai 1856.	"	225 "
		21	Versement fait par la commission des prisons à Furnes, en remboursement de frais d'insertions au <i>Journal de Bruges</i> .	"	22 50
		22	Idem au <i>Moniteur</i>	"	16 88
		23	-- à l' <i>Émancipation</i>	"	27 75
		24	-- à l' <i>Étoile belge</i>	"	28 "
Bruges.	-- 25 janvier . .	25	-- au <i>Télégraphe de Bruxelles</i>	"	55 34
		158	Versement fait par la commission des prisons à Bruges, en remboursement de frais d'insertion d'une annonce dans différents journaux.	"	126 48
		5363	Versement fait par le trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées à des charges de mariage.	"	66,278 25
Id.	-- 7 mai . .	5587	Versement fait dans la caisse de l'État, de la partie non utilisée du cautionnement du sieur Demaere, ancien entrepreneur des travaux d'entretien de l'Escaut dans la Flandre occidentale.	"	565 84
Id.	-- 12 mai . .	5511	Versement du montant d'un coupon indûment détaché d'une obligation à 5 p. %, soumise à la conversion du 28 mai 1856.	"	25 "
A REPORTER.				2,573 15	67,147 04

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêts qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1859.	
1858. Divers . . .	"	60 "	2,001 20	Les coupons ayant été produits à concurrence de la somme remboursée.
"	"	"	2 "	
"	"	"	10 "	
"	"	"	20 "	
"	"	"	2 "	
"	"	"	8 "	
— 16 avril . . .	114	178 61	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, au nom du receveur de Stavelot.
— 18 février . . .	57	56 34	"	Voir plus loin les motifs du remboursement.
"	"	"	20 "	
— 6 février . . .	48	15 "	"	Pour opérer un nouveau versement, au nom dudit receveur, sur les produits de l'administration des contributions directes.
— 30 août . . .	348	150 "	75 "	Pour le montant de six coupons produits.
"	"	"	"	
— 18 février . . .	57	254 95	"	Cette somme, y compris celle de fr. 56 34 c ^{ts} figurant ci-dessus comme restant à rembourser au 1 ^{er} janvier 1858, forme le montant d'un mandat délivré à l'ordre de M. le Ministre de la Justice, pour qu'il le mette à la disposition des ayants droit.
— 10 mai . . .	151 à 108	66,278 25	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 11 mai . . .	203	503 84	"	Pour être mis à la disposition de M. le Ministre des Travaux publics, afin de faire face, jusqu'à due concurrence, aux dépenses occasionnées par la réadjudication à la folle enchère des travaux ci-contre.
— 9 juillet . . .	260	25 "	"	Le coupon ayant été présenté à l'administration du trésor public.
		67,581 99	2,158 20	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1858.	CONSTATÉ pendant l'année 1858.
			REPORT.	2,573 15	67,147 04
Bruxelles.	1858. 1 juin . .	4200	Versement pour le même objet	"	25 "
Id.	— 25 mars . .	1074	Versement par le receveur communal de Koekelberg, sur les produits de l'administration du trésor public, pour frais d'entretien de jeunes délinquants aux écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem.	"	335 44
Termonde.	— 15 juillet . .	1553	Versement fait sur les produits de l'administration du trésor public, par le sieur Vandebossche à Termonde, pour la ferme des vidanges de la prison de Termonde.	"	50 "
Bruxelles.	— 31 juillet . .	5781	Versement du montant d'un coupon détaché d'une obligation à 5 p. %, soumise à la conversion du 28 mai 1856.	"	25 "
Courtrai.	— 20 juillet . .	1280	Versement fait par le receveur des douanes à Courtrai, pour le compte de la masse d'habillement de la douane.	"	5 10
Liège.	— 25 juin . .	1092	Versement fait sur les produits de l'administration du trésor public, du chef d'inscriptions pour examens universitaires.	"	480 "
Bruxelles.	— 6 novembre.	8537	Versement fait par le trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique pour être affectées à des charges de mariage.	"	68,205 "
Id.	— 6 novembre.	8556	Versement du montant d'un coupon détaché d'une obligation à 5 p. %, soumise à la conversion du 28 mai 1856.	"	25 "
Hasselt.	— 6 novembre.	1463	Versement pour le même objet	"	50 "
Courtrai.	— 20 novembre.	2092	Versement fait sur les produits de l'administration du trésor public, par le receveur de l'enregistrement et des domaines à Roulers, pour amendes perçues en matière de contravention au règlement sur la race bovine.	"	50 "
Bruges.	— 11 décembre.	2048	Versement fait sur les produits de l'administration du trésor public, du chef de droits de transcription.	"	18 10
Charleroy.	— 21 octobre .	5053	Versement fait sur les produits de l'administration du trésor public, pour droit de timbre des registres de l'état civil.	"	56 40
Tongres.	— 14 octobre .	905	Versement fait sur les produits de l'administration du trésor public, par le receveur de l'enregistrement à Tongres, pour amendes perçues en matière de taxe sur les chiens.	"	1 00
Bruges.	— 26 avril . .	808	Versement fait par le sieur Dejonghe, commissaire de police maritime à Bruges, pour droits de police.	"	4 "
				2,573 15	136,538 07
				138,911 22	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPT. DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS
DATES	NUMÉROS des arrêtes qui les autorisent	MONTANT.	▲ REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1859	
		67,381 09	2,158 20	
1858 30 août .	347	25 "	"	Le coupon ayant été présenté à l'administration du trésor public
— 6 mai	146	335 44	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, l'imputation première étant inexacte
— 13 août	354	50 "	"	Même motif.
"	"	"	25 "	
— 21 septembre	377	5 10	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises
— 6 novembre.	437	480 "	"	Pour être renseigné dans la comptabilité de l'administration de l'enregistrement, le versement ci-contre étant un produit de ladite administration
— 11 novembre	443 à 493	68,205 "	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit
"	"	"	25 "	
— 19 novembre	506	50 "	"	Par suite de la remise des coupons
— 25 décembre.	657	50 "	"	Le versement ci-contre ayant été opéré sur les produits de l'administration du trésor public, au lieu d'être imputé sur les fonds de l'administration de l'enregistrement
"	"	"	18 10	
"	"	"	56 40	
— 30 décembre	659	1 00	"	Pour en faire un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, au nom dudit receveur
— 30 juin	263	4 "	"	Il y avait lieu à restitution, attendu que le versement ci-contre devait être opéré sur les produits de l'administration de la marine
		136 648 43	2,262 70	
		138,911 22		

TABLEAU LITT. H.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1858.	RECETTE.		
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.
		3.	4.	5.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	12,777 32	126,046 16	"	"
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	14,701 72	10,459 81	"	"
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle . .	100 60	34,694 72	"	"
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	3,609,702 19	3,911,441 20	"	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	98,305 57	120,001 57	"	"
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuelle- ment dus	40,037 24	304,890 17	"	"
Fonds pour le service des irrigations dans la Campine. (Loi du 20 juin 1855.)	77 32	731 25	"	"
Vente des ramassis à l'entrepôt d'Anvers	"	138,270 "	"	"
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	1,332,830 08	"	887,550 72	"
Amendes et frais de justice en matière forestière	12,437 08	"	28,844 92	"
Consignations de toute nature	3,046,251 06	"	2,030,163 29	"
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises.	10,641 56	"	"	30,634 44
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises.	43,839 13	"	"	7,136,133 05
Prix de transport afférant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.) . . .	"	"	"	6,784 59
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	105,225 25	"	"	3,736,605 68
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers. .	008 48	"	"	"
	10,846,017 80	4,656,242 88	2,946,538 93	10,910,348 16

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs.	fr.	3,662,378 38
Id. id. pour la voirie vicinale		1,970 81
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes		30,676 42

SOMME ÉGALE fr. 3,718,034 61

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1859.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.						SOLDE	Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE	
TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1859.	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
126,046 16	139,425 48	128,745 52	"	"	128,745 52	10,677 00	
10,459 81	25,161 55	14,205 "	"	"	14,205 "	10,866 55	
34,604 72	34,864 52	34,851 07	"	"	34,851 07	53 25	
5,911,441 20	7,521,145 39	5,806,108 78	"	"	5,806,108 78	(1) 5,715,054 01	
129,091 57	227,485 14	102,680 08	"	"	102,680 08	124,804 40	
504,800 17	353,056 41	257,576 00	"	"	257,576 00	96,559 81	
751 25	808 77	715 56	"	"	715 56	95 21	
158,279 "	158,279 "	"	"	"	"	158,279 "	
887,550 72	2,120,586 80	"	1,029,287 06	"	1,029,287 06	1,091,099 14	
28,844 92	41,502 "	"	24,048 02	"	24,048 02	16,553 08	
2,050,165 20	7,676,414 55	"	2,151,768 81	"	2,151,768 81	5,524,645 54	
30,654 44	50,276 "	"	"	25,050 25	25,050 25	25,216 75	
7,156,153 65	7,179,972 78	"	"	7,125,889 06	7,125,889 06	(1) 56,083 12	
6,784 59	6,784 59	"	"	6,784 30	6,784 30	"	
5,756,695 08	3,841,920 93	"	"	5,729,263 78	5,729,263 78	112,657 15	
"	908 48	"	"	"	"	(2) 908 48	
18,513,040 97	29,359,067 77	4,344,751 21	3,206,005 59	10,884,097 08	18,435,753 68	10,923,314 09	

(1) L'état de situation des fonds des tiers de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, transmis à la Cour des comptes, le 19 mai 1859, comprend en recette une somme de fr. 26,984 27

Si l'on ajoute à cette somme :

1^o Le solde en caisse constaté ci-contre du chef des encaissements et paiements, etc. fr. 56,083 12

2^o Le solde en caisse provenant des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes fr. 908 48

On trouve une somme pareille au résultat présenté par l'état de situation précité fr. 83,978 87

ÉTAT des opérations concernant les avances

(SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES DÉBITEURS au 1 ^{er} janvier 1858 2.	RECETTE.		
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines. 3.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	
			ANCIEN MODE. 4.	NOUVEAU MODE. 5.
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	25,000 »	1,541,100 »	»	»
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	45,028 18	»	»	216,712 68
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	611,560 41½	»	»	»
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique.	»	»	»	»
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des titres de l'emprunt de 20,000,000 de francs à 5 p. 100, non présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1850.	7,626,658 88	»	»	7,585,683 05
Département de la Justice, S/C d'avances du trésor	157,465 23	»	»	29 77
— des Travaux publics, S/C d'avances du trésor.	262,490 01	»	»	266,009 51
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	»	»	»	707,924 54
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	17,900,200 25	»	»	20,017 10½
	26,717,311 90½	1,541,100 »	»	8,795,276 45½

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1859.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1858.							SOLDES	Observations.
		DÉPENSE.					DÉBITEURS	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 6).	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 8 à 10.)	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.	au 1 ^{er} janvier 1859.	
5.	7.	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	10.	11.	12.	13.	14.
•	1,541,100 »	»	»	1,518,100 •	1,518,100 •	1,541,100 •	•	
»	216,712 68	•	»	170,784 50	170,784 50	216,712 68	»	
4,811,066 86	4,811,066 86	•	»	4,472,572 71	4,472,572 71	5,084,142 12½	273,075 26½	
600,150 •	600,150 »	»	600,150 »	•	600,150 »	600,150 »	•	
»	7,583,683 05	»	1,000 •	6,832 44	7,832 44	7,634,401 32	50,808 27	
157,343 68	157,373 45	»	•	»	•	157,465 23	91 78	
»	266,009 51	•	•	4,837 50	4,837 50	267,327 51	418 20	
»	707,924 54	•	•	833,189 77	833,189 77	833,189 77	123,265 23	
•	20,017 10½	•	»	520,017 10½	520,017 10½	18,510,217 35½	18,490,200 25	
5,568,560 54	15,004,936 99½	•	601,150 »	7,526,354 02½	8,127,484 02½	31,844,795 99	18,050,858 90½ (1)	

(1) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES DÉBITEURS au 1 ^{er} janvier 1859
<i>Avances pour le service public.</i>	
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	273,075 26 ¹ / ₂
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des titres de l'emprunt de 26 millions de francs à 5 p. ^o / _o , non présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856	50,808 27
Département de la Justice, S/C d'avances du trésor	91 78
— des Travaux publics, S/C d'avances du trésor	418 20
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	125,265 25
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	18,490,200 25
	18,039,858 09 ¹ / ₂

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1859.

OBSERVATIONS.

Les emprunts à 5 p. 0/0 autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. 0/0, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 3 p. 0/0 de 1838 est le seul des emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, des fonds doivent leur être remis, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau lit. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquiescer les coupons d'intérêts des emprunts contractés par le Gouvernement, sans aucune entremise, ainsi que des dettes provenant de conversion, par suite de la faculté qu'ont les détenteurs des titres de toucher à Paris les intérêts échus, il s'en suit que des fonds doivent également être mis à leur disposition pour faire face à ces éventualités.

Le solde débiteur, constaté ci-contre, représente, par conséquent, les fonds non encore employés aux paiements dont il s'agit.

Les titres de l'emprunt de 26 millions de francs à 5 p. 0/0 remboursés en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 28 mai 1836, s'élèvent au capital de 7,202,800 francs. Le solde débiteur indiqué ci-contre, représente le restant à réaliser du chef des obligations à 4 1/2 p. 0/0 dont la négociation a été autorisée par l'art. 4 de ladite loi pour couvrir le montant de ces remboursements.

Les motifs des avances actuellement réduites aux soldes mentionnés ci-contre, sont expliqués dans le compte précédent. La somme de fr. 91 78 c⁵ a été remboursée en 1850, celle de fr. 418 20 c⁵ ne pourra l'être qu'en 1860.

Le Gouvernement ayant reconnu l'utilité de prêter son concours aux établissements publics, tels que les bureaux de bienfaisance, les hospices civils, les fabriques d'églises, les fondations de bourses d'études, etc., pour le placement en fonds de l'Etat, des sommes dont ils peuvent disposer, leur a fait connaître par l'intermédiaire des Gouverneurs des diverses provinces, que le Département des Finances se chargeait de leurs achats de titres de la Dette publique lorsqu'ils lui en adressaient la demande.

Divers établissements ayant eu recours à l'intervention qui leur était offerte, il restait du au trésor au 31 décembre 1858, du chef des achats ainsi opérés, la somme indiquée ci-contre de fr. 125,265 25 c⁵.

Toutefois, il est à remarquer à ce sujet, que les titres achetés par les soins du Département des Finances ne sont convertis en inscriptions au nom des établissements intéressés qu'après qu'ils ont effectué le versement du prix d'acquisition.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse rendu pour l'année 1858.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,

DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1^{er} janvier 1858. fr. 611,560 41½

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1858,

SAVOIR :

Semestre au 1^{er} février 1858. fr. 211,540 "

— au 1^{er} août 1858. 206,005 "

417,545 "

Revirement du montant des coupons d'intérêts de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1858, acquittés en Belgique par le caissier de l'État 600,150 "

Revirement du montant de coupons d'intérêts prescrits au profit du trésor et de la commission de paiement y relative. 6,185 62

Remises de fonds par le caissier de l'État 3,400,000 "

Remises de divers effets payables à Paris 10,965 09

Versements de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris 37,731 "

Fr. 5,084,142 12½

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration
pendant l'année 1858.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunts,

Savoir :

Emprunt à 3 p. % contracté en 1838.	{	Semestre au 1 ^{er} février 1858	fr. 539,485	"
		— au 1 ^{er} août 1858	526,795	"
			<u>1,066,280</u>	"

Intérêts de la dette publique, acquittés par leurs soins en vertu d'arrangements particuliers,

Savoir :

Emprunt à 4 p. % contracté en 1836	44,660	"
Dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion opérée en 1844	1,051,540	25
Emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844	615,678	75
Dette à 4 1/2 p. % (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1853)	1,693,602	"
— — (loi du 28 mai 1856)	93,381	75
Emprunt à 5 p. % contracté en 1852	<u>125</u>	"
	<u>3,408,703</u>	75
Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés et frais divers relatifs à la dette publique	28,386	14
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers	217,273	97
Prime d'un demi pour cent sur le capital des titres de l'emprunt de 20 millions de francs, à 5 p. %, dont l'échange a été opéré par leur entremise contre des titres à 4 1/2 p. %, émis en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856	325	"
Fraction non échangeable dont le remboursement en numéraire a été autorisé par l'article 4 de la loi de conversion du 1 ^{er} décembre 1852	8	"
SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1859	<u>273,073</u>	26 1/2

Fr. 3,084,142 12 1/2

TABLEAU LITR. K.

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1858.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'Etat	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	90,100 "	"	"	90,100 "	90,100 "
Percepteurs des postes	"	"	258,250 "	"	258,250 "	258,250 "
Caissier de l'Etat. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (ancien mode).	12,531 26	"	"	"	"	12,531 26
Idem. Récépissés à talon non soumis au visa	237 00	"	"	"	"	237 00
Idem. Récépissés à talon soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises	10,444 90	"	"	73,878,380 67	73,878,380 67	73,897,825 66
Idem Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines . .	9,494 95	"	"	40,032,676 38	40,032,676 38	40,042,171 35
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégra- phes.	18,896 24	"	"	33,858,592 98	33,858,592 98	33,877,489 22
Idem. Idem de l'administration de la marine.	"	"	"	1,067,038 41	1,067,038 41	1,067,038 41
Idem. Idem de l'administration du trésor public.	"	"	"	20,620,831 28½	20,620,831 28½	20,620,851 28½
	60,405 34	90,100 "	258,250 "	178,457,519 72½	178,805,869 72½	178,866,275 06½

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.1^{er} JANVIER 1859.

DE L'ANNÉE 1858.						SOLDE	Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE	
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versement rela- tifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1859.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
"	90,100 "	"	"	"	90,100 "	"	
"	"	258,250 "	"	"	258,250 "	"	
"	"	"	"	805 65	805 65	11,465 61	
"	"	"	"	237 90	237 90	"	
73,881,697 "	"	"	"	"	73,881,697 "	16,128 68	
"	40,039,342 80	"	"	"	40,039,342 80	2,828 55	
"	"	33,877,489 22	"	"	33,877,489 22	"	
"	"	"	1,067,058 41	"	1,067,058 41	"	
"	"	"	"	29,620,831 28 $\frac{1}{2}$	29,620,831 28 $\frac{1}{2}$	"	
73,881,697 "	40,129,442 80	34,135,730 22	1,067,058 41	29,621,934 83 $\frac{1}{2}$	178,855,852 26 $\frac{1}{2}$	50,422 80	

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1858.		RECETTE pendant l'année 1858.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,091,579 79	4,759,564 91	88,872,973 13
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	286,533 08	1,585,660 17	45,888,658 45
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	222,014 54	189,840 48	45,024,940 59
Agents comptables de l'administration de la marine	13,984 35	"	1,072,188 00
Caissier de l'État	26,075,402 41	"	178,457,519 72½
	27,687,114 17	6,535,074 56	
	34,220,188 75		359,316,268 95½

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1858.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

TOTAL au 31 décembre 1858.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1858.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1859.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
94,725,017 83	88,550,065 70	1,143,607 05	5,020,254 90	
47,758,031 70	40,112,421 28	287,018 58	1,359,101 84	
45,430,813 01	45,020,756 30	240,081 84	160,905 47	
1,086,172 41	1,067,058 41	10,134 .	.	
204,550,922 13½	150,560,679 60½	45,170,242 53	.	
		40,866,174 .	0,549,442 30	
503,556,457 68½	340,120,841 38½	55,415,616 30		

TABLEAU Litt. M.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1858.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1858.	TOTAL au 31 décembre 1858.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1858.
Anvers	210,657 12	15,046,007 80	15,250,724 98	15,050,249 53
Malines	155,545 48	2,669,072 10½	2,802,415 58½	2,675,051 52
Turnhout	59,402 82½	500,202 08	559,604 90½	408,114 21
Bruxelles 1 ^{er} bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	1,058,025 07	40,468,827 50	42,400,851 08	40,805,488 85
Bruxelles. 2 ^{me} bureau. Arrêté royal du 28 juin 1850 . .	"	18,504,588 85½	18,594,588 85½	18,594,588 85½
Louvain	105,985 45	2,829,158 26½	5,025,145 00½	2,774,052 90
Nivelles	151,060 45	701,407 40	852,557 94	707,847 16
Druges	355,885 • ½	6,887,790 86	7,221,075 86½	6,027,042 55
Courtrai	110,209 •	701,947 47	872,156 47	727,059 70
Furnes	56,792 48	615,600 06	652,505 14	620,255 •
Ypres	110,756 14	1,150,102 •	1,266,048 14	1,128,060 90
Gand	512,728 57	7,918,925 80	8,431,652 26	8,026,545 67
Audenarde	64,815 55	1,088,607 52	1,153,511 07	1,087,844 10
Termonde	152,122 85	2,182,952 02	2,335,075 47	2,178,740 81
Mons	410,022 85½	4,048,730 47½	5,567,755 55	5,002,728 85½
Tournay	258,102 07	2,722,208 25	2,980,510 00	2,718,006 58
Charleroy	191,401 05	5,170,094 84½	5,361,586 79½	5,198,888 50
Liège	545,105 80	10,546,454 50	10,801,558 28	10,567,447 76
Huy	99,011 42	1,175,286 45	1,272,297 87	1,167,506 26½
Verviers	206,925 90	968,271 54½	1,175,197 55½	901,784 48½
Hasselt	162,028 05½	5,005,454 40	5,255,465 05½	5,074,601 89
Tongres	112,824 12½	771,571 07½	884,105 20	756,271 05
Arlon	174,562 40	1,685,752 10	1,858,514 50	1,691,110 72
Neufchâteau	107,949 62	615,562 54	721,512 16	610,446 16
Marche	85,990 12	420,230 41	506,229 55	444,511 87½
Namur	255,540 27½	4,008,025 07	4,351,564 24½	4,158,614 95
Dinant	66,675 88	798,865 72	865,557 60	794,556 66
Philippeville	67,255 15	448,785 05	516,016 16	448,955 47
	6,730,151 55	154,476,195 15½ (1)	141,206,526 46½	154,994,048 80½ (2)

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1859.	OBSERVATIONS.
220,475 05	(1) Les paiements faits par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor, s'élèvent, suivant son compte rendu pour l'année 1858, à une somme de fr. 134,478,193 03 1/2 c.
128,764 06 1/2	La différence en moins de fr. 1,999 90 c. que présente ce résultat comparé au montant des paiements portés en compte, par les agents dont il s'agit, provient des causes suivantes :
61,580 09 1/2	D'une part, les avances faites à la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, en 1858, excèdent les remboursements qu'elle a opérés pendant la même année d'une somme de fr. 2,000 "
1,003,362 21	D'autre part, les paiements faits en 1858, par l'agent de la Banque Nationale à Marche, sont inférieurs à ceux constatés par l'agent du trésor de la même résidence de 10 centimes, différence qui a été rectifiée l'année suivante et a fait l'objet du versement effectué à Marche le 26 janvier de cette dernière année sous le n° 25, ci. 10
"	Somme égale. fr. 1,999 90
250,400 70 1/2	
124,710 78	(2) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1858, concernent les dépenses suivantes, savoir :
204,633 55 1/2	Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État.
145,096 68	Exercices clos fr. 607,278 92 — 1857 19,212,242 12 — 1858 43,022,401 01 } 62,931,922 03
26,158 14	Idem imputées sur
137,078 15	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci 329,325 64 Les fonds des cautionnements 581,924 89 } 914,250 23
405,108 59	Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État
65,666 88	Exercice 1857 2,614,820 70 — 1858 Budgets ordinaires 34,826,707 67 — — Fonds spéciaux 181,687 67 } 37,593,216 04
156,325 06	Idem sur les fonds des cautionnements des comptables et de contribuables (capitaux) 97,660 "
365,024 47 1/2	Idem id. des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) 580,850 "
242,304 32	Paiements sur bons du trésor
162,698 20 1/2	Capital 15,401,000 " Intérêts 616,040 " } 16,017,040 "
524,110 52	Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.
104,791 60 1/2	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1857. 426,350 10 Paiements de l'année 1858. 10,292,711 61 1/2 } 10,719,241 71 1/2
181,412 85	Paiements sur les fonds provinciaux 4,294,508 32
180,861 14 1/2	— sur les fonds locaux 461,074 63
137,924 15	Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.
167,205 87	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1857 212,247 68 Pièces de l'année 1858 1,020,725 27 } 1,262,972 85
110,866 "	Paiements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires 121,313 06
61,717 05 1/2	Somme égale fr. 134,994,048 89 1/2
104,740 51 1/2	
101,200 94	
67,060 60	
6,212,277 57	

*ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1858, pour*VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1858 fr 0,750,151 35

A AUGMENTER

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire
de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de
l'Etat 40,000 »

Fr. 0,770,151 35

agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1858. fr. 6,212,277 57

A AUGMENTER :

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire
de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de
l'État, ci 42,000 °

Fr. 6,254,277 57

A DIMINUER :

Du montant de la différence en moins, que présentent les paiements opérés en 1858 par l'agent de la Banque
Nationale à Marche, avec ceux constatés par l'agent du trésor de la même résidence, différence qui a été rectifiée au
mois de janvier de l'année suivante, ci " 10

Fr. 6,254,277 47

*ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1858.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1858.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	5,760,253 72	10,281,985 73
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État.</i>	1,170,529 75	2,776,973 09
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	"	1,078 84
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Dette publique. Exercice 1857. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	25,030 61	
— — 1857. (Minimum d'intérêt, chemin de fer de Mons à Manage.)	"	120,000 "
— — 1858. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	"	34,589 27
Ministère de la Justice. Exercice 1857	825,573 67	706,129 74
— — 1858	"	850,531 60
— des Affaires Étrangères. Exercice 1857	620,404 28	125,504 21
— — 1858	"	738,230 05
— de l'Intérieur. Exercice 1856	575,000 "	"
— — 1857	589,549 24	419,131 06
— — 1858	"	1,008,369 73
— des Travaux publics. Exercice 1857	2,451,978 41	115,503 55
— — 1858	"	5,500,505 27
— de la Guerre. Exercice 1857	18,065,464 87	1,128,752 14
— — 1858	"	26,685,382 77
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. (Loi du 20 décembre 1851.)	1,516 80	2,493 20
— — Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Même loi.)	80,000 "	"
— — Chemin de fer. (Loi du 25 avril 1853.)	49,850 "	"
— — — (Loi du 21 mai 1854.)	1,445 80	73,038 01
— — Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856.)	"	3,654 40
— — Chemin de fer et lignes télégraphiques. (Loi du 31 décembre 1856.)	58,773 61	72,502 06
A REPORTER. fr.	51,173,370 85	50,651,153 70

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1858.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858

TOTAL au 31 décembre 1858	PIÈCES régularisées et admis en compte pendant l'année 1858	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1859	OBSERVATIONS.
16,042,259 45	11,237,918 34	(1) 4,804,321 11	(1) A voir, pour les développements, le tableau ci-annexe
3,047,502 82	2,605,216 35	(2) 1,542,286 47	(2) Idem idem
1,978 84	1,078 81	"	
25,050 61	25,050 61		A voir, pour ces dépenses, le compte de la caisse des dépôts et consignations
120,000 "	120,000 "	"	A voir, pour cette dépense, le tableau général des opérations des agents du trésor dans les provinces, joint à l'appui du présent compte
34,580 27		34,580 27	A voir, pour ces dépenses, le compte de la caisse des dépôts et consignations
1,551,705 41	1,551,705 41	"	
850,551 60	"	850,551 60	
745,908 49	735,931 65	(3) 9,976 84	(3) Ce restant à justifier se rattache aux crédits transférés de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité
738,250 03	180,792 70	557,440 33	
575,000 "	"	575,000 "	
1,008,680 59	629,845 81	378,834 40	
1,008,569 73	708,560 70	299,800 03	
2,567,281 96	2,567,281 96	"	
5,500,505 27	4,056,081 26	1,464,514 01	
20,094,217 01	20,094,217 01	"	
26,685,582 77	12,100,596 51	14,584,986 26	A voir, pour ces dépenses, l'état général des opérations des agents du trésor dans les provinces
4,010 "	2,780 40	1,229 60	
80,000 "	"	80,000 "	
49,850 "	49,850 "	"	
74,485 90	66,442 71	8,041 19	
3,654 40	3,462 30	192 10	
13,275 67	110,258 76	21,056 91	
81,827,524 53	56,807,758 32	25,019,786 21	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1858.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1858.
REPORT. fr.	31,173,570 83	50,054,153 70
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur le Budget des recettes et dépenses pour ordre.</i>		
Subsides offerts par des provinces, des communes et des particuliers pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	150,000 .	•
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	•	23,505,458 75
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	18,533 59	29,740 87
Intérêts des bons du trésor	8,070 32	622,890 57
Prime de un demi pour cent allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26 millions de francs à 5 p. %, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856. (Art. 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857.)	64,901 .	(4) 20,280 .
	31,414,883 74	74,602,529 07

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1858.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

TOTAL au 31 décembre 1858.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1858.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1859.	OBSERVATIONS.
81,827,524 53	56,807,758 52	25,019,780 21.	
150,000 "	"	(1) 150,000 "	(1) A voir, pour ce restant à justifier, le compte précédent. (2) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit : Frais de l'emprunt à 4 p. 0/0, liquidés le 9 mars 1859, n° 24,048 . fr. 223 30 — à 3 p. 0/0, n° 24,049 . 684 73 — de la dette à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), id., n° 24,050 . 5,527 80 — de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0 (contracté en 1844), id., n° 24,051 . 3,212 32 — à 4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1853), id., n° 24,053 . 8,918 02 — de la dette à 4 1/2 p. 0/0 (— 1857), id., n° 24,052 . 511 00 TOTAL ÉGAL. . . . fr. 49,078 07
25,565,458 73	25,565,458 75	"	(3) Ce solde se vérifie ainsi qu'il suit : D'une part, il restait à liquider les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1858, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci fr. 6,856 37 D'autre part, il restait à payer sur les intérêts déjà liquidés, Savoir : Sur bons du trésor échus en 1848 fr. 48 » — en 1854 40 » — en 1858 5,080 » 5,168 » Somme pareille au solde constaté ci-contre fr. 1,691 37
48,276 46	20,108 50	(2) 19,078 07	
630,072 60	620,281 32	(5) 1,691 37	
		25,100,555 65	
85,181 "	85,806 "	(5) 715 "	(4) Ces paiements ont été faits, Savoir : Par le caissier de l'État fr. 19,958 » Par la maison de Rothschild frères, à Paris 325 » TOTAL. . . . fr. 20,280 »
106,107,413 41	(6) 80,917,572 76	25,189,840 65	(5) Cette somme de 715 francs liquidée en plus que les paiements effectués en 1857 et 1858, forme le montant des primes restant à payer pour solde. (6) Les pièces de dépense, régularisées sur les Budgets, admises en compte, pendant l'année 1858, s'élèvent, suivant le présent compte, à la somme totale de fr. 80,917,572 76 Si l'on y ajoute, Savoir : 1° Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M) 62,931,922 05 2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense par des virements de comptes dans la comptabilité générale des finances : A. Sur le Budget de l'exercice 1857 fr. 1,294,219 76 B. — — — — — 1858 5,453,038 76 6,740,258 52 3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1855, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1858, ci fr. 27,987 65 On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1858, ci fr. 180,626,740 98

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,
à l'époque du 1^{er} janvier 1859.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1859.	Observations.
FINANCES. Exercice 1858.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1858.		
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
557,026 00	"	557,026 00	
535,551 51	100,547 88	754,679 39	
515,072 85	170,179 74	686,152 57	
545,914 00	194,327 10	740,241 88	
502,071 54	143,498 77	700,170 51	
547,082 18	118,879 80	666,861 98	
575,005 05	157,584 45	712,588 08	
3,840,505 28	965,817 85	4,804,321 11	

"	"	40,066 96
"	4,761 80	4,761 80
"	10,058 50	10,058 50
72,022 55	"	72,022 55
"	15,260 90	48,376 47
"	"	51,165 95
81,255 84	15,200 42	176,055 "
71,855 54	17,425 58	129,064 51
71,620 91	9,709 98	129,529 55
69,706 79	11,567 54	107,624 76
60,851 53	20,477 77	152,702 66
70,666 28	22,111 75	155,794 15
78,985 90	29,205 46	517,385 74
586,552 14	168,557 86	1,342,286 47

Ces frais de justice comprennent une somme de fr. 44 90 c^{ts}, appartenant à la gestion de 1857, et qui a été remplacée par du numéraire en 1859.

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1858, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.				Situation au 1 ^{er} janvier 1858.		Opérations de		
				ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.		
SERVICE DES BUDGETS.								
Budget de l'exercice	1857.			"	47,442,381 52	7,058,065 27		
—	1858.			"	726,651 15	150,319,849 50½		
—	1859.			"	5,308,370 98	"		
Budget clos de l'exercice 1855; S/C d'ordonnances en circulation				"	20,188 01	"		
—	1854;	—	—	"	87,545 24	"		
—	1855;	—	—	"	97,570 04	"		
—	1856;	—	—	"	1,008,541 69	"		
—	1857;	—	—	"	"	"		
					52,700,232 43			
SERVICE DE TRÉSORERIE.								
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.		"	15,531,000 "	12,659,500 "		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats.	"	561,000 01½	10,789,685 73		
			Coupons d'intérêts, etc.	"	655,649 70	11,927,040 "		
	Correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		"	50,085 98	9,917,460 61		
		Divers services publics		"	13,971,057 81½	7,785,485 56½		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.		"	285,450 00	319,786 81		
	Correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.		"	4,451,715 83½	10,425,624 27		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.		"	10,846,017 80	18,513,040 97		
	CRÉANCES ACTIVES.				26,717,311 96½	"	15,904,956 99½	
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.				"	60,405 34	178,805,869 72½	
				26,717,311 96½	99,122,515 70½	434,406,352 54		
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.				72,405,205 80	"			
				99,122,515 76½	99,122,515 76½			

TION DES FINANCES,

de l'année 1858, et la situation au 1^{er} janvier 1859.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

l'année 1858.	Situation au 1 ^{er} janvier 1859.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF. PASSIF.	
60,756,221 09	(1) 6,255,775 10	•	(1) Le Budget de cet exercice présente, d'après son compte définitif, un déficit de fr. 7,412,621 63 c^t. La différence en plus de fr. 1,176,846 53 c^t qu'offre ce résultat avec celui qui est indiqué ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation et restant à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1858). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les deux derniers mois de ladite année 1858, s'élèvent à la somme de fr. 355,004 29 c^t, renseignée au présent tableau.
89,193,463 00	•	61,853,017 14 $\frac{1}{2}$	
•	•	5,508,376 98	
29,188 01	•	•	
60,827 37	•	20,715 87	
36 911 75	•	60,858 20	
209,124 27	•	799,417 42	
355,004 29	355,004 29	•	
	6,590,770 39	66,042,185 70 $\frac{1}{2}$	
		59,451,408 31 $\frac{1}{2}$	
15,401,000 •	•	12,760,500 •	
10,719,811 00 $\frac{1}{2}$	•	650,872 74	
11,864,585 74 $\frac{1}{2}$	•	718,104 01 $\frac{1}{2}$	
9,825,990 35	•	151,456 24	
7,555,446 54	•	14,401,096 64	
329,850 92	•	275,585 98	
10,429,505 51	•	4,448,034 59 $\frac{1}{2}$	
18,435,753 68	•	10,923,514 00	
8,127,484 02 $\frac{1}{2}$	18,959,858 99 $\frac{1}{2}$	•	
178,835,852 26 $\frac{1}{2}$	•	50,422 80	
421,951,821 92	18,959,858 99 $\frac{1}{2}$	103,799,593 41 $\frac{1}{2}$	
12,454,530 62	84,859,734 42	•	
	103,799,593 41 $\frac{1}{2}$	103,799,593 41 $\frac{1}{2}$	

446

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1858.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1858.

—

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dettes à 2 1/2 p. 0/0.

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,636,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Dettes de 7,624,000 francs, créées en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 5 p. 0/0.

Un capital de fr. 23,862,027 29 c', faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dettes flottantes (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 30,000,000 de capital, rente 4 p. 0/0.

— 50,850,800 — — 3 p. »

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c', et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de fr. 133,753,272 71 c', faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de l'emprunt de 26,000,000 de francs, autorisée par la loi du 28 mai 1856 (Moniteur n° 152). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 4^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1857 et 1858. (Voir le tableau n° 1.)

Pour la dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1857 et 1858. (Tableaux n° 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1857 et 1858. (Tableaux n° 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1858, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1858, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1859, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux n° 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1858, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1858, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1859. (Tableau n° 10.)

Pour l'emprunt de 30,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1857 et 1858. (Tableaux n° 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1857 et 1858. (Tableaux n° 14, 15 et 16.)

Pour la dette de 157,615,300 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1857 et 1858. (Tableaux n° 17, 18 et 19.)

Pour la dette de 24,382,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés par le Budget de l'exercice 1858. (Tableaux n° 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la Dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1859, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce-assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel*, n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE-PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire. fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

A. et B.	Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66
	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du Département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843).	941,798 ,
C.	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de la dite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08

A REPORTER. fr. 33,862,431 74

REPORT.	fr. 33,862,431 74
§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842	2,116,400 »
§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,312,000 »
TOTAL.	fr. 389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de	fr. 169,312,000 »
RESTE.	fr. 220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^t formait le solde, au 1^{er} janvier 1859, de 2038 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. 0/0.

Lés intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2½ p. 0/0, par les Budgets des exercices 1857 et 1858.

DETTE A 4½, POUR CENT,

Résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1° Fr. 84,341,632 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes à 4½ p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2° » 1,380,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^t , à 5 p. 0/0	
IDEM. 3° » 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	
Fr. 95,442,832 »		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr. 43,500,000	»
47,598 — — de 1,000 —	47,598,000	»
3,000 — — de 500 —	1,500,000	»

Ensemble 72,348 obligations représentant un capital de. . . . fr. 92,598,000 »

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de. . . . fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le
grand-livre de la dette publique à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'ar-
ticle 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offi.*, n° 45).

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 95,442,832 »

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4½ p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1858, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 650,100 70 c., de rente représentant un capital nominal de fr. 14,446,682 22 c.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½ p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit 954,428 32

ENSEMBLE. . . . fr. 5,249,355 76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1858, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n° 2 et 3*):

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1856. . . . fr.	47,635,079 79	15,363,237 96	62,998,317 75
Année au 1 ^{er} novembre 1857. . . .	3,545,105 70	1,706,230 06	5,249,335 76
— — 1858. . . .	3,464,659 45	1,784,696 31	5,249,355 76
Fr.	54,642,844 94	18,854,184 33	73,497,029 27

Le fonds d'amortissement, pour ces quatorze années, consiste en une somme de fr. 18,854,184 33 c', qui a servi à amortir un capital de fr. 19,808,437 49 c', ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 75,634,394 51 c'.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1^o De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*);

2^o De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1857 et 1858.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé, à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal, et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,512,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 5,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital.	fr.	32,000,000	»
2°	51,100	— de 1,000 —		51,100,000	»
3°	2,512	— de 500 —		1,256,000	»
4°	1,200	— de 250 —		300,000	»
<u>Ensemble 70,812 obligations représentant un capital nominal de</u>				<u>fr. 84,656,000</u>	<u>»</u>

Ces obligations portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. %, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1858, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 1,088,055 francs de rente, représentant un capital nominal de 24,179,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à		
4 1/2 p. % du capital de l'emprunt, soit.	fr.	3,809,520 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1/2 p. % du même capital, soit.		423,280 »

ENSEMBLE. fr. 4,232,800 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1858, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 193 (voir les tableaux n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1856 fr.	46,041,395 60	493,826 67	0,374,777 75	52,910,000 "
Année au 1 ^{er} novembre 1857	3,402,202 50	"	740,507 50	4,252,800 "
— — — 1858	3,458,182 50	"	774,617 50	4,252,800 "
Fr.	52,991,870 60	493,826 67	7,889,902 75	61,575,600 "

Le fonds d'amortissement, pour ces quinze années, consiste en une somme totale de fr. 8,383,729 40 c, dont fr. 493,826 67 c ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 7,889,902 75 c ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 8,394,768 30 c, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 76,261,231 70 c.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 15,000 francs, conformément à l'art 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1857 et 1858.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.(Rente 3 p. $\frac{1}{2}$)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C^t,faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852, (Moniteur n° 357), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$, 5^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1853 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1857, il y avait en circulation des bons du trésor non échus pour un capital de fr. 15,425,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1858, en vertu des lois du 16 février 1853 (*Bull. offic.* n° 157), du 30 décembre 1857 (*Moniteur* n° 1), du 5 mars 1858 (*Moniteur* n° 68), du 8 mars 1858 (*Moniteur* n° 70) et du 1^{er} juillet 1858 (*Moniteur* n° 188), jusqu'à concurrence d'un capital de fr. 12,639,500 »

ENSEMBLE. fr. 28,065,000 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de . 15,425,500 »

Bons du trésor en circulation au 1^{er} janvier 1859. fr. 12,639,500 »

Conformément à l'article 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3) sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198), et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 150), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, n° 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1858 et au 1^{er} janvier 1859, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 pour cent.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. $\frac{0}{10}$, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. $\frac{0}{10}$ du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834;

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction;

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. $\frac{0}{10}$ l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. $\frac{0}{10}$, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1859, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 292,640 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,316,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4 p. $\frac{0}{10}$ du capital de l'emprunt, soit	fr. 1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. $\frac{0}{10}$ du même capital	
(au moins), soit.	500,000 »
ENSEMBLE.	fr. 1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1858, une somme de 33,750,000 francs, répartie comme il suit : (*voir les tableaux n° 11 et 12*) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1837 à 1856. fr.	20,768,260 »	9,981,740 »	30,750,000 »
Année 1857	748,380 »	751,620 »	1,500,000 »
— 1858	716,520 »	783,480 »	1,500,000 »
Fr.	22,233,160 »	11,516,840 »	33,750,000 »

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-deux années consiste en une somme de 11,516,840 francs qui a servi à amortir un capital de fr. 12,719,444 76 c^t, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 17,280,555 24 c^t.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres ;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour pertes de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 14 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1857 et 1858.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %))

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c', un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73½ p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c'.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées ;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis pour le capital de l'emprunt :

3,200	obligations de 4,000 francs de capital	fr. 12,800,000	»
10,275	— de 2,000 —	20,550,000	»
17,500	— de 1,000 —	17,500,000	»
1	— de 800 —	800	»
Ensemble 30,976 obligations, représentant un capital de		fr. 50,850,800	»

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an ; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs ; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de 25 40 c' ; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique ; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1858, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 412,010 francs de rente, représentant un capital de 13,733,666 67 c^s.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr.	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes capitaux, soit	584,748 »
ENSEMBLE. fr.	<u>2,338,992 »</u>

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1859 à 1858, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux n^{os} 14 et 15*) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1859 à 1856 . . . fr.	24,865,560 »	14,650,489 33	39,516,049 33
Année au 1 ^{er} août 1857 . . . »	1,116,305 »	1,222,687 »	2,338,992 »
— — 1858 . . . »	1,066,280 »	1,272,712 »	2,338,992 »
Fr.	<u>27,048,145 »</u>	<u>17,145,888 33</u>	<u>44,194,033 33</u>

Le fonds d'amortissement pour ces vingt années consiste en une somme de fr. 17,145,888 33 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 24,196,785 85 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis à fr. 34,278,016 15 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

- 1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;
- 2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;
- 3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;
- 4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1857 et 1858.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844. (Bulletin officiel n° 42.)

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337), des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848 et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853. (Moniteur n° 166.)

(Rente 4 1/2 p. %, 3^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

		8,862,003 29	Restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevé sur le capital primitif de 57,513,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. %.
DETTE ORDINAIRE . . . fr.	23,862,027 29	15,000,000	* Capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24	* dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		79,107,128	* Capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. % de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	153,755,272 71	26,569,408	* Capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. % de 1842.
		28,076,736 71	Capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % de 1848.

Fr. 157,615,300

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^t de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs à 4½ p. % dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de ladite loi du 1 ^{er} décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.
Fr. 26,964,600	»	

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque nationale pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs à 4½ p. % était représenté originairement par :

1°	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 31,000,000	»
		100,000 — — de 1,000	100,000,000	»
		10,000 — — de 500	5,000,000	»
		20,000 — — de 200	4,000,000	»
		14,870 — — de 100	1,487,000	»

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à . . . fr. 141,487,000 »

et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4½ p. %, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c^t de rente

4½ p. %, au capital de . . . fr. 16,128,300 »

TOTAL DE LA DETTE . . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852. *Moniteur* n° 537.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. %, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1858, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de 1,472,103 francs de rente, représentant un capital nominal de 52,713,400 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle de un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4½ p. % du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à ½ p. %, soit	788,076 50
ENSEMBLE	fr. 7,880,765 »

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4½ p. % est suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des Comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4 1/2 p. % ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1858 (voir les tableaux n°s 17 et 18) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1856 fr.	24,617,724 75	2,964,952 75	27,582,677 50
Année 1857	6,941,871 »	938,894 »	7,880,765 »
— 1858	6,898,738 50	982,026 50	7,880,765 »
Fr.	<u>38,458,334 25</u>	<u>4,885,873 25</u>	<u>43,344,207 50</u>

Le fonds d'amortissement pour ces six années consiste en une somme de fr. 4,885,873 25 c., au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 5,050,063 17 c., ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 152,565,236 83 c.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêts payés à Paris ;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19, ci-joint, présente la situation au 1^{er} janvier 1859 de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1857 et 1858.

DETTE DE 24,382,000 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (Moniteur n° 152).

(Rente 4 1/2 p. %, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs à 4 1/2 p. % fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. %, qui a été contracté en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356) pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de cette dette se compose de :

- 1° Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. % de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rente 4 1/2 p. %;
- 2° 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856 et constituant exactement le capital des titres à 5 p. % dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de la même loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (Moniteur n° 81).

ENSEMBLE fr. 24,382,000 »

Ce capital total porte intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an à compter du 1^{er} novembre 1857, et se trouvait originairement représenté par :

1°	{	2,000 obligations au porteur de 2,000 francs	fr.	4,000,000	»
		12,000 — — — de 1,000 —		12,000,000	»
		3,000 — — — de 500 —		1,500,000	»
		8,000 — — — de 200 —		1,600,000	»
		8,938 — — — de 100 —		893,800	»
		33,938 obligations au porteur, montant ensemble à	fr.	19,993,800	»

Et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal précité du 21 mars 1857, et montant à 197,469 francs de rente 4 1/2 p. 0/0 au capital de 4,388,200 »

TOTAL DE LA DETTE fr. 24,582,000 »

Les obligations au porteur sont munies de coupons d'intérêts semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit, en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs. (Art. 8 de l'arrêté royal du 21 mars 1857.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 12 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1858, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, des inscriptions nominatives pour une somme de 314,865 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,997,000 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 25 avril 1857 (*Moniteur*, n° 120) qui règle l'exécution des articles 7 et 8 de la loi du 28 mai 1856, une dotation annuelle de 1 1/2 p. 0/0 du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1^{er} novembre 1857, à l'amortissement de cette dette. La dotation est employée, à l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations. Ces rachats sont effectués à la bourse au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des Comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

L'exercice du droit de remboursement est suspendu pendant huit années à compter du 1^{er} novembre 1857.

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement pour l'exercice 1858, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n° 20 et 21*).

Intérêts	fr. 1,095,817 50
Amortissement	123,282 50
	Fr. 1,219,100 »

La somme de fr. 123,282 50 c., constituant le fonds d'amortissement pour l'exercice 1858, a servi à amortir un capital nominal de fr. 123,505 79 c.; ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 24,258,494 21 c.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1859, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par le Budget de l'exercice 1858.



En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1859, il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	1,146,500 "	"	"
<i>Dette à 2½ p. %</i>	220,105,651 74	5,502,640 78	"	220,105,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p. %)</i>	84,541,652 "	3,795,575 44	17,504,467 44	66,837,184 56
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4½ p. %)</i>	84,656,000 "	3,809,520 "	8,594,768 50	76,061,251 70
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 5 p. %)</i>	7,624,000 "	228,720 "	1,665,135 90	5,958,864 10
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i>	25,862,027 20	1,075,791 22	764,540 79	25,097,477 50
<i>Dette flottante</i>	12,659,500 "	505,580 "	"	12,659,500 "
<i>Pensions de toute nature</i>	"	6,055,487 "	"	"
<i>Rentes viagères.</i>	"	2,404 55	"	"
Fr.	455,228,791 03	22,098,076 09	28,328,921 45	404,899,869 60

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 50,000,000 de francs (rente 4 p. %)</i>	50,000,000 "	1,200,000 "	12,719,444 76	17,280,555 24
— 50,850,800 francs (rente 5 p. %)	50,850,800 "	1,525,524 "	22,531,647 95	28,519,152 05
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante. (Loi du 21 mars 1844.) — Rente 4½ p. %</i>	11,101,200 "	499,554 "	2,505,970 05	8,707,229 95
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i>	133,755,272 71	6,018,897 28	4,285,515 38	129,467,759 33
<i>Dette résultant de conversion. (Loi du 28 mai 1856.) — Rente 4½ p. %</i>	24,582,000 "	1,097,190 "	125,505 79	24,258,494 21
Fr.	250,087,272 71	10,541,165 28	41,964,081 95	208,123,190 76

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie</i>	453,228,791 03	22,098,076 99	28,328,921 43	404,899,869 60
<i>Deuxième partie</i>	250,087,272 71	10,341,165 28	41,064,081 93	208,123,190 78
Situation au 1 ^{er} janvier 1859 fr.	683,516,063 74	32,439,242 27	70,293,003 36	613,023,060 38
Au 1 ^{er} janvier 1858, la rente à payer était de fr.		32,779,256 27		
Différence en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1859 . . . fr.		340,014 .		
Cette différence provient :				
D'une part, des diminutions suivantes :				
1 ^o de 111,440 francs, sur les intérêts de la dette flottante, ci. fr.			111,440 .	
2 ^o de 25,764 francs, sur les pensions de toute nature, ci.			25,764 .	
3 ^o de 1,300,000 francs, montant de l'intérêt annuel de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, converti en rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, ci.			1,300,000 .	
			Fr. 1,457,204 .	
Et d'autre part, d'une augmentation de 1,097,190 francs, montant de l'intérêt annuel de la dette de 24,382,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %			1,097,190 .	
				Différence égale. . . . fr. 340,014 .

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,631

*Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1887.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1857.	
	Loi du 23 mai 1856, chap. I ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78	Frais. Fr. 1,500 .
Intérêts.	5,502,640 78	"
Frais divers	"	828 44
TOTAUX.	5,502,640 78	828 44
SOMMES DISPONIBLES.	"	671 56

74 C^{te} DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1857 ET 1858.

EXERCICE 1858.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1858.		
Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,502,640 78	Fr. 1,200 »	
2,751,320 50	»	
»	360 »	
2,751,320 30	360 »	
2,751,320 50	840 »	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	66,786,500 »	65,465,500 »
— des inscriptions nominatives	12,575,682 22	12,845,682 22
	79,162,182 22	78,509,182 22
Capital amorti	16,280,640 78	17,155,640 78
TOTAUX.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,502,696 25	1,472,975 75
— — des inscriptions nominatives	278,452 85	288,982 85
	1,781,149 10	1,761,956 60
6 mois d'intérêt du capital amorti	566,314 62	585,507 12
TOTAUX	2,147,463 72	2,147,463 72

. FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
65,429,500 •	62,105,000 •	
14,003,682 22	14,446,682 22	
77,433,182 22	76,551,682 22	
18,009,649 78	18,891,140 78	
95,442,832 •	95,442,832 •	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,427,163 75	1,397,562 50	
515,082 85	525,050 33	
1,742,246 60	1,722,412 85	
405,217 12	425,050 87	
2,147,463 72	2,147,463 72	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832.

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1848 A 1856.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1857.
1 ^{er} mai 1857 . . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 16,280,649 78 c⁵
	—
1 ^{er} novembre 1857.	1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 17,133,649 78 c⁵
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} mai 1858 . . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 18,009,649 78 c⁵
	—
1 ^{er} novembre 1858.	1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 18,891,149 78 c⁵

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,
de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
11,439,188 47 } 3,904,049 49 }	15,363,237 96	16,280,550 98	94 37
477,214 16 } 366,314 62 } 1,706,250 06	1,728,982 84	98 69	
477,214 16 } 385,507 12 }			
477,214 16 } 403,217 12 } 1,784,696 31	1,798,903 67	99 21	
477,214 16 } 425,050 87 }			
18,854,184 33	19,808,437 49	95 18	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1857.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1856 au 31 octobre 1857.	
	Loi du 23 mai 1856, chap. I ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76	Frais. Fr. 15,000 »
Intérêts.	3,543,105 70	»
Amortissement	1,706,250 06	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	4,169 36
Courtage relatif à l'amortissement	»	1,690 07
Transport d'espèces et frais divers	»	2,314 25
TOTAUX.	5,249,355 76	8,073 68
SOMMES DISPONIBLES.	»	6,926 32

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1857 ET 1858.

EXERCICE 1858.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858		
Loi du 5 mars 1858, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,240,355 76	Fr. 15,000 "	
3,464,650 45	"	
1,784,690 31	"	
"	"	
"	872 58	
"	294 "	
5,240,355 76	1,160 58	
"	13,835 62	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	50,515,500 .	55,254,750 .
— des inscriptions nominatives	21,470,500 .	22,166,250 .
	77,792,000 .	77,421,000 .
Capital amorti	6,804,000 .	7,235,000 .
TOTAL	84,656,000 .	84,656,000 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,267,008 75	1,245,231 87 ⁵
— — des inscriptions nominatives	483,221 25	498,740 62 ⁵
	1,750,320 .	1,741,072 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	154,440 .	162,787 50
TOTAL	1,904,760 .	1,904,760 .

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
55,515,500 "	52,477,000 "	
25,525,500 "	24,170,000 "	
77,041,000 "	76,656,000 "	
7,615,000 "	8,000,000 "	
84,656,000 "	84,656,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,204,098 75	1,180,732 50	
529,325 75	544,027 50	
1,733,422 50	1,724,760 "	
171,337 50	180,000 "	
1,904,760 "	1,904,760 "	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1856. Dotation de l'amortissement. 5,291,000 » Intérêt du capital amorti. 1,577,604 40 6,868,604 40 ANNÉE 1857. 1^{er} mai 1857 { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,864,000 francs 154,440 » 1^{er} novembre 1857 { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,235,000 francs 162,787 50 740,307 50 ANNÉE 1858. 1^{er} mai 1858 { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,615,000 francs 171,337 50 1^{er} novembre 1858 { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,000,000 francs 180,000 » 774,617 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
495,826 67	6,374,777 73	6,863,990 93	92 87	
»	740,507 50	750,316 99	98 69	
»	774,617 50	780,460 38	99 25	
	7,889,902 73	8,394,768 30	93 99	

TABLEAU N° 7.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

*Créé avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS:	EXERCICE 1857.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1856 au 31 octobre 1857.	
	Loi du 23 mai 1856, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,232,800 »	Frais. Fr. 13,000 »
Intérêts.	3,492,292 50	»
Amortissement	740,507 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	2,173 75
Courtage relatif à l'amortissement	»	735 21
Transport d'espèces et frais divers	»	2,032 30
TOTAUX.	4,232,800 »	5,839 26
Sommes disponibles.	»	7,160 74

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1857 ET 1858.

EXERCICE 1858.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.		
Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,252,800 »	Fr. 15,000 »	
3,458,182 50	»	
774,617 50	»	
»	»	
»	379 75	
»	1,428 72	
4,252,800 »	1,808 47	
»	11,191 53	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1858. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.			NOMBRE DE PENSIONS.			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1858.	MOUVEMENT pendant l'année 1858.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1859.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1858.	MOUVEMENT pendant l'année 1858.	
		Accroiss.	Décroiss.			Accroiss.	Décroiss.
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	25,191	•	4,265	18,928	45	•	9
Civiles accordées avant 1850.	52,578	120	2,612	50,086	155	1	9
Civiques	95,820	300	5,720	90,400	260	1	17
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	440,825	18,875	26,514	455,386	815	29	53
Militaires	5,179,671	152,195	166,850	5,145,014	5,312	152	285
Ordre de Léopold	28,100	700	1,000	27,800	281	7	10
Marine militaire	7,125	1,022	1,520	6,627	12	5	2
<i>Pensions civiles.</i>							
Département des { Marine	15,687	1,522	1,851	15,558	21	5	4
'Affaires Étrang.' { Affaires Étrangères	41,488	8,804	•	50,582	10	2	•
Justice { Ecclesiastiques	124,034	19,104	15,554	127,584	212	25	25
{ Civiles	122,877	15,745	20,827	115,795	156	10	10
Intérieur	172,175	21,085	15,726	179,550	102	15	8
Travaux publics	159,061	45,651	12,754	191,958	550	46	26
Guerre	27,500	4,235	1,450	30,112	55	2	2
Finances	1,542,946	106,021	125,856	1,523,151	1,747	118	152
Cour des comptes	11,259	1,388	•	12,627	5	1	•
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	7,048	•	•	7,048	51	•	•
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	8,079	•	356	7,725	92	•	4
TOTAUX	6,059,251	574,829	400,595	6,055,487	9,570	411	600
		Diminution : Fr. 25,764 »				Diminution : 180 pensions.	

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1859, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1859.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.		MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.		Observations.
56	»		9 pensions éteintes par décès.		
127	1 pension accordée par réversion		9	—	
244	1 — — — —		17	—	
			44	—	
780	29 — — — —		1	— dont la titulaire s'est remariée.	
			8	— dont les titulaires ont plus de 18 ans.	
5,179	{ 141 — nouvellement accordées. . . .		271	— éteintes par décès.	
	{ 11 — revisées et augmentées		11	— revisées et augmentées.	
			5	— annulées.	
278	7 — nouvellement accordées. . . .		10	— éteintes par décès.	
15	5 — — — —		2	— éteintes par décès.	
20	5 — — — —		4	— éteintes par décès.	
12	2 — — — —				
212	25 — — — —		25	— éteintes par décès.	
150	10 — — — —		16	— éteintes par décès.	
107	{ 11 — — — —		6	— éteintes par décès.	
	{ 2 — revisées et augmentées. . . .		2	— revisées et augmentées.	
350	{ 45 — nouvellement accordées. . . .		24	— éteintes par décès.	
	{ 1 — revisée et augmentée		2	— revisées et augmentées.	
	{ 2 — accordées par réversion. . . .				
35	{ 1 — nouvellement accordée		1	— éteinte par décès.	
	{ 1 — revisée et augmentée		1	— revisée et augmentée.	
1,733	{ 117 — nouvellement accordées. . . .		150	— éteintes par décès	
	{ 1 — revisée et augmentée		2	— revisées et augmentées.	
6	1 — nouvellement accordée				
31	»				
88	»		4 pensions éteintes par décès.		
9,590	411 pensions.		600 pensions.		

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1858. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1859, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS			
	Pour l'exercice 1858.	MOUVEMENT pendant l'année 1858.		Pour l'exercice 1859.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclésiastiques ci-devant tiercées	27,000	"	4,000	23,000
Civiles accordées avant 1850.	58,000	"	8,000	50,000
Civiques	90,000	"	1,000	95,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	435,000	5,000	"	440,000
Militaires	3,215,000	100,000	"	3,324,000
Ordre de Léopold	28,000	1,000	"	29,000
Marine militaire.	9,000	"	"	9,000
Civiles du Département des Affaires Étrangères. {	de la Marine.	19,000	"	19,000
	des Affaires Étrang.	40,000	5,000	45,000
— — de la Justice {	Ecclésiastiques	120,000	15,000	135,000
	Civiles.	125,000	10,000	135,000
— — de l'Intérieur	200,000	"	"	200,000
— — des Travaux publics	165,000	35,000	"	200,000
— — de la Guerre	54,000	"	"	54,000
— — des Finances	1,500,000	10,000	"	1,510,000
Cour des comptes	15,000	"	"	15,000
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	7,000	"	"	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	9,000	"	"	9,000
TOTAUX	6,100,000	190,000	13,000	6,277,000

Augmentation :

Fr. 177,000

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le paiement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1858.	MOUVEMENT pendant l'année 1858.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1859.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
25,191	"	4,265	18,928	
52,578	120	2,612	50,086	
95,820	360	5,720	90,400	
440,825	18,875	26,514	433,586	
5,170,671	132,103	166,850	5,145,014	
28,109	700	1,000	27,800	
7,125	1,022	1,520	6,627	
15,687	1,522	1,851	15,358	
41,488	8,804	"	50,382	
124,034	10,104	15,554	127,584	
122,877	13,745	20,827	115,795	
172,175	21,085	13,726	170,530	
159,061	45,051	12,754	191,958	
27,509	4,255	1,450	30,112	
1,542,946	106,021	125,856	1,523,131	
11,230	1,588	"	12,627	
7,048	"	"	7,048	
8,079	"	556	7,723	
6,059,251	374,829	400,595	6,033,487	
Diminution : fr. 25,764				

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1858. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS <i>Inscrits,</i> ET NOMBRE, PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1858.		SITUATION au 1 ^{er} JANVIER 1858.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE.	de 1770 à 1780.	4	9	1,388 68
	de 1780 à 1791.	5		
2 ^e CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES	de 1771 à 1780. (a	1	1	1,015 87
	TOTAUX.		10	2,404 55

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1859.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1858.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1859.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	»	»	9	1,388 68	a) Cette rente constituée sur six têtes, est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	»	»	1	1,015 87	
»	»	»	»	10	2,404 55	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} JUILLET 1857.	1 ^{er} JANVIER 1858.
Capital des obligations au porteur	11,590,000 »	11,227,000 »
— des inscriptions nominatives	7,315,000 »	7,287,000 »
	18,905,000 »	18,514,000 »
Capital amorti	11,095,000 »	11,486,000 »
TOTAUX.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} JUILLET 1857.	1 ^{er} JANVIER 1858.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	231,800 »	224,540 »
— — des inscriptions nominatives	146,300 »	145,740 »
	378,100 »	370,280 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	221,900 »	229,720 »
TOTAUX.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,
du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1838.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1838.	1 ^{er} JANVIER 1839.	
10,844,000 .	10,395,000 .	
7,271,000 .	7,316,000 .	
18,115,000 .	17,711,000 .	
11,885,000 .	12,289,000 .	
50,000,000 .	50,000,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1838.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1838.	1 ^{er} JANVIER 1839.	
216,880 .	207,900 .	
145,420 .	146,320 .	
562,500 .	554,220 .	
257,700 .	245,780 .	
600,000 .	600,000 .	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1856. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1857. 1^{er} juillet 1857. . { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 11,095,000
	ANNÉE 1858. 1^{er} janvier 1858. . { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 11,486,000
	ANNÉE 1858. 1^{er} juillet 1858. . { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 11,885,000
	ANNÉE 1859. 1^{er} janvier 1859. . { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 12,289,000

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
6,150,000 » } 3,831,740 » }	9,981,740 »	11,094,149 24 89 97	
150,000 » } 221,900 » } 150,000 » } 229,720 » }	751,620 »	790,506 66 95 08	
150,000 » } 237,700 » } 150,000 » } 245,780 » }	783,480 »	834,788 86 93 85	
11,516,840 »	12,719,444 76	90 55	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1887.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1887.	
	Loi du 23 mai 1856, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6,	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 •	Frais. Fr. 1,500 •
Intérêts.	748,580 •	•
Amortissement	751,020 •	•
Commission de paiement des intérêts, à Paris	•	175 10
Courtage relatif à l'amortissement	•	745 50
Transport d'espèces et frais divers	•	48 26
TOTAUX.	1,500,000 •	968 86
SOMMES DISPONIBLES.	•	531 14

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,
du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1857 ET 1858.

EXERCICE 1858		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1858.		
Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement	Frais.	
FR. 1,500,000 »	FR. 1,500 »	
362,300 »	»	
387,700 »	»	
»	»	
»	»	
»	33 16	
750,000 »	33 16	
750,000	1,466 84	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,024,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	25,141,000 "	22,562,000 "
— des inscriptions nominatives.	14,476,553 54	14,441,000 "
	57,617,553 54	36,803,000 "
Capital amorti	20,857,466 66	21,071,800 "
TOTAUX.	58,474,800 "	58,474,800 "

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	547,115 "	535,450 "
— — des inscriptions nominatives.	217,145 "	216,615 "
	564,260 "	552,045 "
6 mois d'intérêt du capital amorti	312,862 "	325,077 "
TOTAUX.	877,122 "	877,122 "

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1838.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
21,863,000 .	21,586,000 .	
14,102,600 67	13,733,606 67	
35,965,606 67	35,110,606 67	
22,500,133 33	23,355,133 33	
58,474,800 .	58,474,800 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
327,945 .	320,790 .	
211,540 .	206,005 .	
550,485 .	526,735 .	
337,637 .	350,527 .	
877,122 .	877,122 .	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1860. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1857.
1 ^{er} février 1857.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 20,857,466 66 c.
	—
1 ^{er} août 1857 . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 21,671,800
	—
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} février 1858.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 22,509,133 33 c.
	—
1 ^{er} août 1858 . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 23,355,133 33 c.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
9,883,777 33 } 4,766,712 » }	14,650,489 33	20,837,029 39	70 24
292,374 » 312,862 » 1,222,687 » } 292,374 » } 323,077 » }	1,651,264 98	74 05	
292,374 » 337,637 » 1,272,712 » } 292,374 » } 350,327 » }	1,688,489 28	75 38	
17,145,888 33	24,196,783 85	70 86	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1857.	
	Service du 1 ^{er} août 1856 au 31 juillet 1857.	
	Loi du 23 mai 1856, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,338,092 »	Fr. 30,000 »
Intérêts.	1,116,305 »	»
Amortissement	1,222,687 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	11,163 05
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	12,831 56
Transport d'espèces et frais divers	»	506 70
TOTAUX.	2,338,092 »	24,501 31
SOMMES DISPONIBLES.	»	5,498 69

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1857 ET 1858.

EXERCICE 1858.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1857 au 31 juillet 1858.		
Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,538,992	Fr. 30,000	
1,066,280		
1,272,712		
	10,662 80	
	6,613 14	
2,338,002	17,275 94	
	12,724 06	

TABLEAU N° 17.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

Créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	125,187,300 "	122,550,800 "
— des inscriptions nominatives	20,510,800 "	31,478,500 "
	154,498,500 .	154,029,300 .
Capital amorti	3,117,000 "	3,586,000 .
TOTAUX	157,615,300 .	157,615,300 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1857.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,816,718 75	2,757,393 "
— — des inscriptions nominatives	659,493 "	708,266 25
	3,476,211 75	3,465,659 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	70,132 50	80,685 "
TOTAUX	3,546,344 25	3,546,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
121,563,000 "	120,349,000 .	
31,984,300 "	32,713,400 "	
153,547,300 "	153,063,500 .	
4,068,000 "	4,552,000 .	
157,615,300 "	157,615,500 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1858.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,735,167 50	2,707,872 75	
719,646 75	736,051 50	
3,454,814 25	3,443,924 25	
91,530 "	102,420 .	
3,546,344 25	3,546,344 25	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1855 A 1856. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1857.
1 ^{er} mai 1857 . . .	1/4 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,117,000 francs.
1 ^{er} novembre 1857.	1/4 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,586,000 francs.
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} mai 1858 . . .	1/4 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 4,068,000 francs
1 ^{er} novembre 1858.	1/4 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 4,552,000 francs

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent	Observations.
2,758,267 75 } 206,685 » }	2,964,952 75	3,416,531 06	95 14
394,038 25 } 70,152 50 }	938,894 »	950,709 59	98 76
394,038 25 } 80,685 » }			
394,038 25 } 91,550 » }	982,026 50	982,822 52	99 92
394,038 25 } 102,420 » }			
4,885,873 25	5,050,063 17	96 75	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1857.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1856 au 31 octobre 1857.	
	Loi du 23 mai 1856, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 7,880,765 »	Fr. 25,000 »
Intérêts	6,491,871 »	»
Amortissement	958,894 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	7,007 68
Courtage relatif à l'amortissement	»	950 25
Transport d'espèces et frais divers	»	1,001 50
TOTAUX.	7,880,765 »	8,959 45
SOMMES DISPONIBLES.	»	16,060 57

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,
du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1857 ET 1858.

EXERCICE 1858.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.		
Loi du 5 mars 1856, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 7,880,765 "	FR. 22,000 "	
0,898,738 50	"	
982,026 50	"	
"	"	
"	479 74	
"	"	
7,880,765 "	479 74	
"	21,520 26	

TABLEAU N° 20.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1857, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	19,708,100 »	17,524,000 »
— des inscriptions nominatives	4,673,900 »	6,907,000 »
	24,382,000 »	24,521,000 »
Capital amorti	»	61,000 »
TOTAUX	24,382,000 »	24,582,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	443,423 25	389,790 »
— — des inscriptions nominatives	105,162 75	157,432 50
	548,595 »	547,222 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	»	1,372 50
TOTAUX	548,595 »	548,595 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,
de la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

OBSERVATIONS.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

OBSERVATIONS.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1857, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1858. 1^{er} mai 1858 . . . — { 1/4 p. % du capital de l'emprunt. (Dotation.) 6 mois d'intérêt du capital amorti — 1^{er} novembre 1858. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 61,000 francs.

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,
de la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent	<i>Observations.</i>
60,955 " { 123,282 50 60,955 " { 1,372 50	123,305 79	99 82	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1857, et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1859, DE L'EMPLOI DES CRÉ

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,219,100 °	Frais. Fr. 2,500 °
Intérêts	1,005,817 50	°
Amortissement	123,282 50	°
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	°
Courtage relatif à l'amortissement	»	60 29
Transport d'espèces et frais divers	»	200 °
TOTAUX	1,219,100 °	260 29
SOMMES DISPONIBLES.	°	2,239 71

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856.

DITS ACCORDÉS PAR LE BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

OBSERVATIONS.